# **MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2008**

# PRÉSIDENCE DE M<sup>ME</sup> MARTINE ROURE

Vice-présidente

# 1. Ouverture de la séance

(La séance est ouverte à 9 heures)

# 2. Vérification des pouvoirs: voir procès-verbal

# 3. Projet de budget général 2009, modifié par le Conseil (toutes sections) (débat)

La Présidente. – L'ordre du jour appelle le rapport de Jutta Haug et Janusz Lewandowski, au nom de la commission des budgets, sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2009 tel que modifié par le Conseil (toutes sections) (16257/2008 – C6 0457/2008 – 2008/2026(BUD)) (A6–0486/2008).

**Jutta Haug,** *rapporteure.* – (*DE*) Madame la Présidente, Madame la Commissaire, il semble que le président en exercice du Conseil ne soit pas encore là. Quoi qu'il en soit, la deuxième lecture du budget européen est à l'ordre du jour de demain. Selon toute probabilité, le vote ne prendra pas beaucoup de temps. Il ne reste que quelques points à soumettre au vote et moins encore restent controversés, grâce à la coopération constructive entre tous les États membres impliqués – tant au sein des commissions spécialisées qu'en commission des budgets – pour laquelle je voudrais exprimer mes sincères remerciements. Je suis d'autant plus heureuse que je sais que cela ne va pas de soi. Cela est également valable pour le travail de terrain effectué par toute l'équipe de la commission des budgets, le travail de l'ensemble du personnel des groupes et l'aide des assistants personnels, alors merci!

Je voudrais aussi remercier la Commission pour son empressement à coopérer. Ses communications avec nous n'ont peut-être pas toujours plu à toutes les personnes concernées, mais elle a toujours été utile et, surtout, elle s'est entretenue avec moi aux différents stades, ce que je ne peux pas dire de la Présidence du Conseil. Jusqu'à présent, la Présidence française du Conseil n'a pas trouvé le temps de s'entretenir une seule fois avec moi, la rapporteure générale. Pas une seule fois! Je n'ai même pas encore reçu de réponse à une lettre que j'ai écrite avant le trialogue du 13 novembre, ce qui est très étrange, très déconcertant.

Ce qui n'était pas du tout étrange ou déconcertant en revanche, c'est la manière dont l'équipe du Conseil s'est comportée lors de la réunion de conciliation. Son comportement et ses attitudes ont été tels que nous les attendions. Premièrement, il ne doit en aucun cas y avoir de révision, même minime. Deuxièmement, les paiements doivent, en toute éventualité, être réduits, même si le fossé entre les paiements et les engagements devient un ravin. Troisièmement, les dotations non dépensées de l'exercice en cours devraient, de préférence, être distribuées immédiatement. Quoi qu'il en soit, environ 4,9 milliards d'euros vont être réacheminés vers les coffres des ministères des finances nationaux. Au Parlement, nous sommes ravis d'avoir pu persuader la Commission de promettre un report de crédits de 700 millions d'euros pour le développement rural. Nous pensons également que les déclarations communes contraignantes sur la simplification de la procédure et l'accélération de la mise en œuvre des programmes des Fonds structurels, ainsi que la promesse que plus de fonds pour les paiements seraient proposés sans délai si nécessaire, seront utiles dans la gestion des tâches de l'exercice financier à venir.

Ces tâches ne seront pas exactement banales. L'impact de la crise financière et ses répercussions sur l'économie réelle se feront ressentir dans tous nos États membres. Le Parlement est donc assurément prêt à libérer des fonds pour la création ou la préservation d'emplois, des fonds de relance pour l'économie, en plus de la gamme d'instruments déjà à la disposition de l'Union européenne. Nous sommes disposés à faire tout le nécessaire le plus vite possible, mais pas à tort et à travers, bien sûr, et si l'on sait clairement à quels projets les fonds doivent aller et dans quelle mesure ils sont adéquats, personne ne sera laissé en plan.

Le Parlement est également disposé à procéder à une révision du programme financier à moyen terme. Toutefois, le Conseil doit d'abord trouver une position commune.

Peut-être allons-nous voter en deuxième lecture demain, mais j'ai la vague impression que ce sur quoi nous allons voter n'est qu'un cadre budgétaire. Nous devrons y apporter des éléments petit à petit au cours de l'année.

**Janusz Lewandowski,** *rapporteur.* – (*PL*) Madame la Présidente, la deuxième lecture du budget des institutions européennes sera, en principe, une réédition de la première lecture, et il me reste à vous expliquer pourquoi.

Dans le cas du Conseil, nous respectons notre accord informel et apprécions la modération du Conseil en termes de dépenses budgétaires pour 2009, tout en reconnaissant le besoin supplémentaire de moyens pour le groupe de réflexion. Dans le cas des autres institutions, il est à noter que le besoin accru de fonds de la Cour des comptes est dû aux acomptes relatifs à son nouveau siège (au bout du compte, cette méthode de financement du nouveau siège sera financièrement avantageuse pour les contribuables européens) et, dans le cas de la Cour de justice européenne, elle aura besoin de fonds pour sa nouvelle procédure d'urgence, qui nécessite des fonds pour embaucher du personnel supplémentaire.

En ce qui concerne le Parlement européen, nous avons testé le projet pilote cette année. Ce projet pilote a donné des résultats encourageants, grâce à un excellent niveau de coopération entre les services administratifs du Parlement, dont il faut également remercier personnellement le secrétaire général, M. Rømer. Le test n'était pas dépourvu de signification, car cela va être une année spéciale pour le Parlement européen, en raison des élections imminentes, de la nécessité de financer la campagne électorale et des réglementations totalement nouvelles concernant le statut des députés européens, et en raison de la plus grande transparence en matière de fonds de pension et des nouvelles règles d'embauche et de financement des assistants. Le fait que la question des députés européens et de leurs assistants soit abordée est une bonne nouvelle au cours d'une année électorale.

Bien sûr, cela entraînera des coûts supplémentaires dans le budget du Parlement européen. Malgré cela, nous avons fait un effort et nous avons atteint l'objectif auquel nous travaillions depuis plusieurs années, à savoir faire en sorte que, malgré les besoins spécifiques du Parlement européen, son budget ne dépasse pas 20 % des dépenses administratives de l'Union européenne. Dans l'ensemble, il semble que le vote de jeudi sera bref, grâce à la bonne coopération des coordinateurs et à l'excellente coopération du secrétariat du Parlement européen, et je voudrais ici mentionner tout particulièrement Marianna Pari et Richard Wester. Ce sont des personnes qui méritent d'être mises à l'honneur en ce genre d'occasion.

**Dalia Grybauskaité**, *membre de la Commission*. – (EN) Madame la Présidente, je voudrais souligner que les négociations du budget 2009 ont été très spécifiques, très importantes et difficiles comme jamais auparavant. Les principales priorités de ce budget sont la croissance et l'emploi. Cette année, la préparation du budget a également été axée sur le financement du mécanisme d'aide alimentaire pour les pays en développement. Ensemble, nous sommes parvenus à trouver un accord équilibré en vue de garantir ce milliard d'euros.

Avoir un budget ne suffit pas. Nous devons l'exécuter correctement et dans les délais. À cet égard, comme la cohésion est un facteur essentiel pour stimuler la croissance économique, le Parlement a souligné l'importance d'une mise en œuvre efficace du budget et la nécessité d'une amélioration et d'une simplification. Nous avons marqué notre accord sur ce point au cours de nos négociations. La Commission partage cet objectif et, le 26 novembre, elle a présenté des propositions en vue d'accélérer la mise en œuvre et la simplification de la gestion des Fonds structurels.

La semaine dernière, le Conseil européen a totalement soutenu cette approche, et j'espère à présent que nous pourrons nous mettre entièrement d'accord, en douceur, sur les changements requis dans les actes juridiques concernés.

Si l'on considère l'avenir proche, nous devons tous reconnaître que nous allons bientôt devoir faire face à d'autres défis afin de tenter de résoudre la crise économique et financière en Europe. Le plan de relance de l'économie européenne présenté par la Commission comprend des éléments qui auront un impact sur le budget communautaire l'année prochaine. La semaine dernière, le Conseil européen a soutenu ce plan de relance. La Commission a donc présenté une proposition en vue de réviser le cadre financier pluriannuel conformément à l'accord interinstitutionnel.

Celle-ci doit être approuvée par le Parlement et par le Conseil au cours des prochains mois et je compte, comme d'habitude, sur votre coopération, en particulier celle du Parlement.

Pour conclure, je voudrais rappeler que la négociation sur le budget 2009 a demandé des compromis de notre part à tous. Elle a également montré que les meilleurs résultats pouvaient être atteints dans un esprit

de coopération loyale entre les institutions. Cela n'aurait pas été possible sans le rôle constructif et responsable du Parlement tout au long du processus de négociation. Je voudrais également souligner le rôle crucial que la Présidence a joué en influant sur la position des États membres.

Enfin, permettez-moi d'exprimer ma gratitude envers l'équipe de négociateurs du Parlement et, en particulier, le président, M. Borg, les rapporteur(e)s pour 2009, M<sup>me</sup> Haug, avec son approche innovante cette année, et M. Lewandowski, ainsi que tous les coordinateurs politiques de la COBU, qui ont beaucoup aidé la Commission et le Parlement.

Je nous souhaite à tous un vote positif demain, et je vous souhaite à tous une nouvelle année meilleure que prévue.

**László Surján,** au nom du groupe PPE-DE. – (HU) Nous avons entendu les difficultés auxquelles il a fallu faire face. Je crois que, sous la direction de M<sup>me</sup> Haug, nous sommes assez bien parvenus à surmonter ces difficultés. Elle mérite nos remerciements pour son travail et pour avoir fait en sorte que chaque groupe politique puisse se sentir partie prenante de ce budget.

L'élaboration d'un budget, c'est de la politique exprimée en chiffres. Je me demande quel est le message que le Parti populaire européen voit dans ce budget. Selon nous, nous devons offrir aux citoyens européens plus de sécurité, et l'Union européenne est disposée à le faire et en mesure de le faire. Environ un tiers du budget est consacré à des postes qui renforcent le sentiment de sécurité. Les amendements apportés par le Parti populaire européen et les démocrates européens ont augmenté le budget d'environ 1 milliard d'euros, améliorant ainsi son profil; je pense aux fonds destinés à soutenir les petites entreprises, à préserver les emplois et à en créer d'autres, quand cela est possible, à développer les régions sous-développées, et aux fonds pour la sécurité énergétique et pour la planification de projets tels que Nabucco. Quant à la sécurité alimentaire, elle est également très importante, en particulier en ce moment, sans parler de la défense des frontières de l'espace Schengen et de la prévention de l'immigration clandestine.

Naturellement, quelque bon que soit ce budget, il est loin d'être parfait. Ses faiblesses sont en partie dues aux États membres. Il est inacceptable que les États membres n'utilisent pas les moyens que l'UE met à leur disposition et que des milliards d'euros restent inutilisés dans les coffres de l'UE. Certains États membres introduisent des obstacles artificiels, rendant l'accès aux appels d'offre encore plus difficile que nous-mêmes. Les efforts de la Commission en vue de simplifier ces procédures sont louables, mais nous ne devons pas permettre aux États membres de créer des effets ou de mettre en œuvre des changements qui vont à l'encontre de ces efforts.

Ceci étant dit, la faute n'incombe pas exclusivement aux États membres. L'UE est incapable de répondre rapidement aux défis d'un monde en plein changement. Bien sûr, nous avons résolu le problème de l'aide alimentaire, mais au prix de débats très véhéments! Et maintenant que nous devrions aller de l'avant, nous nous trouvons confrontés à des difficultés dans la gestion de la crise économique également. Je pense que dans la période à venir, au cours de l'année à venir, nous devrons mettre en œuvre des simplifications considérables dans les cadres existants et dans l'intérêt d'une plus grande flexibilité. Je vous remercie de votre attention et j'espère que nous aurons un bon budget.

**Catherine Guy-Quint**, au nom du groupe PSE. – Madame la Présidente, Madame la Commissaire, vous me permettrez de saluer l'absence du Conseil et l'innovation de la Présidence française qui nous honore de sa non-présence, c'est une première. Je voudrais te dire, Jutta, tu avais cru que c'était par dédain que la Présidence française ne t'avait pas rencontrée. Je crois simplement que cette absence traduit le dédain de cette Présidence, en tous les cas de ses ministres, pour le budget de l'Union européenne.

Je ne reprendrai pas les propos de nos rapporteurs, mais je m'attarderai seulement sur quelques réflexions. Je vais répéter, cette année encore, l'insuffisance de ce budget, l'inadaptation du cadre financier pluriannuel: manque de moyens pour les politiques de relance économique, recherche, formation tout au long de la vie, réseaux, aide aux PME et TPE; une politique de solidarité territoriale et spécialement les Fonds de cohésion difficiles à mettre en œuvre et laissant donc des crédits de paiement inutilisés par milliards d'euros; trop d'argent prévu pour l'aide à l'agriculture de marché et laissant des marges inutilisées du fait de bases légales interdisant de nouveaux engagements; des difficultés à consommer les sommes consacrées au développement rural et à l'environnement; du saupoudrage pour des politiques de sécurité et de justice, loin des engagements publics du Conseil, et des politiques de citoyenneté et d'information qui frôlent l'indigence et ne permettent pas une communication réelle auprès des citoyens de l'Union.

Mais le bouquet de l'irréalisme, ce sont les promesses faites dans le cadre de l'action extérieure. Les besoins ne cessent de croître, les conflits, la pauvreté s'installent sur toute la planète - Somalie, Darfour, Asie, typhons, cyclones, famine, guerre en Palestine, le Kosovo, maintenant la Géorgie -, et les ressources allouées ne bougent pas. Chaque année, la mission impossible devient tout à fait impossible.

Seule la création d'un Fonds d'un milliard d'euros, indispensable pour essayer de relancer l'agriculture vivrière dans les pays les plus pauvres, a allumé une petite lueur d'espoir. En nous fiant aux perspectives financières, nous espérions pouvoir continuer l'exécution des politiques traditionnelles et trouver, dans les marges disponibles, assez d'argent pour répondre à cette différente urgence, ce à quoi il faut ajouter la mise en place de la lutte contre le changement climatique. C'est oublier que l'accord budgétaire se négocie avec le Conseil et que le Conseil, je devrais plutôt dire les 27 gouvernements des États membres, affrontent, en plus des difficultés traditionnelles, la crise financière qui menace l'économie européenne mais qui est vécue comme 27 catastrophes budgétaires nationales.

Et voilà comment nous sommes contraints de voter un budget qui ne traduit pas les attentes des parlementaires, un budget où l'écart entre les engagements et les paiements cause de plus grandes inquiétudes sur la sincérité budgétaire. Souhaiter participer le moins possible aux recettes de l'Union amène les États membres à des positions simples et stériles: tout d'abord, abonder le moins possible les paiements, d'où le crédit de paiement inférieur à 0,9 % du PIB, avec des promesses d'engagement jamais contrôlées, et ne pas faciliter l'exécution des politiques européennes dans son pays pour éviter le cofinancement et permettre ainsi aux crédits inutilisés de revenir dans les cassettes de chaque État.

Certes, les politiques habituelles de l'Union continuent à être exécutées tant bien que mal. Des actions innovantes, souvent impulsées par nos projets pilotes, actions préparatoires, sont mises en œuvre par la Commission. Mais ce qui caractérise le budget européen, c'est de tout promettre et de ne pas investir suffisamment en argent, en procédures de mise en œuvre avec la volonté de chacun des États membres.

Cette année encore, nous avons deux défis urgents et nouveaux à relever. Le premier est la lutte contre le changement climatique, et les conclusions du Conseil en la matière sont modestes mais elles ont le mérite d'exister; il faudra réaliser les investissements de cette année et les amplifier en 2010. Le deuxième défi est la relance économique annoncée de 200 milliards d'euros. Seuls 5 milliards nécessitent des investissements nouveaux. Il faut donc une petite révision des perspectives financières.

Hier, le Président en exercice nous a annoncé ici que cette révision était acquise, mais le Conseil nous annonce qu'elle est bloquée. Alors qu'en sera-t-il? Au parti socialiste européen, nous sommes prêts.

En conclusion, non, décidément, nous ne pouvons pas continuer ainsi, car c'est l'Europe politique qui se délite sous nos yeux. Le temps est venu de faire une révision des perspectives financières qui rééquilibre les recettes et les dépenses de l'Europe, qui désanctuarise certaines politiques immuables et qui finance des politiques dynamiques au service des hommes de la planète avec réalisme et efficacité.

En conclusion, je veux souhaiter bonne chance à la Commission. C'est à vous d'exécuter précisément ce budget sans gâcher un euro, c'est à vous de démontrer et de convaincre les États sceptiques de la plus-value qu'apporte l'Union, politiquement et budgétairement.

(Applaudissements)

**Anne E. Jensen**, au nom du groupe ALDE. – (DA) Madame la Présidente, je voudrais commencer par remercier les deux rapporteurs, M<sup>me</sup> Haug et M. Lewandowski, pour leur travail extrêmement compétent et professionnel sur le budget. Je voudrais également remercier notre président, M. Böge, et la commissaire,

M<sup>me</sup> Grybauskaité, pour leur efficacité dans notre recherche de solutions. Le budget est, bien sûr, extrêmement rigide. Le cadre budgétaire est rigide – nous ne transférons pas simplement l'argent non dépensé du cadre budgétaire de l'agriculture vers d'autres volets du budget et, ces derniers temps, la Commission a presque pris l'habitude de mettre en cause cette flexibilité, de mettre en cause cette rigidité. Nous ne devrions pas nous montrer ingrats envers la Commission à cet égard. Je pense qu'il est bon d'essayer de nouvelles voies, et je voudrais dire qu'au sein du groupe de l'Alliance des libéraux et des démocrates pour l'Europe, nous soutenons de tout cœur ce budget et la solution qui a été trouvée pour le mécanisme d'aide alimentaire, le milliard qui a été trouvé pour créer davantage de nourriture dans les pays en développement. Nous sommes heureux qu'il ait été possible de trouver une solution qui n'implique pas de grosses réductions dans d'autres programmes, et que nous ayons trouvé les fonds dans l'instrument de flexibilité et dans la réserve pour les aides d'urgence.

Je suis également heureuse que la commissaire nous ait donné l'assurance que la Commission a l'intention de se pencher sur les programmes des Fonds structurels et que ceux-ci peuvent être simplifiés. Nous avons une mission historique à accomplir ces prochaines années, et il s'agit de veiller à ce que le développement nécessaire ait lieu dans les nouveaux États membres. Je pense que c'est sûrement l'aspect le plus important du budget de l'UE.

Bien sûr, en cours de route, nous nous sommes plaints du manque d'initiatives concernant l'énergie dans le budget, et ensuite, à la dernière minute, un mémorandum est arrivé dans le sillage de la crise financière, déclarant que le budget de l'UE devait lui aussi être utilisé afin de tenter d'amorcer la croissance. Nous avons proposé cinq milliards pour diverses initiatives dans le secteur de l'énergie, et je voudrais dire, au nom de mon groupe, que nous sommes prêts à trouver une solution à ceci; nous sommes prêts à trouver des fonds ainsi qu'à travailler rapidement, mais si nous examinons comment les différents programmes sont constitués – plus d'argent pour les TEN-e, plus d'argent pour les programmes de recherche et plus d'argent pour le CIP, en d'autres termes, des programmes que nous connaissons bien – nous devrions aussi prendre notre temps pour faire en sorte de nous y prendre de manière sérieuse et intelligente. Cependant, je me réjouis de la coopération constructive sur ces points et voudrais remercier la Commission de son initiative. Il est peut-être un peu dommage qu'elle arrive si tard, mais nous serons heureux de travailler de manière constructive sur ces questions.

**Helga Trüpel,** *au nom du groupe des Verts/ALE.* – (*DE*) Madame la Présidente, Madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs, le budget 2009 n'est rien de moins, mais aussi rien de plus qu'un compromis. Ce n'est pas non plus une surprise, comme nous venons de l'entendre. Les perspectives financières n'autorisent pas de grands bonds; la structure du budget européen est beaucoup trop rigide et inflexible pour cela en l'état actuel des choses.

Le budget 2009 envoie néanmoins quelques signaux importants. Par exemple, nous sommes parvenus à trouver 1 milliard d'euros supplémentaires pour l'aide alimentaire, c'est-à-dire pour les plus pauvres des pauvres et, si tout va bien, pour une politique agricole durable dans les pays les plus pauvres. Nous allons également dépenser un peu plus pour les petites et moyennes entreprises – très importantes pour le développement économique – et un peu plus pour la lutte contre le changement climatique.

De nouvelles priorités sont cependant nécessaires. Nous devons procéder à une révision du budget européen, et je voudrais, en particulier, adresser ce discours aux États membres, y compris au gouvernement de mon pays d'origine, l'Allemagne. Nous devons réagir à la crise à court terme, mais, naturellement, aussi à moyen et à long terme. Évidemment, le budget de l'UE ne peut pas remplacer les budgets nationaux ou la politique nationale, mais qui ne s'adapte pas à la crise est sûr de sombrer.

Il y a peu, j'ai vu à la télévision la conférence de presse au cours de laquelle le dirigeant de General Motors a demandé des prêts supplémentaires au Congrès américain. Il faisait valoir ceci: «Nous devons construire des voitures écologiques, nous devons investir dans les technologies vertes», et il avait raison. Malheureusement, ce directeur a mis du temps à s'en rendre compte et les stocks de camions américains invendus s'amoncèlent. Il est tout à fait exact que notre économie a besoin d'être restructurée. L'Europe doit fabriquer de nouveaux écoproduits écologiques et de haute technologie si nous voulons connaître la réussite économique dans les prochaines années, tant sur le marché intérieur que sur le marché mondial.

Nous devons réduire les émissions de manière significative. Nous devons réduire notre dépendance au pétrole. Nous devons investir davantage dans l'énergie renouvelable et beaucoup plus dans la recherche. Cela créera des opportunités pour de nouveaux produits et, par conséquent, pour de nouveaux emplois. Nous devons assurément modifier notre politique agricole; elle doit être liée à la génération d'énergie écologique. Cela aussi constituera une nouvelle chance pour les agriculteurs européens.

Nous devons aussi dépenser plus dans une aide au développement correctement comprise, non pas au titre de la charité, mais parce que c'est une politique intelligente et stratégique que d'introduire le commerce équitable partout dans le monde et de développer une approche réellement stratégique en vue de réduire les écarts de prospérité à l'échelle mondiale. Nous devons aussi enfin nous rendre compte que nous devons lier la croissance à la protection de l'environnement et à la lutte contre le changement climatique. Nous avons besoin d'un nouveau modèle pour réfléchir à la croissance, et cela n'est pas seulement valable pour l'Europe mais aussi pour les économies émergentes telles que l'Inde et la Chine, ainsi que pour les États-Unis, bien sûr.

Nous espérons beaucoup que l'administration Obama apportera un changement dans le mode de pensée américain et une nouvelle réflexion au sujet du successeur du protocole de Kyoto. Tout ceci doit toutefois

également se refléter dans le budget européen, et c'est la raison pour laquelle de nouvelles priorités sont nécessaires. Nous devons répondre à la question de la provenance de l'argent. Mon groupe – le groupe des Verts/Alliance libre européenne – est d'avis que nous avons besoin de plus de taxes environnementales. La consommation de CO<sub>2</sub> doit être taxée et des taxes sur le kérosène doivent enfin être introduites. Ces taxes constitueraient une part substantielle du budget européen.

Tout ce que nous entendons de la Commission pour le moment – c'est-à-dire tous les deux mois – indique toutefois que la logique interne montre que nous avons besoin d'une révision du budget européen pour démontrer au public que nous avons véritablement compris, que nous voulons changer les choses, que nous avons besoin de nouvelles priorités, que nous voulons dépenser davantage pour la recherche et le développement et que nous avons besoin de nouvelles technologies de propulsion.

Bien sûr, nous devons aussi réaliser plus d'études à cet égard; il n'y a pas moyen d'y échapper. Comme nous l'avons déjà dit, la place des céréales est sur la table, pas dans un réservoir – une chose sur laquelle l'Union européenne doit également être claire. Pendant la crise économique, nous devons consacrer davantage de moyens à l'enseignement: au programme Erasmus Mundus pour la mobilité des étudiants et les échanges universitaires, et à l'apprentissage tout au long de la vie. C'est le seul moyen d'offrir aux jeunes Européens de nouvelles chances sur les marchés de l'emploi du futur ainsi que dans leur vie personnelle.

Nous devons investir davantage dans la diversité culturelle: elle est la richesse de l'Union européenne et nos concitoyens nous remercieront pour cela quand ils verront que les fonds européens atteignent vraiment leur région locale. Si nous voulons nous comporter de manière responsable, nous devons aussi en faire plus en matière de politique extérieure préventive, plutôt que de réagir seulement quand il est trop tard. Cela aussi relève de notre responsabilité politique. Il est important d'agir à temps, et c'est pourquoi nous avons besoins de plus de moyens pour l'instrument de stabilité.

Dans le contexte des futures élections de juin, nous devons montrer au public européen que nous avons compris, que nous avons le courage, et que nous sommes prêts à modifier la politique européenne, y compris avec toute la modération qui s'impose en matière de budget européen. J'espère et je crois que c'est une chose que les citoyens apprécieront lorsque viendront les élections.

**Wiesław Stefan Kuc**, *au nom du groupe UEN*. – (*PL*) Madame la Présidente, je note avec satisfaction qu'il ne reste que quelques amendements au budget. Il est difficile de juger qui a raison et nous ne connaîtrons pas la vérité avant fin 2009. Heureusement, une fois le budget adopté, nous pourrons mettre des changements en œuvre au tout début de l'année, comme nous le faisons chaque année.

Hier, le président français, M. Sarkozy, a déclaré que les sujets majeurs faisaient moins débat que les sujets mineurs. Cela pourrait signifier la même chose que ce que la commissaire Grybauskaite a déclaré, à savoir que nous devrions à l'avenir élaborer un budget tout à fait différent et ne pas nous contenter de changer les lignes budgétaires, mais faire en sorte que celles-ci soient mieux intégrées.

L'actuel budget fragmenté, qui contient de nombreuses lignes, n'est pas très lisible. Il prend beaucoup de temps à établir et entraîne beaucoup de débats. En fait, il ne reste à jour que pendant quelques jours, voire quelques heures. Cela a été le cas du budget 2008, dans lequel des corrections ont déjà été introduites lors de la première réunion de la commission des budgets. Il serait préférable d'introduire des lignes plus générales et de préciser dans quel but les ressources pourraient être utilisées. Cela rendrait la mise en œuvre du budget considérablement plus flexible et offrirait à la Commission européenne, ainsi qu'au Parlement européen, de meilleures possibilités, puisqu'ils pourraient contrôler comment les fonds ont été dépensés tout au long de la période pendant laquelle ils étaient d'application et répondre immédiatement à tout besoin susceptible de faire son apparition.

La récente augmentation des fonds par le Conseil en 2008 et l'augmentation des fonds budgétaires pour les années à venir de 200 à 250 milliards d'euros prouvent que nos débats annuels sur les détails du budget de l'année suivante ne servent à rien.

**Esko Seppänen**, *au nom du groupe GUE/NGL*. – (*FI*) Madame la Présidente, Madame la Commissaire, le total général des crédits de paiement dans le projet de budget de l'année prochaine est plus bas qu'il ne l'a jamais été. Il y aura suffisamment de liquidités pour les paiements si l'on adopte la même politique de paiement que ces dernières années. La Commission ne mettra pas le budget totalement en œuvre.

Hier, le Parlement a décidé de rembourser aux États membres près de cinq des six milliards d'euros qui n'ont pas été utilisés pour les paiements cette année, alors qu'ils figuraient au budget en vue d'être dépensés. Un

milliard a été ajouté au budget de l'année prochaine pour l'aide alimentaire. Depuis que la Commission a fait cette proposition, le prix des denrées alimentaires a diminué de moitié, et l'UE va bientôt devoir intervenir dans sa propre production. Un milliard de personnes sont touchées par la famine dans le monde et l'aide va bien entendu être dispensée selon les besoins, mais les arguments qui soutenaient la proposition de la Commission sont devenus obsolète en six mois.

La semaine dernière a vu la Commission se livrer à des opérations de relations publiques et à de la propagande concernant la préparation du budget, afin de promouvoir son programme de reprise économique dans les États membres. C'est de l'acrobatie budgétaire et c'est de la comédie. La contribution de cinq milliards de l'UE signifie que l'argent a été transféré d'un article à un autre sans que les États membres affectent de nouveau fonds à l'usage de l'UE. Ce ne sont pas de véritables mesures de reprise en vue de remédier aux dégâts causés par la mondialisation. Nous avons besoin d'une action robuste comme remède pour nous soigner de la maladie des «sommes astronomiques», et l'UE n'est simplement pas à la hauteur. La Commission européenne et le Conseil de l'Union européenne ne sont pas prêts à décider d'une action de ce genre.

Nils Lundgren, au nom du groupe IND/DEM. – (SV) Madame la Présidente, comme d'habitude, nous avons ici un document qui est un exemple parfait d'artisanat parlementaire de la part de ceux qui ont préparé le budget. En même temps, nous nous retrouvons dans la situation absurde d'être en train de faire quelque chose que nous ne devrions pas faire. Nous sommes en effet en train de discuter de la manière dont nous allons dépenser plus d'argent. Ce Parlement ne représente pas les contribuables, il n'essaye pas de limiter les dépenses, ce qui l'inquiète c'est que les sommes dépensées ne soient pas assez considérables. Non seulement plus de deux tiers de l'argent est dépensé à des choses dont nous ne devrions pas nous mêler en tant que parlement, mais tout cet argent est aussi utilisé à mauvais escient. L'argent continue d'être consacré à la politique agricole, au développement rural et à la politique régionale, c'est-à-dire, à des activités qui relèvent de la responsabilité des États membres et pour lesquelles ils devraient payer eux-mêmes.

On a dit beaucoup de choses, et à juste titre, de l'année 2009, année de la crise en Europe, aux États-Unis et en fait partout dans le monde, et nous nous demandons alors ce que nous devrions faire ici. Et ma réponse à cette question est que nous ne pouvons rien y faire ici. Les pays de l'UE utilisent peut-être 40 à 45 % de leur argent pour les dépenses publiques. Un pour cent est affecté ici et est utilisé à mauvais escient. Nous nous marginalisons avec cette approche. Je vous remercie beaucoup.

**Sergej Kozlík (NI).** – (*SK*) Je voudrais exprimer ma gratitude pour le texte de la résolution sur le budget général de l'UE pour 2009 présenté par la commission des budgets et sa rapporteure, M<sup>me</sup> Haug. Son énoncé expose les risques du budget de l'UE pour l'année prochaine de manière approfondie et exhaustive.

Selon moi, la principale question qui reste ouverte est la provision budgétaire pour les impacts du plan européen de gestion des conséquences de la crise financière. L'étendue et la direction de la crise restent des inconnues. Les initiatives les plus importantes seront axées sur le développement durable, la croissance de l'emploi et l'aide aux petites et moyennes entreprises, ainsi que sur l'aide à la cohésion entre les régions, qui est un facteur clé en vue de stimuler la croissance économique en Europe.

En 2009, nous pouvons nous attendre à assister à une utilisation plus rapide des ressources des Fonds structurels et du Fonds de cohésion, en particulier dans les nouveaux États. Il convient donc de souligner l'obligation qui est faite aux autorités budgétaires de mettre à disposition les paiements supplémentaires dans les délais. Une source potentielle de ces financements pourrait être la réserve de 7,7 milliards d'euros en prévision du plafond de paiement du cadre financier pluriannuel. Dans ce contexte, il est essentiel d'adopter des mesures de nature à simplifier les mécanismes des Fonds structurels et du Fonds de cohésion, afin d'améliorer la capacité des pays de l'UE à puiser dans ces fonds.

**Salvador Garriga Polledo (PPE-DE).** – (*ES*) Madame la Présidente, Madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs, je voudrais remercier tout particulièrement le représentant de la Présidence française, M. Sorel, qui a donné un merveilleux exemple de collaboration avec la commission des budgets en assistant à tous les débats que nous avons eus.

Le travail du Parlement sur le projet de budget aboutit une fois encore à une conclusion satisfaisante cette année. Nous avons eu besoin des nombreuses années d'expérience de négociation entre la Commission, le Conseil et le Parlement européen. Nous connaissons les limites de chaque institution et nous avons pu trouver un accord sur les éléments essentiels et le vote de demain peut donc être présenté comme une réussite institutionnelle pour l'Union européenne.

Toutes ces années de familiarité mutuelle nous disent cependant aussi que l'accord sur les éléments essentiels de cette année échoue à intégrer les éléments essentiels que nous devrions pouvoir exiger en temps normal.

Le problème, c'est que ce projet de budget a été planifié il y a de nombreux mois, en mars ou avril, sans tenir compte de l'ampleur énorme de la crise économique et financière. Cela n'a donc rien d'extraordinaire, puisque certains États membres l'ont aussi fait, de ne pas planifier suffisamment à l'avance.

Notre procédure budgétaire est, au fond, très rigide et ne permet pas d'apporter des corrections en cours de route. Le Parlement a fait quelques propositions en première lecture qui avaient pour but de contribuer à la relance économique et de servir de filet de sécurité aux citoyens, principalement à travers les amendements présentés par le groupe du Parti populaire européen (Démocrates-chrétiens) et des Démocrates européens et par le groupe de l'Alliance des libéraux et des démocrates pour l'Europe. Certains d'entre eux ont été adoptés par le Conseil, d'autres pas.

Ce n'est qu'en fin de processus, quand la conciliation a eu lieu, que le Conseil et la Commission arrivent avec de grandes idées sur la manière d'utiliser le budget de l'UE pour stimuler la croissance économique. Quand l'improvisation est combinée à l'urgence, le résultat le plus probable est la déception.

En fin de compte, la crise économique recevra une réponse au niveau national plutôt qu'au niveau communautaire, et le budget de l'UE ne sera malheureusement pas le puissant instrument de politique économique qu'il aurait dû être.

Ce que je ne comprends pas, c'est pourquoi, au cours de la période de haute conjoncture de 2005-2006, les perspectives financières approuvées ont été si réduites et limitées que la politique budgétaire annuelle n'a pu être utilisée comme arme contracyclique.

Nous sommes paralysés par les plafonds annuels, et le cadre financier pluriannuel n'est d'aucune utilité lors des années de crise.

Une dernière réflexion: les deux programmes communautaires les plus affectés par l'accord sur les perspectives financières de 2006 – les réseaux transeuropéens et le développement rural – sont ceux qui ont aujourd'hui été choisis pour stimuler la croissance économique de l'Europe depuis Bruxelles.

Ma question est la suivante: qui doit aujourd'hui être tenu responsable d'avoir taillé dedans à un tel point en 2006?

**Göran Färm (PSE).** - (SV) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, en tant que rapporteur de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie pour le budget, je dois dire que nous avons, en commission, admis très tôt, avant même le début de la crise, que nous devions accorder une plus grande priorité aux mesures relatives au climat et à l'énergie et aux petites et moyennes entreprises en particulier. Nous sommes à présent arrivés à la même conclusion en commission des budgets, et je voudrais remercier les rapporteurs de leur coopération exceptionnellement constructive en ce qui concerne le budget cette année. Nous voudrions également souligner la nécessité de se concentrer sur l'investissement dans la croissance et les infrastructures communes.

J'écoutais M. Lundgren du groupe indépendance et démocratie tout à l'heure. Il n'a, bien sûr, pas du tout compris cela. Personne ne croit que nous pourrions disposer d'un budget européen si important que l'UE elle-même pourrait faire contrepoids aux efforts visant à améliorer la situation économique. Les choses que nous devrions faire sont des choses communes que les États membres pris individuellement ne peuvent pas faire, faire de l'UE un marché commun, un véritable marché commun. Maintenant que nous avons supprimé les entraves au commerce, nous devons aussi acquérir une infrastructure commune, en particulier une infrastructure énergétique commune, et une recherche commune de manière à pouvoir ouvrir la voie au niveau mondial. C'est, bien sûr de cela qu'il s'agit, et non d'enlever quelque chose aux États membres.

Je me suis exprimé pour la première fois dans le cadre de ce débat budgétaire en 1999. De quoi parlions-nous à l'époque? Eh bien, des mêmes choses qu'aujourd'hui: de l'emploi, de la croissance, de la simplification et d'une efficience accrue, d'une plus grande flexibilité du budget afin d'améliorer la capacité de l'UE à réagir rapidement aux nouveaux défis. Hélas, nous ressassons des choses bien trop anciennes. L'initiative de la Commission relative au plan de relance est dès lors la bienvenue, même si elle a été élaborée très rapidement.

Quoi qu'il en soit, je pense que la chose la plus importante que nous puissions faire à présent est d'induire un changement plus réel et plus stable de la politique budgétaire européenne. Les résultats de la coopération ouverte de la Commission sur le budget à long terme montrent ce qui est nécessaire: un investissement stable

à long terme dans la croissance, l'environnement et la politique climatique. Cela signifie également que nous pouvons sortir de la situation actuelle grâce à des efforts adéquats en vue de réviser le plan budgétaire. Nous avons maintenant besoin d'une nouvelle structure pour le budget à long terme. C'est la chose la plus importante que la Commission puisse faire pour le moment. Je vous remercie.

Nathalie Griesbeck (ALDE). – Madame la Présidente, Madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, cette année encore, la procédure budgétaire a contraint notre Parlement à négocier âprement le montant global du budget 2009 ainsi que les priorités que nous nous sommes données pour permettre la réalisation d'objectifs à la fois en termes, bien sûr, de croissance et d'emploi, dans le cadre d'une économie raisonnée mais aussi dans un contexte de crise mondiale, et en termes de politique extérieure et des politiques visées à la rubrique 3: «Citoyenneté, liberté, justice».

Comme nous l'avons toujours dit et répété, bien sûr, le cadre financier pluriannuel est étriqué et nécessite absolument cette réforme en profondeur, car demain - encore moins qu'aujourd'hui -, il ne nous permettra pas de répondre aux besoins nombreux et nécessaires d'une Europe élargie à vingt-sept.

Dans ce contexte, le budget qui nous est proposé par les rapporteurs est au fond aussi bon qu'il peut l'être, et je me réjouis de l'annonce faite ce matin par M<sup>me</sup> la Commissaire de l'accord sur la révision indispensable du cadre pluriannuel. Je salue sa présence constante à nos côtés et je regrette, moi aussi, l'absence du ministre du budget qui a été annoncé pendant quelques secondes sur le tableau électronique en début de séance, mais qui n'a pas jugé opportun de nous rejoindre.

Je me félicite particulièrement, en termes budgétaires, des efforts qui ont été fournis en faveur des lignes sur la lutte contre le réchauffement climatique, le soutien aux PME, la lutte contre la dépendance énergétique, tout comme des mesures qui sont prises pour une Europe plus humaine, plus humaniste, mieux armée afin de répondre aux enjeux fondamentaux des politiques migratoires.

Je veux quand même exprimer mon inquiétude concernant les crédits affectés au développement rural et je souhaite dénoncer ici une nouvelle fois le sort qui est fait à cette politique en faveur des territoires ruraux.

Un grand merci à Jutta Haug, à son équipe, à Janusz Lewandowski et au président de la COBU.

**Zbigniew Krzysztof Kuźmiuk (UEN).** – (*PL*) Madame la Présidente, je voudrais attirer l'attention sur trois points dans ce débat.

En cette période de crise financière et donc économique de plus en plus profonde dans l'Union européenne, ce budget est exceptionnellement maigre. Des engagements s'élevant à peine à plus de 1 % du revenu national brut, des paiements s'élevant à 0,9 %, et encore plus, la marge de 3,2 milliards d'euros, tout ceci témoigne du fait que les plus grands États membres ne veulent pas financer les objectifs les plus importants de l'Union européenne.

Deuxièmement, l'Union européenne accepte très facilement des engagements supplémentaires qui n'étaient pas prévus dans les perspectives financières. Récemment, 1 milliard d'euros supplémentaires ont été affectés afin de prévenir la famine dans le tiers-monde, tandis que 0,5 milliard d'euros ont été engagés pour contribuer à l'effort de reconstruction en Géorgie. Cette dépense, qui est absolument justifiée, devra être financée aux dépens d'autres activités importantes que l'Union s'était engagée à financer bien avant.

Enfin, en termes d'efforts pour surmonter la crise économique, les différents États membres, en particulier les moins riches comme la Pologne, ont mis tous leurs espoirs dans le financement anticipé de projets recourant aux Fonds structurels. J'espère que ce budget exceptionnellement modeste nous permettra tout de même de financer de grands projets d'investissements de cette manière.

**Pedro Guerreiro (GUE/NGL).** – (*PT*) Comme nous l'avons souligné en octobre, ce qui aurait dû caractériser le budget de l'UE pour 2009, ce sont des mesures politiques et des lignes budgétaires en rapport en vue de répondre efficacement à la crise économique de plus en plus grave.

Toutefois, au lieu de cibler et d'accroître les fonds en vue de favoriser la cohésion économique et sociale et d'améliorer le pouvoir d'achat des travailleurs, le budget de l'UE proposé pour 2009 réduit les paiements à un niveau sans précédent (4 milliards d'euros de moins que le montant adopté pour le budget 2008). Ils n'atteignent même pas le montant prévu dans le cadre financier pluriannuel 2007-2013, qui était déjà totalement insuffisant. En termes relatifs, il s'agit du budget européen le plus maigre depuis que le Portugal a rejoint la Communauté économique européenne.

Le budget de l'UE proposé pour 2009 est censé financer le plan de relance économique européen et ce qui passe pour de la solidarité européenne. En vérité, la devise est «chacun pour soi», en d'autres termes une politique qui va encore accroître les disparités entre les pays qui sont économiquement plus développés et les pays de cohésion.

Ce dont nous avons urgemment besoin, ce sont des mesures budgétaires qui apportent un soutien efficace aux exploitations agricoles de petite taille et familiales, aux pêcheurs, aux industries du textile et de l'habillement, à l'industrie de la construction navale, aux micro-, petites et moyennes entreprises. Ces mesures doivent défendre les secteurs productifs dans chaque État membre, en particulier dans les pays de cohésion, ainsi que l'emploi accompagné de droits et de salaires décents pour les travailleurs.

Jeffrey Titford (IND/DEM). - (EN) Madame la Présidente, «arrogance» est le mot qui vient à l'esprit quand on lit ce rapport interminable, parce que c'est ce que le texte évoque. Par exemple, le paragraphe 25 déplore que les fonds disponibles «ne permettent pas, au niveau actuel, à l'Union d'assumer son rôle d'acteur mondial». Le même paragraphe fait allusion à une UE ayant la capacité d'«assumer son rôle de partenaire mondial». Qui donc voulait que l'UE assume un tel rôle? Pourquoi se fait-elle une idée si exagérée de sa propre importance? Il est certain que personne dans mon pays n'a donné sa voix pour faire de l'UE un acteur mondial. On nous a dit qu'il s'agissait d'un marché commun, qui pouvait nous offrir du vin bon marché et de belles vacances.

Je remarque également que l'«acteur mondial» veut que sa marque de fabrique soit utilisée dans toutes les communications avec les masses et veut une grande campagne d'information pour les élections de 2009. Au lieu d'«information», lisez «lavage de cerveau», car l'UE va sans aucun doute se vendre comme le plus grand bienfait de l'humanité depuis la pénicilline, plutôt que comme l'ennemi grotesque de la démocratie et de la liberté de pensée qu'elle représente en réalité.

L'arrogance que j'ai évoquée contamine tout ce qu'elle touche. Il n'y a pas de meilleur exemple que la manière scandaleuse et irrespectueuse dont a récemment été traité le président Klaus, un chef d'État, lors d'une réunion à Prague, par certains députés européens. Je vous le dis: l'UE n'a pas le moindre mandat démocratique pour la construction d'empire que décrit ce budget.

**Jean-Claude Martinez (NI).** – Madame la Présidente, à Noël, les petits garçons reçoivent des voitures rouges pour jouer aux pompiers et les petites filles des poupées Barbie pour jouer à tout.

Eh bien, la Commission européenne, le Conseil des ministres ont un petit budget pour jouer aux finances publiques. Alors, on joue à la dînette budgétaire, un petit peu pour Galileo, un petit peu pour le Kosovo, un petit peu pour la Palestine. Il y en a même pour les fruits à l'école.

Un tsunami financier, économique déferle sur l'industrie automobile, sur l'immobilier, sur les services, et, nous, nous jouons avec un budget de 116 milliards d'euros, ce qui est le montant du budget espagnol pour 42 millions d'habitants, ou 45, et, nous, pour 400 millions d'habitants. Et je ne parle pas du budget américain de 2000 milliards d'euros.

Un continent va entrer en récession et, nous, nous pesons des œufs de mouche budgétaires avec des balances de toile d'araignée. Et nous continuons à ânonner la règle de 1 % du revenu national brut, les déficits qui ne doivent pas dépasser 3 %.

Il y a deux leçons à tout cela. D'abord, quand on ne peut pas évaluer le prix du baril de pétrole qui passe de 100 à 40, et Goldman Sachs le prévoyait à 200, quand on ne peut pas faire des prévisions sur quelques mois, comment peut-on avoir un cadre financier pluriannuel pour sept ans? C'est une imbécillité scientifique!

Deuxième leçon: toute l'histoire budgétaire montre que les plafonds juridiques, la loi Gramm-Rudman-Hollings aux États-Unis, la règle de 1 % du revenu national, tout cela est une deuxième sottise. Les finances publiques se pilotent avec de l'empirisme, et non pas du dogmatisme. Il fallait avoir un plan d'énergie budgétaire pour changer le climat économique. Cela s'appelait un grand emprunt continental. Il fallait avoir la capacité de la rupture, mais, pour cela, il fallait de l'envergure.

**La Présidente.** – Je voudrais rappeler à tous nos collègues de faire attention à ne pas parler trop vite, les interprètes ne peuvent pas suivre.

**Reimer Böge (PPE-DE).** – (*DE*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, je voudrais commencer par remercier les rapporteurs, M. Lewandowski et M<sup>me</sup> Haug, ainsi que les coordinateurs et le personnel du secrétariat et du groupe. Ces derniers, en particulier, ont parfois été poussés presque au-delà de leurs limites avec leur charge de travail, comme c'est l'habitude pour eux chaque année. Je voudrais également remercier

la Présidence française des négociations efficaces et justes qui ont eu lieu. Je me rends compte que la Présidence aurait été prête à aller un peu plus loin, si la majorité au Conseil le lui avait permis. Je voudrais également souligner que la Commission s'est engagée de manière extrêmement constructive dans les négociations. Madame la Commissaire – si je peux me permettre de le dire ouvertement ici – puisque nous sommes parvenus à tisser une bonne relation de travail, je ne m'opposerai pas à ce que vous présentiez à nouveau votre candidature l'année prochaine.

Mesdames et Messieurs, le budget 2009 est divisé en trois volets. Nous devons voter sur le premier volet demain. Nous finançons les besoins de base de l'UE avec 133,7 milliards d'euros sous forme d'engagements et 116 milliards d'euros sous forme de paiements, et nous sommes parvenus à mettre le mécanisme d'aide alimentaire sur les rails au moyen d'une opération d'urgence à savoir en modifiant l'accord interinstitutionnel à l'aide de l'instrument de flexibilité et en procédant à une réaffectation au sein de la ligne budgétaire 4. C'est une bonne chose qu'il soit sur les rails, mais il faut également indiquer clairement qu'un réexamen des instruments de développement existants dans la section du budget relative à la coopération au développement et dans le Fonds européen de développement est également nécessaire, si nous voulons parvenir à une meilleure solution et à de meilleures perspectives à long terme, y compris pour la sécurité de l'approvisionnement alimentaire dans les pays en développement. Cela montre aussi clairement l'importance vitale et l'urgence d'une révision fondamentale de la ligne 4 – «L'UE en tant que partenaire mondial» – en particulier.

Nous devrons discuter du volet 2 lorsque les avantages pécuniaires de la déclaration adoptée produiront leurs effets, à savoir, l'accélération et la simplification des règles en vigueur en matière de Fonds structurels et de la mise en œuvre du développement rural. Si nous faisons tous nos devoirs à ce sujet au cours du premier trimestre, cela devrait conduire, et cela conduira, à des budgets supplémentaires avec une augmentation des paiements pour les fonds structurels et agricoles, ce qui contribuera aussi au développement économique. Si nous ne parvenons pas à dépasser les 120 milliards d'euros en paiements au cours de l'année, il doit y avoir des conséquences administratives et politiques. Tout le reste sera indéfendable.

Le troisième point concerne le paquet de relance économique. Les chiffres du budget européen dont nous discutons ont bien sûr tendance à être en aval, et je voudrais donc dire deux choses à cet égard. La première est qu'il est juste et vital que la Banque européenne d'investissement soit impliquée, mais il ne devrait pas y avoir de nouveau budget fictif en dehors du budget européen à long terme – c'est inacceptable. La seconde est que nous sommes prêts à assurer la révision proposée sur la base des bons projets et des procédures nécessaires, y compris en marge des priorités de liaison des réseaux énergétiques dans l'intérêt de la solidarité définie dans le traité de Lisbonne dans la politique énergétique et d'introduction de la connectivité à haut débit dans les zones rurales défavorisées – outre toutes les autres mesures nécessaires qui sont déjà à l'ordre du jour.

**Costas Botopoulos (PSE).** – Madame la Présidente, Madame la Commissaire, chers collègues, j'aimerais d'abord dire que l'absence du représentant du gouvernement français aujourd'hui montre une autre facette d'une Présidence par ailleurs chaleureusement félicitée pour ses succès politiques. Cette autre facette de la Présidence, qui ne joue pas le jeu collectif, tranche aussi avec la réaction de notre commission et de la rapporteure, M<sup>me</sup> Haug, qui, au contraire, a joué très collectivement le jeu du budget.

(EL) Mesdames et Messieurs, je voudrais dire que le budget dont nous débattons aujourd'hui et sur lequel nous voterons demain comporte une réussite, qu'il reste juste à mettre en œuvre, et trois problèmes majeurs. La réussite est bien sûr, que nous sommes parvenus, même si c'est à la dernière minute, à intégrer l'aide alimentaire dans le budget, ce qui était bien nécessaire et montre que l'Europe comprend les problèmes de notre époque.

Il y a toutefois aussi trois problèmes majeurs:

Premièrement, ce budget, qui coïncide avec une période de crise économique et n'a pas, je le rappelle à l'Assemblée, commencé en septembre 2008 comme beaucoup d'orateurs l'ont dit, puisque nous en avons eu les augures il y a un an, ne répond pas du tout à ces circonstances difficiles et est coupé de la réalité. Nous avons des engagements très faibles et des engagements qui ne sont pas du tout certains d'être mis en œuvre. Le deuxième problème (que plusieurs orateurs ont évoqué) est le problème apparu avec les Fonds structurels. Il est incroyable que tant d'argent revienne des Fonds structurels du budget de l'année dernière et que rien ne soit fait pour garantir que nous parviendrons à régler ce problème l'année prochaine au moins. Tout ce système doit être révisé. Le troisième problème, ce sont les doutes que nous avons face à l'aide économique,

les fameux 200 milliards, dont 30 proviennent du budget communautaire. Une fois encore, malheureusement, rien n'indique que nous trouverons cet argent, et il doit être trouvé, car nous en avons besoin.

Jan Mulder (ALDE). - (*NL*) Madame la Présidente, je voudrais, moi aussi, commencer par remercier toutes les personnes concernées pour le rôle qu'elles ont joué dans le processus budgétaire de cette année. Nous sommes de nouveau parvenus à préparer un budget pour 2009. Le rituel habituel – qui prend la forme d'une réunion d'une journée – a une fois encore eu lieu au Conseil.

Une des choses qui m'a frappé, quand j'y repense, c'est l'importance que certains groupes attachent à un certain pourcentage de crédits de paiement. Je ne comprends pas pourquoi il est si important qu'il soit de 0,88, 0,92 ou, en fait, 0,9. Ce qui est important, c'est qu'il soit adéquat. Pour autant que nous le sachions, le produit national brut pourrait chuter l'année prochaine, auquel cas il serait supérieur au 0,9 qui a à présent été décidé. Est-ce que cela va vraiment satisfaire les différents groupes parlementaires? Cela me dépasse. Les pourcentages de paiement doivent être adéquats, ni plus ni moins. Même en envisageant le pire, un budget additionnel pourrait être préparé pour plus tard dans l'année.

Il y a un projet pilote sur lequel je voudrais attirer votre attention, dans le cadre duquel une étude est actuellement menée concernant la justification d'allocations supplémentaires après 2013. Je voudrais encourager vivement la Commission à en prendre note, parce que si nous commençons les débats sur ce sujet l'année prochaine, il est, à mon avis, important que nous sachions pourquoi nous donnons ces allocations supplémentaires. Cela représente-t-il de véritables paiements pour services rendus, oui ou non?

# PRÉSIDENCE DE M. MAREK SIWIEC

Vice-président

**Seán Ó Neachtain (UEN).** -(GA) Monsieur le Président, je salue les recommandations faites dans le projet de budget de l'Union européenne pour l'année prochaine. Je soutiens particulièrement la recommandation relative au processus de paix en Irlande du Nord. Une aide financière au programme PEACE III et au Fonds international pour l'Irlande est prévue.

Je suis également heureux que le budget apporte une aide financière au processus de paix dans la région des Balkans et en Palestine. L'Union européenne contribuera aussi à la reconstruction de la Géorgie, ce qui montre qu'il s'agit du plus grand processus de paix du monde. Elle apporte aussi une aide financière aux pays pauvres et nous essayons de maintenir cette coutume. L'Union européenne doit être en première ligne pour mettre en œuvre les objectifs du millénaire en matière de développement d'ici 2015.

Søren Bo Søndergaard (GUE/NGL). - (DA) Monsieur le Président, une des tâches les plus élémentaires d'un parlement est de contrôler les finances. Cela nécessite naturellement que le parlement ait la possibilité d'inspecter les différentes lignes budgétaires. Il est dès lors totalement inacceptable que le Conseil continue à adopter cette position fermée envers le Parlement. Nous avons entendu aujourd'hui comment la Présidence française n'avait pas réussi à répondre à une seule des approches proposées par les rapporteurs du Parlement chargés du budget 2009 et, en tant que rapporteur de la commission du contrôle budgétaire concernant l'octroi d'une décharge au Conseil pour 2007, je puis ajouter que le Conseil a été tout aussi réticent à répondre à mes approches. Le Conseil n'est donc pas uniquement fermé à l'égard du futur, mais aussi à l'égard du passé. Ce n'est pas seulement un problème avec la Présidence française, c'est un problème avec le Conseil en général. Leur argument est de renvoyer à un soi-disant «accord informel» entre le Conseil et le Parlement qui date de 1970. Pardon? 1970? C'est quand l'UE s'appelait la CE. À l'époque, l'UE était composée d'une poignée de pays et le Parlement n'était pas élu, mais nommé. Cet «accord informel» appartient dès lors au passé et n'a aujourd'hui plus aucune valeur. En tant que Parlement, nous devons exiger l'ouverture, le plein accès à l'information et la coopération du Conseil.

**Patrick Louis (IND/DEM).** – Monsieur le Président, chers collègues, pour la 14<sup>e</sup> année consécutive, la Cour des comptes européenne a refusé de certifier le budget de l'Union européenne.

Si les procédures comptables de la Commission ont été saluées par la Cour - ce qui est quand même la moindre des choses - on remarquera que seuls 8 % des comptes de l'Union européenne sont dûment certifiés. Nous comprenons tous qu'à ce rythme aucune entreprise privée ne pourrait subsister à une telle critique. Cela signifie que 92 % du budget européen, soit plus de 100 milliards d'euros, restent entachés par un trop haut niveau d'inégalités et d'irrégularités.

Je viens de citer les mots du rapport. Irrégularités qui s'ajoutent à de multiples irresponsabilités. Quand vous pensez, par exemple, qu'une agence de communication prévoit un budget de 15,4 millions d'euros pour envoyer une urne dans l'espace avec le slogan «On peut voter partout», les peuples peuvent légitimement penser que l'on se moque d'eux.

Dans le contexte actuel, où les ménages et les États doivent se serrer la ceinture, au moment où la France est contributeur net pour 7 milliards d'euros, il faut arrêter de prendre les contribuables français et européens pour des pères Noël de l'Union européenne, car en juin ils deviendront des pères fouettards.

**Andreas Mölzer (NI).** – (*DE*) Monsieur le Président, en répétant constamment le dogme de l'autorégulation du marché, l'UE a non seulement omis de fixer des limites claires, de définir des règles et de procéder à une surveillance, mais elle n'a jamais pu se libérer des marchés financiers des États-Unis. Ce faisant, elle a négligé son devoir de protéger les Européens des conséquences négatives de la mondialisation.

Depuis des années, on nous dit qu'il n'y a pas d'argent pour le domaine social et le domaine de la santé, et pourtant, des millions et des millions d'euros sont dilapidés dans des projets de prestige, par exemple l'Agence des droits fondamentaux de l'UE, dont le budget a presque quadruplé malgré d'importantes critiques de la part de la Cour des comptes. À présent, à un moment où nos concitoyens se sentent une fois encore abandonnés par l'UE face à la menace du chômage massif, Bruxelles va se doter d'un nouveau paquet de relance économique d'une valeur de 200 milliards d'euros qui, à mon avis, est une imposture.

En définitive, la quantité de moyens déployés sera probablement moins importante que la validité des mesures adoptée à la hâte.

**Ville Itälä (PPE-DE).** - (*FI*) Monsieur le Président, je voudrais remercier les rapporteurs, M<sup>me</sup> Haug et M. Lewandowski, ainsi que les coordinateurs, pour leur excellent travail très responsable. Je voudrais également remercier M. Böge, en sa qualité de président, dont la contribution énergique a fait beaucoup pour que nous parvenions à un résultat aussi positif.

Nous vivons des moments capitaux. Une crise économique est à nos portes et nous devons réfléchir à la manière dont le Parlement européen peut envoyer le bon type de signal au public. Je voudrais remercier le rapporteur, M. Lewandowski, de ne pas avoir utilisé entièrement l'augmentation de 20 %. Cela indique que nous sommes conscients de notre responsabilité envers le contribuable. Si l'on considère que l'année prochaine est une année électorale et qu'il y aura un nouveau statut pour les députés, cette tâche était très ambitieuse et le résultat final est excellent.

Je voudrais juste faire une remarque au sujet du rapport de M<sup>me</sup> Haug, qui concerne la nouvelle ligne budgétaire, celle de la stratégie de la mer Baltique. Il y a eu des discussions à ce sujet et je suis heureux qu'une décision ait été prise, parce que cela représente une chance: c'est un grand pas vers l'amélioration de l'état de la mer Baltique.

Alors que la Commission prépare sa stratégie de la mer Baltique pour l'année prochaine, il est important qu'il y ait aussi une ligne pour celle-ci dans le budget. Les stratégies ne veulent rien dire si elles n'existent que sur le papier et nous devons donc également créer le contenu de la stratégie et, lorsque la Commission aura terminé son travail, il sera évidemment plus facile pour nous de créer le contenu de la ligne budgétaire correspondante.

Comme nous savons également que la Suède, en tant que pays qui assumera la Présidence, fait de la stratégie de la mer Baltique sa priorité, c'est précisément le bon moment pour l'intégrer au budget. C'est pourquoi je voudrais remercier tout le monde de l'attention que vous avez accordé à cette question, l'une des priorités pour l'année prochaine.

**Vicente Miguel Garcés Ramón (PSE).** – (*ES*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nous sommes arrivés au bout du difficile et complexe processus budgétaire. Nous votons demain et je suis convaincu que l'issue sera favorable.

Le monde traverse une crise sérieuse, dont l'épicentre se trouve dans le système financier, et qui a déjà contaminé l'économie réelle. Des changements stratégiques sont donc indispensables pour réorienter notre modèle économique, mettre fin à la désintégration de notre structure productive et prévenir toute aggravation des effets sociaux et climatiques négatifs en train de se manifester.

Nous devons accepter notre part des responsabilités et faire en sorte que le budget 2009 soit un bon instrument en mesure de nous aider à sortir de la crise et à poursuivre sur la route de la création d'une Europe des citoyens, une Europe sociale et une Europe des droits à la hauteur de notre histoire. Nous voulons une Europe soucieuse de n'exclure personne, et j'en donne pour exemple l'intégration au budget du projet pilote destiné à faciliter l'intégration du peuple Rom. Nous voulons une Europe de solidarité, tant intérieurement qu'extérieurement, avec, pour commencer, ses voisins du sud et de l'est.

Je voudrais évoquer la dimension budgétaire du processus de Barcelone, aujourd'hui Union pour la Méditerranée, dans laquelle nous avons placé un si grand espoir. Nous voulons une Europe qui puisse continuer à nourrir sa population et faire la guerre aux fléaux que sont la faim et l'exclusion sociale dans le monde. L'objectif de tout ceci est de favoriser le développement durable, pacifique des peuples du monde.

Mesdames et Messieurs, si vous l'adoptez demain, la vie effective du budget de l'Union pour 2009 débutera. Après cela, il devra être correctement lancé, mis en œuvre et, si nécessaire, révisé. Nous serons vigilants.

Je profite de cette occasion pour vous souhaiter à tous le meilleur pour l'année à venir.

**Daniel Dăianu (ALDE).** - (EN) Monsieur le Président, nous débattons du budget de l'UE à une époque d'anxiété croissante concernant la crise économique qui s'engouffre dans les États membres. Cette crise force la Commission, le Conseil et le Parlement européen à réfléchir à la manière dont les ressources budgétaires de l'UE peuvent combattre la récession économique.

Un déboursement considérablement plus rapide des Fonds structurels dans les nouveaux États membres est essentiel dans ces nouvelles conditions, et les intentions de la Commission à cet égard sont plus que bienvenues. Cependant, ces intentions doivent se traduire en actions concrètes et le budget de l'UE doit être prêt au cas où des crédits de paiement supplémentaires seraient nécessaires, comme le rapport le souligne très justement. Soit dit en passant, cela dépend précisément de la simplification des procédures.

Pour les nouveaux États membres de la zone non euro, la liberté de manœuvre pour utiliser les incitations budgétaires à partir de leurs ressources propres est très réduite à cause de cette crise financière, et il est probable que le resserrement du crédit prévaudra sur les marchés internationaux en 2009. C'est pourquoi les fonds européens et les autres formes d'aide communautaire dans le cadre de ce que j'appellerai «le redressement du crédit» sont dès lors terriblement nécessaires pour pouvoir lutter contre le ralentissement économique sévère auquel on peut s'attendre.

Les pays donateurs pourraient avoir envie de diminuer les paiements des Fonds structurels de l'UE pour réaffecter ces fonds à d'autres fins, mais ne nous faisons pas d'illusions. Si les nouveaux États membres sont touchés par cette crise plus que leurs faiblesses intrinsèques ne le justifient, les effets seront néfastes pour l'ensemble de l'Union.

**Zdzisław Zbigniew Podkański (UEN).** – (*PL*) Monsieur le Président, le débat d'aujourd'hui sur le budget a plus d'importance qu'il n'en a eu dans le passé. Beaucoup de choses dépendent du budget de l'UE, de sa taille et de la manière dont il est affecté, en particulier en cette période de grave crise économique et au vu de la crise alimentaire imminente.

Outre la sécurité économique, alimentaire et énergétique, nous devons aussi nous concentrer sur le développement des régions peu avancées, comme l'Est de l'Union européenne. Nous devons aussi améliorer la manière dont nous gérons nos ressources, y compris la gestion des fonds de restructuration. Le budget manque clairement de fonds pour la culture, l'enseignement, la science et la lutte contre la pauvreté. Ceci est dû aux moyens limités prévus dans le budget et prouve qu'un pourcent du PIB ne suffit pas pour faire face efficacement aux tâches qui nous attendent.

Le budget proposé est considérable, détaillé et, par conséquent, pas très lisible. Il est grand temps que nous nous penchions sur ce problème et que nous adoptions un format différent à l'avenir.

**Kyriacos Triantaphyllides (GUE/NGL).** - (*EL*) Monsieur le Président, le projet de budget 2009 est la preuve que les priorités politiques conservatrices fixées par l'Union européenne ne répondent pas aux besoins des peuples d'Europe. En période de crise économique aiguë, alors que le chômage est en augmentation, les paiements ne représentent même pas 50 % des engagements des fonds de l'Union européenne. Non seulement le secteur du développement n'est pas utilisé comme outil en vue de résoudre les problèmes mais dans certains cas, les fonds opèrent en conditions de pré-crise. En revanche, dans le secteur de la sécurité, le budget de FRONTEX, dont les actions, selon des études indépendantes, violent les droits et les libertés individuels conventionnels, n'a subi aucune réduction. Dans le secteur de la recherche, il y a des subventions pour la

recherche spatiale, dont l'objectif est la surveillance mondiale tandis que, par ailleurs, l'écrasante majorité des actions relatives à l'intégration sociale, à l'exclusion sociale et aux jeunes ont vu leurs subventions réduites. Dans le domaine de l'agriculture, le budget 2009 suit le cadre financier fixé, dont la principale caractéristique est une réduction des dépenses. En ce qui concerne le développement agricole, les paiements seront en 2009 égaux ou inférieurs aux engagements pris en 2007, à un moment où les petites et moyennes exploitations agricoles réduisent leurs activités. Ce fait va à l'encontre de l'intitulé même du budget, qui est de préserver les ressources naturelles.

**Hans-Peter Martin (NI).** – (*DE*) Monsieur le Président, ce budget doit attrister les Européens intéressés et, je l'espère, il les scandalisera quand viendront les élections européennes en juin prochain, car c'est un signe supplémentaire de l'échec pur et simple d'une Union qui est, hélas, dans l'incapacité de transmettre le message: oui, nous avons compris!

Avoir compris aurait signifié prendre chaque gros bloc, le soumettre à une analyse mesurée – il existe des consultants et des instituts de recherche économique à cet effet – et le réviser en fonction des objectifs fixés. Cela aurait conduit à la conclusion qu'un tiers ou peut-être même la moitié des 114 ou 116 milliards d'euros pourraient utilement être investis dans cette crise majeure sans aucun problème. Au lieu de cela, les ressources continuent à être gaspillées et dépensées dans les mauvais domaines et, surtout, pour engraisser une incroyable bureaucratie et la caste politique. C'est tragique pour l'Europe.

Simon Busuttil (PPE-DE). - (MT) Pour commencer, je voudrais féliciter les rapporteurs pour leur excellent travail. Je voudrais évoquer le domaine budgétaire de la justice et des affaires intérieures, en particulier celui de l'immigration, et je voudrais ici me concentrer sur deux points en particulier. Tout d'abord, nous avons revu notre budget pour l'agence FRONTEX à la hausse pour la troisième année consécutive et c'est, je pense, un signe positif. Nous l'avons revu à la hausse non parce que nous sommes satisfaits du travail réalisé par FRONTEX, mais parce que nous en sommes en réalité mécontents. Nous voulons que cette agence en fasse plus et soit plus efficace. Nous avons par conséquent affecté suffisamment d'argent pour, par exemple, faire en sorte que les missions maritimes de FRONTEX deviennent permanentes. Deuxièmement, nous avons alloué 5 000 000 euros supplémentaires au Fonds européen pour les réfugiés afin de mettre sur pied un programme européen de réaffectation interne entre les pays de l'Union européenne, de manière à ce que les personnes qui arrivent dans des pays qui supportent déjà une charge importante et disproportionnée puissent être transférées dans un autre pays de l'Union européenne. Je fais ici allusion au programme de réinstallation ou de réaffectation. Ce Fonds et cet argent nous permettront de mettre ce programme en œuvre pour la première fois, et j'espère que ce programme va maintenant commencer à fonctionner, parce qu'il faut aider les pays qui supportent une charge disproportionnée. Je crois donc que maintenant que nous avons investi de l'argent dans ces deux domaines dans le budget de l'année prochaine, nous allons enfin pouvoir progresser.

**Brigitte Douay (PSE).** – Monsieur le Président, Madame la Commissaire, je voudrais d'abord dire un grand merci à nos rapporteurs qui ont réussi, dans des conditions difficiles, à bâtir ce budget 2009, le dernier avant le rendez-vous démocratique de juin.

Avec 36 % de ce budget qui lui sont consacrés, la politique de cohésion est l'une des principales politiques communautaires, un véritable outil de solidarité et d'équité économique et sociale qu'il nous faut renforcer, rendre plus efficace et mieux faire connaître. C'est en effet l'expression tangible de la solidarité dans l'espace européen, celle qui est la plus visible sur le terrain, au plus près des territoires et des citoyens, là où ils vivent et où l'Union européenne peut parler concrètement à chacun. Catherine Guy-Quint a mis l'accent, tout à l'heure, sur les difficultés liées à la consommation des budgets annuels, notamment ceux des Fonds structurels.

En matière de cohésion, tous les acteurs reconnaissent la difficulté de mettre en œuvre les fonds européens sur le terrain; le montage des dossiers est complexe et long, ce qui peut entraîner des erreurs dommageables aux bénéficiaires, à l'image de l'Union européenne et même à l'avenir de cette politique. La simplification des procédures, une meilleure information, une meilleure formation des acteurs nationaux et locaux concernés sur cette nouvelle politique de cohésion, un partage des expériences et des bonnes pratiques pourraient certainement favoriser une meilleure utilisation de ces crédits. Car dans cette période de crise et d'euroscepticisme croissant, un bon fonctionnement de la politique de cohésion, un bon usage des fonds européens peuvent permettre de recréer de la confiance, d'accroître l'attachement des citoyens européens s'ils ont le sentiment d'être acteurs de ce projet, à condition toutefois que l'on sache mieux rendre visible et mieux expliquer, là où elle est mise en œuvre, ce qu'apporte cette politique. C'est la responsabilité de toutes les institutions de l'Union, dans le meilleur partenariat possible.

**István Szent-Iványi (ALDE).** – (*HU*) Monsieur le Président, depuis des années, un grave problème récurrent avec notre budget est l'écart significatif entre les fonds promis et les paiements réellement effectués. Cette différence a atteint cette année un niveau inacceptable, compromettant ainsi la crédibilité et le sens de tout le processus budgétaire. En 2009, en période de crise économique et financière, nous ne pouvons tout simplement pas laisser cela se produire. C'est la responsabilité conjointe de la Commission et des États membres d'accélérer et de simplifier les paiements et d'ainsi rétablir la crédibilité du budget de l'Union européenne.

Deuxièmement, je remercie mes collègues député(e)s d'avoir soutenu les nombreuses recommandations importantes que j'ai formulées au sujet du paquet budgétaire. Ce paquet contient cinq priorités principales: la protection de l'environnement la plus avancée (y compris une augmentation de 10 % pour le programme LIFE), le développement d'entreprises innovantes, la lutte contre la corruption, une politique sociale progressiste et une expansion considérable du plus grand programme d'échange d'étudiants du monde, Erasmus Mundus. Je vous remercie beaucoup de votre soutien à cet égard, car j'estime que ce sont des points importants.

Enfin, chaque année, je suis obligé d'attirer l'attention sur le fait que le financement de nos objectifs en matière de politique étrangère est inadéquat. Dans le budget de l'année prochaine, c'est encore plus évident. Ce n'est qu'à l'aide d'une comptabilité créative que nous avons pu trouver une source de financement pour les objectifs les plus importants. Il n'y a qu'un aspect rassurant à cette situation malheureuse: une véritable et totale révision à mi-parcours. Si nous ne le faisons pas, il sera difficile de prendre au sérieux l'ambition de l'Union européenne d'être un acteur mondial.

**Paul Rübig (PPE-DE).** – (*DE*) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs, le budget européen commence par un zéro; 0,89 % du revenu national brut va être dépensé sous forme de paiements l'année prochaine, c'est à dire 116 milliards d'euros. Les budgets nationaux ont généralement deux chiffres avant la virgule. Je pense que nous avons montré, ces dernières années, que l'on pouvait accomplir beaucoup de choses en faisant un usage extrêmement parcimonieux de l'argent des contribuables.

Cependant, nous traversons actuellement une crise budgétaire, et je ne crois pas que les 5 milliards d'euros proposés par la Commission suffiront pour donner l'élan nécessaire. Nous devrions dès lors, avec le Conseil, nous efforcer d'éviter ce va-et-vient d'argent, et de retransférer des fonds aux États membres cette fois. Cette Assemblée devrait adopter à l'unanimité un paquet couvrant les réseaux transeuropéens, la recherche et le développement, l'Institut européen des technologies, Eureka, et le programme Erasmus et l'enseignement. Nous devrions nous asseoir ensemble ici pour élaborer, rapidement et efficacement, un paquet qui atteigne réellement nos petites et moyennes entreprises.

En fait, c'est aussi la raison pour laquelle le Parlement insiste pour que nous introduisions une ligne budgétaire distincte pour le «Small Business Act» et, en particulier, une ligne budgétaire pour le changement climatique. Dans le domaine de l'efficacité énergétique, en particulier, un programme intensif peut être démarré immédiatement afin de lancer une offensive majeure contre le chômage extrême imminent qui nous attend l'année prochaine et d'ainsi préserver l'emploi.

Après tout, deux tiers de nos travailleurs sont employés par des petites et moyennes entreprises – qui génèrent 50 % de notre produit national brut – et des millions de nouveaux emplois pourraient être créés dans ces entreprises dans le cadre de cette action sur l'efficacité énergétique.

**Vladimír Maňka (PSE).** – (*SK*) Je voudrais remercier M<sup>me</sup> Haug, M. Lewandowski et le coordinateur de leur excellent travail. Ils sont certainement également conscients qu'il y a des changements qui se profilent à l'horizon de l'exercice budgétaire 2009 et que nous devrons réagir de manière flexible aux développements de la crise financière.

Dans le domaine de la politique de cohésion, il sera extrêmement important que nous fassions preuve de flexibilité en obtenant les ressources nécessaires. Nous devons être prêts à libérer rapidement des paiements supplémentaires à partir des ressources budgétaires, en particulier en cas de mise en œuvre accélérée des politiques structurelles.

En ce qui concerne les économies nationales des nouveaux États membres qui ont des niveaux relativement faibles de développement économique, la politique de cohésion permet de créer le potentiel en vue de reprendre plus rapidement du terrain sur les États développés. En particulier aujourd'hui, en période de crise financière, il est important que nous utilisions cet instrument efficacement. Les analystes de certains États membres ont calculé l'impact négatif des retards de paiement sur l'emploi, sur la productivité du travail et

sur la croissance économique dans ces régions. Si nous étions parvenus à utiliser les ressources financières au rythme escompté dans le cadre financier pluriannuel, les nouveaux États membres auraient des taux de productivité du travail de plus de 2 % supérieurs à ce qu'ils sont aujourd'hui, une croissance économique de plus de 2 % supérieure, et des taux d'emploi de 1 % supérieurs. Vu sous cet angle, nous devrions envisager de soutenir la cohésion en tant que facteur clé pour stimuler les indicateurs macro-économiques décisifs dans l'UE.

Les différences de niveau de la bureaucratie dans les divers États membres ont un impact négatif sur l'utilisation des ressources financières. Il est dès lors essentiel pour nous, au sein de l'UE, de réduire la bureaucratie dans tous les domaines lorsqu'il s'agit de puiser dans les fonds européens.

Mesdames et Messieurs, vous voulez certainement que nous puissions faire face au problème mondial actuel en nous basant sur les principes de solidarité et dans le cadre de toute la Communauté. Nous devons pour cela garantir la disponibilité des ressources nécessaires à l'avenir de la politique de cohésion.

**Jean Marie Beaupuy (ALDE).** – Monsieur le Président, Madame la Commissaire, nombreux sont mes collègues qui viennent de rappeler, encore à l'instant, l'insuffisante consommation des budgets, notamment au niveau des Fonds structurels. Nous devons donc impérativement corriger cette situation en mettant en place des actions pertinentes et concrètes. Aussi, je me réjouis de voir inscrit dans ce budget un montant de 2 millions d'euros pour le projet pilote Erasmus des élus locaux et régionaux, projet que j'ai personnellement proposé il y a quelques mois.

En effet, cette inscription budgétaire fait suite aux propositions concrètes de mon rapport sur la gouvernance qui a été adopté en octobre dernier, et ce à une très large majorité de notre Assemblée.

En effet, pour mettre en œuvre avec efficacité nos politiques de développement régional, il ne suffit pas de voter des règlements et des budgets, il est essentiel que les élus porteurs des projets locaux et régionaux puissent devenir de véritables locomotives des objectifs de Lisbonne et de Göteborg, et cela grâce à leur savoir-faire. Avec cet Erasmus des élus locaux et régionaux, nous pourrons tout à la fois renforcer les liens humains, mais aussi et surtout, donner les moyens d'un usage plus rapide et plus efficace des Fonds structurels.

De nombreuses associations d'élus m'ont déjà fait connaître leur enthousiasme vis-à-vis de cet Erasmus des élus locaux. Aussi, avec l'appui de la DG REGIO, nous allons pouvoir lancer ce nouveau dispositif et ainsi appliquer la formule: «Think global, act local».

Valdis Dombrovskis (PPE-DE). - (LV) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs, concernant le projet de budget de l'Union européenne pour 2009, je voudrais souligner que le plus important dans ce budget, ce n'est pas ce qui a été fait, mais ce qui n'a pas encore été fait. Le projet de budget de l'UE pour 2009 avait déjà prévu un montant de crédits de paiement de 3 % supérieur à celui de cette année et, en outre, la Commission européenne a présenté une proposition en vue de réduire davantage encore le montant des crédits de paiement – de 3,5 milliards d'euros cette année et de 1,1 milliard d'euros l'année prochaine. Je doute que la réduction du montant des paiements du budget de l'UE soit la réponse la plus satisfaisante à la crise économique et financière. Dans le plan européen de relance économique, les mesures relatives aux Fonds structurels et au Fonds de cohésion, la simplification des procédures du Fonds de développement rural et l'accélération de l'acquisition des fonds, le paiement d'avances sur fonds européens et l'augmentation de la part de cofinancement de l'UE n'ont pas encore été pris en compte dans le montant des crédits de paiement annoncé dans le budget 2009 de l'Union européenne. Cependant, la vérité est que la réponse à la question de savoir s'il est possible de considérer le budget de l'année prochaine comme une réponse efficace de l'Union européenne à la crise économique et financière dépendra précisément de ces mesures et de la mesure dans laquelle elles accroîtront réellement les montants des paiements. J'espère que les institutions européennes démontreront leur capacité à réagir rapidement aux défis et ne s'engouffreront pas dans la bureaucratie habituelle. De manière générale, nous devrions saluer la proposition de la Commission européenne d'allouer 5 milliards d'euros supplémentaires au renforcement de la compétitivité de l'Union européenne. Cependant, la source du financement – des ressources de la politique agricole commune – est difficile à comprendre. Si l'on peut économiser 5 milliards d'euros dans la politique agricole commune de l'Union européenne, pourquoi la Commission ne fait-elle alors rien pour garantir une concurrence loyale sur le marché intérieur agricole et, au moins en partie, pour atténuer les fâcheuses différences entre les niveaux de paiements directs aux agriculteurs des différents États membres de l'UE? Je vous remercie de votre attention.

**Marusya Ivanova Lyubcheva (PSE).** – (*BG*) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, je dois tout d'abord féliciter les rapporteurs et les coordinateurs et souligner les efforts exceptionnels qu'ils ont réalisés dans la gestion de la procédure d'adoption du budget à un très haut niveau.

Nous avons réellement tenté de parvenir au niveau maximal d'engagements et de donations, tout en restant proches des plafonds autorisés par le cadre financier pluriannuel. Les défis à relever ne manquent bien sûr pas. Nous pourrions considérer ce budget comme une réponse initiale de l'Union européenne à la crise économique et financière internationale. C'est ce qui rend les choses si difficiles.

Il est naturel pour nous de considérer le budget en termes de priorités clés pour la mise en œuvre de la politique de l'Union européenne. Malheureusement, dans le cas de la priorité 1B, qui concerne le développement durable, la cohésion pour la croissance et l'emploi, il n'y aura pas suffisamment de ressources disponibles pour couvrir les grands projets prioritaires des États membres. C'est en particulier le rôle du Fonds de cohésion de permettre aux États membres économiquement plus faibles de recevoir un soutien afin de les aider à résoudre leurs problèmes d'infrastructure, à stimuler leur compétitivité et à atteindre un niveau de développement régional plus élevé.

C'est ce Fonds qui aide à élever le niveau de vie, en particulier dans les nouveaux États membres. Si ces pays ne reçoivent pas de fonds, ils progresseront considérablement plus lentement, en particulier en temps de crise. C'est pourquoi j'émets de sérieuses critiques au sujet de l'incapacité du budget à apporter une aide à cet égard. La manière dont le budget est mis en œuvre est également importante. Le débat initial sur la simplification des procédures afin de parvenir à une plus grande faisabilité et de minimiser le risque d'irrégularités et d'abus doit être accéléré. Nous devons également faire en sorte que l'écart se rétrécisse et que le niveau des paiements augmente.

La proposition de révision du cadre financier pluriannuel n'est pas une mauvaise chose et offre des moyens supplémentaires pour la croissance alloués en 2009-2010. L'objectif fixé associé à la réalisation des objectifs de génération d'énergie pauvre en carbone est bon, mais il n'est pas du tout crucial. Nous devons faire preuve de beaucoup plus de flexibilité.

Je voudrais conclure en disant que nous devrions adopter le budget, mais avec des mesures préventives en vue de faire face à la crise économique et financière. Même s'il est difficile à trouver, un accord est important et nécessaire. Nous devons lui apporter notre soutien.

**Kyösti Virrankoski (ALDE).** - (FI) Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord remercier les rapporteurs, M<sup>me</sup> Haug et M. Lewandowski, de leur excellent travail. Je voudrais également remercier la commissaire Grybauskaité et son assistant le plus proche, M. Romero, pour l'excellente coopération dont ils ont fait preuve tout au long de l'année, ainsi que la Présidence pour sa participation constructive à la préparation du budget.

Je voudrais seulement aborder un point, celui des Fonds structurels. Cette année, nous avons remboursé des crédits inutilisés aux États membres, sous une forme ou une autre. Dans le budget rectificatif n° 2, nous avons reprogrammé 2,8 milliards d'euros, et dans le budget rectificatif n° 9, nous avons remboursé 4,5 milliards d'euros de paiements inutilisés.

Dans ce contexte, il est étonnant que la Commission propose un paquet de relance d'une valeur de 5 milliards d'euros alors qu'elle n'a, dans le même temps, pas utilisé totalement les fonds prévus dans le budget pour la politique structurelle. La raison en est le système de contrôle et de surveillance, qui est extrêmement complexe. Dans de nombreux pays, il n'a pas encore été approuvé.

Le Parlement européen a proposé une résolution conjointe en conciliation, qui reconnaîtrait la nécessité d'une simplification et l'existence de carences structurelles. La Commission et le Conseil n'ont pas voulu s'associer à cette résolution. Le Conseil européen vient cependant de proposer d'adopter presque la même position et la nécessité très réelle d'une simplification et d'une plus grande efficience doit effectivement être soulignée.

**Margaritis Schinas (PPE-DE).** - (*EL*) Monsieur le Président, ce budget est le dernier du mandat parlementaire en cours et le premier sur lequel nous allons voter depuis que la crise financière est venue frapper à notre porte. Il a dès lors une importance particulière: c'est un budget que les citoyens européens examineront de près.

Pour moi, personnellement, ce budget a une saveur douce-amère, car il comporte des réussites, mais aussi des incertitudes. Personnellement, je porte assurément au nombre des réussites le fait que nous soyons parvenus, même si ce n'est que légèrement, à accroître les paiements par rapport à la position du Conseil, que nous ayons trouvé relativement plus de moyens pour la compétitivité, l'environnement et la sécurité et que, pour la première fois, nous ayons une position bien tranchée concernant la gestion de l'immigration clandestine aux frontières méridionales de l'Union européenne, où des pays tels que le mien reçoivent chaque

année 100 000 personnes désespérées, qui viennent frapper à la porte de l'Europe aux frontières méridionales. Pour tout cela, nous avons des raisons de nous réjouir.

Je suis cependant très déçue que ce premier budget de période de crise ait été incapable de faire passer le message que l'Europe est volontaire et capable. Sur 200 milliards, nous sommes encore en train de chercher à déterminer comment en dépenser cinq, que certains États membres veulent récupérer au lieu de les investir dans la compétitivité. C'est une occasion manquée. Pour cette année, je pense que nous aurions pu en faire davantage. J'espère toujours qu'au Conseil, les suspects habituels qui veulent rembourser les surplus aux ministères nationaux feront un effort supplémentaire, afin que l'année prochaine au moins, nous adoptions une approche plus ambitieuse.

**Emanuel Jardim Fernandes (PSE).** – (*PT*) Monsieur le Président, je félicite la rapporteure, M<sup>me</sup> Haug, de son excellent travail, ainsi que plusieurs collègues de leurs contributions. Je voudrais parler du secteur de la pêche et de ses aspects positifs et négatifs.

Les crédits totaux qui lui sont alloués sont quasiment les mêmes que lors du dernier exercice financier. C'est un aspect négatif, étant donné que les précédents budgets représentaient déjà le minimum requis pour mettre en œuvre une politique commune de la pêche et une politique maritime dotées des ressources nécessaires. La réduction des crédits de paiement et la réponse inadéquate aux besoins et aux aspects spécifiques des régions ultrapériphériques sont également des aspects négatifs.

L'augmentation de la pression économique extérieure en raison de la crise financière actuelle et des variations considérables des prix des combustibles augmente les pressions existantes dues à la capacité insuffisante de la flotte et à l'érosion de la base de ressources.

Bien que la Commission propose de restructurer le secteur de la pêche afin de l'adapter à la situation macroéconomique actuelle, des mesures concrètes sont nécessaires pour contribuer à assurer la survie de la flotte de pêche européenne et la subsistance de ceux qui donnent tellement afin que nous puissions avoir accès à l'une des denrées alimentaires les plus basiques.

Je salue l'adoption, à titre d'action préparatoire, de l'initiative, d'une valeur de 4 millions d'euros, que j'ai proposée en vue de créer un observatoire des prix du poisson. Je salue également le soutien accru à la gestion des ressources de la pêche, les contributions facultatives aux projets internationaux, le renforcement du dialogue dans le secteur vital de la pêche, comme nous avons pu le constater lors d'une visite de la commission de la pêche à Madère, une région ultrapériphérique portugaise, et à travers le projet pilote de travail en réseau et d'échange de bonnes pratiques et la conclusion du sixième programme-cadre. Le maintien de crédits pour la coopération dans le domaine du développement bioéconomique, pour l'Agence communautaire de contrôle des pêches et pour l'action préparatoire sur la politique maritime européenne est également positif.

Enfin, je dois saluer la création par la Commission d'une ligne budgétaire, qui ne dispose pas encore de crédits pour l'instant et sera consacrée à un instrument financier *ad hoc* en vue d'adapter la flotte de pêche aux conséquences économiques des prix du carburant. C'est une raison ...

(Le président retire la parole à l'orateur)

**Péter Olajos (PPE-DE).** – (*HU*) Comme je l'ai déjà dit au moment de la première lecture en octobre, en tant que rapporteur pour avis de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, je salue le budget de l'UE pour 2009 pour plusieurs raisons. D'une part, le fait que nous disposerons de 14 milliards d'euros l'année prochaine pour la protection de l'environnement, la préservation de la nature et, dans ce cadre, d'abord et avant tout, pour les objectifs LIFE+ est déjà significatif et positif. D'autre part, il convient de noter que ce montant est de quelque 10 % supérieur à celui de l'année dernière, ce qui montre bien qu'à l'heure actuelle, personne ne remet en cause l'importance de ce domaine, en particulier en ce qui concerne le changement climatique. Ce dernier point est, en outre, une des priorités budgétaires de l'année prochaine. Bien sûr, tout ceci est étroitement lié au vote qui aura lieu aujourd'hui à midi, au cours duquel nous déciderons du paquet sur le climat.

Même si ces projets de directives ne répondent pas tout à fait à nos attentes de départ, ils sont ambitieux par rapport à la proposition publiée par la Commission en janvier de l'année dernière. Il faudra de l'argent et de la volonté politique pour atteindre les objectifs qui y sont définis. Le montant n'est peut-être pas très élevé, mais il est important de souligner que les projets pilotes qui démarreront l'année prochaine ont une valeur de 7,5 millions d'euros. Le travail substantiel, qui inclut la rédaction et la publication des appels d'offres, peut être attendu pour le début de l'année prochaine, mais la Commission a indiqué à plusieurs reprises l'importance

qu'elle attache à la mise en œuvre de ces projets et a garanti son entière coopération. Depuis la plénière d'octobre, l'Agence européenne de sécurité des aliments (EFSA) est le seul organe qui n'ait pas réussi à réaliser de progrès notable. Nous sommes donc obligés de continuer à recommander le maintien de la réserve de 10 %, mais j'espère que ce problème sera lui aussi résolu prochainement. Ce sont là mes observations et recommandations, qui concordent, pour l'essentiel, avec celles faites en première lecture. J'appelle mes collègues à voter pour en deuxième lecture également. Je voudrais profiter de l'occasion pour féliciter M<sup>me</sup> Haug pour le rapport. Merci beaucoup.

Maria Martens (PPE-DE). - (NL) Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter la rapporteure,

M<sup>me</sup> Haug. Cela a été un réel plaisir de travailler avec elle, et la commission du développement est satisfaite. Trois choses étaient importantes pour nous. Premièrement, il faut s'attaquer à la crise alimentaire, et nous sommes heureux que la proposition de la commission ait été adaptée et qu'un compromis, qui a reçu le soutien du Parlement et du Conseil, ait été trouvé, grâce auquel 1 milliard d'euros a été débloqué pour la crise alimentaire.

Ce qui compte, en définitive, c'est qu'une solution durable soit trouvée, à savoir la sécurité alimentaire pour les pays en développement eux-mêmes, et c'est l'objectif de notre projet pilote. Un problème majeur dans ce contexte est que les petits exploitants agricoles n'ont pas accès aux microcrédits. Il est difficile pour eux de se procurer de bonnes semences et de bon engrais et de pouvoir investir dans l'irrigation, s'ils sont incapables de payer d'avance. Nous sommes dès lors heureux que notre proposition de projet pilote de microcrédits en faveur des petits exploitants agricoles ait reçu un large soutien, et nous comptons sur la commission pour mettre ce projet pilote en œuvre.

Deuxièmement, en ce qui concerne l'évaluation, nous pouvons supporter beaucoup de critiques concernant la coopération au développement ces derniers temps. Pour obtenir du soutien, il nous faut non seulement expliquer ce qu'était notre objectif, mais surtout ce que nous avons réalisé. Il est malheureux que les rapports de la commission soient encore très fixés sur des intentions. C'est pourquoi nous avons préconisé un renforcement de la capacité au sein de la commission afin d'améliorer l'évaluation des résultats. Nous saluons le soutien du Parlement en faveur de ces propositions.

Troisièmement, Monsieur le Président, nous continuons à plaider en faveur d'une augmentation du budget pour le chapitre 4, dépenses extérieures. Si nous voulons réaliser nos ambitions et responsabilités, qui sont justifiées pour ce qui est du Kosovo, du Moyen-Orient, etc., où le principal problème n'est pas simplement la coopération au développement mais aussi la résolution des conflits, alors il est évident que plus de fonds et de flexibilité sont nécessaires.

**Mairead McGuinness (PPE-DE).** - (EN) Monsieur le Président, j'ai deux brefs commentaires à faire. Je voudrais remercier la rapporteure pour son travail.

Concernant l'aide au développement, je pense qu'il est important de signaler que, s'il est vrai qu'il a été difficile de trouver le milliard d'euros, il est toutefois positif que l'Europe fasse quelque chose en réponse à un problème. Il convient cependant de se souvenir que les prix des produits de base se sont effondrés, tout comme les prix de l'énergie, et que ce milliard d'euros devrait donc permettre d'en faire beaucoup plus que ce que nous avions espéré s'il est correctement dépensé. Je pense que nous devons surveiller les choses de près afin de pouvoir faire en sorte que cet argent aille bien là où il doit aller et où le besoin est le plus grand, à savoir sur le terrain, afin de produire de la nourriture là où elle peut être produite.

Mon second commentaire porte également sur le secteur agricole, mais concerne l'avenir plutôt que ce budget précis. J'ai quelques inquiétudes s'agissant des commentaires faits par la commissaire sur le soi-disant manque de valeur ajoutée des dépenses dans le domaine agricole. Je sais que nous aurons le temps d'en débattre dans le futur, mais il devra s'agir d'un débat rigoureux et vigoureux. Je crois qu'une politique commune est plus bénéfique aux agriculteurs européens qu'une politique où les États membres peuvent choisir et uniquement prendre ce qui leur plaît, parce que les citoyens y perdront en termes de qualité et de sécurité alimentaire.

**Czesław Adam Siekierski (PPE-DE).** – (*PL*) Monsieur le Président, l'adoption du budget implique toujours une confrontation entre nos attentes et la réalité. Le cadre de notre budget n'est pas très flexible, et il est difficile de réaffecter les ressources. S'il est vrai que cela reflète la stabilité du financement pour certaines activités, cela signifie aussi qu'il est difficile de répondre à une réalité en évolution constante.

Le budget actuel ne reflète pas, au vu de la situation actuelle, les désirs de nombreux députés européens, comme par exemple la nécessité de contrer la crise économique qui s'aggrave ou de financer de nouvelles

technologies qui seront utilisées pour améliorer l'environnement et lutter contre le changement climatique. Le budget ne répond pas aux attentes des jeunes, écoliers ou étudiants, s'agissant du soutien financier aux échanges de jeunes et de l'accès à l'éducation et aux études à l'étranger.

Enfin, je voudrais dire que les budgets successifs et les perspectives financières ont été davantage axés sur la poursuite des plans et objectifs budgétaires précédents que sur la réponse aux difficultés actuelles et à venir. C'est pourquoi nous devons régulièrement revoir les perspectives financières, car sept ans est un délai trop long en termes de planification budgétaire.

**Reinhard Rack (PPE-DE).** – (*DE*) Monsieur le Président, je voudrais revenir sur un point évoqué par mon collègue autrichien, M. Rübig, tout à l'heure. Nous consacrons moins d'un pourcent du produit intérieur brut européen à l'Europe et dans le même temps nous demandons à l'UE de faire face à de plus en plus de tâches pour le compte de plus en plus d'États membres. Cela ne tient pas debout! Sachant cela, il est vraiment incroyable que nous soyons en mode «économie» depuis plusieurs années, un mode qui implique non seulement l'utilisation parcimonieuse de nos fonds, mais aussi, essentiellement, que les ministres des finances réclament de l'argent et le transfèrent dans leurs budgets nationaux à la fin de l'année.

Il y a suffisamment de nouvelles actions auxquelles nous devrions consacrer notre argent. Il y a aussi des actions qui, depuis des années, ne reçoivent pas les fonds budgétaires qu'elles méritent. Les dépenses consacrées à la politique d'information de l'UE devraient être considérablement accrues si nous voulons vraiment rapprocher les citoyens européens de l'Europe. Il y a énormément d'actions dans le domaine des échanges d'étudiants et de stagiaires auxquelles l'Europe pourrait participer.

**Jutta Haug,** *rapporteure.* – (*DE*) Monsieur le Président, je voudrais remercier tous les députés qui ont participé au débat de cette Assemblée et qui sont intervenus, même si, dans quelques cas, le budget 2009 était juste l'occasion d'intervenir plutôt que l'objet de l'intervention. Je voudrais surtout remercier les députés qui sont restés avec nous du début à la fin et qui se sont joints au débat.

Le plan européen de relance économique qui nous a été présenté par la Commission a été abordé dans de nombreuses interventions et tourmente nombre d'entre nous. Je ne peux rien faire d'autre que répéter ce que j'ai déjà dit à de nombreuses reprises: la force motrice européenne des économies des États membres, c'est la politique de cohésion de l'UE. Mettre cette politique véritablement en œuvre, correctement et honnêtement, nous permettra d'améliorer notre situation et aura sans aucun doute pour résultat que l'économie ne nous posera plus d'aussi gros problèmes dans les prochaines années. Bien entendu, nous ne nous en sortirons pas avec nos 116 milliards d'euros de paiements, mais l'ensemble du Parlement se tient prêt à garantir les paiements utiles dans les budgets supplémentaires et rectificatifs.

Ce que la commissaire a dit est vrai, bien sûr: un budget est toujours un compromis. Le budget 2009 n'est pas différent de ses prédécesseurs à cet égard. Nous avons dû concéder au Conseil le faible niveau des paiements; la Commission a dû nous accorder la réaffectation de 700 millions d'euros pour le développement régional, et nous avons dû revoir nos priorités à la baisse. Nous sommes néanmoins parvenus à préserver bon nombre de ces priorités: plus d'argent pour la lutte contre le changement climatique, plus de paiements pour la dimension sociale en termes de création d'emplois meilleurs et plus nombreux, et plus d'argent pour les PME. C'est ce que nous avons accompli, et j'en suis reconnaissante à tous mes collègues députés. Merci beaucoup!

(Applaudissements)

**Janusz Lewandowski,** rapporteur. — (*PL*) Monsieur le Président, dans la section du budget dont je suis responsable, la seule chose qui reste incertaine, c'est l'avenir du traité de Lisbonne, qui modifie les compétences du Parlement et pourrait avoir un impact sur le budget. Comme les autres problèmes ont été résolus, je voudrais soutenir les orateurs précédents qui ont demandé une révision des perspectives financières. C'est une chose dont nous avions déjà clairement besoin au cours de la deuxième année des perspectives actuelles, si nous voulons être en mesure de financer les objectifs et engagements internationaux de l'Union européenne.

Il est également dommage que la procédure de conciliation avec le Conseil ait comporté des négociations portant sur des millions d'euros, à l'heure où des milliards d'euros ont été promis dans un paquet de crise assez nébuleux. Au vu de ce qui précède, le budget que nous allons probablement adopter demain sera plus susceptible de connaître des modifications qu'il ne l'a jamais été auparavant.

Le Président. - Le débat est clos.

Les orateurs ont été tellement disciplinés que nous avons fini à l'heure, et c'est un bon message pour la discipline budgétaire à l'avenir.

Le vote aura lieu demain, jeudi 18 décembre 2008.

## Déclarations écrites (article 142)

**Gábor Harangozó (PSE),** *par écrit.* – (*EN*) Nous devrions nous préoccuper – comme notre rapporteure – des effets négatifs qui découleront de la récession mondiale pour le citoyen européen. Nous devrions en particulier nous préoccuper de nos concitoyens les plus défavorisés, ceux qui subiront sans aucun doute le plus l'effet de la crise financière. L'Union doit maximiser ses efforts en facilitant l'accès aux ressources disponibles – dans les limites du cadre financier pluriannuel 2007-2013 qui a été adopté – pour les bénéficiaires sur le terrain, et nous devrions donc en particulier améliorer et simplifier les mesures en vue d'accélérer la mise en œuvre des Fonds structurels et de cohésion. En fait, les faibles niveaux des paiements pour la mise en œuvre de la politique de cohésion ne reflètent pas les besoins sur le terrain face aux défis de l'actuelle crise économique. La politique de cohésion est le meilleur instrument de solidarité de l'Union et son rôle dans la lutte contre les effets négatifs de la crise mondiale est essentiel, vu son ampleur.

(La séance, suspendue à 10 h 50, est reprise à 11 h 30)

## PRÉSIDENCE DE M. HANS-GERT PÖTTERING

Président

# 4. Fibromyalgie (déclaration écrite): voir procès-verbal

\*\*\*

**Hannes Swoboda (PSE).** – (*DE*) Monsieur le Président, hier, un grand nombre des visiteurs ayant réservé n'a pu entrer dans cette hémicycle. Je voudrais remercier tout particulièrement les services du Parlement qui ont essayé de faire entrer les visiteurs, malgré l'opposition de la police. La police a refusé de les laisser entrer, parce que les visiteurs portaient des vestes rouges. Je ne sais pas qui a peur des vestes rouges. Un de nos collègues a également dû retirer sa veste afin d'être autorisé à entrer au Parlement.

Je voudrais demander que nous nous plaignions auprès de la police, que nous leur disions qu'il est interdit de faire obstruction aux visites. Je voudrais répéter que les services du Parlement ont tenté de laisser les visiteurs qui avaient des réservations entrer dans l'hémicycle, mais la police les en a empêchés, malgré le comportement pacifique des visiteurs. Je demande que nous informions la police que le Parlement n'entend pas subir ce genre d'interférence.

**Le Président.** – Merci beaucoup, Monsieur Swoboda; nous allons nous pencher sur la question. Je vous remercie de votre intervention.

**Monica Frassoni (Verts/ALE).** – (*IT*) Monsieur le Président, je vous remercie de me donner la parole. Je voudrais simplement souhaiter chaleureusement la bienvenue à M. Mohamed Abdelaziz, président de la République démocratique arabe sahraouie et secrétaire général du Front Polisario, et à la délégation qui l'accompagne. Ils sont revenus au Parlement pour nous rappeler l'importance de la protection des droits et de l'autodétermination de leur peuple.

**Jens Holm,** *au nom du groupe GUE/NGL.* – (*SV*) Monsieur le Président, je m'exprime ici au nom de l'ensemble de mon groupe. Nous sommes opposés à la procédure qui a été proposée. Notre rapporteur, M. Wurtz, a déjà dit lors de la réunion entre les rapporteurs des groupes qu'elle était tout à fait inacceptable. Le vote sur le paquet sur le climat, l'un des votes les plus importants cette année, doit se dérouler de la même manière que tous les autres votes. Il est antidémocratique et épouvantable que nous ne votions pas sur chaque rapport séparément. Nous devons pouvoir voter sur chaque rapport individuel et nous devons avoir le droit de présenter des amendements sur lesquels nous voterons ensuite.

Déchirez cette proposition et permettez-nous de voter sur chaque rapport séparément et de voter sur les amendements présentés. Merci.

**Le Président.** – Tout le monde a le droit d'exprimer son opinion au sein de cette Assemblée, et la majorité décide.

Chris Davies (ALDE). - (EN) Monsieur le Président, au terme des cinq heures de débat sur le paquet sur le climat et l'énergie d'hier, le Parlement a reçu une réponse mûrement réfléchie du ministre Borloo, au nom de la Présidence, et des commissaires Dimas et Piebalgs, au nom de la Commission. Malgré le fait que 50 ou 60 députés aient pris part au débat, ils se sont adressés à une Assemblée qui contenait à peine quatre députés.

Je crois que cela démontre un certain manque de courtoisie envers la Commission et la Présidence, et que cela diminue l'influence que possède cette Assemblée. Je vous demanderai d'examiner, avec les présidents des partis, la question de savoir si nous ne devrions pas envisager d'imposer des sanctions aux députés qui participent aux débats mais ne prennent pas la peine d'être présents pour entendre la réponse de la Commission et de la Présidence.

(Applaudissements)

**Le Président.** – Monsieur Davies, je suis tout à fait d'accord avec vous sur le fond, mais assurez-vous, y compris en vérifiant avec votre groupe, que la présence des députés peut être garantie.

**Reinhard Rack (PPE-DE).** – (*DE*) Monsieur le Président, je voudrais faire une demande à la suite du débat d'hier avec la Présidence française. Il y a des présidents de groupe qui ont des choses importantes à dire dans cet important débat, ce qui n'est que justice. Mais il y a aussi des présidents de groupe, toujours les mêmes, qui ont pour habitude de dépasser leur temps de parole d'une ou deux minutes.

Peut-être ce temps pourrait-il simplement être déduit du temps alloué à leur groupe, ainsi il ne faudrait pas modifier par la suite le temps alloué à l'origine?

#### 5. Heure des votes

Le Président. - L'ordre du jour appelle l'heure des votes.

(Pour les résultats des votes et autres détails les concernant: voir procès-verbal)

# 5.1. Énergie produite à partir de sources renouvelables (A6-0369/2008, Claude Turmes) (vote)

# 5.2. Échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (A6-0406/2008, Avril Doyle) (vote)

– Avant le vote

**Markus Pieper (PPE-DE).** – (*DE*) Monsieur le Président, ma justification est la suivante. Malheureusement, aucun débat en plénière, dont nous aurions pu apporter le résultat au trialogue, n'a eu lieu sur le SCEQE. Les négociations en trialogue, simplement basées sur l'avis de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, ne sont pas représentatives du Parlement. Maintenant, nous sommes supposés adopter les amendements à la proposition de la Commission; mais ce qui est censé faire l'objet de notre décision aujourd'hui correspond point pour point au document du Conseil. Le Parlement n'a apporté aucune modification, pas même une virgule. Pourquoi sommes-nous si pressés par le temps? Après tout, nous parlons ici d'une période qui débutera en 2013.

Avec la proposition SCEQE sous sa forme actuelle, les incohérences et l'explosion des coûts vont nous rattraper. Le sujet de l'échange de quotas d'émission est la décision politique industrielle la plus importante des années, sinon des décennies, à venir. Nous ne sommes pas prêts à laisser notre droit démocratique de codécision au vestiaire du Parlement. Après tout, pour quoi de nombreux États membres se battent-ils avec succès depuis près de 30 ans au sein de cette Assemblée? Se battent-ils pour voir la politique climatique abandonnée presqu'entièrement au Conseil par une procédure simplifiée? En tant que Parlement élu, nous voulons entamer un débat démocratique, en particulier en vue des conséquences de nos actions. Merci beaucoup.

(La proposition est rejetée)

# 5.3. Effort partagé en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre (A6-0411/2008, Satu Hassi) (vote)

# 5.4. Stockage géologique du dioxyde de carbone (A6-0414/2008, Chris Davies) (vote)

# 5.5. Surveillance et réduction des émissions de gaz à effet de serre provenant des carburants (transport routier et navigation intérieure) (A6-0496/2007, Dorette Corbey) (vote)

# 5.6. Normes de performance en matière d'émissions pour les voitures particulières neuves (A6-0419/2008, Guido Sacconi) (vote)

- Après le vote

**Avril Doyle,** *rapporteure.* – (*EN*) Monsieur le Président, en tant que rapporteure, j'aurais voulu m'exprimer avant mon rapport, mais je vous remercie de me donner l'occasion de m'exprimer maintenant, parce qu'il est important, dans notre intérêt à tous, que certaines choses soient consignées dans le procès-verbal.

Il y a probablement un point sur lequel nous serons tous d'accord ce matin au sein de cette Assemblée, et c'est que les accords en première lecture ne rendent justice ni au respect de la procédure parlementaire ni au fond de la législation, en particulier quand le sujet est très complexe et technique.

## (Applaudissements)

Les accords en première lecture doivent dès lors être rares et constituer une exception, et seuls des circonstances exceptionnelles méritent une réponse aussi exceptionnelle.

Ma deuxième motion de procédure est qu'il n'existe aucune disposition juridique relative à la participation des chefs d'État dans le processus de codécision.

#### (Applaudissements)

Bien que certains aspects du paquet sur le climat aient été à l'ordre du jour du sommet de la semaine dernière et qu'une demande ait émané de ce sommet afin que toutes les futures révisions concernant des amendements à des aspects du SCEQE soient mises à disposition afin d'être examinées lors de futurs sommets, lors du trialogue qui a suivi samedi matin à Bruxelles, j'ai ajouté, avec le total soutien des rapporteurs fictifs, un nouveau considérant à mon rapport – postérieur au sommet – qui a ensuite été adopté par le COREPER samedi après-midi. Ce considérant souligne la nature unique et transformative de la législation communautaire en matière de SCEQE, mais déclare que cette consultation avec les chefs d'État ou de gouvernement ne doit en aucun cas être considérée comme un précédent pour toute autre législation.

Cela a été un voyage législatif épique. Je voudrais remercier le commissaire Dimas et son équipe, le ministre Borloo et son équipe, et, en particulier, l'ambassadeur Léglise-Costa pour l'immense travail qu'il a fourni. Je voudrais remercier le personnel de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire – et permettez-moi de mentionner tout particulièrement Virpi Köykkä pour son travail de forçat – tout le personnel de notre groupe, mon assistante personnelle, Kavi, pour son travail inlassable, mais surtout, mes rapporteurs fictifs et leur personnel pour leur très bon travail coopératif.

# (Applaudissements)

**Miroslav Ouzký**, rapporteur de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire. – (CS) Je voudrais profiter de cette occasion, au terme de près d'un an de travail, pour remercier tous les participants. Je voudrais en particulier remercier les rapporteurs et les rapporteurs fictifs. Je ne vais pas répéter ce que la rapporteure, M<sup>me</sup> Doyle, a dit. Une situation vraiment exceptionnelle requiert des mesures exceptionnelles et la Présidence française a fait un effort vraiment exceptionnel pour trouver un compromis. Je crois fermement que le fait que les plus ambitieux et les moins ambitieux n'apprécient pas le paquet sur le climat prouve que nous avons véritablement trouvé un compromis.

**Le Président.** – Merci beaucoup. Mesdames et Messieurs, j'espère parler en notre nom à tous en disant que le Parlement européen s'est montré extrêmement coopératif envers le Conseil, et en affirmant officiellement que la manière dont nous sommes parvenus à une décision sur ce sujet doit être l'exception plutôt que la

règle, et que nous devons, à l'avenir, insister sur une première lecture ici par principe, afin que la position du Parlement soit claire.

(Applaudissements)

# 5.7. Aménagement du temps de travail (A6-0440/2008, Alejandro Cercas) (vote)

- Après le vote

**Alejandro Cercas**, *rapporteur*. – (ES) Très brièvement, Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord remercier tous mes collègues députés et les féliciter pour ce triomphe, qui appartient à tous les groupes de cette Assemblée. C'est une victoire pour le Parlement dans son ensemble.

(Applaudissements)

Je dois remercier deux millions de médecins européens et un million d'étudiants en médecine pour le travail qu'ils ont réalisé, et je dois aussi remercier la Confédération européenne des syndicats et tous les syndicats nationaux, qui ont travaillé si dur.

Monsieur le Président, il est important de rappeler au Conseil qu'il ne s'agit pas d'un revers, mais plutôt d'une occasion de rectifier une mauvaise décision. Il devrait considérer cela comme une occasion de rapprocher nos préoccupations de celles des citoyens. Nous devons demander à la Commission de revêtir sa tenue d'arbitre et d'enlever le maillot du Conseil qu'elle a porté ces trois dernières années. Une fois qu'elle aura revêtu sa tenue d'arbitre, allons en conciliation, afin que la réconciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale puisse devenir une réalité, ainsi que l'Europe sociale.

(Vifs applaudissements)

**Jan Andersson (PSE).** - (*SV*) Je voudrais remercier sincèrement M. Cercas et tous ceux qui se sont penchés sur ce sujet. Je ne vois pas le Conseil ici aujourd'hui. Nous avons essayé de mettre les négociations avec le Conseil en route, mais ils n'ont pas voulu venir à la table des négociations. Nous voyons à présent une large majorité ici au Parlement. Mettons-nous à présent à table afin de produire une bonne directive sur le temps de travail. Nous allons maintenant connaître l'opinion du Parlement à une large majorité.

# 5.8. Application transfrontière de la législation dans le domaine de la sécurité routière (A6-0371/2008, Inés Ayala Sender) (vote)

# 6. Souhaits de bienvenue

**Le Président.** – Mesdames et Messieurs, je voudrais vous demander de participer également à la cérémonie solennelle dans une minute, ce qui est la moindre des courtoisies envers nos invités, les lauréats du prix Sakharov. Avant de suspendre la séance pour quelques minutes jusqu'à l'arrivée de nos invités, je voudrais accueillir une délégation du parlement syrien, conduite par M. Suleiman Haddad, président de la commission des affaires étrangères du Conseil du peuple syrien, qui est ici dans le cadre de notre  $10^e$  réunion interparlementaire PE/Syrie. Je souhaite chaleureusement la bienvenue à nos invités syriens!

Je dois dire que cette visite a lieu à un moment opportun. L'accord d'association UE-Syrie a été paraphé récemment et va être présenté au Parlement européen pour approbation dès que possible.

Le Parlement européen est convaincu que la Syrie peut jouer un rôle positif au Moyen-Orient et, en particulier, dans l'Union méditerranéenne. Je souhaite à la délégation un agréable séjour à Strasbourg et un échange de vues fructueux, qui ne peut être que positif pour nos relations. Une fois encore, je vous souhaite chaleureusement la bienvenue.

Je suspends ainsi la séance pour quelques minutes, et nous reprendrons dans un moment pour la séance solennelle.

(La séance, suspendue à 12 h 05, reprend à 12 h 15.)

# 7. Remise du prix Sakharov - Vingtième anniversaire (Séance solennelle)

**Le Président.** – Mesdames et Messieurs, la séance solennelle est ouverte.

Mesdames et Messieurs, veuillez accueillir les lauréats du prix Sakharov suivants:

1990: Aung San Suu Kyi, représentée par Zoya Phan

1991: Adem Demaçi

1992: Las Madres de la Plaza de Mayo, représentées par Hebe Pastor de Bonafini

1993: Oslobođenje, représenté par Lidija Korać

1994: Taslima Nasreen

1995: Leyla Zana

1996: Wei Jingsheng

2000: ¡BASTA YA!, représentée par José María Alemán Amundarain

2001: Dom Zacarias Kamwenho

2002: Oswaldo José Payá Sardiñas, représenté par Adam Mascaró Payá

2004: L'Association bélarussienne des journalistes, représentée par Zhanna Litvina

2005: Femmes en blanc, représentée par Blanca Reyes, ainsi que

Hauwa Ibrahim, et

Reporters sans frontières, représentée par by Jean-François Julliard

2006: Aliaksandr Milinkevich

2007: Salih Mahmoud Mohamed Osman.

Veuillez accueillir, représentant feu le D<sup>r</sup> Andreï Sakharov, Elena Bonner.

(Applaudissements soutenus)

Le Président. – Madame Bonner, chers lauréats du prix Sakharov du Parlement européen pour la liberté de pensée, Madame la Commissaire Ferrero-Waldner, Mesdames et Messieurs – puis-je dire aujourd'hui «chers amis!» Aujourd'hui n'est pas un jour ordinaire pour le Parlement européen, c'est un jour où nous rappelons une préoccupation fondamentale de l'Union européenne: le travail pour la paix, le progrès et les droits de l'homme, représentés par les lauréats du prix Sakharov. Selon les termes d'Andreï Sakharov, «il est impossible d'atteindre l'un de ces objectifs [la paix, le progrès et les droits de l'homme] si les deux autres sont ignorés».

Nous sommes réunis ici aujourd'hui, 20 ans après l'attribution du premier prix Sakharov et quelques jours après le  $60^e$  anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'homme, pour honorer une série d'hommes et de femmes qui font preuve d'un courage particulier – militants des droits de l'homme, juristes, journalistes, dirigeants religieux, organisations – qui luttent pour les droits de l'homme avec courage, engagement et passion. Nous rendons également hommage aux femmes, aux mères et aux familles qui luttent pour les droits de leurs êtres chers.

Je voudrais en particulier souhaiter la bienvenue à tous les lauréats du prix Sakharov des années précédentes qui nous ont honorés de leur présence aujourd'hui. Nous nous réjouissons de travailler avec vous tous en plus étroite collaboration encore dans le cadre du réseau Sakharov, que nous avons officialisé la création hier. Certains autres lauréats auraient voulu être présents avec nous aujourd'hui, mais, à mon grand regret, n'ont pas pu l'être, retenus qu'ils sont par les régimes dictatoriaux dans leur pays. Aung San Suu Kyi se trouve toujours ...

(Applaudissements)

... en résidence surveillée en Birmanie/au Myanmar. Oswaldo Payá et les représentantes de Femmes en blanc, Laura Pollán et Berta Soler, se sont vus signifier l'interdiction de quitter le pays par les autorités cubaines, alors que toutes les procédures nécessaires ont été lancées il y a plus de deux mois. Cette interdiction démontre clairement les conditions dans lesquelles les forces démocratiques cubaines sont obligées de travailler. Je voudrais dire, à cet égard, que cela ne correspond ni à l'esprit du dialogue politique qui a récemment repris ni à la coopération entre Cuba et l'Union européenne.

## (Applaudissements)

Andreï Sakharov a fait un honneur particulier au Parlement européen quand il a, il y a plus de 20 ans, exprimé sa gratitude envers cette Assemblée pour sa décision de donner son nom à ce prix et lui a donné son approbation. Andreï Sakharov avait raison de considérer ce prix comme un encouragement destiné à tous ceux qui se sont engagés envers la cause des droits de l'homme à travers le monde.

Je voudrais aussi à présent accueillir très chaleureusement la fille d'Elena Bonner, Tatiana, dans cet hémicycle. Nous sommes heureux que vous soyez là, Tatiana!

En 1988, quand le prix a été attribué pour la première fois, le lauréat, Nelson Mandela, était en prison. La même année, un siège vide a été installé ici pour Andreï Sakharov, comme un siège vide a aujourd'hui été installé pour Hu Jia. Aujourd'hui, comme alors, nous rendons hommage à ces gens pour leur engagement héroïque malgré leur absence forcée. Aujourd'hui comme alors, des régimes autoritaires abusent de leur pouvoir et tentent de réduire au silence ceux qui veulent exercer leur droit fondamental de liberté de pensée et d'expression. Aujourd'hui comme alors, les oppresseurs échouent dans leurs tentatives de réduire au silence ces voix courageuses.

Aujourd'hui, nous allons entendre deux femmes extrêmement courageuses. Toutes deux sont épouses et mères et ont consacré leur vie à la liberté dans leur pays, portant ainsi l'espoir de millions de personnes dans leur pays d'origine et dans le monde.

Madame Bonner, votre travail pour la liberté de votre mari, Andreï Sakharov, et celle de votre pays, a contribué aux changements historiques en Europe qui étaient la condition préalable aux efforts de réunification de notre continent. Je n'oublierai jamais comment vous m'avez reçu dans votre appartement de Moscou après ma visite sur la tombe de votre mari en février 1990. Ce fut une expérience émouvante. C'est formidable de vous voir ici au Parlement européen aujourd'hui.

Nous savons les efforts que vous avez dû accomplir pour être avec nous aujourd'hui. Je suis sûr que vous savez à quel point mes collègues députés apprécient votre présence. Une fois encore, nous souhaitons aussi la bienvenue à votre fille, Tatiana, qui vous a et nous a beaucoup aidés à poursuivre l'héritage profondément humain et digne de votre mari. Je voudrais vous inviter à vous adresser à nous après la prochaine partie de cette cérémonie d'attribution.

Mesdames et Messieurs, le courage et le don de soi ont toujours été décisifs pour le développement des droits de l'homme au cours des siècles. La décision de Hu Jia d'adresser quelques mots aux participants d'une réunion de notre sous-commission des droits de l'homme était un exemple de ce grand courage. Le message qu'il va nous transmettre ce soir via son épouse, Zeng Jinyan, est un acte tout aussi altruiste. Les cyberdissidents d'aujourd'hui – dont Zeng Jinyan fait partie – peuvent être comparés aux dissidents soviétiques qui, en leur temps, communiquaient et faisaient entendre leurs idées via la littérature samizdat.

Le lauréat du prix Sakharov 2008, Hu Jia, a été nommé représentant des voix réduites au silence en Chine et au Tibet, mais aujourd'hui, nous allons entendre une autre de ces voix. Je suis sûr qu'un jour nous pourrons aussi entendre la voix de Hu Jia lui-même dans l'hémicycle du Parlement européen.

## (Applaudissements)

Je voudrais à présent demander que le message reçu il y a quelques jours de l'épouse de Hu Jia, Zeng Jinyan, soit diffusé.

**Zeng Jinyan,** épouse de Hu Jia. – (EN) Chers amis, je suis l'épouse de Hu Jia, Zeng Jinyan. Hu Jia est actuellement en prison et n'est donc pas en mesure de venir à la cérémonie pour recevoir son prix Sakharov.

Je n'ai pas de passeport, je ne peux donc pas venir en Europe non plus pour assister à la cérémonie en l'honneur du 20<sup>e</sup> anniversaire du prix Sakharov. Nous en sommes profondément désolés.

La bonne nouvelle, c'est que, le 10 octobre 2008, Hu Jia a été transféré de la prison de Chaobai à Tianjin à la prison municipale de Pékin, et que ses conditions de détention se sont améliorées. En ce qui concerne sa santé, il a l'air un peu mieux. Il semble être dans une forme légèrement meilleure que lorsqu'il était à la prison de Chaobai.

Il a toutefois subi deux tests sanguins en l'espace d'un mois, dont nous ne connaissons pas les résultats. Bien que nous les ayons réclamés, les résultats des tests n'ont pas été transmis à la famille. Ce comportement nous inquiète. Il nous fait craindre une aggravation de sa cirrhose.

J'ai rendu visite à Hu Jia à la prison municipale de Pékin le 21 novembre 2008. Avant notre rencontre, les autorités pénitentiaires nous ont tous deux avertis qu'il était interdit de parler du fait qu'on lui avait attribué le prix Sakharov.

Au cours de ma visite, aucun de nous n'a donc pu parler du prix. Nous n'avons pas non plus pu en discuter par lettre, puisque toute notre correspondance est censurée. Même si tout ce que nous faisons est exprimer notre point de vue sur certains phénomènes sociaux ou si Hu Jia parle de la prison, si cela ne plaît pas aux autorités pénitentiaires, nos lettres sont confisquées ou les lettres de Hu Jia lui sont retournées. Nous espérons beaucoup pouvoir communiquer plus normalement mais pour l'instant c'est très difficile.

Fin octobre 2008 ou début novembre, je ne sais plus exactement, des officiers de police de la sécurité d'État ont dit à Hu Jia qu'il avait remporté le prix Sakharov.

Et lorsque je l'ai vu le 21 novembre, j'ai pu sentir qu'il en était très heureux. Je sais que Hu Jia en a parlé à sa mère et aux policiers. Ses mots ont été plus au moins les suivants:

«Peut-être le Parlement européen pensait-il au travail que j'ai accompli dans le domaine du sida et de l'environnement, parce que ce que j'ai accompli en termes de droits de l'homme est loin d'être suffisant et je vais devoir redoubler d'efforts.»

Il a également dit que ce prix Sakharov était très important pour la Chine et qu'il était convaincu que l'avenir lui donnerait raison. Évidemment, de mon point de vue personnel, j'espère qu'il rentrera à la maison le plus vite possible. Hu Jia a dit un jour qu'il espérait être le dernier prisonnier de conscience en Chine, mais la réalité est très différente. Depuis le jour de son procès, le 3 avril, d'autres personnes, telles que Huang Qi, Zeng Honglin et Chen Daojun, ont été arrêtées par les autorités, parce qu'elles avaient exprimé leurs opinions publiquement. Et certaines d'entre elles ont été jugées et se sont vues infliger des peines de prison.

Cela montre que la situation de la liberté d'opinion est encore absolument épouvantable et qu'il n'y a aucune raison d'être optimiste.

Même dans ces circonstances, cependant, il y a aujourd'hui beaucoup de personnes exceptionnelles et de personnes de bonne volonté dans la société chinoise, qui se donnent beaucoup de mal pour trouver des moyens de faire connaître la véritable situation en Chine et pour exprimer des opinions profondément ressenties, et l'internet constitue pour elles une plate-forme très intéressante. Mais, malheureusement, le prix à payer pour cela est parfois très élevé.

Pour vous dire la vérité, le courage n'est parfois pas suffisant. Parfois, le prix à payer est extrêmement élevé. Il y a eu des cas où, après avoir exercé leur liberté de pensée, des activistes des droits de l'homme, des écrivains et d'autres ont vu des membres de leur famille se faire à leur tour harceler par la police, perdre leur emploi ou être placés en résidence surveillée. Et plus grave encore, certains ont même été jugés et condamnés.

Hu Jia a lui-même été enlevé illégalement par la police à plusieurs reprises depuis 2004, sans aucune forme de procédure judiciaire. Il était constamment suivi et, au bout du compte, il s'est vu imposer une peine de prison. Et moi qui suis sa femme, je suis souvent harcelée par la police.

D'autres sont dans la même situation, comme Chen Guangchen et sa femme, Guo Feixiong et son épouse, et même leurs enfants, qui s'est vu refuser le droit à l'éducation. Grâce à de nombreux appels de toutes parts, les enfants de Guo Feixiong ont ensuite pu retourner à l'école, mais dans des conditions qui ne sont pas très satisfaisantes.

Pour toutes ces raisons, je voudrais respecter le souhait exprimé par Hu Jia à de nombreuses reprises. Il a souvent dit qu'il aimerait créer un réseau de soutien pour aider les familles des activistes des droits de l'homme, pour apporter un soutien moral aux familles, pour soulager la pression exercée sur leur mental et sur leur vie. Pour qu'elles puissent être suffisamment fortes pour résister à la pression des autorités de manière plus active et plus optimiste, et pour décourager la cruelle vengeance qui s'exerce sur les familles.

Je ne puis faire grand-chose pour l'instant, mais je voudrais utiliser les 50 000 euros du prix Sakharov de Hu Jia comme Fonds de lancement pour créer une fondation destinée à aider les familles des activistes des droits de l'homme et pour enfin réaliser ce que Hu Jia a toujours voulu.

Pourquoi le travail en faveur des droits de l'homme de Hu Jia est-il si difficile?

Je pense que c'est principalement parce que le système juridique chinois n'est pas satisfaisant. Il y a des lois, il y a toutes sortes d'articles et de réglementations, certaines sont bien écrites, mais elles ne sont pas appliquées.

En réalité, la situation de l'État de droit est désastreuse. Le système judiciaire n'a aucune indépendance. Jusqu'en 2004, Hu Jia consacrait la majeure partie de son activité aux problèmes du sida et de l'environnement. Il a passé beaucoup de temps sur le terrain, en campagne, où les gens avaient besoin qu'il entreprenne une action concrète.

Ensuite, à partir de 2004, la police lui a régulièrement refusé la liberté de mouvement et il n'a eu d'autre choix que de participer aux mouvements pour les droits de l'homme de chez lui, en écrivant des articles et en publiant des rapports sur la situation sur le terrain.

Je pense que pendant toutes ces années, la chose la plus importante et la plus intéressante qu'il ait faite a été de constamment persister à dire la vérité. Il n'a jamais cessé d'écrire au sujet des phénomènes qu'il observait. Il n'a jamais cessé de décrire une par une toutes les réalités que les médias chinois ne peuvent pas dire. Il n'a jamais cessé de publier tout cela sur son site internet afin que le public puisse connaître la réalité de la Chine et la comprendre.

Selon moi, cela a été sa plus grande contribution.

Si vous regardez la Chine aujourd'hui, vous verrez tout le monde parler, mais le mensonge est très répandu. Pourtant, il y a des gens qui poursuivent leur quête de vérité. Parce que les manuels scolaires que nos enfants étudient, nos journaux et médias radiotélévisés, nos bibliothèques et tous ces documents et fichiers, ils ressemblent tous à ce que l'on trouve dans le roman 1984: ils sont écrits dans une autre langue pour décrire une réalité fictive.

Quelle est la situation réelle, quelle est la véritable Chine? Nous ne le savons pas.

C'est pourquoi il y a en Chine un groupe de penseurs, comme Hu Jia, qui n'ont jamais abandonné leur quête de vérité. Mais Hu Jia a payé un très lourd tribut.

Notre fille a à peine un an. C'est une période essentielle de sa vie, mais Hu Jia ne peut être à ses côtés. C'est très difficile pour moi de parler de cela, mais je pense...

Et puis Hu Jia a aussi toujours été très optimiste. Il disait qu'il pensait que la Chine traversait la période la plus ouverte de son histoire et que l'on devait saisir l'occasion de promouvoir une société plus juste, plus libre et plus démocratique.

Nous pouvons effectivement le voir dans notre vie quotidienne, même si le gouvernement exerce toujours un contrôle très étroit sur les médias et sur la liberté d'association, et peut-être un contrôle plus étroit encore sur l'utilisation des nouvelles technologies. D'un autre côté, cependant, la société civile utilise aussi les nouvelles technologies et la plate-forme que constitue l'internet pour promouvoir activement un système judiciaire plus impartial et une société plus juste et pour étudier et exposer la véritable Chine.

Et pour sensibiliser les citoyens aux droits de l'homme. C'est un réel espoir: que le gouvernement le veuille ou non, et que les figures dirigeantes en Chine ou ailleurs le reconnaissent ou non, la Chine se dirige à grande vitesse vers une société ouverte et démocratique.

Pour finir, je voudrais dire que, quoi qu'il arrive, nous devons conserver une attitude active et optimiste et poursuivre nos efforts en vue de promouvoir l'État de droit, la démocratie et la liberté en Chine.

Nous sommes pleins d'espoir de pouvoir bientôt saluer l'arrivée d'une Chine ouverte. Nous sommes pleins d'énergie pour que la Chine devienne un pays en paix.

Je voudrais, du fond du cœur, remercier nos amis du Parlement européen. Le Parlement européen a, dès le début, montré un intérêt pour le cas de Hu Jia et a déployé des efforts considérables au nom de la liberté en faveur de Hu Jia et d'autres activistes des droits de l'homme chinois, des efforts qui exigent le respect.

Il n'a jamais non plus cessé d'attirer l'attention sur la nécessité que la liberté devienne une réalité pour le peuple chinois. Merci, merci beaucoup.

Je voudrais aussi profiter de cette occasion pour remercier tous ces amis que je n'ai jamais vus. Si vous ne nous aviez pas soutenus si longtemps, si vous ne vous étiez pas intéressés à notre sort, si vous ne nous aviez pas constamment encouragés, je pense que nous n'aurions jamais trouvé le courage d'affronter une réalité sociale si difficile.

Cela nous aide à garder espoir et à poursuivre nos efforts.

Je vous remercie. Merci de tous les efforts que vous avez entrepris pour Hu Jia, pour moi-même et pour notre famille. Merci de vos efforts en faveur des activistes des droits de l'homme et de votre contribution aux progrès de la société chinoise.

Je vous remercie.

(L'Assemblée, debout, applaudit l'oratrice)

**Le Président.** – Mesdames et Messieurs, l'émouvant message de Zeng Jinyan, transmis au nom de son mari, Hu Jia, vous a poussés à vous lever pour l'applaudir. Laissons l'émouvante communication que Zeng Jinyan vient juste de nous faire son effet en profondeur.

Avant d'inviter Elena Bonner à s'exprimer, je voudrais déclarer ceci au nom du Parlement européen. Nous, les députés européens, souhaitons avoir de bonnes relations avec la Chine et attachons la plus grande importance à ces relations. La Chine est une grande nation. L'Europe a besoin de la Chine et la Chine a besoin de l'Europe. Nous exprimons notre opinion sur les droits de l'homme en tant qu'amis du peuple chinois et nous sommes bien conscients de ce que nous pouvons accomplir ensemble pour la paix et pour le progrès dans le monde. Les droits de l'homme ne doivent jamais être considérés comme une menace pour aucune nation, mais plutôt comme les droits individuels, collectifs et universels de chaque peuple; en réalité de tous les peuples.

Madame Bonner, je vous invite à présent à prendre la parole.

(Applaudissements)

**Elena Bonner**, *veuve du D<sup>T</sup> Andreï Sakharov (transcription sur la base de l'interprétation en français)* – Monsieur le Président, je vous remercie de me donner la parole. Il m'est très difficile d'intervenir et de m'exprimer après avoir écouté les propos tenus par cette jeune femme admirable. Il y a de nombreuses menaces qui entourent son existence, son avenir, et je pense, nous pensons, nous tous réunis dans cet hémicycle pour l'attribution du prix Sakharov par le Parlement européen, que vous avez fait tout ce qui est en votre pouvoir, vous avez fait tout votre possible pour prendre la défense au moins de Hu Jia, de son épouse, mais également de son enfant contre tout ce qui pèse sur eux.

Nous connaissons la Chine, nous savons la dimension de ce pays, tout le poids qu'il pèse aujourd'hui. Mais en principe, nous ne devrions jamais faire de concessions lorsque les droits de l'homme sont mis en cause. Nous ne devrions jamais faire la moindre concession, céder en quoi que ce soit, que ce soit face à des crises comme celles que nous avons traversées tout récemment, crise financière et crise économique, parce que c'est la base même de notre devenir, de notre civilisation que la défense des droits de l'homme, et donc de l'humanité dans son ensemble.

C'est le fondement même de notre devenir et, il faut être honnête, malgré les sentiments d'amitié que nous pouvons ressentir, malgré la proximité de ce que je ressens vis-à-vis de toutes les personnalités ici présentes, la position du Parlement européen, la position qui est celle de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et les positions de principe adoptées par ces assemblées, je dois dire que ce prix, ce prix Sakharov, et les propos comme ceux qui ont été tenus, c'est en quelque sorte un leitmotiv qui revient, mais il appelle aussi d'autres décisions, celles qui ont le souci du pragmatisme.

Il faut davantage que les principes évoqués soient à la base de toute activité, qu'elle soit économique ou autre. Toute décision économique par exemple, ou encore quant à l'exploitation des ressources naturelles, doit être basée sur des principes. En dehors de ces principes, la société ne saurait être gagnante. C'est un premier article, une première proclamation de foi, selon Andreï Sakharov, qui proclamait que vous devez faire ce que votre conscience vous dicte et agir en conséquence.

Je voudrais maintenant aborder un sujet différent. Aujourd'hui, nous célébrons un anniversaire. Le 20e anniversaire de ce prix. Dans certains pays, les gens sont majeurs à l'âge de 18 ans, dans d'autres, c'est à l'âge de 21 ans que l'on est majeur et, en règle générale, lorsque les gens célèbrent cet anniversaire, on leur offre des cadeaux. Moi-même, je vous ai préparé un cadeau, que j'ai confectionné de mes mains. En fait, c'est quelque chose qui vient de Russie. J'ai voulu faire en sorte que l'on puisse le remettre sous forme d'un petit présent.

C'est une sorte de papyrus que je déploie ici devant vous, c'est aussi un petit peu comme ce rouleau sur lequel était gravé le texte de la Torah. Vous y voyez une liste, avec 97 titres. En fait, il s'agit là d'une liste de tous les titres obtenus par les lauréats du prix Sakharov et je pense que, lorsque l'on voudra expliquer aux enfants qui est Andreï Sakharov, et bien, vous pourrez leur montrer ce rouleau avec toutes les indications qui y figurent et ce qu'elles évoquent à travers les lauréats qui se sont vu attribuer cette reconnaissance du prix qui porte son nom.

(Applaudissements)

**Le Président.** – Je vous remercie de tout cœur pour votre message, Madame Bonner, que vous nous avez magnifiquement transmis. Mesdames et Messieurs, avant de lever la séance – et nous sommes ravis de voir ici non seulement la commissaire Ferrero-Waldner mais aussi le commissaire Figel' – je vous demanderai de vous lever en signe de solidarité avec tous les lauréats absents qui continuent à lutter pour leurs droits et qui en conséquence en ont été privés. Montrons notre soutien non par une minute de silence, mais par une minute d'applaudissements pour la paix, le progrès et les droits de l'homme, l'héritage que nous a laissé à tous Andreï Sakharov.

(Les députés se lèvent et, debout, applaudissent en signe de solidarité)

Je vous suis très reconnaissant, chers collègues.

La séance solennelle est levée.

(La séance est suspendue quelques instants)

## PRÉSIDENCE DE M. MANUEL ANTÓNIO DOS SANTOS

Vice-président

# 8. Explications de vote

Explications de vote orales:

## - Rapport Turmes (A6-0369/2008)

**Mairead McGuinness (PPE-DE).** - (EN) Toutes mes excuses, Monsieur le Président, je ne vous ai pas entendu. Je crois que la cérémonie était si émouvante que nous sommes encore un peu stupéfaits par ce qu'il vient de se produire.

Je salue le rapport Turmes. L'énergie renouvelable est, bien sûr, essentielle à nos efforts en vue de réduire notre dépendance aux combustibles fossiles, mais parfois, comme nous l'avons découvert, certaines solutions peuvent engendrer d'autres problèmes et cela a sans aucun douté été le cas avec le débat sur la production de denrées alimentaires contre la production de carburant. Nous devons rechercher des critères de durabilité stricts et, dans ce contexte, nous devons, en particulier, considérer la production de bois et de bois d'œuvre, qui est une source très renouvelable.

Je voudrais que nous considérions une politique d'occupation des sols efficace dans le contexte le plus vaste possible. Il est très important, ici, dans l'Union européenne, de concilier agriculture et énergie, tout en pensant au changement climatique, mais nous devons également le faire, de la même manière, au niveau mondial. Je suis néanmoins très satisfaite de ce rapport, que je soutiens.

Jim Allister (NI). - (EN) Monsieur le Président, je ne suis pas du genre à me laisser emporter par l'hystérie autour de l'énergie et du changement climatique, mais la poursuite des sources d'énergie renouvelable doit être éminemment avisée. Elle doit aussi être économiquement durable. Sur cette base, je suis loin d'être convaincu par la ruée vers l'énergie éolienne au travers d'objectifs irréalisables. Mais ma principale observation concernant ce rapport vise à soutenir l'abandon des agrocarburants et l'orientation de la biomasse vers les

flux de déchets, et non vers l'alimentation. Transformer les déchets agricoles, domestiques et industriels en énergie m'a toujours semblé être la plus sensée de toutes les options renouvelables. Le développement de la troisième génération d'énergie à partir de la biomasse et de biogaz a donc tout mon soutien.

**Zuzana Roithová (PPE-DE).** – (*CS*) Le paquet sur le climat est un compromis réaliste qui s'accorde tant avec ma vision de la gestion durable des ressources de cette planète qu'avec mon soutien à la compétitivité industrielle et à l'emploi européens. C'est un pas supplémentaire en avant, certainement pas en arrière. Il n'est pas révolutionnaire, mais, malgré cela, il montre l'exemple au reste du monde. C'est à travers ce rapport que l'Europe d'aujourd'hui, malgré la crise économique naissante, propose une nouvelle fois d'assumer la responsabilité de la Terre que nous lèguerons aux générations futures. J'admets qu'il faut abandonner les agrocarburants mal conçus pour des politiques d'utilisation d'énergie renouvelable issue de biogaz et de la biomasse et qu'il faut stimuler l'innovation dans les technologie de conservation, afin que celles-ci puissent être aussi efficientes que possible et aussi de la meilleure qualité possible. Les sources de biomasse devraient principalement comprendre les effluents, les déchets organiques des ménages et de l'industrie et les résidus de l'agriculture, de la pêche et de l'industrie forestière. Nous devons utiliser les sols dégradés ainsi que de nouvelles matières premières non alimentaires et non animales telles que les algues.

# - Rapports Doyle (A6-0406/2008), Hassi (A6-0411/2008), Davies (A6-0414/2008), Corbey (A6-0496/2007)

**Oldřich Vlasák (PPE-DE).** – (*CS*) Je voudrais expliquer pourquoi j'ai soutenu la proposition législative dans le cadre du paquet sur le climat, à savoir les rapports Doyle, Davies, Hassi et Corbey. Ces propositions ont fait l'objet de discussions interminables, de négociations entre le Conseil, représenté par la Présidence française, et le Parlement européen, représenté par les rapporteurs et rapporteurs fictifs de la plupart des groupes politiques. La proposition originale, par exemple, était totalement destructrice pour l'industrie chimique tchèque et européenne. Un accord a été trouvé le week-end dernier grâce aux concessions des États membres et des députés européens. Des critères clairs ont été définis pour les divers secteurs industriels et pour l'introduction progressive des différentes mesures. Il a ainsi été possible de trouver un compromis qui conserve les ambitieux objectifs d'origine visant à protéger l'environnement, tout en définissant des conditions qui ne restreindront pas les activités de l'industrie et qui ne lui sont pas hostiles.

# - Rapport Doyle (A6-0406/2008)

**Gyula Hegyi (PSE).** – (*HU*) La raison pour laquelle j'ai voté pour la version de compromis du rapport Doyle est que celle-ci incorpore d'importantes lettres rectificatives à la directive. C'est moi qui ai présenté la lettre rectificative qui vise à octroyer des quotas gratuits aux services urbains de chauffage, les dispensant de la taxe climatique. Il s'agit d'un résultat important, car ce sont d'abord et avant tout les familles aux revenus les plus modestes qui ont recours aux services urbains de chauffage, un système qui est aussi plus écologique que les chaudières individuelles. Je suis également ravi que la production de chaleur et de froid par des centrales de cogénération bénéficie également de quotas gratuits. Cette initiative indique aussi un mode de pensée écologique. Il y a beaucoup d'autres formes d'activité qui sont également exemptées du paiement de la taxe climatique et qui ne devraient pas l'être. Pour ma part, j'aurais voulu voir une directive plus verte, mais ce compromis est mieux que rien.

**Mairead McGuinness (PPE-DE).** - (EN) Monsieur le Président, je soutiens aussi et suis très satisfaite de ce rapport, qui améliore le SCEQE – et oui, il aborde le problème des fuites de carbone, en particulier s'il n'y a pas d'accord au niveau mondial en 2009.

Je voudrais de nouveau évoquer la question de l'industrie forestière en cette ère de changement climatique. Il nous faut une voix très forte au niveau européen pour faire face à la déforestation mondiale. Je me réjouis que des fonds y soient consacrés, car pour l'instant, ce problème n'est pas pris en charge: il nous préoccupe tous, mais il n'existe pas d'action coordonnée pour y remédier. Je suis allée au Brésil, je sais ce qu'il s'y passe, ainsi que dans d'autres pays, et si nous nous ne nous attaquons pas à ce problème, tous nos efforts ici au niveau communautaire seront vains.

**Leopold Józef Rutowicz (UEN).** – (*PL*) Monsieur le Président, le document relatif au système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre apporte son soutien aux mesures techniques nécessaires qui, au bout du compte, visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Le système d'échange proposé pourrait encourager la spéculation, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur les ressources prévues pour les activités techniques. Par exemple, en Pologne, une ampoule économique bon marché coûtait environ 5 zlotys. À la suite de la campagne en vue d'économiser l'énergie et d'encourager

les gens à acheter ces ampoules, le prix est passé à plus de 10 zlotys. C'est pourquoi il faut élaborer et superviser le système d'échange en entrant plus dans les détails. Je ne soutiens pas la directive sous sa forme actuelle.

**Zuzana Roithová (PPE-DE).** – (*CS*) Je soutiens l'élimination progressive des permis d'émission de gaz à effet de serre gratuits pour une large gamme d'industries. Je regrette que le Conseil se soit opposé au transfert des recettes de leur vente en vue de payer le chauffage dans des logements. J'apprécie que la Présidence française soit parvenue à amener les anciens et les nouveaux États membres à se mettre d'accord et qu'elle ait fait des concessions dans l'année de référence ou jusqu'à 2007. J'ai soutenu avec plaisir un compromis qui permet de réaliser les objectifs du protocole de Kyoto tout en tenant compte de la situation économique. Je voudrais qu'il soit consigné dans le procès-verbal que je demande une correction du vote sur la résolution législative finale, car, bien que j'aie voté pour la résolution, le voyant de contrôle s'est erronément affiché en rouge.

**Bogdan Pęk (UEN).** – (*PL*) Monsieur le Président, j'ai voté contre cette directive, car je crois qu'il s'agit de l'une des plus grandes escroqueries de l'histoire de l'humanité. C'est une décision ridicule, fondée sur des données complètement falsifiées, sans base scientifique rationnelle, et qui coûtera au moins un milliard de dollars à l'Union européenne à elle seule.

Cet argent, plutôt que d'être dépensé de manière stupide, idiote même, pourrait être utilisé dans le cadre d'une véritable lutte pour un environnement propre et décent et pour un air propre et sans poussière, ainsi que pour se débarrasser des gaz toxiques et garantir des ressources en eau propres, une chose dont l'Europe manque et qui deviendra de plus en plus rare à l'avenir. Dépenser un milliard de dollars dans le projet en question permettra de réduire la température de 0,12 degré seulement, ce qui n'aura pas le moindre effet sur le changement climatique. C'est un plan tout à fait ridicule, dont le Parlement devrait avoir honte.

**Czesław Adam Siekierski (PPE-DE).** – (*PL*) Monsieur le Président, le système d'échange de quotas d'émission jouera un rôle clé dans la réduction des émissions de dioxyde de carbone. Il reste un sujet particulièrement controversé dans les nouveaux États membres, y compris en Pologne, ceux-ci étant convaincus que la base utilisée pour calculer le résultat obtenu est incorrecte. En fait, ce n'est pas seulement l'indicateur de 20 % qui compte, mais aussi l'année de référence utilisée pour l'interpréter. Dans le paquet, l'année de référence est 2005, mais les pays qui s'opposent à ce choix soutiennent que l'année de référence correcte devrait être 1990.

Les émissions de dioxyde de carbone ont déjà été considérablement réduites dans ces pays à la suite des changements économiques qu'ils ont mis en œuvre. Les mesures prises au cours de cette période ont impliqué un effort significatif et un coût économique élevé. Ces pays considèrent dès lors que le paquet de solutions proposé manque d'objectivité et qu'il ne tient compte ni des réductions qui ont été réalisées jusqu'à maintenant ni du potentiel économique des différents pays, tout en favorisant certains anciens États membres de l'UE.

**Daniel Caspary (PPE-DE).** – (*DE*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je voudrais donner l'explication de vote suivante au nom du groupe des députés européens de l'Union chrétienne-démocrate d'Allemagne (CDU) du Land de Bade-Wurtemberg, en Allemagne. Nous soutenons totalement les efforts visant à réduire de manière significative la contribution au changement climatique qui est très probablement apportée par les êtres humains. Toutefois, nous n'avons pas soutenu le compromis sur le système communautaire d'échange de quotas d'émission négocié entre les chefs d'État ou de gouvernement le week-end dernier.

Légiférer à la hâte – car c'est exactement ça – est inacceptable et antidémocratique, et la procédure législative extrêmement rapide et le fait que les documents du Conseil aient été présentés il y a quelques jours seulement signifient, à notre avis, qu'un examen professionnel et une étude des documents et donc de la législation proprement dite étaient impossibles.

C'est d'autant plus inacceptable que cette législation impose une charge financière particulièrement lourde au public européen. Selon plusieurs études, le paquet sur le climat et l'énergie renouvelable coûte à l'économie européenne et au public européen de 70 à 100 milliards d'euros, avec la menace de voir des industries entières déménager dans d'autres parties du monde à cause de la fuite de carbone. Nous ne pouvions pas approuver un paquet de cette ampleur dans le cadre d'une procédure accélérée. Des propositions législatives aussi importantes que celle-ci doivent évoluer dans le cadre d'une procédure bien réglée comportant plusieurs lectures.

# - Rapport Hassi (A6-0411/2008)

**Péter Olajos (PPE-DE).** – (*HU*) J'ai voté pour le paquet sur le climat, même s'il est difficile de le considérer comme totalement positif. Il ne fait aucun doute que cette législation est tournée vers l'avenir, comble une lacune et est sans égale dans le monde. En même temps, les objectifs qui y sont définis ne reflètent pas les objectifs que nos scientifiques ont fixés en vue de mettre un terme au changement climatique, qui est le défi le plus grand auquel l'humanité soit confrontée. La mission de l'Europe est de construire un modèle économique et social qui produise de faibles émissions de dioxyde de carbone, car l'Europe est parmi ceux qui ont le plus grand potentiel de développement des technologies nécessaires. Toutefois, cela demande de l'argent et une législation contraignante. Avec cette décision, la majeure partie de l'argent sort de l'Union européenne sous la forme de MDP, tandis que notre législation contient trop d'exceptions, trop de mécanismes de flexibilité et trop peu de contraintes. Globalement, on peut dire qu'au vu de la conscience que nous avons de notre responsabilité et de notre compréhension de l'ampleur de la tâche qui nous attend, nous allons dans la bonne direction, mais à un rythme insuffisant, et mon vote était donc en reconnaissance du fait que nous allons dans la bonne direction et non de la vitesse de notre progression vers notre objectif.

Gyula Hegyi (PSE). – (HU) Le problème fondamental de cette législation est que certains États d'Europe centrale et orientale ont déjà considérablement réduit leurs émissions de gaz à effet de serre à la fin des années 1980. Certains pays d'Europe occidentale cependant ont, dans une large mesure, vu ces émissions augmenter, même au début des années 2000. C'est pourquoi nous avons demandé un traitement décent et la reconnaissance de nos efforts. Nous avons obtenu quelque chose, mais il faudrait se rendre compte que l'équilibre climatique de l'Union européenne serait bien pire sans les efforts des nouveaux États membres. Il serait dès lors important que les anciens États membres participent au système d'échange de quotas d'émission. Tout d'abord, ils devraient transférer une partie de leur industrie dans les pays moins développés de l'UE ou leur acheter des quotas. Nous avons accepté le compromis dans l'intérêt de la protection du climat et avec le souci d'adopter une approche européenne commune. En même temps, je comprends les inquiétudes des environnementalistes et j'espère que nous pourrons, ultérieurement, durcir la législation.

**Mairead McGuinness (PPE-DE).** - (EN) Monsieur le Président, comme nous le savons, le SCEQE ne concerne que la moitié des émissions de CO<sub>2</sub>. J'ai soutenu ce rapport parce que d'autres secteurs doivent participer et partager les efforts. Je veux toutefois me focaliser en particulier sur l'agriculture, qui connaît un certain nombre de problèmes, mais je pense que nous devons nous rappeler que l'agriculture concerne la production de denrées alimentaires et que nous devons en tenir compte dans ce que nous exigeons de ce secteur.

Je pense aussi que les agriculteurs doivent être intégrés au processus d'information, parce que des modifications du système seront requises de leur part et ils ne sont pas correctement informés ou guidés sur cette question. Nous devons développer la recherche – et cela est en cours dans les États membres – dans le domaine des réductions des émissions de l'agriculture, avec la coopération des agriculteurs. Je voudrais toutefois vous mettre en garde: quel que soit ce que nous ferons dans l'Union européenne, cela ne doit pas entraîner une diminution de notre production alimentaire, car cet espace sera comblé par des importations, sur les émissions desquelles nous avons peu de contrôle.

**Syed Kamall (PPE-DE).** - (EN) Monsieur le Président, je pense que nous sommes tous d'accord au sein de cette Assemblée sur la nécessité de réduire les émissions de gaz nocifs, que l'on croie au concept du réchauffement climatique et à la menace qu'il représente pour la Terre ou que l'on veuille simplement réduire la pollution.

Rappelons-nous toutefois que 12 fois par an, nous déplaçons cette Assemblée de Bruxelles à Strasbourg, sans parler des bâtiments supplémentaires dont nous disposons à Luxembourg. Non seulement cela coûte aux contribuables européens 200 millions d'euros par an, mais cela est aussi à l'origine de l'émission de  $192\,000$  tonnes de  $CO_2$ , ce qui équivaut à 49 000 ballons à air chaud. Il est vraiment temps que le Parlement européen cesse d'émettre tout cet air chaud dans ses débats et montre l'exemple en mettant un terme à la farce de Bruxelles, Strasbourg et Luxembourg. Il est temps de mettre fin à cette hypocrisie.

## - Rapport Davies (A6-0414/2008)

**Mairead McGuinness (PPE-DE).** - (EN) Monsieur le Président, je soutiens ce rapport, même si c'est celui pour lequel nous avons peut-être quelques craintes, parce ce qu'il ne s'agit pas vraiment d'une solution. C'est une mesure temporaire, même s'il n'y a pas d'autre option que le développement du stockage de CO<sub>2</sub>, parce que nous allons produire du CO<sub>2</sub> dans le futur.

Ce qu'il se passera ensuite dépend des sommes que nous investirons dans la poursuite de la recherche dans ce domaine. Je sais que certains sont d'avis qu'avec la récession économique, les investissements dans le domaine de l'énergie et du changement climatique vont en fait générer des dividendes, des résultats et des emplois. Je pense que c'est sur ce domaine en particulier que nous devons nous concentrer. Alors, s'il est vrai qu'il ne s'agit pas d'une solution absolument verte, cela fait certainement partie de la solution.

**Leopold Józef Rutowicz (UEN).** – (*PL*) Monsieur le Président, d'un point de vue technique, le stockage géologique et la capture du dioxyde de carbone représentent assurément un défi très intéressant.

Cependant, cette réussite technique devra être obtenue à un prix élevé et en utilisant une grande quantité d'énergie. En ce moment où les entreprises traversent de grosses difficultés en raison de la crise économique, il semble que toutes les ressources devraient être consacrées aux économies d'énergie, à la modernisation et à la construction de centrales électriques propres qui, au lieu de stocker du carbone, réduiraient de manière spectaculaire les émissions de CO<sub>2</sub> sans entraîner de surcoûts. Ce type de technologie a déjà été essayé et testé en Europe. Au vu de la situation actuelle, je ne soutiens pas les dépenses en vue du stockage géologique du carbone.

# - Rapport Corbey (A6-0496/2007)

Mairead McGuinness (PPE-DE). - (EN) Monsieur le Président, je serai brève et je profiterai de cette occasion pour dire que la raison pour laquelle je donne une explication de vote sur ces rapports est que beaucoup d'entre nous, au sein de cette Assemblée, se sont vus refuser la possibilité de s'exprimer à propos du paquet sur le changement climatique et l'énergie. Notre seule possibilité d'être entendus au sein de cette Assemblée était de rester ici et de donner une explication de vote, je vous demande donc d'être indulgent.

Pour m'en tenir à mon temps sur ce point précis: nous savons que nous devons réduire les émissions du secteur du transport routier. Je pense que beaucoup de choses ont déjà été accomplies, parce que le public est de plus en plus sensibilisé à ce problème. Les mesures d'incitation afin d'encourager un usage plus rationnel du carburant et une diminution des émissions du transport routier comportent la «mesure dissuasive» de la taxation plus importante des voitures dont les émissions sont plus élevées et qui sont moins performantes d'un point de vue énergétique. Ces mesures sont déjà en place dans certains États membres. C'est peut-être la voie de la réussite.

**Leopold Józef Rutowicz (UEN).** – (*PL*) Monsieur le Président, le rapport de M<sup>me</sup> Corbey sur l'introduction d'un mécanisme permettant de surveiller et de réduire les émissions de gaz à effet de serre est important dans le cadre de l'élaboration d'une politique en vue de réduire l'effet de serre. Ces gaz causent les dégâts les plus notables dans les grandes zones urbaines, où vivent 80 % de la population.

Une solution serait de passer à des modes de transport propres, à savoir des véhicules électriques, alimentés à l'hydrogène ou hybrides. Le secteur automobile, qui traverse actuellement une période difficile, devrait recevoir une aide afin de lancer la production de masse de ces types de véhicules. Une telle solution réduirait les émissions de carbone de manière spectaculaire.

# - Rapport Sacconi (A6-0419/2008)

**Mairead McGuinness (PPE-DE).** - (EN) Monsieur le Président, nous savons que le transport routier représente 12 % des émissions de CO<sub>2</sub>, et je soutiens donc évidemment ce rapport, qui aborde très clairement ce problème.

Je veux répéter mon point de vue et souligner que, si dans l'ensemble, nous avons soutenu ce paquet sur l'énergie et le changement climatique, je pense que son adoption en une seule lecture devrait être considérée comme une exception.

Il aurait été utile de discuter de manière plus approfondie de nombreux détails, en commission, dans les groupes et au sein de cette Assemblée. J'aurais sans aucun doute préféré cette option.

Je comprends cependant que le temps est un élément essentiel et que la position de l'Union européenne devait être coulée dans du béton pour 2009. Admettons toutefois que, du point de vue de la procédure, ce n'était pas la meilleure option, mais que, d'un point de vue pratique, nous n'avions pas vraiment le choix. Espérons que cela fonctionnera.

**Zuzana Roithová (PPE-DE).** – (CS) J'ai soutenu le règlement sur les émissions de CO<sub>2</sub> des véhicules dans la version issue des négociations complexes en trialogue. Grâce aux améliorations des technologies de

production des moteurs, et en recourant à des pneumatiques, des phares et des formes plus écologiques, on parviendra à réduire progressivement les émissions du niveau actuel de 160 g à 130 g de CO₂ par kilomètre. Le règlement autorise des variations mineures pour les petits producteurs automobiles dans le cadre des objectifs fixés. Dans le même temps, le Parlement insiste sur une application rigoureuse des amendes pour violation des règles communes. Je voudrais dire que je partage l'avis de M. Kamall. Il est dommage que certains États membres refusent de mettre définitivement fin aux migrations superflues et donc anti-écologiques du Parlement européen, de Bruxelles à Strasbourg, douze fois par an.

**Albert Deß (PPE-DE).** – (*DE*) Monsieur le Président, je soutiens moi aussi la production de voitures qui fonctionnent avec de moins en moins de carburant. Je soutiens également la fixation de limites de consommation, mais il doit s'agir de limites réalistes. Je me suis abstenu de voter sur ce rapport, car je ne pense pas que ce soit une bonne chose d'imposer des amendes pouvant atteindre 475 euros par tonne de CO<sub>3</sub> en cas de dépassement des ces faibles valeurs limites.

Il existe de nombreuses possibilités de réduire les émissions de  $CO_2$  à un coût considérablement inférieur. Il s'agit ici de discrimination à l'encontre de voitures de grande qualité, en particulier, qui sont fabriquées dans mon Land d'origine, la Bavière. Il est possible de réduire les émissions de  $CO_2$  à un coût considérablement inférieur en isolant les bâtiments. J'ai équipé ma maison d'une isolation thermique complète, et j'économise ainsi 7 000 litres de mazout par an; il m'est impossible de réaliser une telle économie sur ma voiture. Il faudrait donc que nous nous engagions dans la bonne direction, et c'est la raison pour laquelle je me suis abstenu.

# - Recommandation pour la deuxième lecture Cercas (A6-0440/2008)

**Hubert Pirker (PPE-DE).** – (*DE*) Monsieur le Président, je trouve particulièrement regrettable que, malgré un large soutien des députés, ma proposition d'initiative de conserver le dimanche comme jour de repos n'ait pas été incluse au vote au sein de cette Assemblée. L'Europe est basée sur des valeurs chrétiennes, la protection de la famille est particulièrement importante pour nous, et le dimanche est le jour qui permet de mettre ces valeurs en pratique. Cette directive aurait été exactement le bon endroit pour consolider le statut du dimanche en tant que jour de repos commun à toute l'Europe, et c'est pourquoi je trouve cela regrettable.

Deuxièmement, je voudrais dire que j'ai rejeté les positions du Conseil sur la directive sur le temps de travail, car les heures de travail auraient été étendues et les périodes de garde n'auraient pas été comptées comme temps de travail, et les règles européennes auraient également été sapées par toute une série de dérogations. Je suis heureux que le Parlement soit parvenu à obtenir des négociations avec le Conseil.

**Kristian Vigenin (PSE).** – (BG) Je voudrais exprimer ma satisfaction de voir le Parlement européen voter l'abandon de la clause dérogatoire, qui permet aux États membres de déroger à la règle de la semaine de travail de 48 heures à leur guise.

La clause dérogatoire est préjudiciable aux ouvriers et aux employés, et c'est la porte ouverte à l'inégalité de traitement, à l'exploitation et aux effets néfastes sur la santé des personnes. Nous sommes membres d'une union et les règles doivent s'appliquer à tous de manière égale. Nous ne pouvons pas stimuler notre compétitivité aux dépens de la santé et de la vie des travailleurs. Le Parlement devrait envoyer au Conseil un signal très clair et lui dire ce que les citoyens européens veulent.

J'ai également soutenu les propositions du Conseil sur le temps de garde active et inactive. Les situations spécifiques diffèrent d'un pays à un autre. Cela signifie que la mise en œuvre des dispositions adoptées aujourd'hui par le Parlement européen causerait des difficultés considérables à mon pays, qui affecteraient aussi les travailleurs médicaux. Elle pourrait ensuite causer des problèmes dans des secteurs entiers. C'est pourquoi j'espère que le Comité de conciliation parviendra à des compromis raisonnables.

Je voudrais conclure en demandant aux gouvernements européens, en particulier ceux des pays d'Europe centrale et orientale, de renforcer les contrôles concernant le respect du droit du travail. Après tout, il n'est un secret pour personne qu'aujourd'hui encore des centaines de milliers d'Européens travaillent dans des conditions abjectes et beaucoup plus longtemps que ce qui est précisé dans les réglementations sur le temps de travail légal.

**Aurelio Juri (PSE).** - (*SL)* Je vous remercie de me donner la parole. Peu d'entre vous me connaissent, puisque je ne suis devenu député qu'en novembre et que c'est la première fois aujourd'hui que je m'adresse à l'Assemblée. J'ai demandé la parole afin de vous saluer et de vous dire que je me réjouis de notre collaboration, mais plus encore afin de saluer ce que nous avons accompli aujourd'hui avec le vote sur le rapport de M. Cercas.

Nous avons défendu la dignité des travailleurs, nous avons défendu une Europe socialement engagée et une Europe de solidarité. Adaptons le travail à l'homme et non l'homme au travail, comme le disent les syndicats. Et pour ce qui est du temps de travail, nous avons réussi aujourd'hui.

Merci, dès lors, au rapporteur, M. Cercas, et à vous tous d'avoir voté comme vous l'avez fait, et merci aussi au nom des travailleurs slovènes. Je vous remercie.

**Simon Busuttil (PPE-DE).** – (*MT*) J'ai voté pour le maintien de la clause dérogatoire et je ne suis évidemment ni heureux ni satisfait du résultat du vote d'aujourd'hui. Je dois dire que je ne peux pas accepter que l'on accuse ceux qui sont favorables au maintien de la clause dérogatoire de placer les travailleurs dans une situation discriminatoire ou que l'on dise que cela est le reflet d'un agenda antisocial. Qu'est ce que je suis en train de dire ici? Pourquoi est-on considéré comme étant contre les travailleurs lorsque l'on croit que c'est le droit des travailleurs de décider combien d'heures ils veulent travailler? Comment peut-on être contre les travailleurs quand on veut simplement que ceux qui veulent travailler plus pour gagner plus puissent le faire? Il y a ceux qui ont besoin de gagner plus d'argent pour rembourser un emprunt et, grâce au vote d'aujourd'hui, ne peuvent pas le faire. J'ai voté pour le maintien de cette clause dérogatoire, car je suis favorable à ce que cette décision reste dans les mains des travailleurs.

**Zita Pleštinská (PPE-DE).** – (*SK*) Lors du vote, J'ai soutenu la position commune adoptée par le Conseil à l'égard du paquet de deux directives – la directive sur le temps de travail et la directive sur les travailleurs intérimaires, parce que ce compromis assure une plus grande flexibilité sur le marché du travail.

En vertu de la clause dérogatoire, les différents États membres de l'UE pourraient permettre aux personnes qui travaillent sur leur territoire de travailler plus de 48 heures par semaine, à condition que le travailleur ait accepté ce temps de travail plus long qui, aux termes du compromis, pourrait atteindre une limite de 60 ou 65 heures par semaine, conformément aux conditions établies.

Le vote d'aujourd'hui sur la position de compromis du Conseil fait suite à cinq ans d'efforts de la part des États membres en vue de parvenir à un compromis. Travailler au Parlement européen m'a appris à quel point il est difficile de parvenir à un compromis et je déplore donc le fait que le Parlement européen ait rejeté la position commune du Conseil.

**Antonio Masip Hidalgo (PSE).** – (*ES*) Monsieur le Président, cette journée a été très émouvante, avec les prix Sakharov ainsi que, pour moi, la présence dans la tribune du président de la République démocratique arabe sahraouie, qui lutte pour l'auto-détermination – l'auto-détermination légitime – de son peuple.

En outre, c'est un jour historique, car ce Parlement s'est rangé du côté de son peuple souverain, ce peuple qui a voté pour nous tous afin que nous fassions partie de cette Assemblée.

Je félicite mon collègue, M. Cercas, de son rapport. Il a lutté dur toutes ces années pour parvenir à cette position, qui est importante politiquement et socialement pour les syndicats et pour tous les travailleurs européens. J'appelle tous les gouvernements qui ne l'ont pas encore fait ainsi que la Commission à nous suivre et à écouter la voix du peuple, tout comme le Parlement européen l'a fait cette fois.

**Zuzana Roithová (PPE-DE).** – (CS) Aujourd'hui, je n'ai pas soutenu la proposition visant à modifier le temps de travail présentée par le Conseil et par notre commission. Il est essentiel de rediscuter calmement de la directive avec le Conseil. D'une part, nous devons permettre que les accords sur le temps de travail soient flexibles, en particulier pour les employés des petites et moyennes entreprises, et nous devons également protéger le dimanche en tant que jour de repos. D'autre part, il est essentiel de modifier le régime des services de garde au vu de la nature polymorphe de ces services. La clause dérogatoire étant une option que les députés européens ont malheureusement rejetée, en dépit du fait qu'elle serait appropriée pour des services de garde tels que les brancardiers, les pompiers et d'autres professions, il faudra trouver des solutions spécifiques et variables pour les médecins tout en tenant compte de la sécurité des patients. Une autre option serait d'exclure les soins de santé du champ d'application de cette directive, puisque nous avons eu la sagesse de ne pas inclure l'organisation des soins de santé dans les politiques de l'Union européenne.

**Mairead McGuinness (PPE-DE).** - (*EN*) Monsieur le Président, je pense que le résultat de ce vote est le meilleur que nous puissions avoir, car il permet à un sujet très complexe, sur lequel les points de vues divergent énormément, de recevoir davantage d'attention. Au nom des membres du Fine Gael du groupe PPE-DE, nous avons soutenu l'amendement 9 et nous nous sommes abstenus lors des votes sur la clause dérogatoire, parce que l'Irlande n'a pas recours à cette clause et n'a pas l'intention d'y recourir.

Sur la question du dimanche et d'un jour de repos, je suis nostalgique de ces beaux jours et j'ai donc soutenu l'idée, principalement pour nourrir le débat. Je sais que le vote a été perdu, mais peut-être pourrions-nous réfléchir à la nécessité d'un petit temps de repos.

Je voudrais modifier mon vote sur les amendements 13 et 14 – cela aurait dû être un moins et non un plus.

Puis-je suggérer que les députés de cette Assemblée obéissent aux règles que nous sommes en train d'essayer d'imposer à tout le monde? Nous n'avons absolument aucun égard pour la vie de famille ou les heures de travail. Nous travaillons sans relâche, et je ne suis pas sûre que ce soit toujours de manière efficace, mais nous sommes occupés nuit et jour. Alors, si nous imposons ces règles à d'autres, peut-être devrions-nous aussi les adopter nous-mêmes.

**Kathy Sinnott (IND/DEM).** - (EN) Monsieur le Président, j'aurais voulu voter conformément à l'appel des internes dans les hôpitaux européens au sujet de la garde inactive.

J'ai cependant dû m'abstenir. Je ne suis que trop consciente de l'effet qu'aurait sur les services la comptabilisation de tout le temps de garde comme temps de travail, en particulier sur les services de soins aux personnes âgées, aux personnes handicapées, aux enfants et aux autres groupes vulnérables.

L'effet sur certains services, en particulier en période de contraintes budgétaires, serait une multiplication des coûts par deux et par conséquent une réduction de moitié du service, avec impossibilité de fournir des services de substitution. Pensez, par exemple, aux responsables de foyers, ou aux services de relève en interne le week-end pour le personnel soignant.

En nous focalisant sur les médecins, qui ont une raison valable de se plaindre, nous avons laissé passer certaines situations où la continuité du service – comme avec les parents d'accueil – est le facteur le plus important dans le travail. Nous devons trouver un moyen de protéger les travailleurs et de protéger aussi les personnes vulnérables.

**Zsolt László Becsey (PPE-DE).** – (*HU*) Je suis très mécontent que nous n'ayons pu accepter la position du Conseil en deuxième lecture. La raison en est que nous devons être en faveur de la compétitivité. Ce n'est pas une question de travail forcé; même si quelqu'un le voulait, il ne pourrait travailler que 60 à 65 heures par semaine au maximum. Au lieu de cela, nous avons opté pour la voie de l'inflexibilité totale, avec un temps de repos compensatoire qui peut être réclamé immédiatement, ce qui met les employeurs de travailleurs saisonniers, par exemple, dans une position totalement intenable. Je voudrais attirer l'attention de mes collègues députés sur le fait qu'une personne qui est engagée par un employeur et qui a la possibilité de choisir les conditions dans lesquelles il ou elle travaillera est dans une bien meilleure position que le travailleur hautement protégé qui est au chômage. C'est pourquoi je suis très mécontent concernant la clause dérogatoire. Et concernant le temps de garde, j'ai en définitive voté pour le neuvième amendement, puisqu'il était clair que nous nous dirigions vers une conciliation, notamment parce que cela peut être réglé au niveau national sur la base de cet amendement.

**Frank Vanhecke (NI).** - (NL) Monsieur le Président, en ce qui me concerne, je suis depuis longtemps d'avis que l'Europe ne devrait pas être d'une ennuyeuse uniformité et que dans ce Parlement aussi nous devrions commencer à apprendre à accepter que tout ne doit pas être réglementé au niveau européen et qu'il y a un tas de règles et de coutumes locales et nationales que nous ferions bien de respecter, en particulier en matière de protection des travailleurs et de législation en matière de santé, de sécurité au travail et de temps de travail.

L'important, en ce qui me concerne, c'est que les États membres puissent décider, et le droit du travail sous tous ses aspects devrait, à mon avis, rester une compétence exclusive des États membres. La Commission et la Cour de justice européenne feraient bien de ne pas mettre le grappin là-dessus. C'est cela la subsidiarité, et nous y sommes sans aucun doute tous favorables, n'est-ce pas?

Je suis donc fermement opposé à l'abolition des dérogations et il appartient selon moi aux États membres, et même aux États fédéraux au sein des États membres, de déterminer eux-mêmes si les gens sont autorisés à travailler le dimanche.

**Daniel Hannan (NI).** - (EN) Monsieur le Président, l'auteur de ce rapport, M. Cercas, est un socialiste aussi sympathique et intelligent que vous puissiez demander à rencontrer, et il fait preuve de raison quand il affirme qu'il existe une asymétrie causée par certaines dérogations et clauses dérogatoires. Dans un monde parfait, aucun pays n'ordonnerait à ses travailleurs de s'arrêter de travailler après un certain temps décrété de manière arbitraire. C'est moralement inapproprié. Si je veux travailler pour vous, Monsieur le Président, et que vous voulez m'engager et que nous sommes tous deux satisfaits des conditions de notre contrat, alors ni notre

gouvernement ni l'Union européenne ne devrait avoir le droit de s'interposer entre nous et de déclarer ce contrat illégal. Les arguments éthiques mis à part, il est également économiquement insensé à un moment comme celui-ci d'imposer des coûts supplémentaires aux économies européennes. Pourtant, je suis souverainiste, et si certains pays veulent imposer ces restrictions à leurs populations, qui sont également leur électorat, la décision leur appartient. Ce qui est scandaleux, c'est d'imposer ces règles européennes au Royaume-Uni, que ce soit par des directives comme celle-ci ou au travers de l'activisme judiciaire inauguré avec la Charte des droits fondamentaux. Si c'est ce que nous voulons, nous devrions organiser un référendum à ce sujet. *Pactio Olisipiensis censenda est*!

**Syed Kamall (PPE-DE).** - (*EN*) Monsieur le Président, vous savez à quel point les socialistes revendiquent le statut de porte-parole des travailleurs et des travailleuses, mais il y a un dicton au sujet des hommes politiques socialistes. La plupart d'entre eux sont des intellectuels de la classe moyenne et le reste a oublié d'où il vient.

Laissez-moi vous raconter une histoire. Mon père était chauffeur de bus et chaque fois que nous recevions une facture inattendue, chaque fois qu'il y avait un voyage scolaire auquel il voulait me faire participer, il faisait quelques heures supplémentaires afin de pouvoir payer la facture supplémentaire ou de pouvoir m'envoyer en voyage scolaire.

Si la directive sur le temps de travail avait existé à cette époque, rien de cela n'aurait été possible. Personne ne devrait être obligé de faire des heures supplémentaires contre sa volonté. Je pense que nous sommes tous d'accord sur ce point, où que nous soyons assis dans cet hémicycle, mais si vous considérez l'impact de ce que nous avons voté aujourd'hui, cela représente un véritable camouflet pour les travailleurs et les travailleuses qui souhaitent faire quelques heures supplémentaires pour offrir une vie meilleure à leur famille. Honte aux socialistes!

**Siiri Oviir (ALDE).** - (*ET*) Je voudrais faire une déclaration concernant mon vote sur la directive sur le temps de travail. Cela concerne le fait que mon poste de vote n'a pas fonctionné correctement lors du vote sur les propositions de modification 34 et 35. J'ai voté pour ces propositions, mais la lumière rouge s'est allumée sur la machine.

Je continue de penser que l'entièreté du temps de garde, y compris le temps inactif à certains moments, est du temps de travail.

Pourquoi suis-je de cet avis? Le fait qu'un patient ait besoin d'un médecin ou qu'un incendie se déclare ne dépend pas du médecin ou du pompier (qui est tenu d'être au travail par son employeur, lequel demande spécifiquement qu'un service soit fourni). Cela ne dépend pas de ces personnes. Elles sont sur leur lieu de travail, il s'agit bien de temps de travail, et je demanderai que mon vote sur ces questions soit corrigé dans le procès-verbal.

## - Rapport Ayala Sender (A6-0371/2008)

**Mairead McGuinness (PPE-DE).** - (EN) Monsieur le Président, il s'agit d'un très bon rapport et nous devons considérer la sécurité routière en tenant compte de la dimension transfrontalière. Je voudrais toutefois utiliser ces 90 secondes pour évoquer une question des plus sérieuses.

Il existe des sites internet qui font de la publicité pour la vente de permis de conduire. Ils affirment que ce qu'ils font n'est pas illégal, bien que cela puisse être sournois, et ils se basent sur le fait qu'il existe plus de 100 permis de conduire différents dans l'Union européenne et qu'il y a très peu de coordination entre les autorités qui délivrent les permis en question. Il y a donc une possibilité que quelqu'un qui n'a pas de permis, ou qui a échoué à un examen de conduite ou perdu un permis, puisse obtenir un permis par cette voie plutôt douteuse. C'est, au mieux, une escroquerie afin d'obtenir de l'argent, au pire une manière de permettre aux personnes qui ne devraient pas se trouver sur la route de conduire. J'ai soulevé cette question avec la Commission et le Conseil. Une action au niveau de l'UE s'impose.

Explications de vote écrites:

### - Rapport Turmes (A6-0369/2008)

**Alessandro Battilocchio (PSE),** *par écrit.* – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'ai voté pour la directive sur la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables, dont le texte a été coordonné par M. Turmes.

Cette directive est une chance fondamentale pour l'avenir de l'Union européenne, car elle constitue une avancée vers la troisième révolution industrielle et la possibilité de créer des millions d'emplois en faisant de la protection de l'environnement une réalité et en favorisant en même temps la croissance économique et la compétitivité. En ce qui concerne les biocarburants, j'espère que la Commission pourra faire appliquer les critères de durabilité en Europe et dans le reste du monde, tout en encourageant le commerce international des biocarburants les plus propres et les plus compétitifs.

**Adam Bielan (UEN),** *par écrit.* – (*PL*) J'ai voté pour le rapport de M. Turmes. Un des objectifs de l'Union européenne en matière d'énergie renouvelable est de régénérer les villes en Europe centrale et orientale en renforçant leur efficacité énergétique. Il est important, non seulement du point de vue du secteur énergétique mais aussi pour des raisons environnementales, de moderniser les transports publics ainsi que les systèmes locaux de chauffage en passant à des sources alternatives d'énergie.

En outre, les institutions et les entreprises peuvent recevoir des fonds considérables du budget de l'UE à cet effet. Par exemple, plus de 720 millions d'euros ont été affectés au programme Énergie intelligente, qui encourage la diversification énergétique et l'utilisation d'énergie renouvelable.

**Šarūnas Birutis (ALDE),** *par écrit.* – (*LT*) Les combustibles fossiles constituent depuis longtemps la ressource essentielle de la société. Nous savons qu'une modernisation ne serait pas possible sans d'abondantes réserves de pétrole, de charbon et de gaz bon marché. Cette époque sera toutefois bientôt révolue. Dans l'intérêt de la sécurité énergétique et de l'économie, mais surtout du changement climatique, nous devons changer nos systèmes énergétiques et de transport de fond en comble.

Pendant de nombreuses années, le changement climatique a été considéré comme une question d'abord et avant tout environnementale. En revanche, il est ouvertement admis aujourd'hui que le changement climatique touche tous les secteurs de la société et que si nous ne parvenons pas à résoudre rapidement cette question, les conséquences pour la société dans son ensemble pourraient s'avérer désastreuses.

**Carlos Coelho (PPE-DE),** par écrit. – (*PT*) L'utilisation des énergies renouvelables dans les transports est l'un des instruments les plus efficace permettant à l'UE de réduire sa dépendance vis-à-vis du pétrole. Nous savons également que le contrôle de la consommation d'énergie en Europe et l'utilisation d'énergie tirée de sources renouvelables constituent des volets importants du paquet de mesures nécessaire pour lutter contre le changement climatique.

Je crois que le point le plus important de ce rapport est le maintien de l'objectif contraignant final de 20 % d'énergies renouvelables à l'horizon 2020, y compris l'objectif minimal de 10 % d'énergies renouvelables dans les transports.

Pour le Portugal, inclure l'énergie houlomotrice dans la catégorie des énergies issues de sources renouvelables constitue une possibilité d'utiliser notre potentiel énergétique pour réaliser nos objectifs. Le fait que le rapport envisage une mesure d'incitation pour la deuxième génération de biocarburants ne rend pas seulement le document crédible, il garantit aussi la durabilité dans l'utilisation des énergies renouvelables dans le secteur des transports. Pour parvenir à un modèle énergétique qui soutienne les énergies renouvelables, je juge fondamental que le document encourage des mécanismes de coopération stratégique entre les États membres.

Ce rapport est essentiel en lui-même et en tant que partie d'un accord (le paquet sur le climat et l'énergie). Tout en garantissant la préservation de l'intégrité environnementale, l'accord permettra que les objectifs 20/20/20 soient atteints en 2020. Ces objectifs assignés aux États membres sont ambitieux mais réalisables.

**Avril Doyle (PPE-DE),** par écrit. – (EN) Le député Turmes propose un acte législatif important qui couvre la promotion essentielle de l'utilisation d'énergie issue de sources renouvelables. Dans le cadre du vaste paquet sur le climat et l'énergie, l'énergie renouvelable constituera la source de 20 % de l'énergie (y compris l'électricité, le chauffage et les transports) d'ici 2020. Avec les autres mesures du paquet sur le climat et l'énergie, cela constitue une bonne base pour lutter contre le changement climatique et stimuler l'investissement dans les sources d'énergie renouvelable et leur approvisionnement, une orientation réaffirmée vers la recherche et le développement et un bon moyen de parvenir à la sécurité et à l'indépendance énergétiques.

Les objectifs contraignants fonctionneront dans chaque État membre afin de faire en sorte que les objectifs fixés soient atteints au niveau européen. La coopération, la solidarité et l'innovation combinées nous permettront d'atteindre ces objectifs que nous ne pouvons plus nous permettre de manquer.

**Ilda Figueiredo (GUE/NGL),** *par écrit.* – *(PT)* Cette question fait partie du «paquet sur le climat et l'énergie». Elle concerne la promotion de l'utilisation d'énergie de sources renouvelables, couvrant les secteurs suivants:

électricité, chauffage et refroidissement, et transports. L'objectif est que l'UE accroisse la part d'énergies renouvelables dans l'énergie que nous consommons pour atteindre 20 % à l'horizon 2020. Des objectifs globaux nationaux sont fixés pour chaque État membre et un objectif de 10 % d'énergies renouvelables dans le secteur des transports pour la même date a également été fixé.

Selon les informations publiées, l'objectif pour le Portugal en termes de part d'énergie issue de sources renouvelables sur la consommation énergétique totale à l'horizon 2020 est fixé à 31 %, compte tenu de notre point de départ (en 2005, cette part était déjà de 20,5 % au Portugal) et du potentiel national en matière d'énergies renouvelables. L'objectif de 10 % d'énergies renouvelables dans les transports est par ailleurs le même que celui fixé pour tous les États membres.

Cependant, le fait est que, bien que nous ayons voté pour lors du vote final, nous avons de sérieux doutes quant à la réalisation de ces objectifs, étant donné qu'il est trompeur de partir du principe que nous comprenons totalement l'étendue des ressources renouvelables exploitables ou que nous disposons des technologies en vue de les utiliser. Il aurait été préférable de fixer des montants d'investissement public et privé et de promouvoir un programme général de surveillance et de recensement afin de classifier et de quantifier les ressources en énergie renouvelable.

**Glyn Ford (PSE),** *par écrit.* – (EN) Je salue le rapport Turmes sur l'énergie produite à partir de sources renouvelables, même si je me rends compte qu'il sera difficile d'atteindre l'objectif fixé. Dans ma région, le sud-est de l'Angleterre, notre contribution majeure à la réalisation de cet objectif sera une version du barrage marémoteur sur la Severn. Son délai de construction sera long et il est dès lors essentiel que le gouvernement britannique tente d'obtenir une tolérance pour les conséquences de «projets en cours» et que la Commission lui octroie cette dérogation.

**Mathieu Grosch (PPE-DE),** par écrit. – (DE) J'ai voté pour le rapport sur le paquet sur le climat et l'énergie renouvelable, car il comprend plusieurs directives qui sont toutes conformes à l'objectif de l'UE de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20 % à l'horizon 2020, et même de 30 % si un accord international est trouvé. C'est le résultat de longues négociations et d'un compromis entre les représentants du Parlement et du Conseil, c'est-à-dire les 27 États membres.

Une des directives concerne l'énergie renouvelable. Elle inclut l'objectif d'augmentation de la part de sources d'énergie renouvelable pour atteindre 20 % et d'amélioration de l'efficacité énergétique de 20 %. De même, 10 % du carburant consommé devront provenir de sources renouvelables. Des critères de durabilité ont été définis et la facilité d'utilisation a ainsi été améliorée. Je salue ces règles, car non seulement elles réduisent la dépendance énergétique de l'Europe et créent de nouveaux emplois, mais elles favorisent également l'innovation dans le développement technologique.

La directive relative au système d'échange de quotas d'émission (SCEQE) actualise le SCEQE existant et précise que les industries doivent à présent acheter des quotas d'émission, naguère gratuits, aux enchères. Il existe des dérogations sous forme de périodes transitoires pour les États membres d'Europe orientale, qui ne doivent, pour commencer, acheter des quotas que pour 30 % de leurs émissions. En outre, des mesures d'incitation en vue de renforcer l'efficacité énergétique sont définies, ainsi que, bien qu'aucune finalité ne soit spécifiée, une obligation de la part des États membres d'investir au moins la moitié des recettes dans les pays en développement et les nouvelles technologies. Je salue l'exercice d'équilibriste réussi entre la prise en considération des industries, confrontées à des tâches difficiles, et l'ambitieuse politique environnementale.

Une autre directive régit le partage de l'effort relatif aux émissions qui ne sont pas couvertes par le SCEQE. Cela inclut, en particulier, les systèmes de chauffage et de conditionnement d'air et de nombreux secteurs économiques (transports, petites installations industrielles, secteur des services et agriculture) qui ne sont pas couverts par le SCEQE mais contribuent encore de manière considérable aux émissions de gaz à effet de serre. Des objectifs à long terme vont être introduits dans ce domaine, y compris une réduction de 35 % des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2035 et une réduction de 60 à 80 % à l'horizon 2050.

La directive sur la capture et le stockage géologique du dioxyde de carbone (capture et stockage du carbone, CSC) permet de séparer le  $CO_2$  des effluents gazeux et de le stocker ensuite sous terre; 12 centrales CSC vont être financées d'ici 2015. Je considère la CSC comme une technologie transitoire essentielle, mais il faut être particulièrement attentif à la sécurité du stockage.

Une autre directive définit des règles sur les valeurs limites des émissions de CO<sub>2</sub> des nouvelles voitures. La limite supérieure moyenne des émissions pour toutes les nouvelles voitures sera de 120 grammes de CO<sub>2</sub> par kilomètre à compter de 2015, et de 95 grammes par kilomètre à compter de 2020. Les amendes prévues

dans la proposition de la Commission en cas de non-respect des valeurs limites ont été réduites en raison de la crise économique, et vont à présent de 5 à 95 euros, en fonction du degré de dépassement des valeurs. À partir de 2019, l'amende envisagée sera de 95 euros dès le premier gramme de CO2 au-delà de la valeur limite.

Je salue le compromis auquel les institutions européennes sont parvenues, car il est souvent facile de critiquer, mais c'est un défi de parvenir à un compromis. Les règles adoptées sont le fruit de négociations entre des pays qui sont peut-être très différents sur le plan économique, mais qui poursuivent toutefois un objectif commun. Le fait que les nouveaux États membres, en particulier, ne puissent pas atteindre tous les objectifs en si peu de temps sans risquer la désintégration de secteurs d'activité économique entiers et d'être confrontés à une catastrophe sociale ne devrait pas être négligé lorsque nous considérons les objectifs européens dans leur ensemble.

Je ne considère pas seulement le paquet sur le climat et l'énergie comme une étape importante, mais comme un grand bond en avant, qui permettra de contrecarrer les effets du changement climatique en progression et de renforcer la suprématie de l'Europe sur la voie d'une politique énergétique efficiente. L'Europe a réussi à s'exprimer d'une seule voix, ce qui nous permet d'intensifier nos exigences au niveau international également. Un défi majeur à cet égard est de prévenir le dumping environnemental au niveau international. C'est pourquoi les pays qui refusent de respecter le protocole de Kyoto et ne sont donc pas tenus par les normes en matière de CO<sub>2</sub> devraient être soumis à une taxe à l'importation, ou des mesures similaires devraient être prises afin de lutter contre le dumping environnemental. C'est un aspect qui devrait être pris en considération lors de la préparation de l'accord qui succèdera au protocole de Kyoto lors de la conférence des Nations unies sur le changement climatique en décembre 2009, où l'on comptera les États-Unis, la Chine et l'Inde parmi les pays négociateurs. Le paquet sur le climat et l'énergie a créé une base solide en vue de parvenir à un nouvel accord international.

**Ian Hudghton (Verts/ALE),** *par écrit.* – (*EN*) J'ai voté pour le rapport Turmes sur l'énergie renouvelable. Mon pays, l'Écosse, est riche en sources d'énergie renouvelable, comme par exemple l'énergie éolienne et l'énergie marémotrice. Il est essentiel que l'Europe montre l'exemple en encourageant les énergies renouvelables, et j'envisage pour ma part une Écosse indépendante au cœur même du développement mondial des technologies renouvelables.

Jean Lambert (Verts/ALE), par écrit. – (EN) J'ai voté pour cette proposition, car je crois qu'elle envoie un signal important quant à la nécessité de transformer la production énergétique en recourant à des combustibles non fossiles et moins polluants, que ce soit au sein de l'UE ou au-delà. L'objectif de 20 % est contraignant et est un minimum. L'efficacité énergétique doit à présent être également intégrée aux plans d'action des États membres en matière d'énergies renouvelables. Des programmes d'aide à ce niveau ont également été garantis, ce qui est essentiel pour la confiance des investisseurs. Il est vrai que le résultat concernant les biocarburants n'est pas aussi positif que je l'aurais souhaité. Nous avons conservé l'objectif de 10 %, bien que nous ayons effectivement réduit la quantité provenant des biocarburants, et je soutiens ces mesures complémentaires. Le Conseil n'a pas partagé la manière de voir les choses du Parlement à divers égards. Ils doivent vraiment tenir compte des réalités du changement climatique et se servir de cette directive comme base en vue de se diriger vers un avenir où le carbone sera présent en faibles quantités.

David Martin (PSE), par écrit. – (EN) J'ai voté pour ce rapport, qui renforce nos obligations en vue d'atteindre les objectifs en matière d'énergies renouvelables, et qui constitue une occasion majeure de développer les sources d'énergie indigènes dans l'UE, de s'attaquer au changement climatique, de renforcer la sécurité des approvisionnements et de favoriser la compétitivité, la croissance et l'emploi. J'ai soutenu ce rapport parce qu'il comprend une clause de révision qui prévoit d'évaluer, d'ici 2014, les impacts de l'utilisation accrue de carburants renouvelables dans les transports, ce qui garantira que, en réduisant nos émissions de CO<sub>2</sub>, il n'y ait pas d'effets négatifs sur les prix des denrées alimentaires ou l'utilisation des sols. Le rapport parle d'un objectif de 5 % pour les carburants renouvelables dans les transports d'ici 2015, avec un sous-objectif de 20 % en vue d'encourager l'utilisation de voitures électriques. En 2020, cet objectif passe à 10 % pour les carburants renouvelables dans les transports, avec un sous-objectif de 40 % pour l'utilisation de voitures électriques et à hydrogène. Le rapport comporte des critères stricts de durabilité, si fait que ce rapport peut véritablement produire un changement positif et engendrer des réductions des émissions, et c'est la raison pour laquelle je l'ai soutenu.

**Eluned Morgan (PSE),** par écrit. – (EN) Ce rapport constitue une révolution dans la manière dont nous produisons de l'énergie dans l'UE. L'objectif de 20 % d'énergie renouvelable à l'horizon 2020 est extrêmement ambitieux, mais nécessaire si nous voulons remporter le combat contre le changement climatique. J'espère

cependant que la Commission se montrera flexible dans son interprétation du délai de réalisation de ces objectifs si ceux-ci doivent impliquer de grands projets tels que le barrage sur la Severn.

L'objectif de 10 % pour les carburants des transports routiers est un volet vital de ce paquet et des efforts visant à atteindre l'objectif de l'UE d'une économie faible en carbone. Cet «objectif biocarburants», comme on l'appelle, a été fortement amélioré afin de faire en sorte que seuls les biocarburants qui entraînent de véritables réductions des émissions sans accroître les prix des denrées alimentaires soient autorisés dans l'UE. Un ensemble strict de critères sociaux a également été prévu, lesquels sont conçus pour protéger la population du monde en développement qui aurait, sinon, pu subir les effets négatifs du développement rapide de la production de biocarburants.

**Daciana Octavia Sârbu (PSE),** par écrit. – (RO) Cette proposition de directive est l'un des éléments les plus importants du paquet sur le changement climatique, qui fixe un objectif obligatoire de 20 % d'énergie issue de sources renouvelables sur la consommation d'énergie totale de l'UE d'ici 2020. Cette directive nous donne l'occasion d'acquérir de nouvelles technologies, de créer de nouveaux emplois et de réduire notre dépendance vis-à-vis du pétrole.

Le Parlement européen a joué un rôle considérable dans l'élaboration des critères de durabilité pour les biocarburants et des critères sociaux, d'une importance capitale pour les citoyens de l'Union européenne en cette période de crise économique. Le changement climatique et l'insécurité énergétique signifient que nous devons favoriser de nouvelles méthodes de génération d'énergie, sans compromettre toutefois la disponibilité des denrées alimentaires. Nous devons veiller à ce que la mise en œuvre de cette directive ne constitue pas une menace pour les terres agricoles et les forêts. En tout état de cause, les biocarburants issus de matières premières cultivées sur ces terres ne seront pas pris en considération dans le cadre des mesures d'incitation envisagées. L'Union européenne montrera une fois encore qu'elle est le principal promoteur de l'énergie éolienne, solaire et hydroélectrique, ainsi que de l'énergie provenant d'autres sources alternatives.

**Lydia Schenardi (NI),** par écrit. – Nous avons eu l'occasion de dire à plusieurs reprises ici que le simple objectif de réduire la dépendance de l'Union européenne vis-à-vis des importations de gaz ou d'hydrocarbures pouvait en soi justifier la promotion des énergies renouvelables.

Le compromis présenté aujourd'hui, qui s'insère dans le «paquet énergie-climat», est comme tous les compromis: ni totalement mauvais, ni totalement satisfaisant.

Il n'est, notamment, pas totalement satisfaisant sur les biocarburants, de deuxième génération ou non: garantie insuffisante quant à la concurrence avec les productions alimentaires, flou quant aux modifications éventuelles de l'affectation des sols, silence sur le bilan carbone réel de ces sources d'énergie...

Il n'est pas totalement convaincant sur la «garantie d'origine» censée identifier l'électricité verte notamment, quant on connaît la réalité de ce qu'est l'approvisionnement en électricité, les publicités douteuses sur le sujet et le surcoût important pour les consommateurs.

Il n'est enfin, pas satisfaisant du tout quant aux conséquences sociales: nous aimerions avoir la certitude, comme d'ailleurs pour l'ensemble de ce paquet législatif adopté au moment où débute une crise mondiale qui promet d'être profonde et longue, que si la situation économique l'exige, les intérêts des citoyens et des travailleurs européens primeront sur toute autre considération.

**Bart Staes (Verts/ALE),** *par écrit.* – (*NL*) C'est avec beaucoup de conviction que j'ai voté pour le compromis trouvé sur les sources d'énergie renouvelables. Mon collègue des Verts et rapporteur, M. Turmes, a fait un travail remarquable. Grâce à ses efforts et, bien entendu, à ceux de l'ensemble du Parlement, un cadre législatif fort va être mis en place, qui garantira que la part totale d'énergie renouvelable ne sera pas inférieure à 20 % à l'horizon 2020.

Ce n'est pas une exagération, il s'agit véritablement d'une révolution énergétique, qui devrait créer énormément d'emplois. Certains rapports parlent de plus de 2 millions d'emplois, des emplois pour les ingénieurs hautement qualifiés, les concepteurs et les chercheurs, mais en plus grande quantité encore pour les techniciens, les tourneurs-fraiseurs, les installateurs de panneaux solaires et les constructeurs d'éoliennes.

Après beaucoup de négociations, les propositions originales sur les agro- et biocarburants ont également été adaptées. En tant que Verts, nous ne sommes toutefois pas totalement satisfaits de cette technologie, et nous allons prescrire des conditions strictes en matière d'utilisation de carburants de ce type. Dans le rapport Turmes, les critères de durabilité ont été clairement renforcés et il y a également une référence aux critères sociaux dans le cadre de l'Organisation internationale du travail. Les agrocarburants ne sont acceptables que

s'ils engendrent davantage d'énergie qu'ils n'en nécessitent et ils ne doivent en aucun cas rivaliser avec la production de denrées alimentaires.

**Catherine Stihler (PSE),** par écrit. – (EN) Ce rapport est une étape importante en vue de forcer les États membres à atteindre leurs objectifs en matière d'énergie renouvelable. L'énergie renouvelable est vitale dans notre lutte contre le changement climatique.

# - Rapport Doyle (A6-0406/2008)

**Adamos Adamou (GUE/NGL),** par écrit. – (EL) Le Parlement européen et le Conseil, dans un effort en vue d'améliorer et d'étendre le système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre et d'atteindre l'objectif de réduction des émissions dans l'UE de 20 % d'ici 2020, proposent de modifier la directive 2003/87/CE.

Le 17 décembre 2008, la plénière a voté pour les amendements de compromis présentés par les rapporteurs fictifs des groupes PPE-DE, PSE, GUE/NGL, ALDE, UEN et des Verts/ALE. Bien que nous ayons voté pour ces amendements, qui fixent des objectifs plus élevés en matière de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (une mesure qui était un objectif de base du groupe GUE/NGL), nous voudrions exprimer notre opposition à la philosophie de l'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre. Il est probable, selon nous, que cette directive n'aboutisse à rien d'autre qu'une légère réduction des émissions de gaz à effet de serre et qu'il s'agisse d'une mesure qui favorisera *in fine* les pays développés au détriment des pays moins développés et en développement. Enfin, l'application de certains mécanismes flexibles proposés aide les monopoles (qui sont les principaux responsables du changement climatique) à accroître leur rentabilité au lieu de résoudre radicalement le problème.

**Alexander Alvaro (ALDE),** *par écrit.* – (*DE*) Monsieur le Président, l'accord qui a été trouvé sur le paquet sur le climat et l'énergie est un résultat modeste.

L'UE a elle-même fixé l'objectif d'une réduction de 20 % par rapport aux niveaux de 1990. Nous avons déjà atteint près de la moitié de cet objectif grâce à notre élargissement à l'Est, où les émissions sont plus faibles en termes absolus, et il reste l'objectif d'une réduction de 12 % par rapport aux niveaux de 1990.

L'UE est autorisée à réaliser 3 à 4 % de cette réduction dans le monde en développement, ce qui signifie qu'il reste moins de 9 %. Il est permis de manquer l'objectif de jusqu'à 5 %, ce qui nous laisse 4 %.

On pourrait dire, à ce point, que nous avons de la chance que l'UE ait décidé de ne pas exporter immédiatement toute son économie en Asie. Le compromis est considérablement meilleur marché que la proposition de la Commission, ce qui signifie que le parti démocrate libre allemand peut le soutenir.

Au lieu de cela, l'UE crée à présent des dissensions entre ses propres États membres. Certains États membres sont avantagés grâce à des dérogations, à leur capacité de négociation et aux formes d'énergies qu'ils utilisent. Les fournisseurs d'énergie allemands pourraient bientôt trouver intéressant de générer de l'électricité en Pologne plutôt que chez eux, s'ils ne sont pas rachetés par les fournisseurs français, bien sûr.

Le fait que les États membres de l'UE se livrent à de tels marchandages ne présage rien de bon pour un accord mondial. En outre, la question de l'efficacité des moyens commence à se poser.

C'est maintenant aux gouvernements, au Conseil et à la Commission européenne de garantir l'efficacité de ce paquet, tant pour la protection de l'environnement que dans l'intérêt de la croissance et de l'emploi.

Jan Andersson, Göran Färm, Anna Hedh, Inger Segelström et Åsa Westlund (PSE), par écrit. – (SV) Nous, les sociaux-démocrates suédois, avons décidé de voter pour ce rapport sur la réforme du système d'échange de quotas d'émission, même si nous pensons, en principe, que les objectifs du paquet sur le climat sont, en l'état, trop modestes. L'UE devra en faire plus pour relever le défi que représente le changement climatique. Nous croyons cependant que ce système réformé est capable de constituer une part importante de l'action requise.

Nous sommes déçus que le compromis entre le Conseil et le Parlement européen n'ait pas donné de garanties suffisantes qu'une partie des recettes des ventes aux enchères irait à la lutte contre le changement climatique dans les pays en développement. Nous pensons également que la mise aux enchères des quotas d'émission aurait dû être plus extensive et que l'utilisation du MCD aurait dû être plus réduite.

**Alessandro Battilocchio (PSE)**, *par écrit.* – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je salue la révision du système d'échange de quotas d'émission et le compromis trouvé entre les objectifs de lutte contre

le changement climatique d'une part et le renforcement de la compétitivité des industries européennes et la protection de l'emploi de l'autre.

Je voudrais souligner que la procédure de codécision, qui a été accélérée afin de pouvoir trouver un accord en première lecture, n'a pas totalement respecté la transparence démocratique et que le Parlement s'est retrouvé dans la position de voter sur une sorte de fait accompli.

Malgré cela, je suis très satisfait de la proposition de M<sup>me</sup> Doyle en raison de la flexibilité accordée aux secteurs menacés de fuite de carbone. Nous devons empêcher les pertes d'emplois causées par la délocalisation d'industries dans des régions qui se soucient moins de réduire leurs émissions, sans toutefois compromettre l'objectif de la directive.

**Sylwester Chruszcz (NI),** *par écrit.* – (*PL*) Aujourd'hui, j'ai voté contre l'adoption par le Parlement de la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2003/87/CE afin d'améliorer et d'étendre le système communautaire d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre.

Je désapprouve totalement les solutions proposées au niveau européen. L'engagement du Conseil en vue de réduire, d'ici 2020, les émissions de gaz à effet de serre communautaires totales d'au moins 20 % par rapport aux niveaux de 1990, voire de 30 % si d'autres pays développés s'engagent à des réductions similaires, est une initiative inconsidérée qui aura un impact négatif sur l'industrie et les consommateurs européens, y compris en Pologne.

Marielle De Sarnez (ALDE), par écrit. – Le seul engagement ferme de l'Union européenne consiste à réduire ses émissions de 20 % d'ici à 2020 par rapport à 1990. Par rapport à aujourd'hui, cela veut dire une baisse d'environ 12 %. Si l'on tient compte du fait que les deux tiers de cette réduction pourront se faire via des mécanismes de compensation carbone - c'est à dire l'achat de crédits carbone sur le marché international - c'est seulement une réduction de 4 % que l'UE s'est engagée à réaliser sur son territoire. C'est insuffisant pour faire avancer les négociations internationales.

Autre manque du compromis: aucun engagement ferme à soutenir les pays en développement dans leurs efforts pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. L'UE s'est engagée de manière simplement volontaire à utiliser pour le climat la moitié du revenu de la mise aux enchères des droits à polluer. Un revenu en baisse à cause des multiples exemptions accordées aux industriels. Le compromis stipule qu'une partie de cet argent pourrait aller au soutien des pays en développement pour les pays européens qui le souhaitent. Il s'agit uniquement d'un engagement sur une base volontaire. Un engagement bien faible pour une question pourtant cruciale dans les négociations internationales.

Konstantinos Droutsas (GUE/NGL), par écrit. – (EL) L'UE se targue de jouer un rôle prépondérant dans la protection de l'environnement, mais c'est en réalité dans la protection des intérêts du grand capital qu'elle cherche à jouer un rôle prépondérant! Les décisions prises lors du sommet et le paquet de directives du Conseil et de la Commission relatives à la réduction des émissions encouragent la soi-disant économie verte comme solution à l'accumulation excessive de capitaux et à la crise, ouvrant ainsi de nouvelles perspectives de profits pour les monopoles et renforçant l'expansionnisme impérialiste.

Elles renforcent les échanges d'émissions, qui en réalité multiplient les profits des monopoles sans protéger l'environnement. Elles permettent à l'industrie automobile de ne pas prendre de mesures avant au moins 2019. Elles dispensent les entreprises touchées par la concurrence internationale des réglementations sur la génération d'énergie et de beaucoup d'autres. Elles dispensent aussi les nouveaux États membres et l'Italie pour un long moment. Elles prévoient des mesures d'incitation à remplacer les cultures vivrières par des cultures énergétiques. Des droits de polluer sont octroyés gratuitement aux grandes entreprises. Les recettes ne doivent pas nécessairement financer des travaux environnementaux.

Les travailleurs ne peuvent pas attendre de protection environnementale de l'UE et des entreprises qui polluent impunément l'environnement. Seule leur lutte, dans la perspective d'une économie populaire et d'un pouvoir populaire, peut les protéger efficacement.

Christian Ehler (PPE-DE), par écrit. – (DE) Mon «non» n'est pas un rejet d'un système d'échange de quotas d'émission efficace impliquant une vente aux enchères, ni des objectifs de protection du climat de l'UE ou du financement de la CSC. Plusieurs votes précédents et mon rapport sur les installations de démonstration CSC ont montré très clairement mon soutien sur ces points. Pour ma région, le Brandebourg, cependant, le présent texte est synonyme de sacre d'une concurrence déloyale avec les pays d'Europe centrale et orientale et de hausses plus importantes des prix de l'énergie que nécessaire pour atteindre les objectifs de protection

du climat. Nous avons besoin de charbon parmi les sources d'énergie que nous utilisons afin de garantir la sécurité des approvisionnements pour nos concitoyens, et nous voulons permettre l'utilisation écologique du charbon au moyen de la technologie CSC à l'avenir. L'accord avec le Conseil en vue de prendre une décision finale après une seule lecture signifie que de sérieuses réserves n'ont pas été dissipées et qu'une saine concurrence en vue de trouver les meilleures solutions n'a pas été possible.

**Ilda Figueiredo (GUE/NGL)**, *par écrit*. – (*PT*) Bien que l'on puisse avancer des arguments en faveur du concept de système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre, puisqu'il existe des craintes au sujet d'altérations chimiques dans l'atmosphère pouvant avoir des conséquences sur le climat (principe de précaution), et comme les réserves de combustibles fossiles sont limitées et que la façon dont nous les consommons manque de rationalité, certains aspects constituent des sources d'inquiétudes.

Premièrement, la question des quotas d'émission et de leur échange est discutable et il faut s'y opposer dans la mesure où leur impact sur l'économie réelle est dans une large mesure inconnu. La raison en est qu'il subsiste beaucoup de doutes concernant toute une série de solutions techniques et que l'utilisation de ces solutions techniques dépend également de l'évolution de la situation financière dans les différents secteurs concernés (transport aérien, industrie automobile, génération d'énergie thermique, cimenteries, industrie chimique lourde, industrie pétrochimique et un nombre croissant d'autre secteurs à forte intensité énergétique).

Deuxièmement, les bénéficiaires prévus seront quelques secteurs industriels de haute technologie et quelques opérateurs financiers (en nombre très réduit). La réduction irréversible de la consommation de combustibles fossiles est imposée par les limites de disponibilité des sources. La répartition entre les différents secteurs doit être plutôt basée sur les besoins sociaux urgents et sur la rationalité économique que sur l'influence et le profit financier. C'est pourquoi nous avons décidé de nous abstenir.

**Duarte Freitas (PPE-DE),** *par écrit.* – (*PT*) L'élément fondamental de ce rapport doit être mis en évidence: renforcer, étendre et améliorer, au-delà de 2012, le fonctionnement du système d'échange de quotas d'émission, l'un des principaux instruments devant permettre d'atteindre l'objectif communautaire de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Je suis d'accord avec ce rapport, principalement parce que l'échange de quotas est fondamental pour parvenir à une répartition efficace qui puisse garantir l'efficacité environnementale du système communautaire d'échange de quotas d'émission. Un plan qui couvre l'ensemble de l'UE est toujours préférable à 27 plans nationaux. En outre, la proposition prévoit des ajustements automatiques et prévisibles qui peuvent répondre aux exigences d'un futur accord international.

La caractéristique de la proposition est l'augmentation des quotas gratuits, laquelle n'est pas – selon moi - des plus positives. Ceci étant dit, il ne faut pas oublier que les émissions se réduiront chaque année.

**Ian Hudghton (Verts/ALE),** *par écrit.* – (*EN*) La proposition de directive sur la révision du système communautaire d'échange de quotas d'émission est une amélioration par rapport au système actuel et est importante au niveau mondial. J'ai par conséquent pu soutenir le rapport de M<sup>me</sup> Doyle.

**Eija-Riitta Korhola (PPE-DE),** *par écrit.* – (*FI*) Je voudrais profiter de cette occasion pour remercier l'honorable député pour le récent vote au cours duquel le Parlement européen a clairement montré son soutien à mon modèle du «point de comparaison». Cela fait longtemps que je plaide en sa faveur et j'ai été la première à suggérer qu'il soit appliqué à l'échange de quotas d'émission. Bien que la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie ait, de justesse, voté contre, tandis que le rejet de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire était plus substantiel, la vie est pleine de surprises. À présent, le point de comparaison pourra prétendre au statut de critère une fois qu'il aura été adopté par le Conseil.

En outre, c'est autant de gagné. La proposition originale de la Commission et la position adoptée par la commission de l'environnement sur l'échange d'émissions manquaient toutes deux d'équilibre, car elles plaçaient la production européenne dans une position qui rendait difficile de rivaliser sur les marchés mondiaux, sans retombées positives particulières sur le climat. Cela aurait clairement signifié non seulement des pertes d'emplois, mais aussi un désavantage environnemental, car cela aurait incité les entreprises à transférer leur production dans des pays qui ne sont soumis à aucune limite d'émission.

Cette décision a désormais ouvert la porte à une approche plus juste et plus prévoyante d'un point de vue environnemental. Tout reste ouvert, cependant, et nous allons maintenant commencer à avoir des confirmations, s'agissant de savoir qui récolte les fruits des améliorations apportées.

Les objectifs environnementaux restent inchangés, et ils sont ambitieux. Ce n'est pas un objectif facile pour l'industrie, mais ce n'est pas censé l'être.

Quoi qu'il en soit, cela ne sert à rien de parler de quotas d'émission gratuits, parce que les points de comparaison – les étalons – sont ambitieux. Et ils doivent l'être, car sinon notre système ne sera pas en mesure de convaincre les entreprises de participer à la course en vue de mettre au point des technologies qui produisent le moins d'émissions possible.

La plainte du lobby environnemental selon laquelle le paquet a été édulcoré me semble franchement déraisonnable, si l'on considère que les objectifs sont respectés et que le plafond des émissions des secteurs industriels est en baisse. C'est un discours irresponsable, mais tout le monde n'a sans doute pas envie de prendre ses responsabilités. C'est déjà suffisant que le monde soit en train d'être piétiné.

Jean Lambert (Verts/ALE), par écrit. – (EN) J'ai voté pour ce rapport, malgré ses nombreuses lacunes et les dérogations accordées à 10 nouveaux États membres. Pourquoi voter pour un rapport imparfait? Parce qu'il contient certaines avancées par rapport au régime actuel. Il y aura un plafond qui couvrira toute l'UE pour le secteur SCEQE et les États membres auront ainsi moins de pouvoir. Le principe d'une vente aux enchères de tous les permis pour le secteur électrique a été maintenu. Le secteur de l'aviation n'a reçu qu'un faible pourcentage du nouvel accès au MDP. Mais l'élément le plus important du système révisé est qu'il fournit l'architecture d'une part importante de l'accord post-Kyoto. Nous disposons à présent d'un système que d'autres pays peuvent rejoindre et utiliser pour contribuer à réduire leurs émissions – s'ils limitent les éléments préalables à la vente aux enchères et fixent des objectifs ambitieux. L'utilisation des recettes sera surveillée de près. Les États membres ne peuvent pas simplement considérer celles-ci comme un ajout dans leurs coffres: elles doivent être utilisées pour contribuer à la transition vers l'économie faible en carbone et durable dont le monde a besoin.

**David Martin (PSE),** par écrit. – (EN) Je soutiens cette proposition qui équilibre des objectifs ambitieux en matière de changement climatique et la nécessité de renforcer la compétitivité de l'industrie européenne et de protéger l'emploi. Les quotas et la vente aux enchères de crédits d'émission seront valables pour les centrales jusqu'en 2013, où toutes les nouvelles centrales disposeront alors de quotas intégralement vendus aux enchères. Pour l'industrie normale, la transition vers des quotas entièrement vendus aux enchères se fera en 2020. J'ai voté pour ce rapport, car il fait de la vente aux enchères le principe général d'allocation, limite la quantité de crédits de projets MDP/MOC qu'une installation peut acheter afin de compenser ses émissions, tout en protégeant les entreprises de la fuite de carbone.

**Eluned Morgan (PSE),** *par écrit.* – (*EN*) Je soutiens ce rapport, car je crois que l'intégrité environnementale du SCEQE a été maintenue et qu'il constitue une amélioration considérable par rapport au système actuel, puisqu'à l'avenir le pollueur payera pour avoir le droit d'émettre, au moyen de la vente aux enchères de permis. L'objectif de réduction des émissions des centrales électriques et de l'industrie lourde européennes d'au moins 20 % d'ici 2020 est maintenu, et il passera automatiquement à une réduction de 30 % s'il y a un accord international lors des négociations sur le climat des Nations unies à Copenhague en décembre 2009. Je crois également qu'un équilibre a été trouvé entre emploi et environnement, ce qui est d'une importance vitale pendant une crise économique.

**Angelika Niebler (PPE-DE),** *par écrit.* – (*DE*) Je voudrais donner l'explication de vote suivante au nom de la délégation de l'Union chrétienne-sociale de Bavière (CSU) au Parlement européen.

L'UE a elle-même fixé des objectifs ambitieux en matière de protection climatique. Ceux-ci comprennent une réduction de 20 % des émissions de  $CO_2$  d'ici 2020. Ces objectifs en matière de protection climatique ne devraient pas être remis en question.

Nos efforts en vue de lutter contre le changement climatique doivent être couplés à un objectif d'élaboration d'une législation claire, de manière à assurer la planification de la sécurité pour notre économie. L'industrie européenne ne devrait pas non plus être mise en position désavantageuse dans le cadre de la concurrence internationale. En outre, une situation équitable pour tous doit être mise en place au sein de l'UE.

La directive soumise au vote aujourd'hui concernant le système d'échange de quotas d'émission ne répond à aucune de ces exigences. Pour clarifier:

1. Certaines industries peuvent déroger à la vente aux enchères de quotas de CO<sub>2</sub>. Nous sommes encore totalement dans le noir au sujet des données qui seront utilisées pour déterminer la conformité avec les critères définis.

- 2. Ce n'est qu'au niveau de l'État membre et seulement après l'adaptation d'une loi communautaire relative à l'aide qu'il est décidé, au cas par cas, si une installation peut recevoir une compensation pour les augmentations du coût de l'énergie et à combien s'élèvera cette compensation.
- 3. Si un accord international ne peut être trouvé à Copenhague en 2009, la vente aux enchères des quotas de CO<sub>2</sub> constituera une charge supplémentaire pour de nombreuses industries, à laquelle leurs concurrents non européens ne devront pas faire face.
- 4. La plupart des États membres de l'Est de l'Europe ont obtenu des dérogations de la vente aux enchères de leurs quotas de CO<sub>2</sub> pour le secteur énergétique. Cela place l'Allemagne en situation de désavantage puisque, contrairement à ses voisins de l'Est, elle génère 48 % de son électricité à partir de centrales électriques au charbon.

**Dimitrios Papadimoulis (GUE/NGL),** par écrit. – (EL) Nous ne partageons pas le discours triomphant des gouvernements et de la Commission sur le compromis final sur le paquet sur le climat. La tentative de l'UE de prendre la tête des efforts mondiaux contre le changement climatique a été affaiblie sous la pression du lobby industriel et des gouvernements conservateurs.

Le fameux «20/2020» est une première étape nécessaire, mais l'objectif fixé n'est pas suffisamment ambitieux. Avec le mécanisme qui permet aux pays européens d'acheter une large part des unités de pollution qui leur «correspondent» aux pays en développement, la responsabilité historique du monde occidental est assez cyniquement refilée aux habitants les plus pauvres de la planète. Il semblerait que les gouvernements ne comprennent pas, en substance, à quel point la situation est critique.

Le groupe confédéral de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique ne dépose pas les armes. Nous partageons l'inquiétude des ONG environnementales et nous continuerons de réclamer des objectifs nettement plus ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre, une aide essentielle à la génération d'énergie à partir de sources renouvelables et un plan à long terme contraignant afin de réduire davantage encore les émissions après Copenhague.

**Herbert Reul (PPE-DE),** *par écrit.* – (*DE*) J'ai voté contre l'amendement consolidé, car de mon point de vue en tant que député, les droits du Parlement européen n'ont pas été respectés. À aucun moment le Parlement n'a eu la possibilité de donner son avis. Au lieu de cela, on l'a sommé de choisir entre accepter ou rejeter le compromis du Conseil. Cela n'est pas conforme aux règles de la procédure de codécision, qui visent à garantir l'égalité entre les deux organes législatifs.

J'ai également de nombreuses réserves quant au compromis du point de vue de son contenu. Par exemple, il va entraîner de sérieuses distorsions du marché au sein de l'UE et imposer des charges injustifiées aux consommateurs. À cause de la hâte excessive à adopter la réforme, les systèmes alternatifs qui auraient pu conduire aux réductions souhaitées n'ont plus été pris en considération. Le fait que les conséquences économiques sur le pouvoir d'achat des consommateurs, en particulier, n'aient même pas été un tant soit peu examinées au moment de l'adoption montre encore plus clairement à quel point ce compromis est mal pensé. La majorité du Parlement européen a une part de responsabilité – y compris envers les générations futures – dans l'entrée en vigueur de ce compromis.

D'autres solutions étaient possibles. Celles-ci auraient permis d'atteindre les objectifs de réduction à un prix qui n'aurait été qu'une fraction des coûts dont nous parlons à présent. Une politique telle que celle-ci est non seulement néfaste pour l'économie, mais encore plus pour la réputation de l'UE.

**Catherine Stihler (PSE),** *par écrit.* – (EN) L'objectif de réduction des émissions des centrales électriques et de l'industrie lourde européennes d'au moins 20 % d'ici 2020, porté à 30 % si un accord international est trouvé lors des négociations sur le climat des Nations unies à Copenhague en décembre 2009, devrait être salué.

**Thomas Ulmer (PPE-DE),** par écrit. – (DE) Je soutiens totalement les efforts visant à réduire la contribution au changement climatique probablement imputable aux êtres humains. En revanche, nous n'avons pas soutenu le compromis sur le système communautaire d'échange de quotas d'émission qui a été négocié. Légiférer à la hâte est inacceptable et antidémocratique. La procédure législative extrêmement rapide et le fait que les documents du Conseil n'aient été présentés qu'il y a quelques jours signifient, selon moi, qu'un examen professionnel des documents et donc une bonne législation étaient impossibles. C'est d'autant plus inacceptable que cette législation impose une lourde charge financière au public européen. Selon plusieurs études, le paquet sur le climat et l'énergie coûte de 70 à 100 milliards d'euros et comporte la menace de voir

des industries entières se transporter vers d'autres parties du monde. Je ne pouvais pas approuver un paquet de cette ampleur dans le cadre d'une procédure accélérée. Des propositions législatives aussi importantes que celle-ci doivent évoluer au cours d'une procédure bien réglée comportant plusieurs lectures.

**Anders Wijkman (PPE-DE),** *par écrit.* – (*SV*) La révision du système d'échange de quotas d'émission est un pas en avant par rapport aux règles actuelles. Les quotas d'émission vont progressivement être vendus aux enchères à l'industrie au lieu de lui être offerts gratuitement, comme c'est le cas aujourd'hui.

L'UE s'est donc engagée à ajuster l'objectif climatique d'une réduction de 20 % à une réduction de 30 % d'ici 2020 si un accord était trouvé sur le climat à Copenhague l'année prochaine. Elle appelle également les États membres à utiliser les recettes de leurs ventes aux enchères pour mettre en œuvre des mesures de protection climatique en Europe et ailleurs.

Malheureusement, le compromis est bien en-deçà du niveau d'ambition requis par la situation. Au lieu d'instaurer dès le départ une vente aux enchères totale des quotas d'émissions, cette vente aux enchères va être introduite progressivement. Cet assouplissement affaiblit l'incitation à mettre au point de nouvelles technologies rejetant peu de carbone. Il réduit également les recettes, essentielles si l'UE veut pouvoir aider les pays en développement à investir dans des «technologies vertes», à s'adapter au changement climatique et à protéger les forêts tropicales.

En même temps, si jusqu'à la moitié des réductions d'émissions peuvent être réalisées au moyen de réductions dans des pays tiers, le SCEQE aura un effet limité même au cours de la période menant à 2020.

Malgré ses lacunes, il eût été impensable de voter «non». Je ne veux pas risquer de compromettre toute la directive, qui contient de nombreux aspects positifs par rapport à la situation actuelle.

# - Rapport Hassi (A6-0411/2008)

Jan Andersson, Göran Färm, Anna Hedh, Inger Segelström et Åsa Westlund (PSE), par écrit. – (SV) Nous, les sociaux-démocrates suédois, avons décidé de voter contre ce compromis sur la division de la responsabilité, car nous pensons qu'il est tout à fait inacceptable que moins de la moitié des réductions d'émissions de l'UE doive être réalisée au sein de l'UE. Nous pensons qu'il envoie un très mauvais signal au reste du monde, qui attend de l'UE qu'elle montre l'exemple dans l'adaptation climatique, et nous craignons que l'UE ne soit pas parvenue à inciter clairement les industries à mettre au point de nouvelles technologies vertes. Nous pensons que ces technologies sont vitales pour l'emploi et le bien-être en Europe.

**Avril Doyle (PPE-DE),** *par écrit.* – (*EN*) Ce rapport concerne l'introduction d'objectifs distincts dans les 27 États membres de l'UE au cours de la période 2013-2020 pour les réductions de gaz à effet de serre dans des secteurs économiques qui ne sont pas couverts par le système d'échange de quotas d'émission. Ces objectifs par État membre sont de l'ordre de +20 % à -20 % par rapport aux émissions de 2005 pour ces secteurs, l'objectif pour l'Irlande étant de -20 %.

Ensemble, le SCEQE et le partage de l'effort représentent 100 % de la réduction d'émissions de  $CO_2$  à laquelle chaque pays doit parvenir d'ici 2020.

L'Irlande salue l'inclusion de mesures d'intensification de la capture et du stockage du carbone, en particulier les puits de carbone dans le scénario de réduction de 20 %, car nous sommes le seul pays de l'UE qui possède plus de têtes de bétail que d'habitants et, avec la généreuse et rentable compensation à l'échange d'émissions entre États membres, ce sera difficile, mais nous pourrons atteindre notre objectif de -20 % sans réduire nos troupeaux.

Certains pays seront stimulés par la législation révisée en matière de SCEQE, d'autres par les objectifs de partage de l'effort. L'Irlande se trouve dans cette dernière catégorie.

**Ilda Figueiredo (GUE/NGL),** par écrit. – (PT) Nous reconnaissons qu'il est nécessaire de réduire les émissions de gaz à effet de serre et qu'il faut mettre sur pied un système pour y parvenir. Nous avons cependant de sérieux doutes quant au système proposé qui, prétendument fondé sur le «principe de solidarité entre les États membres et sur la nécessité d'une croissance économique durable dans la Communauté», insiste cependant pour que les pays règlent seuls la note sur leurs budgets nationaux – et non sur le budget communautaire – en fonction des différents stades de développement auxquels ils se trouvent.

En permettant le transfert d'émissions entre États membres au moyen d'«échanges» ou en recourant à des «intermédiaires de marché», des mécanismes sont mis en place, qui ne manqueront pas de renforcer les disparités dans la puissance économique des États membres, au profit des grandes puissances.

En outre, une part significative de l'effort sera externalisée dans des pays tiers, renforçant ainsi la pression internationale sur les pays les moins développés pour qu'ils renoncent à une partie de leur souveraineté en échange d'une (pseudo-) aide en ouvrant leurs économies aux investissements des entreprises communautaires. Toutes ces mesures visent à exercer une pression en vue d'obtenir un accord international, qui, dans un contexte de grave crise économique, accentuera la vision capitaliste de la question environnementale.

**Duarte Freitas (PPE-DE),** *par écrit.* – (*PT*) Gardant à l'esprit l'action de l'UE contre le changement climatique dans un futur accord international qui remplacera le protocole de Kyoto, il est vital que l'UE envoie un signal clair au monde et s'engage à réduire efficacement ses émissions de gaz à effet de serre.

La proposition de la Commission de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 10 % d'ici 2020, par rapport aux niveaux de 2005, pour les secteurs qui ne sont pas couverts par le système communautaire d'échange de quotas d'émission est dès lors extrêmement importante.

Les objectifs fixés pour chaque État membre, en prenant comme critère principal le PIB par habitant, sont, selon moi, justes.

Le compromis trouvé entre le Parlement européen et le Conseil, bien qu'il ne soit pas idéal (par exemple, parce qu'il permet un recours excessif aux mécanismes de flexibilité), est, de manière générale, équilibré, je pense, et c'est pourquoi j'ai voté pour ce rapport.

**Ian Hudghton (Verts/ALE),** *par écrit.* – (EN) J'ai voté contre le rapport Hassi. Les dispositions qui permettent aux États membres d'externaliser 80 % des réductions d'émissions permettront aux pays riches de poursuivre leurs pratiques non durables aux dépens des pays en développement les plus pauvres. Ce n'est pas une situation que l'UE devrait encourager.

Jean Lambert (Verts/ALE), par écrit. – (EN) J'ai, à contrecœur, voté contre ce rapport. La rapporteure était parvenue à inclure une série de facteurs importants. Il y a maintenant une référence à un objectif contraignant de 30 % de réduction des gaz à effet de serre dans le texte législatif: les scientifiques disent que c'est le minimum nécessaire d'ici 2020. Le financement des réductions de gaz à effet de serre dans les pays en développement contribuera à atteindre l'objectif de +2 degrés maximum. Espérons que ces pays verront vraiment de l'argent plutôt que de belles promesses. Nous avons à présent une date butoir pour l'introduction d'un objectif de réduction des émissions maritimes et de nombreuses autres initiatives, restreintes, mais positives. Mais pour moi, il était impossible de voter pour le MDP de 80 % que les États membres pourraient utiliser dans des pays tiers, plutôt que de se concentrer sur des réductions à l'intérieur de leurs propres frontières. En raison de la procédure de vote utilisée aujourd'hui, cette proposition n'a pu être testée par le Parlement dans son ensemble. Nous avons laissé nos gouvernements nationaux s'en tirer à bon compte et nous confions une fois encore aux pays tiers la charge de faire notre travail. Je ne peux pas soutenir cela.

**Stavros Lambrinidis (PSE),** *par écrit.* – (EL) Le groupe PASOK soutient, entre autres, le contenu de l'amendement 44 et votera contre l'amendement nominal 7, afin de faire en sorte qu'au moins 50 % des réductions d'émissions soient réalisées au sein de l'UE. L'UE doit rester un partenaire crédible à l'approche des négociations mondiales, et ne pas se décharger de la charge des efforts de réduction des émissions sur le monde en développement.

David Martin (PSE), par écrit. – (EN) Je soutiens ce rapport qui définit des objectifs contraignants afin que les États membres réduisent les émissions de gaz à effet de serre dans des secteurs de l'économie qui ne sont pas couverts par le système SCEQE, ce qui représente une réelle avancée vers un système complet. L'objectif de 10 % pour les secteurs non SCEQE est réparti entre les États membres sur la base du PIB par habitant. Cela permettra une répartition équitable de l'effort et les pays les plus pauvres pourront poursuivre leur croissance accélérée. Je soutiens ce rapport, qui introduit un objectif à long terme de 50 % de réduction des émissions globale d'ici 2035, et de 60 % d'ici 2050, par rapport aux niveaux de 1990, parce qu'il envisage des objectifs à long et à court terme conformément aux objectifs de l'initiative Air propre. Le rapport comprend «l'engagement de réduire les émissions extérieures» supplémentaire, qui apportera une aide financière aux pays en développement afin qu'ils réduisent leurs émissions, de manière à ce qu'aucun pays ne soit laissé à l'abandon et que les pays en développement reçoivent le soutien financier dont ils ont besoin pour que l'action universelle sur le changement climatique soit la plus efficace possible.

**Daciana Octavia Sârbu (PSE),** par écrit. – (RO) J'ai soutenu dès le tout départ la proposition visant à passer automatiquement d'un objectif de 20 % à 30 % en cas de signature d'un accord international. Cependant, les négociations de la semaine dernière ont abouti à un compromis qui préconise de baser la méthode de passage à ce niveau sur une nouvelle procédure.

Cette décision a été prise à titre de mesure de précaution afin de tenir compte de la possibilité d'une hausse du prix du carbone à l'avenir. Mais je suis heureuse d'apprendre que l'objectif de 30 % restera un objectif prioritaire en vue d'éviter une augmentation de la température moyenne de plus de 2 °C, comme cela a été spécifié lors de la réunion du Conseil européen qui s'est tenue en mars 2007. Un accord international implique un effort mondial en vue de combattre et de s'adapter au changement climatique et l'aide financière octroyée aux pays en développement les encouragera à participer à l'effort de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Afin de conserver sa crédibilité par rapport à l'aide qu'elle apporte aux pays en développement, l'Union européenne doit veiller à ce que le financement de projets MDP maintienne le développement durable de ces pays et à ce qu'une partie des recettes issues de la vente aux enchères de crédits d'émission soit utilisée pour les aider.

**Bart Staes (Verts/ALE),** *par écrit.* – (*NL*) J'ai voté contre le compromis trouvé, mais cela n'enlève rien à ma gratitude pour le travail réalisé par M<sup>me</sup> Hassi à cet égard. Cependant, étant donné que l'accord permet que près de 80 % de l'ensemble des efforts soient réalisés dans des pays tiers, je le trouve inacceptable.

Un rapide calcul me dit que la Belgique pourra réaliser entre 50 et 60 % des efforts requis en dehors de l'Union européenne. Cela implique des secteurs importants, dont le bâtiment et les transports. Il est économiquement absurde d'investir plusieurs millions d'euros à l'étranger via le mécanisme de développement propre si votre propre pays doit quand même faire des efforts considérables pour isoler correctement les bâtiments ou concevoir une politique des transports axée sur une mobilité faible en carbone. En outre, il n'y a aucune garantie que les projets dans lesquels nous investissons à l'étranger soient de qualité.

De plus, il n'y a aucune certitude que les investissements via le MDP fassent vraiment une différence. Il est également moralement contestable d'acheter les efforts les plus faciles dans des pays tiers. Il s'agir d'une forme de colonialisme qui compromet la position de ces pays tiers en ce sens qu'ils devront réaliser des efforts supplémentaires et plus coûteux ultérieurement.

**Anders Wijkman (PPE-DE),** *par écrit.* – (*SV*) J'ai choisi de m'abstenir lors du vote sur la directive relative au partage de l'effort. La principale raison est qu'elle envoie de mauvais signaux au reste du monde si l'UE peut réaliser environ 70 % de ses réductions d'émissions d'ici 2020 dans des pays extérieurs à l'UE.

De plus gros efforts sont nécessaires pour aider les pays en développement à investir dans des technologies faibles en carbone. Cette aide ne devrait toutefois pas être avant tout une alternative aux réductions sur le territoire national, mais devrait plutôt être donnée en complément de ces réductions. Nous ne pouvons pas nous permettre et nous n'avons pas non plus le temps de choisir si oui ou non nous devrions avoir une chance d'empêcher de dangereuses modifications du climat.

Reporter l'adaptation nécessaire sur le territoire national au-delà de 2020 est contreproductif. Nous devons commencer tout de suite si nous voulons avoir la possibilité de nous approcher du seuil de zéro émission d'ici 2050. L'industrie a besoin de mesures d'encouragement fortes pour procéder aux adaptations nécessaires en matière d'énergie, de transports, de construction, de production industrielle, etc.

La proposition pour les secteurs non SCEQE est beaucoup trop faible à cet égard. J'ai par conséquent choisi de m'abstenir lors du vote sur cette partie du paquet. Un «non» aurait compromis tout le paquet et c'est un risque que je ne voulais pas prendre. La directive contient, à part cela, une série d'éléments positifs par rapport au statu quo. C'est surtout le premier acte législatif au monde à fixer des réductions contraignantes pour tous les secteurs qui ne sont pas couverts par le système d'échange de quotas d'émission.

#### - Rapport Davies (A6-0414/2008)

**Ilda Figueiredo** (GUE/NGL), par écrit. -(PT) Le «paquet sur le climat et l'énergie» inclut aussi une proposition de directive sur la capture et le stockage du carbone. Le but du stockage géologique est de servir d'alternative à la libération du CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère en le conservant de manière permanente sous terre.

La Commission propose que toutes les nouvelles centrales électriques soient, une fois construites, en mesure d'être équipées d'installations de capture du carbone. Cette technologie, bien qu'elle soit matière à débat, pourrait aider à parvenir à des émissions négatives, en complément des énergies renouvelables. Le rapporteur estime que la priorité doit cependant être de l'utiliser pour résoudre le problème du charbon, qui est responsable de 24 % des émissions de CO<sub>2</sub> en Europe.

Malgré nos doutes concernant certains amendements, qui sont techniquement controversés, nous avons voté pour la position du Parlement européen. Nous jugeons toutefois cette position excessivement réglementaire, surtout en ce qui concerne l'indépendance des États membres, en particulier dans un domaine dans lequel les connaissances scientifiques et techniques sont encore assez limitées. Nous déplorons que l'accent nécessaire n'ait pas été mis sur les énormes efforts en matière de recherche, de développement et de démonstration qui doivent encore être accomplis. Pour cette raison, les délais recommandés sont trop ambitieux, à moins qu'un financement public substantiel ne soit approuvé dans quelques années.

**Duarte Freitas (PPE-DE),** par écrit. – (PT) En tant que moyen d'atténuer le changement climatique dans l'UE, la technologie de capture et de stockage de carbone (CSC) est très prometteuse. Cela ne devrait toutefois pas servir de prétexte pour relâcher et réduire les efforts investis pour rendre la génération d'électricité européenne plus propre.

Le rapport Davies est très équilibré et le compromis trouvé entre le Parlement européen et le Conseil répond totalement aux besoins de l'UE.

La mise en œuvre de 12 projets de démonstration est particulièrement importante. Leurs résultats à moyen terme aideront l'UE à introduire cette technologie de manière plus efficace d'un point de vue économique et environnemental.

Enfin, au vu des nombreux doutes qui persistent, en particulier l'incertitude quant à l'existence de sites de stockage adéquats dans tous les États membres, je juge très positive la possibilité de réexaminer la question de l'exportation de CO<sub>2</sub>vers des pays tiers (article 35 bis, paragraphe 2) ainsi que de ne pas forcer les opérateurs économiques à appliquer la technologie CSC (article 32).

**Ian Hudghton (Verts/ALE),** *par écrit.* – (*EN*) J'ai voté pour le rapport de M. Davies sur le stockage du dioxyde de carbone. La CSC est une technologie émergente et il est nécessaire de poursuivre les recherches en vue d'évaluer son potentiel dans la lutte contre le réchauffement climatique. La directive proposée constitue une solide base juridique sur laquelle la technologie peut être bâtie et j'estime que l'Écosse a un rôle important à jouer dans le développement de ce secteur.

**David Martin (PSE),** par écrit. – (EN) J'ai voté pour ce rapport, qui garantira un niveau de sécurité élevé pour la santé humaine et l'environnement. La directive sur la CSC met en place un cadre juridique pour l'utilisation de la nouvelle technologie, y compris d'importantes conditions de sécurité. C'est important non seulement pour protéger l'environnement, mais aussi afin de donner aux investisseurs une certaine sécurité juridique dans le cadre du développement de nouveaux projets.

Il est toutefois important que ce rapport ne nous fasse pas diverger de l'objectif principal: l'utilisation accrue d'énergies renouvelables et l'amélioration de l'efficacité énergétique.

**Andreas Mölzer (NI),** par écrit. – (DE) La promotion de nouvelles technologies en vue de stocker le dioxyde de carbone responsable du changement climatique ne doit pas se faire aux dépens de technologies bien établies dont l'efficacité a été démontrée. Par exemple, les tourbières intactes absorbent le dioxyde de carbone, le méthane et l'oxyde d'azote, tandis que couper la tourbe et drainer les tourbières les transforment en puissants émetteurs de gaz à effet de serre. Brûler les forêts tropicales pour produire des biocarburants fait également pencher la balance climatique du mauvais côté.

Nous devrions tirer de l'aventure des biocarburants la leçon que les bonnes intentions peuvent bien trop facilement se retourner contre elles-mêmes. Les nouvelles technologies sont loin d'être à maturité et les répercussions sont imprévisibles. C'est la raison pour laquelle je me suis abstenu lors du vote d'aujourd'hui.

**Eluned Morgan (PSE),** par écrit. – (EN) L'inclusion dans ce rapport d'un Fonds de 9 milliards d'euros en vue d'assainir les centrales électriques au charbon grâce au développement de la capture et du stockage de carbone (CSC) offrira des possibilités très intéressantes à l'industrie du charbon galloise. Nous devons saisir cette chance de faire du Pays de Galles un acteur principal de cette nouvelle technologie et de libérer le potentiel d'un marché d'exportation lucratif. Il est essentiel que l'Europe prenne la direction des opérations dans ce

domaine, car il est crucial de trouver une solution au problème du charbon, en particulier lorsque l'on s'attend à ce que la production de charbon dans le monde augmente de 60 % au cours des 20 prochaines années.

**Daciana Octavia Sârbu (PSE)**, par écrit. – (RO) Promouvoir les technologies utilisées pour la capture et le stockage géologique du dioxyde de carbone permettra de diversifier les énergies efficaces et de contribuer à la lutte contre le changement climatique. Afin de parvenir à une réduction de 50 % des émissions de CO<sub>2</sub> d'ici 2050, l'utilisation d'énergie tirée de sources renouvelables n'est pas suffisante pour atteindre cet objectif sans également envisager des projets CSC.

Cela représentera un défi pour l'Union européenne, compte tenu du coût élevé de l'investissement de capitaux dans l'équipement de capture et de stockage, lequel est toutefois appelé à chuter lorsque cet équipement sera utilisé à grande échelle. C'est pour cette raison que ces projets de démonstration ne sont pas obligatoires, car ils dépendent, dans une large mesure, du prix du carbone et de la technologie. L'UE a toutefois fait une avancée importante dans la recherche de solutions alternatives qui contribueront à réduire le niveau de gaz à effet de serre. En effet, la mise en œuvre de ces futurs projets encouragera d'autres pays extérieurs à l'UE à utiliser ces technologies.

# - Rapport Corbey (A6-0496/2007)

**John Attard-Montalto (PSE),** *par écrit.* – (*EN*) Un des modes de transport les plus propres est celui par voie d'eau. Le rapport concerne les bateaux de navigation intérieure, mais je crois que ce mode de transport ne peut pas être dissocié du tableau plus vaste du transport maritime. Les deux types de transport par eau sont la navigation intérieure et le transport maritime et tous deux sont éco-énergétiques.

Transporter un produit par voie d'eau produit environ un pour cent (1 %) du dioxyde de carbone qui serait produit en transportant ce même produit sur la même distance par voie aérienne.

Nous devons être prudents quand nous élaborons des réglementations qui affectent ce type de transport. Nous ne devons pas surcharger l'industrie des bateaux et barges de navigation maritime et intérieure, car le résultat final pourrait s'avérer à l'opposé de ce que nous souhaitions. Si le transport par voie d'eau et le transport maritime deviennent non compétitifs, d'autres modes de transport pourraient bien être privilégiés. Or, toutes les autres solutions laissent une empreinte carbone plus polluante. En définitive, au lieu de réduire les émissions de gaz à effet de serre, nous risquons de mettre en place un ensemble de règles et de réglementations qui irait, en fin de compte, à l'encontre de l'objectif général de nos propositions.

**Edite Estrela (PSE),** *parécrit.* – (*PT*) J'ai voté pour le rapport de M<sup>me</sup> Corbey sur la surveillance et la réduction des émissions de gaz à effet de serre du transport routier et de la navigation intérieure, car je considère qu'améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre sont deux aspects vitaux de la lutte contre le changement climatique et de la réduction des risques pour la santé.

Je crois que l'adoption de cette directive est très importante et aidera à réduire les émissions de CO<sub>2</sub> dans le secteur des transports, en particulier en stimulant le développement de technologies propres et en définissant des exigences spécifiques pour les émissions de carbone issues des processus de production.

**Ilda Figueiredo (GUE/NGL)**, *par écrit*. – (*PT*) L'objectif de ce rapport, qui s'inscrit dans le «paquet sur le climat et l'énergie», est d'améliorer la qualité de l'air et de contribuer à la lutte contre le changement climatique, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre produites par les carburants utilisés dans le secteur des transports. Jusqu'à présent, la directive ne réglementait que la qualité du carburant, mais les amendements proposés introduisent des réductions obligatoires des gaz à effet de serre issus des carburants.

Dans l'ensemble, le rapporteur a réalisé un travail considérable et a produit des amendements que nous jugeons positifs et qui sont, en général, corrects et dûment raisonnés, visant à garantir une efficacité maximale et des conditions concurrentielles équitables, avec des objectifs ambitieux, mais raisonnables. En outre, il est important que la directive soit neutre sur le plan technologique, en ce sens qu'elle ne doit pas encourager spécifiquement l'utilisation d'un carburant particulier ou d'une technologie particulière.

C'est pourquoi nous avons voté pour ce rapport.

**Duarte Freitas (PPE-DE),** par écrit. – (PT) Ce rapport est très important, car, en un document, il vise premièrement à améliorer la qualité de l'air en réduisant la pollution atmosphérique, en particulier les émissions de substances hautement toxiques et polluantes, et, deuxièmement, à contribuer à la lutte contre

le changement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre produites par les carburants utilisés dans le secteur des transports.

C'est la première fois qu'un objectif de réduction est appliqué à un produit spécifique (le carburant) sur la base d'une analyse du cycle de vie (extraction, production, transport, distribution et utilisation finale), ce qui montre l'importance de cette directive.

Je suis satisfait de l'accord conclu entre le Parlement et le Conseil et je voudrais souligner le fait que la durabilité de la production et l'utilisation des biocarburants est garantie, ce qui est vital en termes de viabilité de la directive.

La directive sur la qualité du carburant deviendra un outil essentiel dans la lutte contre le changement climatique.

**Ian Hudghton (Verts/ALE),** *par écrit.* – (*EN*) J'ai voté pour le rapport Corbey. L'Europe a un rôle crucial à jouer dans la réduction mondiale des gaz à effet de serre et l'application d'obligations contraignantes aux fournisseurs de carburants constituera une part importante de ces réductions.

**Erika Mann (PSE),** *par écrit.* – (*EN*) Dans cette explication de vote, je voudrais féliciter la rapporteure de la directive sur la qualité du carburant, M<sup>me</sup> Corbey. Elle est parvenue à incorporer de nombreuses exigences de cette Assemblée dans le compromis final.

L'Union européenne doit baser ses politiques et réglementations sur de solides preuves scientifiques – une exigence du droit communautaire et des engagements de l'UE en matière de commerce. En tant que membre de la commission du commerce, j'entends souvent les partenaires commerciaux réagir quand l'UE semble réglementer via des processus arbitraires ou politiques plutôt qu'en se basant sur des conclusions scientifiques.

J'étais donc heureuse que la directive sur la qualité du carburant révisée ne contienne pas la proposition qui avait été faite d'interdire l'additif pour carburant MMT. La directive révisée prévoit de continuer à utiliser le MMT, en reconnaissance de conclusions scientifiques auxquelles sont parvenues nos principaux partenaires commerciaux, dont les États-Unis et le Canada. Chose importante, la directive révisée impose également à l'UE de mener une étude scientifique. Je crois fermement, et le droit communautaire et le droit international le requièrent, que les restrictions sur le MMT doivent être basées sur la science.

Étant donné que d'autres pays modèlent souvent leurs normes en matière de carburants sur celles qui sont élaborées en Europe, il est essentiel que l'UE veille à ce que ses réglementations en matière de carburants soient étayées par de solides preuves scientifiques.

**Andreas Mölzer (NI)**, *par écrit*. – (*DE*) Dans nos efforts en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre, nous subventionnons l'achat de biocarburants tropicaux. Nous ne répondons ainsi que superficiellement aux obligations contractées dans le cadre du protocole de Kyoto et, en réalité, nous aggravons le problème. Étant donné que, selon certaines études, jusqu'à 46 % du carbone vivant dans le monde est absorbé par les forêts tropicales et que 25 % des émissions totales de carbone trouvent leur origine dans la déforestation, l'UE fait de mauvais calculs.

Dans tout le débat sur les émissions de dioxyde de carbone, nous avons perdu de vue le tableau d'ensemble, car les émissions de gaz à effet de serre du bois qui brûle, par exemple, doivent aussi être pris en considération. En outre, il semble que l'on n'ait pas encore totalement clarifié dans quelle mesure les moteurs actuels sont adaptés à l'utilisation de biocarburants. Tout ce système est incomplet et c'est pourquoi je me suis abstenu lors du vote sur ce rapport.

### - Rapport Sacconi (A6-0419/2008)

Jan Andersson, Göran Färm, Anna Hedh, Inger Segelström et Åsa Westlund (PSE), par écrit. – (SV) Nous sommes critiques de la proposition relative aux normes de performance en matière d'émissions pour les voitures particulières. Nous aurions voulu voir une proposition plus ambitieuse, avec des amendes plus lourdes, un délai d'introduction plus court et un objectif à long terme défini plus clairement. Nous sommes également critiques du fait que le dégrèvement de l'éthanol est devenu si faible qu'il ne constitue quasiment plus un incitant à l'investissement, malgré qu'il contribue à réduire les émissions.

Nous avons toutefois choisi de voter pour la proposition dans son ensemble, car nous pensons que la rejeter aurait entraîné l'introduction encore plus tardive de réglementations environnementales pour l'industrie automobile.

Jean Marie Beaupuy (ALDE), par écrit. – Concernant le rapport Sacconi sur les normes de performance en matière d'émissions pour les voitures particulières neuves, j'ai voté contre la proposition présentée, de façon à exprimer publiquement mon regret de ne pas être parvenu à un accord plus favorable à l'environnement. Néanmoins, je souhaite que le vote positif qui a été exprimé par une majorité de parlementaires permette d'apporter rapidement une première série de réponses, puis, au cours des prochaines années, de nous acheminer vers des décisions conciliant les besoins de notre planète et de notre économie, notamment en prenant en compte la situation du secteur automobile.

Marielle De Sarnez (ALDE), par écrit. – Le compromis tel que proposé n'apporte pas de réponse satisfaisante.

Je regrette que l'objectif de réduction des émissions du CO<sub>2</sub> des voitures soit en deçà des normes qui étaient souhaitées par notre Parlement et que de plus cet objectif soit conditionné à une étude d'impact. Ces deux décisions ne vont pas dans le bon sens. Nous avons besoin au contraire de normes strictes d'émission sur le court et long terme et que ces normes ne soient pas révisables.

Par ailleurs, l'objectif spécifique de réduction des émissions par constructeur va pénaliser ceux qui précisément sont déjà les plus vertueux. Le système de sanction en cas de non-respect de ces objectifs est défavorable à ceux qui ont développé des véhicules plus respectueux de l'environnement. Le paradoxe de cette législation, c'est qu'elle pénalise moins les plus polluants. Alors qu'il aurait fallu au contraire reconnaître et soutenir les efforts des plus vertueux.

**Edite Estrela (PSE),** par écrit. – (*PT*) J'ai voté pour le rapport de M. Sacconi sur les normes de performance en matière d'émissions pour les voitures particulières neuves. Compte tenu du fait que le transport routier est responsable de 12 % de l'ensemble des émissions de dioxyde de carbone dans l'Union européenne, j'estime que cette réglementation, bien qu'elle ne fasse pas partie du «paquet sur le climat et l'énergie», est vitale en vue de garantir que l'UE atteigne l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20 % d'ici 2020

Je félicite le rapporteur pour le rôle décisif qu'il a joué dans les négociations avec le Conseil et la Commission européenne. Celles-ci ont abouti à un accord fort et équilibré qui profitera à l'industrie automobile et aux consommateurs et qui, surtout, protégera l'environnement. Il s'agit donc d'un modèle ambitieux, mais flexible, en ce sens qu'il tente d'atteindre les objectifs de réduction des émissions polluantes tout en permettant aux entreprises du secteur automobile de s'adapter progressivement.

**Anne Ferreira (PSE),** par écrit. – Je me suis abstenue sur le rapport «CO<sub>2</sub> des voitures particulières» car j'estime qu'il ne prend pas suffisamment en compte de l'impact du parc automobile sur le changement climatique.

Les objectifs plus ambitieux tels qu'adoptés au sein de la commission environnement du Parlement européen auraient dû être maintenus. Ces objectifs ne pouvaient avoir d'impacts négatifs sur l'industrie automobile européenne.

Les mauvais chiffres de vente de voitures enregistrés cette année sont surtout liés au pouvoir d'achat des Français et des Européens, mais sûrement pas à une législation qui, d'ailleurs, n'est pas encore en vigueur.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier qu'une partie des pénalités sera reversée aux entreprises automobiles pour contribuer au financement de leurs programmes de recherche.

**Duarte Freitas (PPE-DE),** par écrit. – (*PT*) Le secteur du transport routier est la deuxième plus grande source d'émissions de gaz à effet de serre de l'UE et, plus important encore, est un secteur dans lequel les émissions continuent à augmenter. L'avancée significative réalisée grâce à la technologie automobile n'a pas été suffisante pour neutraliser l'effet de l'augmentation de la circulation et de la taille des voitures.

La proposition de règlement adhère à l'esprit et aux objectifs de l'UE, en particulier l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20 % d'ici 2020.

Le fait que la proposition prévoie une répartition de l'effort, attribuant un objectif spécifique à chaque constructeur, est selon moi exemplaire.

Je considère également comme fondamentales les sanctions qui seront imposées aux constructeurs qui n'atteignent pas leurs objectifs.

Dans l'ensemble, et compte tenu de la situation actuelle, l'accord conclu est positif pour l'UE. En ce qui concerne la réalisation des objectifs que l'Union européenne s'est fixée en vue de lutter contre le changement climatique, ce règlement sera assurément utile.

**Ian Hudghton (Verts/ALE),** par écrit. - (EN) J'ai voté pour le rapport Sacconi sur les émissions de CO $_2$  des voitures neuves. Si le compromis ne va pas aussi loin qu'il le pourrait idéalement, il fixe néanmoins des objectifs importants pour les constructeurs automobiles et jouera un rôle dans la lutte contre le réchauffement climatique.

**Stavros Lambrinidis (PSE),** *par écrit.* – (*EL*) Le groupe PASOK soutient, entre autres, le contenu de l'amendement 50, afin de garantir que l'objectif à long terme de 95 grammes de CO<sub>2</sub>/km soit légalement contraignant à compter de 2020. Il votera contre l'amendement nominal distinct 2, car l'objectif de réduction des émissions des voitures particulières doit être atteint directement, dans l'intérêt de la santé publique et de l'environnement.

**Kurt Joachim Lauk (PPE-DE),** par écrit. – (DE) Je voudrais donner l'explication de vote suivante au nom des députés européens de l'Union chrétienne-démocrate d'Allemagne (CDU) du Bade-Wurtemberg. Nous avons voté pour la proposition de règlement malgré nos fortes réserves. D'un côté, c'est une bonne chose de presser l'industrie automobile à réaliser des réductions de CO<sub>2</sub>, et c'est pourquoi nous avons voté pour la proposition. De l'autre, nous voudrions profiter de cette occasion pour indiquer clairement nos réserves, qui sont illustrées par trois points:

- 1. Les moyens proposés en vue de parvenir aux réductions n'imposent pas les mêmes exigences à tous les constructeurs européens, mais concernent surtout les constructeurs de gros véhicules qui sont également des innovateurs. Ils touchent les constructeurs allemands plus durement que les autres constructeurs européens.
- 2. Il n'y a pas encore eu d'analyse d'impact. L'avant-projet, qui définissait une baisse de 80 % (contre les 60 % proposés actuellement) pour la courbe des valeurs limites, a été rejeté.
- 3. Les amendes ont été définies de manière arbitraire, en particulier pour la phase 4. En résulteront deux niveaux de prix différents pour le CO<sub>2</sub>: le prix du marché, utilisé à la bourse, et un prix défini arbitrairement pour l'industrie automobile.

**David Martin (PSE),** par écrit. – (EN) J'ai voté pour ce règlement qui est un élément clé du paquet communautaire sur le changement climatique et qui définit, pour la première fois, des exigences juridiques afin que les constructeurs réduisent les émissions de CO<sub>2</sub> de toutes les voitures vendues dans l'UE (quel que soit leur lieu de fabrication). La flotte de voitures neuves moyenne devrait atteindre des émissions de 120 g CO<sub>2</sub>/km à partir de 2012. Cet objectif est ventilé à raison de 130 g CO<sub>2</sub>/km pour les améliorations apportées à la technologie automobile et les 10 g restants devraient venir d'«éco-innovations» telles qu'une nouvelle conception de la climatisation. Le règlement est flexible grâce au calcul des objectifs des constructeurs sur la base de la moyenne de leur flotte, ce qui signifie qu'ils peuvent compenser une voiture plus polluante par une voiture moins polluante.

**Eluned Morgan (PSE)**, par écrit. – (EN) Les émissions de carbone des transports représentent 21 % de nos émissions de carbone. Fixer des objectifs ambitieux pour l'industrie automobile est donc essentiel afin de garantir que l'industrie automobile soit fidèle à son objectif volontaire, qu'elle n'a pas réussi à atteindre dans le passé. En fixant des normes élevées pour les 500 millions de clients potentiels d'Europe, nous allons également fixer des normes mondiales que le monde devra suivre. En raison de la surcapacité dans l'industrie automobile mondiale, il est impératif que l'Europe ouvre la voie dans la production de voitures vertes, vers lesquelles il est probable que les consommateurs se tourneront à l'avenir.

**Angelika Niebler (PPE-DE),** *par écrit.* – (*DE*) L'industrie automobile a été touchée particulièrement durement par l'actuelle crise économique. La plupart des usines automobiles allemandes ont imposé des vacances de Noël obligatoires à leur main-d'œuvre dès le début du mois de décembre.

Le règlement adopté aujourd'hui imposera à l'industrie automobile allemande, en particulier à sa composante bavaroise, un test d'endurance supplémentaire qui exigera d'elle des efforts acharnés.

Nous sommes donc heureux de noter que l'industrie se voit accorder des règles transitoires de portée considérable pour la réalisation des objectifs de réduction décidés.

Par exemple, les exigences vont être introduites progressivement. Au départ, en 2012, seules 65 % des voitures neuves immatriculées dans l'UE devront atteindre l'objectif convenu d'une limite supérieure moyenne de 120 grammes de CO<sub>2</sub> par kilomètre. D'ici 2015, toutes les voitures neuves devront atteindre cet objectif. En outre, pour commencer, une remise allant jusqu'à sept grammes sera accordée pour les «éco-innovations» comme les toits solaires et les systèmes de climatisation économiques.

Nous regrettons cependant que le rapport envoie un mauvais message avec ses amendes pour dépassement des valeurs limites, puisque les dépasser de 4 grammes ou plus implique une amende de 95 euros par gramme. Par rapport aux prix du CO<sub>2</sub> applicables dans le cadre du système d'échange des quotas d'émission, la charge sur l'industrie économique est donc inutile et excessive.

**Seán Ó Neachtain (UEN),** par 'ecrit. - (GA) J'ai remis un avis sur cette question à la commission des transports. La commission était si divisée que nous ne sommes pas parvenus à adopter un texte.

J'avais le sentiment que la majeure partie du texte de la Commission était équitable et réaliste, même si un aspect très important manquait, à savoir inclure un objectif à moyen-long terme à la législation.

Je comprends bien sûr qu'il y ait des inquiétudes au sujet de l'emploi, mais nous devons être ambitieux. Nous avons le devoir de protéger notre monde pour les générations futures et, pour ce faire, nous devons être prêts à prendre des décisions difficiles.

Et ces objectifs «verts» ne sont pas irréalistes. Récemment, il nous a été clairement démontré que certaines réformes devaient être mises en place dans le secteur automobile. La réforme environnementale qui doit être entreprise en vertu de l'ambitieuse législation n'est pas juste notre devoir, c'est aussi une chance, une chance d'accroître l'aide à la recherche et au développement dans le secteur automobile et de créer des emplois et de démarrer une nouvelle ère dans ce secteur. Le développement durable n'est pas seulement positif pour la planète. Il pourrait bien être positif pour l'économie également.

**Daciana Octavia Sârbu (PSE),** *par écrit.* – (RO) Dans ses efforts de lutte contre les effets du changement climatique, l'Union européenne ne doit pas perdre de vue les émissions produites par les voitures particulières et leur effet néfaste sur l'environnement. Le Parlement européen et le Conseil ont décidé que, d'ici 2020, le niveau d'émissions moyen de la flotte de voitures neuves ne devrait pas dépasser 95 g de  $CO_2$ /km. Pour le moment, l'industrie automobile s'est engagée à réduire les émissions de dioxyde de carbone à 140 g/km d'ici 2008 dans le cadre d'un accord volontaire signé en 1998. Étant donné la nature volontaire de cet objectif, les efforts réalisés en vue de réduire les émissions ont été négligeables, avec un niveau de 186 g/km en 1995 tombé à seulement 163 g/km en 2004.

Le nouveau règlement introduit un régime obligatoire de réduction des émissions de  ${\rm CO}_2$ , qui comprend un système d'amendes pour ceux qui ne parviennent pas à atteindre cet objectif, ainsi que des mesures incitatives en vue de créer des technologies innovantes. D'ici 2014, 80 % du parc automobile sera conforme aux normes, tandis que l'amende pour chaque gramme au-dessus de la limite sera de 95 euros après 2019. Le compromis final garantit un équilibre entre les besoins des consommateurs, la protection de l'environnement et une politique industrielle durable.

**Bart Staes (Verts/ALE),** par écrit. - (NL) J'ai voté contre le compromis du rapport Sacconi sur les émissions de  $\mathrm{CO}_2$  des voitures. C'est un dossier scandaleux, dans lequel les constructeurs automobiles échappent une fois encore à leur devoir de construire des voitures engloutissant moins d'énergie et polluant moins. Ce dossier est en cours depuis plus de 10 ans. Au départ, l'industrie automobile a gagné du temps en concluant un accord volontaire, qui n'a pas été respecté. L'accord d'aujourd'hui est un autre exercice qui vise à gagner du temps. Les amendes sont ignoblement basses.

Une norme de 95 g de  ${\rm CO_2/km}$  a été définie, qui s'appliquera à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2020. En 1996, l'industrie a accepté un niveau maximal d'émissions de 140 g pour 2008. Quelle est la réalité? Nous avons aujourd'hui une émission moyenne de 162 g.

La vérité est que la réflexion à court terme prévaut toujours. Nous préférons payer de fortes sommes en dollars à des régimes corrompus ou non démocratiques qu'investir dans des technologies vertes innovantes. L'argument que nous sommes forcés d'agir de la sorte par la crise économique est fallacieux. L'industrie automobile n'a d'avenir que si elle opte pour des voitures éco-énergétiques et non polluantes. Si elle est à présent en difficulté, elle ne peut en vouloir qu'à elle-même pour les mauvais choix à court terme qu'elle a fait dans le passé.

**Silvia-Adriana Țicău (PSE),** *par écrit.* – (RO) J'ai voté pour le rapport de M. Sacconi sur les normes de performance en matière d'émissions pour les voitures particulières neuves.

Le secteur du transport routier est responsable d'environ 70 % des émissions de gaz à effet de serre produites par le secteur des transports en général. Cela s'applique, en particulier, aux zones urbaines où la congestion du trafic est à l'origine de la pollution atmosphérique dans les grandes conurbations. Il est donc vital d'améliorer les normes de performance en matière d'émissions pour les voitures particulières neuves. Le compromis qui a été trouvé fixe des objectifs ambitieux pour les constructeurs automobiles mais leur donne aussi le temps nécessaire pour adapter leurs lignes de production aux nouvelles exigences. Le système de bonus introduit pour les voitures vertes sera un incitant tant pour les constructeurs que pour les consommateurs. Le changement climatique contribuera à modifier les préférences des consommateurs ainsi qu'à relancer la demande automobile.

Préserver l'emploi et créer les conditions indispensables au développement économique est absolument nécessaire, en particulier en cette période de crise économique et financière. L'importance de l'industrie automobile est également reconnue par les mesures spécifiques du plan européen de relance économique.

**Thomas Ulmer (PPE-DE),** *par écrit.* – (*DE*) J'ai voté pour ce rapport, malgré mes réserves expresses. D'un côté, c'est une bonne chose de presser l'industrie automobile à réaliser des réductions de CO<sub>2</sub>. De l'autre, nous voudrions exprimer de nettes réserves (voir point 3, en particulier). 1. La proposition n'impose pas les mêmes exigences à tous les constructeurs européens, mais concerne surtout les constructeurs de gros véhicules, qui sont également des innovateurs. Cela concerne en particulier les constructeurs allemands. 2. Il n'y a pas eu d'analyse d'impact. L'avant-projet, qui définissait une baisse de 80 % (contre les 60 % proposés actuellement) pour la courbe des valeurs limites, a été rejeté. 3. Les amendes ont été définies de manière arbitraire, en particulier pour la phase 4. En résulteront deux niveaux de prix différents pour le CO<sub>2</sub>: le prix du marché, utilisé à la bourse, et un prix défini arbitrairement pour l'industrie automobile.

**Glenis Willmott (PSE),** par écrit. – (EN) J'ai voté de manière à soutenir la législation telle que modifiée, tant sur cette proposition en vue de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> des voitures que sur le paquet sur le changement climatique dans son ensemble. C'est une étape importante afin de faire en sorte que l'Europe atteignent ses objectifs de réduction des émissions de 20 % d'ici 2020 et cela permettra d'envoyer au reste du monde le message fort que l'Europe ne plaisante pas, avant les négociations de Copenhague l'année prochaine.

Nous disposons déjà de la technologie en vue de nous aider à atteindre ces objectifs et il n'y a pas de meilleur exemple que le travail d'avant-garde réalisé à l'université de Loughborough, dans ma circonscription, qui est internationalement renommée pour ses développements en matière de technologies vertes et qui a récemment inauguré une nouvelle station à hydrogène, une des deux seules au Royaume-Uni.

# - Rapports Turmes (A6-0369/2008), Doyle (A6-0406/2008), Hassi (A6-0411/2008), Davies (A6-0414/2008), Corbey (A6-0496/2007) et Sacconi (A6-0419/2008)

Bairbre de Brún et Mary Lou McDonald (GUE/NGL), par écrit. – (EN) Le Sinn Féin attache la plus haute importance à la lutte contre le changement climatique. Nous reconnaissons totalement les profonds changements nécessaires pour mettre en place le type de société et d'économie qui s'avérera durable du point de vue de l'environnement. Nous sommes donc favorables à des mesures au niveau local, national, européen et au niveau mondial grâce aux négociations sur le climat des Nations unies, afin de fixer les objectifs nécessaires en vue de réduire les émissions de CO<sub>2</sub>.

S'agissant en particulier du rapport Doyle sur le système d'échange de quotas d'émission (SCEQE), nous avons voté pour, car le résultat garantit une amélioration de l'actuel SCEQE, malgré quelques sérieuses difficultés avec le système en lui-même.

Nous n'apprécions pas le fait que la plupart des réductions demandées pour atteindre les objectifs communautaires puissent en réalité être réalisées en dehors de l'UE, tel qu'approuvé par le rapport Hassi. Nous nous sommes abstenues sur celui-ci.

S'agissant du rapport Davies sur la CSC et sans préjudice de notre préférence marquée pour l'énergie renouvelable, nous avons voté pour, car il prévoit d'importantes mesures en matière de sécurité, de sécurité financière et de responsabilité. Nous aurions également souhaité une norme de performance en matière d'émissions. Ce rapport prévoit cependant de réexaminer cette possibilité.

Nous avons voté contre le rapport Sacconi sur les voitures, car l'accord affaiblit sérieusement la proposition de la Commission.

**Edite Estrela (PSE),** *par écrit.* – (*PT)* ]'ai voté pour le «paquet sur le climat et l'énergie», qui inclut les rapports Doyle, Hassi, Turmes et Davies, car j'estime que l'accord trouvé entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission européenne est un accord équilibré qui concilie la protection de l'environnement et les intérêts légitimes de l'industrie.

Il était important de parvenir à un accord en première lecture, c'est-à-dire à temps pour que l'Union européenne présente une proposition crédible à la conférence de Copenhague en 2009, afin de parvenir à un accord international et de continuer à jouer un rôle prédominant dans la lutte contre le changement climatique.

**Neena Gill (PSE)**, par écrit. – (EN) J'ai voté pour le paquet sur le changement climatique, car je crois que le monde se trouve à un carrefour crucial. Nous sommes face à un défi sans précédent pour notre mode de vie. Mais ce n'est qu'en travaillant ensemble que les États membres peuvent produire un effet. C'est dans des moments comme celui-ci que l'UE doit faire face à ses responsabilités et agir comme un leader mondial.

Et elle l'a fait. Aucun autre pays ou groupe de pays n'a mis en place un processus juridiquement contraignant qui ait l'envergure et le potentiel de ce paquet.

Les députés verts de cette Assemblée ont affirmé que le paquet avait été édulcoré. Mais ils ne sont pas réalistes. L'efficacité environnementale du système n'est pas en question. À la place, nous sommes parvenus à un équilibre réaliste entre la nécessité pour l'industrie de continuer à faire des bénéfices en cette période économiquement difficile, les besoins sociaux de l'Europe, et l'avenir de notre environnement.

C'est, par conséquent, un paquet que les socialistes ont eu raison de soutenir, et j'ai été très heureuse de le faire.

**Bruno Gollnisch (NI),** *par écrit.* – Le paquet énergie-climat que nous votons aujourd'hui se veut symbolique d'une transition énergétique, économique et technologique.

Et il l'est en effet: les différentes mesures proposées vont bouleverser en profondeur le «mix» énergétique des États membres, conduire à une politique énergétique commune, voire unique, entraîner des coûts financiers énormes, peser sur la compétitivité de nos industries et donc sur l'emploi en Europe, augmenter les prix de l'énergie pour les particuliers et les entreprises, avoir des incidences non négligeables sur les budgets nationaux...

Certes, de nombreuses dérogations ont été prévues pour éviter les délocalisations. Mais cela n'est pas suffisant: dans le contexte actuel de crise généralisée et qui s'annonce durable, il faut une clause générale de sauvegarde qui garantisse que les intérêts de l'économie et des travailleurs européens primeront au moins provisoirement sur les objectifs environnementaux en tant que de besoin. Il est également nécessaire de prévoir une remise en cause générale du processus si les prochaines négociations internationales n'aboutissaient pas, et notamment si les États-Unis et les grands pays émergents ne s'engageaient pas dans les mêmes proportions.

Car alors, le suicide économique de l'Europe, qui n'émet que 15 % des gaz à effet de serre «artificiels» dans le monde, ne servirait rigoureusement à rien.

**Dan Jørgensen (PSE),** *par écrit.* – (*DA*) Les sociaux-démocrates danois ont voté pour la majeure partie du paquet sur le climat de l'UE, car, bien que toutes les méthodes utilisées ne soient pas celles que nous aurions souhaitées, il fixe un objectif ambitieux pour la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de 20 ou 30 %, en fonction de la conclusion ou non d'un accord mondial.

Les sociaux-démocrates ont voté contre le partage de l'effort (c'est-à-dire la réduction dans, par exemple, l'agriculture, les transports, etc.). C'est parce qu'il est si facile d'acheter des crédits dans les pays en développement et que l'UE pourrait réaliser jusqu'à 60 à 70 % de son obligation de réduction en achetant des réductions dans les pays les plus pauvres du monde. En réalité, cela signifie que les pays les plus riches s'achèteraient la liberté de ne pas procéder à la transition nécessaire et n'investiraient donc pas dans le développement technologique nécessaire pour atteindre l'objectif à long terme d'une réduction de 80 %.

Les sociaux-démocrates ont voté contre la proposition sur les émissions de CO<sub>2</sub> des voitures. Contrairement à ce que la Commission européenne avait proposé et en opposition directe aux résultats du vote en commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, la proposition reporterait l'obligation pour l'industrie d'émettre 120 g CO<sub>2</sub>/km maximum à compter de 2012 de trois années supplémentaires.

L'industrie automobile a déjà conclu un accord volontaire concernant la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> il y a dix ans et a eu énormément de temps pour s'adapter aux règles qui sont nécessaires si nous voulons lutter contre le réchauffement climatique.

Marie-Noëlle Lienemann (PSE), par écrit. – J'ai voté en faveur des quatre directives du paquet énergie-climat parce qu'il était important que l'UE ait adopté ces textes avant 2009 et les négociations internationales. Différer aurait retardé le passage à l'acte, accumulé les retards sans garantir un meilleur texte. C'est un OUI:

- car sont confirmés les objectifs des 3X20 (20 % de réduction des GES, 20 % de réduction des énergies consommées, 20 % d'énergie renouvelable) et le passage à une réduction de 30 % des GES en cas d'accord international plus ambitieux;
- critique car les textes proposés par le Conseil sont en retrait par rapport aux propositions de la Commission et risquent de ne pas atteindre les objectifs annoncés étalement dans le temps, grand nombre de dérogations, possibilité de financer hors UE des réductions de gaz, ce qui retarde l'indispensable dé-carbonisation de nos industries, économies et modes de développement;
- de vigilance car si les objectifs ne sont pas atteints en cours de route, le PE devra imposer de nouvelles politiques;
- de première étape. J'ai toujours pensé que les ETS ne transformeraient pas notre industrie, nos activités pour réduire leurs empreintes écologiques. Il est nécessaire d'envisager d'importants crédits pour la recherche et l'innovation, de fixer des normes et tarifs douaniers afin de combattre le dumping environnemental ainsi que des politiques industrielles et des fonds européens accompagnant les mutations.

**Luís Queiró (PPE-DE),** *par écrit.* – *(PT)* Bien que les rapports abordent différents aspects du paquet sur le climat, il est possible de cerner une approche globale.

Étant donné que l'augmentation générale de la consommation d'énergie devrait se poursuivre et étant donné que les énergies qui émettent le plus de CO₂ sont aussi les plus chères, il est facile de comprendre pourquoi l'adoption d'énergies qui émettent moins de CO₂ est une nécessité à la fois environnementale et économique. C'est pourquoi il est vital d'investir dans des technologies qui réduisent la consommation d'énergie et dans des solutions technologiques qui réduisent des émissions qui existeront toujours. Les industries qui produisent des biens qui émettent la majeure partie du CO₂ doivent s'adapter. Elles peuvent et doivent être encouragées à produire des biens technologiquement plus avancés, en particulier par les règles des marchés publics, plutôt que d'être pénalisées. De même, les industries qui émettent des niveaux élevés de CO₂ au cours de leur processus de production doivent recevoir une aide à la recherche et à l'innovation, afin de devenir plus compétitives, plutôt que d'être soumises à des règles qui pénalisent la production et la rendent non viable en Europe. Enfin, il est vital de réduire notre dépendance énergétique en diversifiant les sources et les fournisseurs. Cette approche doit être adoptée pour encourager l'utilisation d'énergies qui émettent moins de CO₂.

#### - Recommandation pour la deuxième lecture Cercas (A6-0440/2008)

**Kader Arif (PSE),** *par écrit.* – La position commune sur le temps de travail présentée par le Conseil au vote des députés constituait une véritable régression pour les droits des travailleurs et un réel danger pour notre modèle social européen.

Réunissant derrière lui une forte majorité, le rapporteur socialiste Alejandro Cercas, que j'ai soutenu par mon vote, a réussi à faire tomber cette vision conservatrice et réactionnaire du monde du travail, digne du XIX siècle. Avec l'ensemble des socialistes, j'ai soutenu une série d'amendements qui garantissent des avancées essentielles pour les droits des travailleurs.

Ainsi, nous avons obtenu l'abrogation de la clause dite de l'opt-out, qui permettait de s'affranchir de la limitation du temps de travail pour imposer jusqu'à 65 heures de travail hebdomadaire. De même, parce qu'on ne peut considérer que le temps de garde est un temps de repos, nous avons permis qu'il soit compté comme temps de travail. Nous avons également obtenu des garanties en matière de repos compensateur et de conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle.

Cette grande victoire des socialistes européens, soutenus par les syndicats, est une victoire pour l'ensemble des Européens. L'Europe qui protège, c'est l'Europe qui fait sienne des avancées sociales majeures comme celles d'aujourd'hui.

**Alessandro Battilocchio (PSE),** par écrit. – (IT) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'ai voté pour les recommandations en question, dont le texte a été coordonné au Parlement par M. Cercas. Nous nous trouvons actuellement dans des circonstances particulières dans lesquelles, malheureusement, la crise financière est désormais aussi en train de frapper l'économie réelle. Ce dont nous avons besoin, c'est de décisions qui auront un impact positif sur notre secteur manufacturier, et surtout l'Europe doit se préparer aux nouveaux et difficiles défis en matière de concurrence qui se profilent à l'horizon.

Je partage l'idée de base de créer un cadre européen pour les réglementations en matière d'organisation du temps de travail. Il est bon, dans ce domaine, d'encourager une plus grande participation à la prise de décisions des partenaires sociaux et en particulier des syndicats réformistes de toute l'Europe, qui tentent de tenir leurs engagements non seulement de protéger les droits des travailleurs mais aussi en matière de modernisation et d'emploi.

**Adam Bielan (UEN),** par écrit. – (*PL*) Le temps de garde actif et inactif est une question importante pour de nombreuses professions, en particulier les médecins. Répartir les postes entre temps de garde actif et temps inactif est contraire au concept de temps de travail et aux principales réglementations relatives aux conditions de travail. Est-il possible de surveiller si un médecin fait une pause au cours d'un poste ou s'il fait son devoir en accomplissant une procédure d'urgence, traitant un patient ou planifiant la prochaine opération? En outre, les tentatives de surveiller ces processus nécessiteraient d'employer des inspecteurs et impliqueraient des coûts ridicules. Une telle démarche serait tout simplement incompatible avec l'éthique professionnelle.

**Derek Roland Clark, Michael Henry Nattrass, Jeffrey Titford et John Whittaker (IND/DEM),** *par écrit.* – (*EN*) L'UKIP reconnaît la valeur de certains éléments de la position du Conseil qui préservent le droit des Britanniques au travail, et nous avons voté contre d'autres amendements de ce rapport qui vont spécifiquement à l'encontre de ces éléments.

La position du Conseil contient en revanche de nombreux autres éléments sur lesquels l'UKIP ne peut marquer son accord et en faveur desquels il ne peut pas voter. Nous nous sommes dès lors abstenus de voter sur l'amendement 30.

**Jean Louis Cottigny (PSE),** par écrit. – Le vote du Parlement européen aujourd'hui est d'une importance capitale. La durée maximale de travail en Europe restera de 48 heures, ce qui permettra aux pays sous un régime plus favorable aux salariés de ne rien y changer (comme la France qui est à 35 heures). Le Conseil voulait porter cette limite à 65 heures.

Les forces de gauche et de défense des travailleurs comme la CES peuvent s'enorgueillir de cette victoire.

Les médecins et étudiants en médecine ne doivent pas être oubliés, car cette victoire est aussi la leur. Le temps de garde du corps médical restera inclus dans le temps de travail.

Ce vote acquis à une large majorité permettra aux 27 députés européens d'affirmer haut et fort leur position face aux 27 ministres dans le comité de conciliation.

**Harlem Désir (PSE),** par écrit. – Dans le contexte actuel de crise et de précarité sociale pour les travailleurs, le Conseil soumet aujourd'hui au vote du Parlement une position commune qui représente un véritable danger pour les fondements du modèle social européen en affaiblissant les normes du temps de travail.

La mise en place d'une clause de renonciation à la limitation hebdomadaire de 48 heures et le non-calcul du temps de garde au sein du temps de travail risquent de créer une Europe sociale à deux vitesses, entre des travailleurs qui pourront bénéficier d'une protection sociale dans leurs États membres et d'autres qui ne pourront refuser d'avoir des droits sociaux amoindris.

Contrairement au discours de la Commission et de certains États du Conseil de l'Union européenne présentant le libre choix de l'*opt-out* comme un progrès, j'ai choisi de soutenir les amendements du rapporteur Cercas, qui sont l'expression de la position du Parlement en première lecture en 2004.

Ces derniers exigent l'abrogation de la clause d'opt-out 36 mois après l'entrée en vigueur de la directive, le calcul du temps de garde comme du temps de travail (reconnu par la CJCE) ainsi que des garanties en matière de repos compensateur et de conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle.

**Brigitte Douay (PSE),** *par écrit.* – J'ai soutenu la position du rapporteur, M. Cercas, car l'organisation du temps de travail est un sujet essentiel pour la vie quotidienne des citoyens européens.

La manifestation massive des syndicats européens hier à Strasbourg a montré leur attachement à une meilleure protection des travailleurs.

Plusieurs éléments de ce rapport ont attiré mon attention et devaient être défendus, comme notamment la fin de la dérogation à la durée hebdomadaire du travail fixée aujourd'hui à 48 heures dans l'Union européenne. Comme les autres socialistes européens, je suis convaincue que la conciliation du travail et de la vie familiale est très importante pour l'épanouissement des citoyens.

Le rapport Cercas, avec les avancées sociales qu'il contient, va dans le bon sens en supprimant les mesures trop libérales appliquées dans certains États membres, qui voudraient les voir élargies à l'ensemble de l'Union européenne.

**Lena Ek (ALDE),** par écrit. – (SV) Après avoir tenté pendant quatre ans de modifier la directive sur le temps de travail, le Conseil de ministres est parvenu à se mettre d'accord sur une position commune l'été dernier. L'accord du Conseil contient une clause dérogatoire, qui permet aux partenaires sociaux de s'écarter des heures de travail définies dans la directive. De cette manière, le modèle de convention collective suédois est protégé. Il respecte aussi totalement le principe de subsidiarité, dont l'idée est que les décisions devraient être prises à un niveau aussi proche des citoyens que possible.

L'objectif de la proposition du Parlement est d'exclure cette clause dérogatoire. J'ai donc voté contre.

**Edite Estrela (PSE),** par écrit. – (*PT*) J'ai voté pour le rejet de la position commune du Conseil, car j'estime que celle-ci ne respecte pas les droits légitimes des travailleurs. Le Parlement européen a adopté une position claire et justifiée en rejetant la possibilité d'une semaine de travail de 65 heures.

**Ilda Figueiredo (GUE/NGL),** *par écrit.* – (*PT*) La défaite subie aujourd'hui par le Conseil face au Parlement européen est une victoire importante dans la lutte des travailleurs. Le Conseil n'est pas parvenu à faire adopter ses propositions inacceptables visant à modifier la directive sur le temps de travail, qui auraient compromis des victoires durement remportées au cours de 100 ans de lutte ouvrière. Je voudrais en particulier souligner les tentatives d'étendre la semaine de travail moyenne à 60 et 65 heures, de créer le concept de «temps de travail inactif», qui ne serait par conséquent pas considéré comme du temps de travail, et d'attaquer le mouvement syndical. Tout cela a été rejeté, ce qui constitue également une défaite pour le gouvernement socialiste portugais de José Sócrates, qui s'est abstenu sur la position commune du Conseil.

À la suite du vote d'aujourd'hui au Parlement européen, la proposition du Conseil ne peut entrer en vigueur. Il peut toutefois entamer de nouvelles négociations avec le Parlement, contrairement à ce qu'il se serait produit si la proposition de rejeter la position commune du Conseil, présentée et défendue par notre groupe, avait été adoptée.

En conséquence, malgré l'importante victoire remportée, ce n'est pas la fin de la guerre contre la proposition du Conseil et certaines positions réformistes qui semblent prêtes à faire des concessions lors de futures négociations.

Nous camperons fermement sur notre position de rejet et nous appelons les travailleurs et leurs syndicats à être vigilants.

**Neena Gill (PSE),** *par écrit.* – (EN) J'ai voté afin de conserver la clause dérogatoire, car ma priorité est d'abord et avant tout de protéger l'emploi dans les West Midlands et de faire en sorte que ma région conserve une marge concurrentielle.

J'ai toujours travaillé dur pour protéger les travailleurs, mais je ne pense pas que restreindre les choix des gens soit le meilleur moyen d'y parvenir. Je me suis entretenue avec de nombreux travailleurs et dirigeants de PME pour qui la récession entraîne des pertes d'emplois et des faillites; ils m'ont demandé de préserver leur choix. D'après mon expérience, limiter les heures supplémentaires ne favorise que ceux qui peuvent se permettre d'essuyer la tempête et il est important que nous donnions aux gens les moyens de subvenir aux besoins de leurs familles. La position commune prévoit des garde-fous afin de garantir que les travailleurs ne soient pas exploités.

**Bruno Gollnisch (NI),** par écrit. – La proposition de directive de la Commission est sans doute typique de ce que l'Europe de Bruxelles appelle flexibilité et adaptabilité et ose qualifier de social: opt-out (c'est-à-dire possibilité de passer outre les normes) pour les États ou les individus, limite de 78 heures travaillées par semaine, exclusion des temps de garde du calcul des heures travaillées, calcul du temps par contrat et non

par personne... Bref, tout pour permettre l'exploitation des gens dans un contexte de crise, de chômage qui repart à la hausse, de paupérisation des salariés.

C'est pourquoi nous avons voté les amendements de la commission des affaires sociales, mais aussi certains de ceux de nos adversaires politiques, parce qu'ils nous semblaient aller dans le bon sens, c'est-à-dire celui des travailleurs.

Deux remarques supplémentaires, cependant:

- le rapporteur semble bien plus motivé par l'image que donnerait le Parlement aux citoyens, s'il n'adoptait pas son rapport à six mois des élections, que par le bien-être des citoyens eux-mêmes;
- la vigilance doit rester de mise: il n'y a pas de majorité au Conseil pour supprimer l'opt-out et le rapport adopté aujourd'hui, qui est déjà un compromis, risque de ne pas être le dernier sur le sujet.

**Małgorzata Handzlik (PPE-DE),** *par écrit.* – (*PL*) Le débat relatif aux amendements à la directive sur le temps de travail a suscité l'intérêt dans de nombreux domaines, en particulier dans les syndicats et les organisations patronales. Le vote d'aujourd'hui au Parlement européen ne signe pas la fin de ce débat, et ce parce que le Parlement a adopté des amendements qui rejettent les propositions du Conseil concernant l'organisation du temps de travail. Le projet de directive va à présent être examiné dans le cadre d'une procédure de conciliation. Étant donné les divergences d'opinion significatives entre les États membres et le Parlement, on peut douter qu'il soit adopté.

Supprimer la clause dérogatoire de la directive était sans aucun doute une décision malheureuse. Plus particulièrement, cette démarche pourrait avoir des conséquences imprévues sur la prestation continue des services médicaux, y compris en Pologne. Je voudrais à présent souligner que je soutiens la limite de 48 heures de travail, avec la possibilité d'étendre cette limite avec le consentement du travailleur uniquement. Je voudrais souligner que la directive actuellement en vigueur permet une semaine de travail de 78 heures, une solution qui n'est avantageuse pour personne.

Le compromis proposé par le Conseil aurait garanti une approche équilibrée, en respectant différents modèles de marché du travail, ainsi que les droits des travailleurs. J'espère que d'autres négociations entre le Parlement et le Conseil aboutiront à une solution qui satisfera toutes les parties concernées, en tenant compte des détails spécifiques des déclarations faites par la profession médicale, qui s'inquiète des changements prévus dans cette directive.

**Ian Hudghton (Verts/ALE),** par écrit. – (EN) Je crois qu'il est essentiel que les travailleurs soient libres de choisir volontairement le nombre heures qu'ils travaillent. S'il doit y avoir une suite aux dispositions dérogatoires, les travailleurs doivent être protégés de l'exploitation. La position commune tente de parvenir à cet équilibre, en continuant à permettre aux individus de déroger à la limite maximale de 48 heures de travail par semaine (en moyenne) prévue dans la directive, en introduisant de nouvelles garanties en vue de prévenir l'exploitation des travailleurs.

Parmi celles-ci, l'interdiction de signer la dérogation en même temps que le contrat de travail, un délai de réflexion au cours duquel les travailleurs peuvent changer d'avis et une obligation pour les travailleurs de renouveler chaque année leur accord concernant la dérogation.

Le texte de la position commune tente de conserver la flexibilité de la dérogation individuelle tout en renforçant les importants mécanismes de protection des travailleurs, et tout bien considéré, j'ai décidé de voter pour la proposition de compromis, c'est-à-dire pour le maintien de la clause dérogatoire.

La position du Parlement ne retient aucune exception au temps de travail maximal de 48 heures (calculé sur 12 mois), et dit que la dérogation devra prendre fin trois ans après l'adoption de la directive. Elle dit également que toute période de garde devrait être comptabilisée dans le temps de travail.

**Anneli Jäätteenmäki (ALDE),** par écrit. – (FI) Si la proposition du Conseil de ministres avait été adoptée lors du vote au Parlement, jusqu'à 10 millions de travailleurs auraient été exclus de toute protection en matière de temps de travail au sein de l'UE. C'est pour cette raison, en particulier, que j'ai voté pour la position du Parlement en première lecture.

La position du Conseil sur la réglementation du temps de travail des travailleurs universitaires n'aurait été rien de moins qu'un pas en arrière. Il n'aurait pas été acceptable de la part du Conseil d'exclure entièrement

le personnel de haut niveau – et en Finlande, cela représente actuellement 130 000 personnes – de la protection en matière de temps de travail.

Le marché intérieur européen a besoin de règles claires et communes en matière de temps de travail. La position du Conseil aurait ruiné la protection en matière de temps de travail et aurait constitué une menace pour le développement de la vie professionnelle en Europe.

**Tunne Kelam (PPE-DE),** *par écrit.* – (*EN*) J'ai voté contre cette directive qui vise à éliminer les dérogations. Tout d'abord, je crois fermement que chacun devrait être libre de choisir son temps de travail. Je crois aussi que cette réglementation est une violation du principe de subsidiarité dont relève le droit du travail. Chaque État devrait être chargé de réglementer le temps de travail à l'intérieur de ses frontières.

Après le vote, je voudrais maintenant demander si l'adoption de cette directive par le Parlement européen signifie que la prochaine étape va à présent être de réglementer si les citoyens européens peuvent avoir du temps libre et dans quelles proportions.

**Roger Knapman et Thomas Wise (NI),** par écrit. – (EN) En votant pour le rejet de l'amendement, je cherche simplement à protéger la dérogation du Royaume-Uni de la directive sur le temps de travail, que l'amendement, s'il était adopté, abolirait.

Mon vote ne doit en aucun cas être considéré comme un soutien à la position commune sur la directive sur le temps de travail dans son ensemble.

**Eija-Riitta Korhola (PPE-DE),** *par écrit.* – (*FI*) Monsieur le Président, je voudrais donner mon explication de vote sur le principe de dérogation de la directive sur le temps de travail. Premièrement, cet acte vise à protéger les travailleurs. En plus d'être un problème humain, le surmenage des travailleurs réduit aussi la productivité. La perspective de voir les chances de concilier vie professionnelle et vie privée s'améliorer dépend beaucoup des valeurs européennes, et la question du temps de travail est un facteur qui y contribue. Il y a dès lors un solide argument en faveur de la limitation du temps de travail.

Deuxièmement, nous devrions permettre d'examiner les circonstances au cas par cas. Une possibilité de flexibilité est importante tant pour l'employeur que pour le travailleur. La flexibilité aide aussi à améliorer la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée.

J'ai soutenu l'idée d'une semaine de travail de 48 heures, mais je pense qu'il est très important de prévoir une période d'adaptation suffisamment longue. Une période d'adaptation est selon moi un meilleur moyen de garantir la flexibilité qu'une clause dérogatoire. Permettez-moi de souligner que la Finlande ne jugeait pas nécessaire de recourir à cette clause dérogatoire, et c'est une bonne chose.

Carl Lang (NI), par écrit. – Le projet de directive sur le temps de travail de la Commission européenne, maintes fois critiqué puis rejeté en 2005, était clairement un outil ultralibéral et mondialiste dont les tenants et aboutissants formaient une panoplie antisociale pouvant déboucher sur des dérives. Notamment avec le principe «d'opt out» permettant de passer outre la durée maximale hebdomadaire de travail fixée à 48 heures. Le salarié pouvait être appelé à travailler jusqu'à 78 heures par semaine. Le rapport du député Cercas semble avoir cherché à atteindre un compromis acceptable. Tel qu'amendé, il se veut surtout un message politique à destination des travailleurs et des syndicats européens.

Par contre, il n'est nullement fait état des difficultés que rencontrent d'autres professions lorsque le temps de travail est trop réduit, comme avec les 35 heures. Notamment dans les métiers de la santé: les hôpitaux, les urgences... La question de la réglementation du temps de travail, de la liberté de travailler plus ou moins, nécessite une réponse qui dépasse l'idéologie néomarxiste ou ultralibérale pour une approche plus pragmatique et réaliste.

Si cette recommandation se veut rassurante, si elle a pour objectifs d'assurer la santé et la sécurité des travailleurs européens et leur permettre de concilier vie familiale...

(Explication de vote écourtée en application de l'article 163 du règlement)

**Astrid Lulling (PPE-DE),** *par écrit.* – (*DE*) Il m'a fallu un certain temps pour décider de la bonne position à adopter sur cette directive sur le temps de travail controversée. J'ai été inondée d'avis sur la position commune, que mon gouvernement a aussi approuvée.

Les petites et moyennes entreprises nous ont demandé d'adopter la solution pragmatique des ministres de l'emploi, en particulier au vu du climat économique actuel. De nombreux travailleurs et de nombreuses

professions, par exemple les organisations de pompiers et les acteurs, ont demandé que nous nous en tenions à la solution pragmatique mais que nous leur permettions de déroger à cette solution, afin de conserver les dispositions flexibles en matière de temps de travail qui conviennent à leurs professions particulières.

Les syndicats, naturellement anxieux face à la possibilité de voir le temps de travail au XXI<sup>e</sup> siècle dépasser la semaine de travail maximale de 48 heures adoptée par l'Organisation internationale du travail en 1919, se sont ouvertement déclarés contre ce pragmatisme.

Il est également clair que les gardes des médecins et du personnel infirmier dans les hôpitaux doivent être considérées différemment des gardes effectuées à domicile, qui sont en réalité des périodes de disponibilité.

Comme le fossé qui sépare ceux qui considèrent la position commune comme leur seul moyen de salut de ceux qui la condamnent en les termes les plus forts semble impossible à combler, je voterai de manière à susciter la conciliation, car c'est la seule manière de parvenir à un compromis raisonnable et humain avec le Conseil.

**Nils Lundgren (IND/DEM),** *par écrit.* – (*SV*) La Liste de juin pense que ce sont d'abord et avant tout les partenaires sociaux et ensuite le parlement suédois qui devraient fixer les règles en matière de temps de travail. Cette approche bénéficie d'un large soutien du public et l'efficace mouvement syndical suédois maintenait autrefois que les partenaires sociaux devaient décider de ces questions dans le cadre de conventions collectives, sans intervention de l'État.

Le mouvement syndical, en Suède et dans d'autres pays de l'UE, a désormais changé de discours et demande que des changements majeurs soient apportés à la position commune du Conseil. Il s'agit aujourd'hui de transférer le pouvoir sur le marché de l'emploi suédois non à ceux qui ont été élus par la population suédoise mais à Bruxelles, et ceci en raison des craintes que les États membres s'emparent d'avantages compétitifs et mettent la santé publique en danger en imposant de longues heures de travail et des règles irresponsables pour les périodes de garde.

Les pays de l'UE sont cependant des États démocratiques régis par des lois et ils soutiennent la déclaration des droits de l'homme de la Convention européenne. Ils ont des mouvements syndicaux libres. Les pays qui ne répondent pas à ces critères ne sont pas acceptés dans le cercle des membres. Ce problème existe-t-il vraiment, alors?

Je maintiens que la nouvelle situation qui est apparue devrait être gérée dans le cadre d'une procédure de conciliation entre le Parlement et le Conseil. J'ai dès lors voté pour l'amendement sur le temps de garde et la dérogation du Royaume-Uni afin d'encourager ce genre de processus politique.

**David Martin (PSE)**, par écrit. – (EN) Je soutiens ce rapport, qui protégera les droits des travailleurs en mettant un terme à l'exploitation des heures de travail. La directive sur le temps de travail limite la semaine de travail à 48 heures en moyenne sur 12 mois et entrera en vigueur en 2012. Je soutiens la classification du temps de garde comme faisant partie de ces heures, ce qui laissera aux travailleurs plus de temps à passer avec leurs familles. Travailler plus de 48 heures par semaine fait courir de sérieux risques à la santé, le plus important étant le lien entre de longues heures de travail et les maladies cardiovasculaires, le diabète sucré et les troubles musculo-squelettiques. Je soutiens l'impact positif que ce rapport aura sur la santé et la sécurité au travail et sur la prévention des accidents. Le manque de sommeil dû aux heures de travail excessives a contribué à de nombreux accidents, notamment l'accident ferroviaire de Paddington. Ce rapport apportera une réelle amélioration à la qualité de vie de milliers de travailleurs écossais et c'est la raison pour laquelle je le soutiens.

**Erik Meijer (GUE/NGL),** par écrit. – (NL) Il y a en Europe des forces qui considèrent l'actuel manque de protection des travailleurs dans les nouveaux États membres de l'Est comme un important avantage compétitif qui permet aux entreprises de réduire leurs frais de main-d'œuvre. La directive sur le temps de travail, telle que le Conseil voudrait la voir, conduira, au bout du compte à des heures de travail plus longues pour un salaire plus faible pour tout le monde. Les électeurs ne comprennent pas du tout pourquoi la coopération de leurs pays au sein de l'UE devrait entraîner un changement pour le pire et pas pour le meilleur.

En vertu de cette proposition, les exemptions à court terme qui permettent d'augmenter le nombre des heures de travail en raison de pics de production ou au plus fort de la saison touristique peuvent être utilisées toute l'année. Le temps de garde des pompiers, par exemple, ne doit plus être rémunéré. Auparavant, la majorité de ce Parlement voulait accepter cela, à condition que l'actuelle clause dérogatoire soit progressivement supprimée en l'espace de quelques années. Le Conseil voulait quant à lui rendre cette clause dérogatoire

permanente et l'élargir, en fait. Dans ces circonstances, une directive sur le temps de travail n'est assurément pas du tout la bienvenue.

Elle ne ferait que compromettre les réglementations nationales, plus avancées dans de nombreux États membres. La spirale a maintenant tendance à descendre vers un niveau inacceptable dans les nouveaux États membres. Heureusement, une vaste majorité s'est exprimée aujourd'hui en faveur de la suppression de l'option d'exemption en 3 ans.

**Willy Meyer Pleite (GUE/NGL),** *par écrit.* – (*ES*) Aujourd'hui, j'ai voté pour les amendements du rapport Cercas, car je crois que c'est le seul moyen de stopper la proposition de directive du Conseil sur l'organisation du temps de travail.

Au sein de mon groupe, nous avons toujours été opposés à cette directive, et nous avons donc présenté un amendement qui la rejette entièrement, car nous pensons qu'elle fera énormément régresser les droits des travailleurs. La proposition de directive individualise les relations de travail (au moyen de la clause dérogatoire), de sorte que les employeurs et les travailleurs peuvent convenir d'étendre la semaine de travail à jusqu'à 60 heures.

Bien que les amendements du rapport Cercas édulcorent le texte de la directive, ils aggravent la situation actuelle (ils maintiennent la clause dérogatoire pendant trois ans et portent la période de référence pour le calcul des heures de travail à six mois). Mon groupe a le sentiment que le rapport Cercas ne va pas dans la bonne direction, qui est de garantir une semaine de travail de 35 heures légale, pour un salaire hebdomadaire égal, en vue de redistribuer efficacement les richesses.

Malgré cela, j'ai voté pour ce rapport, car c'était la seule option stratégique en vue de paralyser la directive du Conseil et de susciter la conciliation.

**Seán Ó Neachtain (UEN),** *par écrit.* – (*EN*) Je salue le soutien apporté au rapport Cercas. Il est crucial de protéger l'élément social et humain de la prise de décision communautaire. Le vote d'aujourd'hui démontre clairement que tous les citoyens désirent un environnement de travail meilleur, plus sûr et plus sécurisant. En Irlande, ces dernières années, il y a eu des développements juridiques et des accords de partenariat sociaux significatifs, dont la création de l'Autorité nationale des droits du travail, qui surpasse de nombreuses normes minimales définies par diverses directives.

Parvenir à un accord au Conseil a été un voyage long et tortueux. Il est important de souligner que les meilleurs garants des droits des travailleurs sont une législation claire, des mécanismes de répression et des accords de partenariat. Inévitablement, il doit y avoir une certaine flexibilité, mais celle-ci doit être basée sur des partenariats égaux qui négocient des alternatives aux pratiques de travail en évolution.

Le principe de subsidiarité est la meilleure méthode afin de trouver le bon mécanisme, qui permet au gouvernement et aux partenaires sociaux de trouver le bon équilibre. Cependant, l'idée de flexibilité ne doit pas mener à une régression de la santé et de la sécurité des travailleurs. En Irlande, le gouvernement a non seulement fait inscrire ces principes dans les conclusions du Conseil mais il a aussi donné une garantie écrite aux syndicats qu'il continuerait à promouvoir et à développer ces points.

**Lydie Polfer (ALDE),** par écrit. – J'ai voté pour le rapport Cercas qui s'oppose à certaines propositions faites par le Conseil en juin 2008 et qui avaient pour objectif une révision substantielle de la directive concernant certains aspects de l'organisation du temps de travail en place depuis 1993.

En effet, je ne peux que soutenir le rapporteur qui préconise une suppression progressive, dans les trois ans, de toute possibilité de déroger (clause de l'«opt out») à la durée légale maximale du temps de travail, qui est de 48 heures de travail hebdomadaire pour les travailleurs individuels.

Quant au temps de garde, il est pour moi évident que celui-ci, y compris la partie inactive, doit impérativement être considéré comme du temps de travail à part entière.

En votant pour le rapport Cercas, la commission de l'emploi et des affaires sociales du PE a adopté une position équilibrée et protectrice pour les salariés européens, position que je partage.

Les mesures préconisées par le Conseil, si elles se voyaient appliquées, constitueraient un retour en arrière par rapport au droit actuel des travailleurs, ce qui serait indigne d'une Europe qui se veut à la fois compétitive et sociale.

**Pierre Pribetich (PSE),** par écrit. – J'ai voté pour tous les amendements proposés par mon collègue socialiste Cercas pour défendre les acquis sociaux en Europe, notamment les trois enjeux suivants que je considère comme fondamentaux.

Limiter la semaine de travail à 48 heures: un impératif que nous avons défendu bec et ongles, les États membres ne pouvant pas infliger à leurs travailleurs des conditions de travail non respectueuses des droits sociaux fondamentaux.

Maintenir le temps de garde comme temps de travail: il en allait de la sécurité et de la santé du personnel soignant, mais également des pompiers, d'autres secteurs soumis à des temps de garde et de tous les citoyens européens.

Favoriser la conciliation entre vie professionnelle et vie privée: dernier acquis mais non le moindre, qui permet à nos concitoyens d'atteindre un équilibre nécessaire à leur bien-être.

Je me suis engagé avec mes collègues socialistes à défendre les droits sociaux de mes concitoyens: il s'agit d'une victoire éclatante des socialistes européens face aux propositions du Conseil européen jugées intolérables. Comme l'a exprimé mon collègue Cercas, nous lui offrons une chance de rectifier une mauvaise décision.

**Luís Queiró (PPE-DE),** par écrit. – (PT) Équilibrer le droit au travail et au repos et le besoin de compétitivité et même de viabilité économique nous force à choisir ce à quoi nous tenons le plus. Pour notre part, la priorité doit être de maintenir et de favoriser l'emploi.

L'emploi dépend de la viabilité des entreprises. C'est pour cette raison qu'il faut faire preuve de sensibilité et de compréhension face à la nécessité d'adapter les règles en matière d'emploi à la réalité économique. La réalité n'est toutefois pas un critère suffisant. Avec le temps, nous avons cherché et revendiqué la réussite du modèle capitaliste, qui nous a permis de produire plus et mieux et d'offrir de meilleures conditions de vie. Ces objectifs demeurent. C'est pourquoi, tout en préférant un compromis qui défende l'économie, nous ne pourrons jamais accepter que celui-ci soit atteint au prix de l'avancée fondamentale réalisée.

Il y a cependant un aspect qui doit être souligné. Si nous considérons le débat au Conseil, il est tout à fait évident que les pays qui ont émis des réserves quant à la solution trouvée sont ceux qui ont les plus mauvais résultats économiques. Des règles qui protègent les travailleurs ne serviront pas à grand chose s'il y a de moins en moins de travail et si nous encourageons la migration vers des pays qui recourent à la clause dérogatoire, en Europe ou ailleurs.

**Martine Roure (PSE),** *par écrit.* – La crise mondiale porte atteinte aux droits fondamentaux des travailleurs et la demande d'Europe sociale se fait par conséquent de plus en plus grande de la part de nos concitoyens européens. Les gouvernements européens continuent cependant d'ignorer cette réalité. Je me félicite donc de l'adoption ce jour de la directive sur le temps de travail, qui peut apporter une réponse à ces dérèglements sociaux. Il s'agit d'un message fort du Parlement européen à l'intention du Conseil. Les gouvernements doivent maintenant assumer leurs responsabilités et répondre aux attentes de nos concitoyens.

En effet, ce texte prévoit entre autres l'établissement d'une semaine de travail qui ne peut en aucun cas dépasser les 48 heures dans toute l'Union européenne. Il s'agit de fixer un maximum pour toute l'Europe, cela n'affectera pas les États qui ont des dispositions plus favorables. D'autres mesures comprennent la prise en compte du temps de garde, y compris la période inactive, comme temps de travail. Enfin, nous pouvons nous féliciter également de la suppression de la clause d'opt-out.

**Toomas Savi (ALDE),** *par écrit.* – (EN) Je n'apprécie pas du tout l'idée que la liberté de travailler des gens soit limitée à une semaine de travail de 48 heures. Ni l'Union européenne ni un État membre ne devrait imposer de limites à quiconque souhaite faire des heures supplémentaires ou assumer plusieurs postes à temps partiel et ils devraient partir du principe que l'employeur n'a pas contraint le travailleur à le faire. J'ai par conséquent voté contre l'abolition progressive du droit des travailleurs de déroger à la semaine de travail maximale de 48 heures.

En faisant cela, nous refuserions aux gens le droit de réaliser leur potentiel et irions à l'encontre de la stratégie de Lisbonne. Nous n'améliorerons pas la compétitivité de l'Europe en essayant d'introduire une législation qui réduit la flexibilité de notre main-d'œuvre. L'Union européenne deviendra une économie qui innove et qui apprend, et qui est en mesure de surmonter la faible productivité et la stagnation de la croissance économique non pas en fixant des limites, mais en encourageant la libéralisation du marché de l'emploi.

Olle Schmidt (ALDE), par écrit. – (SV) Le droit du travail et le temps de travail sont deux des piliers du modèle de marché de l'emploi suédois. Lors du vote d'aujourd'hui sur la directive sur le temps de travail, il semblait donc naturel de suivre la ligne de conduite suédoise et de défendre le modèle de la convention collective en suivant le compromis trouvé au Conseil. Malheureusement, aucune possibilité de soutenir les différents amendements n'était bonne, car cela aurait anéanti tout le compromis. Le compromis du Conseil permet de recourir à la clause dérogatoire, qui nous garantit de pouvoir conserver notre modèle suédois. Le fait que les sociaux-démocrates aient choisi de compromettre notre système suédois en faveur de plus de législation communautaire est étrange et remet en cause leur soutien au modèle de marché de l'emploi suédois.

**Bart Staes (Verts/ALE),** *par écrit.* – (*NL*) La réglementation du temps de travail touche le cœur même de l'Europe sociale, mettant en balance, en réalité, la protection du personnel et une organisation flexible du travail. Le Conseil de ministres s'est concentré sur la flexibilité. Il est inacceptable que les employeurs des États membres qui recourent à la clause dérogatoire puissent négocier des heures de travail plus longues, pouvant même atteindre 65 heures par semaine. Ce règlement d'exemption devrait être éliminé complètement trois ans après son entrée en vigueur.

Quel est l'intérêt des conventions collectives sur la santé et la sécurité au travail si c'est ce que le les États membres veulent? Une semaine de travail de 48 heures, calculée sur un an, permet largement d'absorber les moments de grande pression et de respecter, en même temps, les périodes de repos. Accroître cette moyenne équivaut à donner aux employeurs la permission de ne pas payer les heures supplémentaires à l'avenir.

En outre, il est absurde de ne pas considérer le temps de garde qui peut être passé à dormir comme du temps de travail. Quiconque est de garde doit être disponible et cela doit être rémunéré, tout comme les périodes de repos devraient être respectées. Un personnel fatigué peut se mettre et mettre d'autres personnes en danger. Travailler ne devrait pas se faire aux dépens d'une qualité de vie élevée. Aujourd'hui, nous avons envoyé un message fort au Conseil. La procédure de conciliation qui va suivre devrait conduire à une Europe plus sociale.

**Catherine Stihler (PSE),** *par écrit.* – (*EN*) Le vote d'aujourd'hui au Parlement en vue de mettre un terme à la dérogation à la directive sur le temps de travail devrait être salué. Trop de gens n'ont pas d'autre choix que de travailler plus parce que leur employeur l'exige. Le principe de base du droit du travail est de protéger le plus faible, le travailleur. Aujourd'hui est la première étape sur la voie de la conciliation afin de mettre un terme à la dérogation. Le Conseil de ministres s'est montré négligent en n'envoyant personne assister au vote d'aujourd'hui.

**Kyriacos Triantaphyllides (GUE/NGL),** *par écrit.* – (*EL*) La position commune à laquelle est parvenue le Conseil des ministres de l'emploi, de la politique sociale, de la santé et de la protection des consommateurs le 9 juin 2008 fait partie de l'objectif permanent des forces libérales qui règnent actuellement au sein de l'UE, qui est de déréglementer les relations industrielles et d'affaiblir le rôle des syndicats et les droits des travailleurs.

La clause d'exemption automatique encourage les employeurs à abolir les temps de travail fixés et réglementés, tandis que le calcul sur douze mois en moyenne est un coup supplémentaire porté au caractère permanent du travail. En ce qui concerne le temps de garde, le temps de travail a été divisé, avec pour résultat que le temps inactif n'est plus comptabilisé comme temps de travail.

C'est pourquoi je soutiens les positions et les amendements présentés par le groupe GUE/NGL en vue du rejet en bloc de la position commune du Conseil et de l'abolition de la clause d'exemption automatique, ainsi que les amendements présentés sur l'abolition de la prolongation de la période de référence et la division du temps de garde en temps actif et inactif.

**Dominique Vlasto (PPE-DE),** *par écrit.* – Les amendements 23 et 24 au rapport Cercas concernant le travail dominical ont été jugés irrecevables en raison du respect du principe de subsidiarité: c'est une excellente décision que j'approuve pleinement.

Il me semblait inopportun que l'Union européenne légifère sur le travail le dimanche et impose une solution uniforme à ses États membres, quand la négociation au cas par cas permet de trouver des solutions volontaires et acceptables. S'il est indispensable de bien encadrer les possibilités de travailler le dimanche, j'estime qu'il faut le faire au niveau des États membres, en tenant compte des spécificités sociales et de la nature des activités. Il me semble tout aussi indispensable de tenir compte du contexte économique local, pour les zones touristiques, de montagne ou thermales, où l'activité est essentiellement saisonnière: l'ouverture de magasins certains dimanche dans l'année prend ici tout son sens.

Cette approche basée sur le libre choix est celle adoptée par le gouvernement français et elle permettra de trouver au cas par cas des solutions justes et équilibrées. En réaffirmant l'application du principe de subsidiarité, le Parlement européen a décidé de ne pas entraver ces politiques qui tiennent compte de ces contextes économiques et sociaux différents.

#### - Rapport Ayala Sender (A6-0371/2008)

Jan Andersson, Göran Färm, Anna Hedh, Inger Segelström et Åsa Westlund (PSE), par écrit. – (SV) Nous, les sociaux-démocrates suédois, déplorons le fait que le nombre de décès sur les routes de l'UE n'ait pas chuté au niveau requis pour atteindre les objectifs du programme d'action européen pour la sécurité routière. Nous saluons le contrôle transfrontalier plus efficace des infractions routières et la création d'un système d'information électronique en vue de renforcer la sécurité routière. La sécurité routière sera toujours une grande priorité pour nous. Malheureusement, la proposition ne dispose pas de base juridique dans le cas où un pays choisit de traiter une infraction routière comme une affaire administrative dans le domaine du droit pénal, comme c'est le cas en Suède et dans une série d'autres États membres.

Il sera par conséquent difficile d'appliquer la directive en Suède et dans une série d'autres États membres, et la base juridique de toute la directive pourrait également être remise en question. Nous avons donc choisi de nous abstenir.

**Alessandro Battilocchio (PSE),** *par écrit.* – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je soutiens totalement le rapport de M<sup>me</sup> Ayala Sender, qui vise à atteindre un objectif important: étendre la législation de base sur certains aspects de la sécurité routière aux 27 États membres.

Grâce à nos efforts conjoints, nous vivons dans une Union de 27 pays, dans laquelle la mobilité des personnes et des biens n'est plus un projet chimérique, mais une réalité quotidienne, physique. Dans ce contexte, il est totalement inconsidéré d'avoir des lois différentes dans ce domaine.

Je crois qu'en termes de sécurité routière, il est à présent possible de mettre en place des instruments de contrôle qui permettent de réduire considérablement les dangers et les risques – je suis, par exemple, très impressionné par le système Tutor testé sur certaines autoroutes italiennes, lequel a réduit les accidents de la route de 50 % sur ces tronçons. Avec ce rapport, nous sommes sur la bonne voie.

Charlotte Cederschiöld, Christofer Fjellner, Gunnar Hökmark et Anna Ibrisagic (PPE-DE), par écrit. – (SV) Grâce à la directive proposée, la Commission souhaite introduire des règles visant à imposer des sanctions financières pour certaines infractions routières commises dans un État membre différent du pays d'origine du conducteur. Dans la proposition de la Commission et du Parlement, le problème est traité au moyen d'une procédure décisionnelle supranationale en vertu du premier pilier de l'UE. Cependant, tout comme le gouvernement suédois, nous pensons que son objectif étant lié au droit pénal, la directive proposée devrait être traitée sur une base intergouvernementale dans le cadre de la coopération juridique en vertu du troisième pilier de l'UE. Nous avons donc choisi de nous abstenir.

**Carlos Coelho (PPE-DE),** *par écrit.* – (*PT*) En 2001, L'Union européenne s'est fixée l'objectif ambitieux de réduire de moitié le nombre de personnes tuées sur les routes avant 2010. Bien que les choses aient bien commencé, nous avons rapidement commencé à voir un ralentissement dans les progrès réalisés, qui ont fini par stagner l'année dernière (43 000 personnes environ ont perdu la vie sur l'ensemble des routes des 27 États membres).

En conséquence, nous devons d'urgence stimuler la réalisation de cet objectif et créer une nouvelle approche de la politique européenne en matière de sécurité routière. Cette proposition positive est limitée aux quatre infractions qui causent le plus d'accidents et de morts sur les routes (75 %) et qui sont communes à tous les États membres: les excès de vitesse, la conduite en état d'ébriété, le non-port de la ceinture de sécurité et le franchissement des feux rouges.

Jusqu'à présent, un sentiment généralisé d'impunité a régné, car, dans la plupart des cas, les sanctions finissaient par n'avoir aucun effet.

Dans une Europe sans frontières intérieures, cette situation est inacceptable, étant donné que nous ne pouvons pas autoriser un traitement différent des citoyens selon qu'ils soient ou non résidents. La loi doit s'appliquer équitablement à tous les citoyens.

En même temps, nous devons renforcer la sécurité routière afin de réduire le nombre de morts sur les routes européennes.

**Avril Doyle (PPE-DE),** *par écrit.* – (EN) Le rapport de la députée Sender propose de renforcer la sécurité routière en Europe en rendant les sanctions imposées dans un État membre applicables dans un autre et par la mise sur pied d'un réseau communautaire d'échange de données dans lequel les détails des quatre infractions déterminées, l'excès de vitesse, la conduite en état d'ébriété, le franchissement de feu rouge et le non-port de la ceinture de sécurité – des actes qui mettent inutilement en danger la vie de tous les usagers de la route – seront enregistrés et transmis à l'État membre où la personne réside légalement et où les sanctions correspondant à ces infractions, qu'il s'agisse d'amendes ou d'autres sanctions, seront appliquées.

Trouver le bon moyen de parvenir à l'équilibre entre la nécessité d'imposer des sanctions adéquates pour les infractions routières dans l'Union européenne et trouver une base juridique solide en vue de créer un tel réseau et d'intervenir dans des domaines considérés comme relevant de la compétence nationale. Les sanctions de telles infractions sont différentes dans les États membres, les infractions routières étant dans certains cas couvertes par des amendes administratives et formelles, alors que dans d'autres cas, comme l'Irlande, elles sont des affaires pénales intérieures.

**Hélène Goudin et Nils Lundgren (IND/DEM),** *par écrit.* – (*SV*) Ce rapport propose qu'un système électronique spécial soit mis en place afin d'échanger des informations sur les conducteurs entre les États membres. Cela permettra de demander simplement et efficacement à quiconque conduit trop vite, sans ceinture de sécurité ou franchit un feu rouge, de payer une amende dans le pays dans lequel l'infraction routière a eu lieu. L'idée derrière cette proposition est sans aucun doute bonne. Malheureusement, cependant, la proposition laisse beaucoup à désirer.

Le Parlement européen voudrait voir les montants des amendes harmonisés, ce qui est difficile alors que les niveaux de revenus varient d'un État membre à l'autre. Le rapport propose aussi d'harmoniser l'équipement technique et les méthodes utilisés lors des contrôles routiers. En outre, il y a aussi un point d'interrogation concernant la base juridique de cette proposition, une chose que la Suède, entre autres, a souligné au Conseil. La Liste de juin a donc voté contre cette proposition.

**Mathieu Grosch (PPE-DE),** par écrit. – (DE) J'ai soutenu le rapport sur la répression transfrontalière dans le domaine de la sécurité routière, car ces règles signifieront que les conducteurs qui commettent une infraction routière dans un pays tiers seront poursuivis plus efficacement.

La Commission affirme que les infractions routières souvent ne sont pas poursuivies si elles sont commises dans un véhicule enregistré dans un autre État membre que celui où l'infraction a eu lieu. Ceci est associé à la tendance de nombreux conducteurs de conduire plus imprudemment dans des pays tiers que dans leur pays d'origine, car ils craignent moins les poursuites pénales. Cette nouvelle directive vise à mettre un terme à cette tendance.

L'échange électronique de données envisagé dans la directive, avec une garantie de protection des données, assurera une coopération efficace entre les pays, qui permettra aux infractions routières d'être poursuivies comme si elles avaient été commises dans le pays d'origine du conducteur. Pour commencer, la directive est limitée à la poursuite des quatre infractions routières responsables d'un total de 75 % des accidents de la route mortels et autres. Les infractions concernées, ainsi qu'il est envisagé dans la proposition de la Commission, sont l'excès de vitesse, la conduite en état d'ébriété, le non-port de la ceinture de sécurité et le franchissement des feux rouges. La Commission doit toutefois procéder à un réexamen deux ans après l'entrée en vigueur de la directive, lequel pourrait conduire à l'introduction de nouvelles infractions.

Je soutiens la directive et la considère comme une étape importante non seulement dans la promotion de la sécurité routière, mais aussi pour donner aux États membres la possibilité d'être encore plus proches en devenant un grand espace commun de mobilité.

**Bruno Gollnisch (NI)**, par écrit. – Le rapport Ayala Sender est un nouvel instrument de persécution des automobilistes: poursuite transfrontalière des infractions graves (mais étrangement, pas de la conduite sous l'emprise de drogues!), imposition aux autorités nationales, par Bruxelles, du nombre et du lieu des contrôles annuels à effectuer, harmonisation des sanctions, voies de recours aléatoires, l'information et l'accès auxdits recours n'étant pas garantie dans la langue de la personne poursuivie, possibilités d'extension du champ d'application de la directive à d'autres infractions (peut-être les dépassements d'horodateurs?!)...

Malgré les affirmations, ce n'est pas sauver des vies qui vous intéresse, c'est faire rentrer les amendes dans les caisses des États. Si votre souci était vraiment sécuritaire, et non purement financier, il me semble que les fait à invoquer devraient porter sur les conducteurs étrangers responsables d'accidents mortels, et non simplement sur les infractions qu'ils commettent, dont le nombre augmente d'ailleurs mécaniquement par la multiplication des radars automatiques. Il n'y a même pas d'étude sur les effets des accords bilatéraux équivalents qui existent, parfois depuis plusieurs années, comme par exemple entre la France et l'Allemagne ou la France et le Luxembourg.

**Pedro Guerreiro (GUE/NGL),** par écrit. – (*PT*) La proposition de directive cherche à faciliter l'application de sanctions à l'encontre des conducteurs qui ont commis des infractions telles qu'excès de vitesse, conduite en état d'ébriété, non-port de la ceinture de sécurité ou franchissement d'un feu rouge (les quatre infractions les plus graves en termes de perte de vies humaine au sein de l'UE) dans un État membre autre que le leur.

Les questions de sécurité routière sont sans aucun doute extrêmement importantes, tout comme les efforts en vue de réduire le nombre d'accidents.

Des mesures devraient certainement être mises en œuvre en vue de lutter contre l'«impunité» s'agissant des infractions commises sur le territoire d'un État membre autre que le pays de résidence du conducteur.

Nous pensons, cependant, que de tels objectifs ne seront pas nécessairement atteints au moyen d'une harmonisation excessive et en renforçant les mesures de sécurité à travers l'Europe (installation d'équipement de contrôle et de surveillance sur les autoroutes, routes secondaires et routes urbaines; création de systèmes communautaires d'échange électronique de données, qui soulèvent des doutes quant à la protection des données personnelles), étant donné que c'est par la prévention (sur la base de la situation spécifique – et différente – dans chaque pays) que nous pourrons réellement promouvoir la sécurité routière et réduire le nombre des accidents.

C'est pourquoi nous nous sommes abstenus.

Jim Higgins (PPE-DE), par écrit. – (EN) Au nom de la délégation irlandaise au sein du groupe PPE-DE, je voudrais préciser que nous avons soutenu le rapport Ayala Sender, car l'objectif du rapport et son impact contribueront fortement à améliorer la sécurité routière. Nous sommes conscients des difficultés potentielles pour l'Irlande, mais nous avons le sentiment que celles-ci pourront être et seront surmontées une fois qu'un accord aura été trouvé au Conseil concernant la base juridique exacte de cette proposition.

**Ian Hudghton (Verts/ALE),** par écrit. – (EN) Chaque année, des milliers de personnes sont tuées ou blessées sur les routes européennes. Il est essentiel que les gouvernements européens prennent des mesures afin de faire en sorte que la sécurité routière soit prise au sérieux. À l'heure actuelle, le problème des conducteurs qui échappent à la justice en ignorant les règles de la circulation lorsqu'ils conduisent dans des pays étrangers exacerbe une situation déjà sombre. Une coopération accrue au sein de l'UE dans l'application des règles en matière de vitesse et de conduite en état d'ébriété doit être saluée, et j'ai donc voté pour le rapport Ayala Sender.

**Carl Lang et Fernand Le Rachinel (NI)**, *par écrit*. – La taxation, la pénalisation et le matraquage systématique des automobilistes semblent être sans limite.

Nous le savons, en réalité, il ne s'agit pas de pénaliser ceux qui conduisent mal mais ceux qui conduisent beaucoup. La triste et malheureuse obligation de «quotas» et de «chiffre d'affaire» à réaliser par les forces de l'ordre ne fait qu'aggraver une répression policière souvent excessive.

En outre, alors même que les différences entre les conditions de suppression du permis de conduire sont légion entre les États membres, que les systèmes d'échelle des infractions et des amendes dans le domaine de la sécurité routière varient d'un pays à l'autre, l'Europe veut établir un système électronique d'échange d'informations entre les États membres sur les infractions commises sur leur territoire, et ce afin de pénaliser toujours plus l'automobiliste.

Si l'on ne peut, certes, que se réjouir de voir diminuer le nombre des accidents de la route, il est important de veiller à ce que ces nouvelles mesures législatives ne s'accompagnent pas d'atteintes aux libertés, ni d'illégalités, irrégularités ou inégalités.

**David Martin (PSE),** *par écrit.* – (*EN*) Je soutiens cette législation qui vise à faciliter l'application de sanctions à l'encontre des conducteurs qui commettent une infraction dans un autre État membre que celui où le véhicule est immatriculé.

**Erik Meijer (GUE/NGL)**, par écrit. – (NL) Les conducteurs automobiles ont tendance à rouler plus vite à l'étranger que dans leur propre pays, et s'y gareront aussi plus facilement sur un emplacement illégal. La pratique a montré que les amendes pour excès de vitesse et stationnement illégal sont rarement collectées, au plus grand agacement des résidents et des conducteurs des grandes villes, en particulier. La coopération européenne, précisément en termes d'égalité des obligations pour tous les usagers de la route, aurait dû porter ses fruits il y a longtemps.

Après tout, chacun doit payer les péages routiers à l'étranger et nous discutons depuis des années de la possibilité de collecter des taxes enregistrées électroniquement où la personne en question vit. Cela devrait aussi s'appliquer aux amendes pour infraction routière. C'est une mauvaise chose pour la sécurité routière et pour l'environnement si les conducteurs automobiles savent qu'ils peuvent impunément enfreindre toutes les règles à l'étranger.

C'est pourquoi nous avons soutenu la proposition de simplifier la collecte des amendes pour infraction routière à travers les frontières. Cela n'enlève rien à notre opinion que le droit pénal est une compétence nationale et devrait le rester, et le mandat d'arrêt européen, par lequel les pays sont tenus d'extrader leurs ressortissants vers un autre pays où ils sont maintenus en détention, parfois pour de très longues périodes, est la porte ouverte à plus d'injustice.

**Andreas Mölzer (NI)**, par écrit. – (DE) Si l'UE doit s'occuper des règles de la circulation transfrontalières, cela ne devrait pas se limiter à garantir l'application d'amendes. Par exemple, à Bruxelles, qui est bien sûr une ville cosmopolite, il n'est pas rare pour les personnes qui ont une plaque étrangère et qui ont besoin de l'aide des autorités répressives en cas d'incident tel qu'un accident de la circulation ou un vol, de découvrir qu'elles ne reçoivent pas le même degré d'assistance que les propriétaires de véhicules immatriculés en Belgique, au motif qu'elles ne payent pas de contributions pour l'entretien du réseau routier ni les frais connexes payés par les propriétaires de véhicules belges. L'UE, qui plaide toujours contre la discrimination, va devoir faire quelque chose pour rectifier cette situation.

Un autre problème non résolu est celui des zones environnementales créées dans de nombreux pays européens. Selon des enquêtes, 40 % des conducteurs ne reconnaitraient pas les signaux ou entreraient dans ces zones sans autorisation. L'argent semble au premier rang des motivations de la répression transfrontalière dans le domaine de la sécurité routière, comme c'était le cas des lucratives amendes environnementales. D'autres mesures en vue de promouvoir la sécurité routière sont, par la même occasion, oubliées, et c'est la raison pour laquelle j'ai rejeté ce rapport.

**Seán Ó Neachtain (UEN),** par écrit. -(GA) J'ai vivement soutenu ce rapport, qui vise à améliorer les routes irlandaises. Il offre la possibilité d'imposer des sanctions transfrontalières aux conducteurs, grâce à la création d'un réseau européen de bases de connaissances. Ce réseau permettra aux différents États membres d'échanger des informations relatives aux conducteurs étrangers sanctionnés pour conduite en état d'ébriété, excès de vitesse, franchissement d'un feu rouge ou non-port de la ceinture de sécurité. Ces contrevenants seront informés de leurs sanctions financières.

Cette approche commune est un pas en avant dans l'imposition de sanctions à ceux qui ne respectent pas les règles de la route. Les routes d'Irlande seront donc plus sûres. Une sanction sera appliquée, ce qui permettra de mettre un frein aux conducteurs qui ne respectent pas les règles.

**Brian Simpson (PSE),** *par écrit.* – (*EN*) Premièrement, je voudrais féliciter la rapporteure pour le dur travail qu'elle a réalisé sur ce dossier et, deuxièmement, je voudrais féliciter le Parlement dans son ensemble d'avoir encore renforcé cette position forte avant de l'envoyer au Conseil, compte tenu des difficultés auxquelles elle y est confrontée.

La répression transfrontalière est une nécessité dans l'UE si nous voulons sérieusement réduire le nombre d'accidents et de morts sur la route. C'est un non-sens qu'un citoyen conduisant en dehors de son propre État membre puisse faire fi des règles de la circulation en matière d'excès de vitesse, de conduite en état d'ébriété, de port de la ceinture de sécurité ou de franchissement des feux rouges sans se voir infliger la sanction qu'il mérite.

Je pense que c'est une étape importante vers une meilleure coopération entre les agences répressives qui, je l'espère, mènera à une répression dans le domaine de la sécurité routière totalement harmonisée dans toute l'UE.

**Silvia-Adriana Țicău (PSE)**, *par écrit.* – (RO) J'ai voté pour le rapport sur la proposition de directive facilitant l'application transfrontière de la législation dans le domaine de la sécurité routière. Soixante-dix pour cent des accidents de la route sont le résultat de dépassements de la limite de vitesse légale, du non-port de la ceinture de sécurité, du franchissement de feux rouges ou d'une conduite sous l'influence de l'alcool. Il existe déjà des accords bilatéraux entre certains États membres en vue d'intenter des poursuites transfrontalières en cas d'infraction aux règles de sécurité routière, mais il n'y a pas encore de cadre européen commun. Je voudrais préciser que la proposition de directive ne fait référence qu'aux sanctions financières. Je crois que la proposition de la Commission contribuera de manière significative à sauver des vies humaines. Il est regrettable que quelque 43 000 personnes, ce qui équivaut à peu près à la population d'une ville européenne de taille moyenne, décèdent chaque année en Europe à la suite d'accidents de la route, sans parler du 1,3 million d'autres personnes qui sont victimes d'accidents de la route chaque année.

Je regrette également que, avec un taux de 13 %, la Roumanie ait enregistré la plus forte hausse du nombre d'accidents de la route l'année dernière. J'espère que le vote majoritaire favorable du Parlement européen encouragera le Conseil de l'Union européenne à accélérer l'adoption des mesures requises en vue de réduire les accidents de la route. Nous devons agir immédiatement pour sauver des vies humaines.

### 9. Corrections et intentions de vote: voir procès-verbal

(La séance, suspendue à 13 h 35, est reprise à 15 heures)

### PRÉSIDENCE DE M<sup>ME</sup> MECHTILD ROTHE

Vice-présidente

### 10. Approbation du procès-verbal de la séance précédente: voir procès-verbal

- 11. Dépôts de documents: voir procès-verbal
- 12. Virements de crédits: voir procès-verbal

# 13. Rapport annuel de l'Union européenne sur les droits de l'homme - Initiative française à l'ONU sur la dépénalisation de l'homosexualité (débat)

**La Présidente.** – L'ordre du jour appelle en discussion commune les déclarations du Conseil et de la Commission concernant le rapport annuel de l'Union européenne sur les droits de l'homme et l'initiative française à l'ONU sur la dépénalisation de l'homosexualité.

Nous avons un petit problème: la représentante du Conseil, M<sup>me</sup> Yade, ne peut pas nous rejoindre tout de suite. Elle est dans un avion quelque part à proximité de Strasbourg, mais dans l'impossibilité d'atterrir. Je propose que nous commencions avec la Commission, que nous passions ensuite au débat, et que nous donnions la parole à M<sup>me</sup> Yade en temps voulu.

**Benita Ferrero-Waldner**, *membre de la Commission*. – (*DE*) Je vous remercie, Madame la Présidente. Chers membres du Parlement européen, nous voilà à nouveau réunis en fin d'année à l'occasion de la publication du rapport annuel sur les droits de l'homme.

Ce rendez-vous prend un relief particulier en cette année de célébration des 60 ans de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Celle-ci, dans toute la simplicité de ses 30 articles et dans la vision universelle qu'elle incarne, n'a pas pris une ride. Bien plus, elle garde toute sa pertinence dans un monde où trop de personnes continuent à souffrir au quotidien de la violation de leurs droits fondamentaux. Chacune d'entre elles nous rappelle qu'il reste tant à réaliser pour faire des droits affirmés par la Déclaration une réalité tangible.

Comme tout le Parlement européen ce matin, moi aussi, j'étais très émue par la présence de la plupart des lauréats du prix Sakharov, et j'étais aussi très touchée par le mot de M<sup>me</sup> Elena Bonner. J'ai une profonde admiration pour tous les défenseurs des droits de l'homme.

Maintenant, chers parlementaires, le rapport annuel sur les droits de l'homme détaille l'action menée par l'Union européenne à cette fin. Je voudrais, pour ma part, souligner deux développements importants ainsi que deux défis.

Premier développement: l'Union européenne a bien progressé en 2008 dans la consolidation de ses instruments de politique extérieure pour s'attaquer aux discriminations et aux violences contre les femmes. Au-delà de situations emblématiques, dont celle à l'est du Congo, la violence contre les femmes représente toujours un fléau global.

La mise en œuvre des résolutions 1325 «Femmes, paix et sécurité» et 1820 «Violences contre les femmes» du Conseil de sécurité reste encore insuffisante.

Le secrétaire général des Nations unies, M. Ban Ki-moon, vient maintenant de réagir positivement à la demande que je lui ai adressée, avec le soutien de 40 femmes dirigeantes, d'organiser une conférence ministérielle sur l'application de la résolution 1325 en 2010, et je m'en réjouis beaucoup.

Dans cette perspective, nous renforcerons la coordination des instruments européens. Le Conseil vient en effet d'adopter une nouvelle approche globale pour la mise en œuvre des résolutions 1325 et 1820, valable tant pour les opérations politiques européennes de sécurité et de défense, la PESD, que pour les instruments communautaires. Cela nous aidera à mieux intégrer la dimension de genre, depuis la prévention et la gestion des crises jusqu'à la consolidation de la paix et la reconstruction.

Dans le même esprit, l'Union européenne vient d'adopter, sous Présidence française, de nouvelles lignes directrices de l'Union européenne sur la lutte contre les violences et les discriminations faites aux femmes.

Le second développement qui me tient à cœur porte sur nos dialogues relatifs aux droits de l'homme. Nous avons ouvert, en 2008, de nouveaux dialogues avec le Kazakhstan, le Kirghizstan, le Turkménistan et le Tadjikistan, en atteignant ainsi notre objectif de couvrir l'ensemble des pays de l'Asie centrale. De même, nous avons tenu cette année deux sessions prometteuses de notre nouveau dialogue avec l'Union africaine.

Enfin, nous avons décidé les modalités de cinq nouveaux dialogues en Amérique latine. Nous restons plus que jamais déterminés à impliquer la société civile dans la préparation et aussi dans le suivi des dialogues. Ces dialogues ne sont pas simples - le récent dialogue avec la Chine en témoigne -, d'où l'importance de mesurer l'impact de ces efforts. Nous devons voir comment mieux articuler le message politique et les actions concrètes sur le terrain.

Ceci m'amène aux deux défis annoncés plus haut. D'abord, le défi du multilatéral. L'action des Nations unies est irremplaçable comme gage de l'universalité des droits de l'homme. Comment améliorer l'efficacité de l'Organisation des Nations unies et notre contribution à ses travaux? Certes, l'engagement de l'Union européenne donne des résultats, comme le soutien d'un nombre croissant de pays à la résolution sur la peine de mort, ou le vote des résolutions sur l'Iran, la Corée du Nord et le Myanmar, initiatives lancées ou coparrainées par l'Union européenne à New York.

Dans le contexte de la déclaration conjointe Conseil-Commission d'aujourd'hui, je voudrais confirmer notre soutien à l'initiative française sur l'orientation sexuelle. La Commission est prête à soulever ces questions, dont la dépénalisation de l'homosexualité, dans ses contacts avec les pays tiers, dans un contexte de respect mutuel, de sensibilité et de coutumes respectives.

À Genève, le processus d'examen périodique universel prend ses marques. Mais ces résultats ne doivent pas nous cacher la difficulté croissante pour l'Union européenne de jouer son rôle de *bridge builder* dans un environnement onusien davantage polarisé par une logique des blocs. Les recommandations du rapport de M<sup>me</sup> Andrikienė, que votre Assemblée sera appelée à approuver en janvier, seront utiles pour approfondir la réflexion.

Enfin, le deuxième défi est celui de l'efficacité. L'Union européenne multiplie ses activités en faveur des droits de l'homme dans un nombre grandissant de pays. Comment accroître notre impact? Il faut veiller, je pense, à mieux articuler nos différents instruments au service de nos priorités, que ce soit notre dialogue politique, notre action diplomatique et l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme, l'observation électorale ou encore l'intégration de la dimension des droits de l'homme, dans nos autres politiques externes.

L'objectif de cohérence, et donc de meilleure efficacité, devrait être une préoccupation majeure pour toutes les institutions.

Laima Liucija Andrikienė, au nom du groupe PPE-DE. – (LT) Il serait impensable pour le Parlement européen de discuter des droits de l'homme dans le monde aujourd'hui sans évoquer Hu Jia. Il y a quelques heures, nous avons tous participé à une émouvante cérémonie à laquelle Hu Jia lui-même n'a pas pu assister, mais aujourd'hui, les gens du monde entier entendront parler de son travail et de ses efforts en vue de défendre les droits des personnes atteintes du sida et de lutter pour la protection de l'environnement en Chine. J'étais en Chine il y a quelques semaines et je me suis convaincue du bien-fondé de la lutte de Hu Jia pour protéger l'environnement. Il est terrible de ne pas pouvoir voir le soleil dans le ciel à cause de la quantité énorme de pollution. Aujourd'hui, nous devons aussi évoquer d'anciens lauréats du prix Sakharov: San Suu Kyi de Birmanie, Oswaldo Paya et Damas de Blanco. Aujourd'hui, ils nous manquent tous ici, au Parlement européen et, une fois encore, nous devons discuter de la situation peu satisfaisante des droits de l'homme en Birmanie et à Cuba.

Il y a une semaine, nous avons évoqué le 60<sup>e</sup> anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'homme, mais, aujourd'hui, nous devons aussi reconnaître que, non seulement de nombreux pays ne respectent pas les droits de l'homme, mais ils les violent de manière flagrante. Nous débattons du rapport annuel de 2008 sur les droits de l'homme dans le monde. Il reflète de manière exhaustive les problèmes en matière de droits de l'homme. Le Conseil européen et la Commission méritent nos félicitations pour avoir préparé cet excellent

document. Je voudrais souligner plusieurs choses. Premièrement, comme M<sup>me</sup> Ferrero-Waldner l'a dit, le rôle du Conseil des droits de l'homme des Nations unies et de l'Union européenne au sein de celui-ci, ainsi que le rôle général des Nations unies est la défense des droits de l'homme dans le monde. Deuxièmement, les jalons politiques de l'Union européenne en matière de peine de mort et leur mise en œuvre. Troisièmement, les dialogues et consultations dans le domaine des droits de l'homme.

Chers collègues, j'ai le sentiment qu'il est particulièrement important d'obtenir que le Conseil des droits de l'homme des Nations unies utilise son mandat, qui lui a été donné par les Nations unies, unilatéralement et résolument en vue de défendre les droits de l'homme et de garantir une transparence maximale des institutions et la participation de la société civile à son travail. En notre nom à tous, je voudrais demander instamment à toutes les institutions de l'Union européenne de travailler ensemble en harmonie afin de défendre les droits de l'homme dans le monde.

**Raimon Obiols i Germà**, *au nom du groupe PSE*. – (*ES*) Tout ce que vous avez expliqué est absolument vrai, Madame la Commissaire. Nous sommes entièrement d'accord. Nous partageons aussi vos conclusions: nous devons être plus cohérents.

Il y a un point que je voudrais cependant souligner pendant le bref temps de parole qui nous est octroyé, au sujet de cette question de cohérence. On en demande beaucoup à l'Europe dans le domaine des droits de l'homme dans le monde, et l'Europe est fortement critiquée dans le domaine des droits de l'homme dans le monde. Les gens disent que l'Europe n'applique ses principes que lorsque cela l'arrange, ou uniquement dans l'intérêt de ses propres citoyens. La seule réponse à ces demandes et à ces critiques est d'avoir une cohérence entre la politique étrangère et la politique intérieure de l'UE dans le domaine des droits de l'homme.

Nous ne pouvons être crédibles dans le monde si les mesures que nous adoptons en matière de gestion de l'immigration, en particulier, et dans nos politiques en réponse aux événements tragiques causés par le terrorisme ne sont pas exemplaires en termes de droits de l'homme.

C'est là, Madame la Commissaire, la question de base, fondamentale: la cohérence en matière de droits de l'homme entre la politique étrangère et la politique intérieure de l'UE.

Cela étant dit, deux priorités doivent peut-être être soulignées, et j'utiliserai le peu de temps qu'il me reste. La lutte contre la peine de mort est une chose que nos générations contemporaines pourraient voir couronnée de succès. C'est un objectif possible, et nous devons nous concentrer dessus. Deuxièmement, je suis ravi que la féminisation de la politique des droits de l'homme de l'Union européenne ait été renforcée au cours de ce semestre de Présidence française, avec une politique spécifique dans ce domaine des droits de la femme.

**Marco Cappato**, au nom du groupe ALDE. -(IT) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, je voudrais moi aussi remercier la rapporteure,  $M^{me}$  Andrikienė, pour le travail qu'elle accomplit sur la question du rôle de l'Union européenne aux Nations unies.

Je n'ai pas le temps d'entrer dans les détails de l'ensemble du rapport que le Conseil a présenté sur les droits de l'homme. Je pense qu'un point essentiel est le respect de nos propres règles et, en particulier, des mécanismes

qui sont en place pour la clause des droits de l'homme dans les accords de coopération, mais nous aurons le temps de discuter et de nous étendre sur ce sujet lorsque nous traiterons du rapport de M. Obiols i Germà.

Pendant le peu de temps qu'il me reste, je voudrais, pour le procès-verbal, complimenter et féliciter la Présidence française et M<sup>me</sup> Yade d'avoir pris l'initiative aux Nations unies sur la dépénalisation universelle de l'homosexualité. Je considère qu'il s'agit d'une initiative politique extrêmement significative, d'autant plus louable qu'elle a déjà obtenu le soutien de 60 États.

Nous avons entendu M<sup>me</sup> Ferrero-Waldner et nous saluons ses paroles et son engagement. Il est important non seulement que l'Union européenne soit unie à cet égard, mais aussi qu'elle joue un rôle similaire à celui que nous avons joué en impliquant d'autres pays sur d'autres continents afin de mettre en œuvre le moratoire universel sur la peine de mort. Cela a été la stratégie clé.

Sur ce sujet, il convient de noter que le Saint-Siège, l'État du Vatican, agissant non pas en sa qualité d'entité religieuse avec laquelle nous entretenons un dialogue culturel, mais bien d'État qui siège en tant qu'observateur aux Nations unies, a lancé une offensive radicale, critique contre l'initiative française. Avec la franchise que demandent les relations internationales, je crois que nous devons rappeler au Vatican que la dépénalisation de l'homosexualité est importante pour nous, c'est une question de droits de l'homme, et que la contestation qu'il échafaude devrait être rejetée avec fermeté.

**Hélène Flautre**, au nom du groupe des Verts/ALE. – Madame la Présidente, il est vraiment dommageable de tenir ce débat sans la présence du Conseil, comme il est extrêmement regrettable – parce qu'il n'a pas un quart d'heure, mais trois heures un quart de retard – d'avoir remis ce prix Sakharov sans la présence du Conseil, aujourd'hui, à nos côtés, avec la Commission européenne.

Un point d'urgence. Hier, Israël a refusé l'accès du territoire palestinien au rapporteur spécial des Nations unies. Je crois que cet acte est gravissime, qu'il appelle une réponse immédiate du Conseil et de la Commission et, en ce qui concerne notamment le renforcement des relations UE-Israël, le message doit être des plus clairs et immédiat.

Ce rapport – comme chaque année, j'allais dire – est à la fois un bon document car il constitue un bilan d'activités extrêmement utile comme document de travail, mais en même temps, il ne contient pas l'ensemble des éléments d'analyse critique, des études d'impact ainsi que des stratégies que le Conseil prend, adopte pour intégrer pleinement les droits de l'homme dans le cadre, par exemple, de nos politiques énergétiques, de nos politiques commerciales ou de nos politiques de sécurité.

Le Parlement a fait cet exercice. C'est un exercice délicat et ce que vous entendez n'est pas toujours plaisant, bien évidemment. Mais je dois vous dire que c'est dans ce rapport, c'est à partir de cette étude que l'idée d'un réseau des prix Sakharov, par exemple, a germé. Aujourd'hui, ce réseau est constitué dans cette déclaration du 20e anniversaire et beaucoup de propositions sont maintenant sur la table: un bureau des prix Sakharov, des passeports Sakharov, un Fonds Sakharov pour soutenir nos prix et les défenseurs des droits de l'homme dans le monde. Les idées ne manquent pas.

Je me félicite que cette présentation soit faite de façon conjointe avec le rapport qui va suivre sur les droits fondamentaux dans l'Union. M. Obiols a raison. C'est un enjeu essentiel pour l'Union de lier ses performances, à l'intérieur, et ses objectifs, à l'extérieur. C'est même le gage crucial de sa crédibilité.

Je voudrais dire ici qu'on ne peut pas rester sans réponse face aux critiques qui fusent de tous les continents et de toutes les organisations internationales à l'égard de la politique d'asile et d'immigration de l'Union européenne. On ne peut pas rester sans réponse face aux complicités d'États membres de l'Union européenne dans la lutte contre le terrorisme qui ont permis le transfert et la torture d'un certain nombre de présumés terroristes.

**Vittorio Agnoletto,** *au nom du groupe GUE/NGL.* -(IT) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, j'ai écouté attentivement la déclaration de la commissaire. C'est vrai, plusieurs avancées ont été accomplies, mais une fois encore, je dois vous rappeler, Madame la Commissaire, que la clause démocratique, approuvée par le Parlement il y a trois ans maintenant, n'a pas encore été appliquée dans les accords commerciaux avec tous les pays, comme l'a requis le Parlement.

Deux poids, deux mesures sont toujours appliqués – dur avec les faibles et plein de déférence avec les forts, selon ce qui arrange le mieux l'Europe dans ces accords commerciaux, mais ce principe discriminatoire est aussi appliqué dans d'autres situations. Je fais allusion à un sujet qui a déjà été abordé: je trouve la position

adoptée par le Vatican à l'encontre de la proposition de dépénaliser l'homosexualité honteuse et inacceptable. Il est inacceptable que les institutions européennes doivent lancer des appels presque chaque mois à l'encontre de ces États qui continuent à persécuter des personnes dont le seul crime est d'être homosexuel et que le silence soit de mise quand une position aussi grave et préjudiciable sur les droits de l'homme est adoptée par le Vatican et son représentant aux Nations unies.

C'est une position qui va à l'encontre de la déclaration universelle des droits de l'homme, dont nous célébrons le 60<sup>e</sup> anniversaire cette année. La déclaration du Vatican va à l'encontre de l'aspect fondamental de cette déclaration, qui est que les droits de l'homme sont indivisibles, universels et doivent être protégés indépendamment de l'orientation sexuelle, de la race, de la couleur de peau, etc.

J'ai demandé à la présidente de la sous-commission des droits de l'homme de demander au représentant du Vatican à l'UE d'assister à une des réunions de la sous-commission afin de répondre de ce comportement et d'en discuter avec lui. C'est ce que nous faisons régulièrement avec tous les États qui ont des représentations diplomatiques dans l'Union européenne. Je voudrais également indiquer clairement que la tentative de faire machines arrière en disant simplement que la France n'avait pas encore présenté le document était une véritable bourde, parce que cela ne change rien aux faits: le Vatican n'est pas revenu sur ses graves déclarations.

**Zbigniew Zaleski (PPE-DE).** – (*PL*) Madame la Présidente, réfléchissons une minute à ceci: les droits de l'homme, dérivés de contrats sociaux écrits ou non et qui font parfois référence aux droits naturels, constituent la base de la coexistence sociale. La réalité est sans aucun doute différente.

Le concept de droits de l'homme a aujourd'hui été élargi pour couvrir de nouveaux aspects, sa définition est devenue sémantiquement plus riche, et il est de notre devoir de défendre ces droits. Il semblerait que, globalement, des progrès aient été accomplis dans ce domaine, mais le triste fait reste que des régimes totalitaires existent encore aujourd'hui. Nous devons nous battre pour chaque personne, chaque individu, chaque courageux activiste qui représente la conscience de millions de personnes, car ces millions de personnes ont souvent trop peur de s'exprimer, même si elles souffrent. Il semble que certains régimes au moins répondent à nos décisions en protestant contre nos résolutions et nos déclarations qui condamnent leurs actions. Nous ne pouvons pas nous laisser intimider par ces réponses. C'est de cette manière que l'on peut sensibiliser le public aux droits de l'homme. Je voudrais souligner que plus le public est sensibilisé à ce problème, meilleures sont nos chances de créer un front commun en vue de bâtir une société juste.

Investir dans les droits de l'homme est une priorité pour mon groupe, et cela devrait être une priorité pour l'ensemble du Parlement européen. Que le prix Sakharov soit notre drapeau, représentant notre souci de la valeur fondamentale qu'est une vie normale et heureuse pour chaque personne sur Terre.

**Richard Howitt (PSE).** - (EN) Madame la Présidente, le Parlement européen devrait saluer le rapport annuel de l'UE sur les droits de l'homme. Une fois encore, cependant, nous devrions demander que l'accent soit davantage mis sur l'obtention de résultats concrets sur le terrain et sur la pleine intégration des droits de l'homme dans tout le système de l'Union européenne. Je salue la grande réalisation de l'année, la résolution, soutenue par l'UE, sur le moratoire sur la peine de mort, présentée par nos collègues de la Présidence portugaise. Mais plus de 1 200 personnes ont quand même été exécutées dans 24 pays à travers le monde, et cette campagne doit se poursuivre.

Il reste beaucoup à faire en matière de prise en considération de cette problématique. Je regrette que pas plus tard que la semaine dernière, la Commission ait approuvé le statut commercial préférentiel SPG+ pour 16 pays, malgré les preuves documentées apportées à la Commission de violations des droits de l'homme, de violations du droit du travail et même de meurtres dans des pays tels que la Colombie et le Sri Lanka.

Enfin, pour ce qui est de l'avenir, l'Union européenne devrait à présent tenter d'entamer très vite des discussions avec la nouvelle administration américaine au sujet de leur réengagement envers le Conseil des droits de l'homme des Nations unies. Nous devrions convenir d'objectifs clairs pour le Conseil entre aujourd'hui et le réexamen par l'Assemblée générale en 2011.

**Sarah Ludford (ALDE).** - (*EN*) Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord apporter mon soutien à ce que mon collègue, M. Cappato, a dit, saluant l'action des Nations unies en vue de tenter de parvenir à la dépénalisation de l'homosexualité dans le monde. C'est une chose que je soutiens moi aussi fortement.

Je voulais dire un mot – et je suis ici d'accord avec M<sup>me</sup> Flautre – au sujet de l'absence absolument scandaleuse du Conseil et de la Présidence ce matin lors de la cérémonie de remise du prix Sakharov. Il est très regrettable que la Présidence n'ait pas été présente pour entendre l'émouvant et courageux message de l'épouse de Hu

Jia. Je pense que cela aurait pu entraîner certaines réévaluations de notre relation avec la Chine qui inciteraient à la réflexion.

Cependant, je voulais également dire quelques mots au sujet de la torture. En juin, lors de la Journée internationale de soutien aux victimes de la torture, l'UE a souligné l'importance qu'elle attachait à l'éradication mondiale de la torture, et a encouragé tous les États à signer et à ratifier l'OPCAT, le protocole facultatif à la convention sur la torture. Dès lors, pourquoi seuls neuf États membres de l'UE en sont-ils devenus des parties à part entière, le protocole étant en outre en cours de ratification dans 12 autres États membres? Qu'en est-il des six autres? Y a-t-il une position commune? Et, si non, pourquoi pas?

Dans la même déclaration en juin, l'UE condamnait toute action visant à autoriser la torture et d'autres formes de mauvais traitement. Pourquoi, près de deux ans après, n'y a-t-il toujours pas de réponse suffisante et complète au rapport du Parlement sur la participation européenne aux restitutions extraordinaires? C'est de Washington que la vérité va à présent venir, tout comme elle vient de la commission des services armés du sénat américain. Si les États membres de l'UE ne se mettent pas à table, leurs sales petits secrets seront de toute façon révélés de l'autre côté de l'Atlantique.

Enfin, pourquoi ne répondons-nous pas à la requête des États-Unis et du ministre des affaires étrangères portugais, nous demandant de permettre l'installation de certains détenus de Guantánamo? Nous devrions aider le nouveau président Obama à clore cet épouvantable chapitre de l'histoire américaine et européenne.

**Gay Mitchell (PPE-DE).** - (*EN*) Madame la Présidente, le rapport qui nous occupe aujourd'hui couvre une série de sujets qui sont directement liés à la situation israélo-palestinienne. Des 12 plans d'action de la politique européenne de voisinage mentionnés, deux concernent Israël et les territoires palestiniens occupés.

Concernant précisément ces derniers, le rapport dit qu'il y a eu «une détérioration significative de la situation des droits de l'homme, en particulier le droit à la vie et à la sécurité personnelle et le droit à la liberté personnelle et à la sécurité (en particulier en ce qui concerne les procédures d'arrestation, de détention et de recherche, et la torture et les mauvais traitements au cours des interrogatoires). Tant les autorités palestiniennes qu'israéliennes sont responsables de violations des droits de l'homme».

J'ai été très encouragé par la nature bien argumentée et considérée de la correspondance que j'ai reçue de personnes qui sont à l'évidence très passionnées et très émues par la situation préoccupante dans la région. Ces questions sont généralement soulevées avec Israël lors des réunions régulières du groupe de travail informel UE-Israël sur les droits de l'homme, dans le cadre du dialogue politique.

C'est à cause de cela que je soutiens, pour l'essentiel, un dialogue continu avec Israël, tout en condamnant fortement les violations des droits de l'homme dans les deux camps. En attendant, continuons à aider la population de Gaza et de Cisjordanie qui souffre, en mettant en œuvre à une aide efficace.

Nous avons une feuille de route dans laquelle l'UE et les États-Unis sont impliqués. Avec l'élection d'un nouveau président américain, il est temps de faire passer ce sujet en tête de notre agenda de politique étrangère. Nous devons mettre en œuvre une solution à deux États, avec un respect total des droits de l'homme et de toutes les résolutions des Nations unies, de toute urgence.

**Ana Maria Gomes (PSE).** - (EN) Madame la Présidente, le prix Sakharov décerné par ce Parlement à Hu Jia, au nom de tous les défenseurs de la population de Chine et du Tibet, place les droits de l'homme au centre des relations entre l'UE et la Chine, quel que soit ce que les dirigeants européens ou Pékin souhaitent.

Comme d'autres collègues l'ont dit, l'UE ne peut pas œuvrer pour l'État de droit et les droits de l'homme dans le monde si elle n'est pas cohérente dans la défense de ceux-ci en Europe et dans les relations extérieures de l'Europe. Malheureusement, le rapport annuel sur les droits de l'homme 2008 démontre que les gouvernements européens et les institutions européennes persistent à dissimuler la vérité au sujet de la connivence européenne avec les pratiques odieuses de l'administration Bush qui ont consisté à soustraire à la justice et à sous-traiter la torture de milliers d'hommes, et même d'enfants, détenus pendants des années à Guantánamo et dans des prisons secrètes. De façon honteuse, la référence à cet épisode dans le chapitre consacré aux consultations de la troïka européenne et des États-Unis dans le domaine des droits de l'homme se limite à l'inquiétude de l'UE face à «certaines pratiques et politiques des États-Unis dans le cadre de la lutte contre le terrorisme». Cela en dit long sur les pratiques discriminatoires, l'hypocrisie et la dissimulation. À moins que les Européens n'assument leurs responsabilités et coopèrent avec le président élu Obama pour dire la vérité, fermer Guantánamo et les prisons secrètes et dédommager les victimes, l'Europe ne regagnera pas son autorité morale, sa crédibilité politique ou le succès dans la promotion des droits de l'homme.

**Eoin Ryan (UEN).** - (*EN*) Madame la Présidente, nous célébrons, à juste titre, les 20 ans du prix Sakharov, qui met, avec raison, en évidence le courage de si nombreuses personnes qui ont risqué leur vie pour avoir le droit de s'exprimer et pour les droits de l'homme.

Mais il s'agit de bien plus que de simples discours. Comme l'a dit un célèbre Irlandais, pour triompher, le mal n'a besoin que de l'inaction des gens de bien. Je m'entretenais hier avec un des lauréats du prix, M. Salih Osman, qui me disait que les frappes aériennes sur les civils se poursuivaient au Darfour et que la population innocente bénéficiait de peu de protection. Oui, des progrès ont été accomplis, en ce sens que la CPI agit, mais il reste beaucoup à faire, et l'Europe doit en faire plus.

J'espère que le nouvel élan qu'apportera l'investiture de Barack Obama en tant que président des États-Unis renouvellera les efforts, la coopération et l'action au niveau international – la véritable action, telle que l'aide à la création d'une zone d'interdiction de survol au-dessus du Darfour – et qu'au cours de la nouvelle année, nous allons enfin concrétiser nos belles paroles et nous acquitter de nos obligations morales. Nous sommes déjà restés sans rien faire à regarder le Zimbabwe, qui était le grenier à blé de l'Afrique, devenir le cas désespéré du continent. Combien de fois encore devrons-nous dire «plus jamais ça»?

Czesław Adam Siekierski (PPE-DE). – (PL) Madame la Présidente, je me suis exprimé à de nombreuses reprises sur les droits de l'homme, en particulier les droits de la femme et de l'enfant ainsi que sur la sensibilisation des citoyens de l'Union européenne aux aspects relatifs à leurs droits ou à la lutte contre la discrimination. Nous devons insister pour que les pays qui souhaitent rejoindre l'Union européenne respectent les droits de l'homme fondamentaux, conformément aux critères de Copenhague, ce qui aura un impact positif sur les vies de millions de personnes en Europe et à travers le monde. Les États membres doivent montrer l'exemple.

Ce sujet est inextricablement lié à la problématique suivante – je voudrais vous faire part de mon inquiétude quant à la manière dont les services de la jeunesse allemands, connus sous le nom de *Jugendamt*, opèrent. En Pologne, une affaire a très récemment été révélée, impliquant une mère qui, avec son fils, était forcée de se cacher pour échapper au père de l'enfant, car elle craignait qu'en tant que citoyen allemand il puisse lui enlever son fils. La Commission européenne devrait enquêter sur les activités de ces services afin de déterminer s'ils respectent les normes définies par l'Union européenne.

Marek Aleksander Czarnecki (ALDE). – (*PL*) Madame la Présidente, la démocratie en Europe est basée sur une protection efficace des droits fondamentaux et sur la garantie de leur promotion. Agir de la sorte joue un rôle important dans la consolidation d'un espace européen de liberté, de sécurité et de justice. La nécessité de garantir la protection des droits fondamentaux trouve son origine dans les traditions constitutionnelles communes aux États membres, dans la Convention européenne pour la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales ainsi que dans d'autres législations dans le domaine du droit international.

Je suis d'avis que tous les objectifs stratégiques européens devraient viser à défendre les droits fondamentaux inscrits dans les dispositions du traité de Lisbonne. Je voudrais également souligner que nous ne pouvons pas limiter nos activités politiques dans le domaine des droits fondamentaux aux cas qui attirent le plus l'attention du public. Afin de conserver la crédibilité de l'Union européenne dans le monde, il est important d'éviter de faire deux poids, deux mesures dans notre politique étrangère et intérieure.

**Milan Horáček (Verts/ALE).** – (*DE*) Madame la Présidente, ce rapport très complet indique clairement combien de violations des droits de l'homme ont lieu dans le monde chaque jour. C'est particulièrement alarmant, 60 ans après la proclamation de la déclaration universelle des droits de l'homme, et cela nous appelle à redoubler d'efforts. C'est aussi pour cette raison que je préconise d'élever l'actuelle sous-commission des droits de l'homme au statut de commission à part entière.

Aujourd'hui, nous avons remis le prix Sakharov à Hu Jia, qui défend la cause des droits de l'homme et de l'environnement en Chine. Étant donné qu'il est en prison, cependant, il n'a pas pu le recevoir en personne. C'est une honte pour la Chine. Demain, cette Assemblée débattra des violations des droits de l'homme en Russie. Nos relations avec ces deux pays doivent attacher une plus grande importance non seulement aux intérêts économiques, mais aussi, en particulier, aux droits de l'homme.

Nous demandons la libération de Hu Jia en Chine et de Mikhail Khodorkovsky en Russie.

**Jim Allister (NI).** – (EN) Madame la Présidente, dans le débat sur les droits des homosexuels, je dois dire qu'il me semble qu'on néglige totalement les violations de la liberté d'expression de beaucoup, en particulier de la liberté d'exprimer une opinion religieuse sur le sujet.

Des gens de foi, qui acceptent l'enseignement de la Bible sur le sujet de l'homosexualité, sont diffamés ou plutôt persécutés parce qu'ils osent exprimer leurs opinions et leurs convictions, en toute conscience. En Suède, nous avons vu un pasteur poursuivi pour avoir cité la Bible. Dans mon pays, une église a vu une des ses annonces citant les Écritures interdite.

Pourtant, lors de la Gay Pride à Belfast l'année dernière, un placard déclarant «Jésus est un homo» a pu être affiché et aucune mesure n'a été prise pour réagir à ce crime de haine incendiaire. Pourquoi? Parce qu'il me semble que les droits de ce groupe choyé sont élevés au-dessus de ceux de tous les autres, et ce n'est pas normal.

Marios Matsakis (ALDE). - (EN) Madame la Présidente, je souhaite aborder un sujet qui semble tabou au sein des institutions européennes, et c'est celui de la colonisation. Je parle des colonies que possèdent certains États membres de l'UE, par exemple la Grande-Bretagne et la France, qui, ensemble, ont des dizaines de colonies dans le monde, dont deux dans mon propre pays, Chypre. Pourtant, tous ces gens n'ont pas le droit démocratique d'élire un gouvernement pour les diriger. La plupart d'entre eux sont dirigés par des gouverneurs

désignés, par exemple, par la reine d'Angleterre. Chaque fois que je demande à M<sup>me</sup> Ferrero-Waldner ou à qui que ce soit d'autre à la Commission, ils ferment les yeux, ils ferment leur bouche et les oreilles et ne me donnent pas de véritable réponse.

Madame la Commissaire, je vous mets au défi de répondre ici aujourd'hui: approuvez-vous le fait que des États membres de l'UE aient des colonies dans le monde au XXI<sup>e</sup> siècle?

**Benita Ferrero-Waldner**, *membre de la Commission*. – (EN) Madame la Présidente, permettez-moi d'abord de dire que je comprends que notre collègue, M<sup>me</sup> Yade, ait eu des difficultés à arriver jusqu'ici. Hier, j'ai moi-même dû attendre mon vol pour Strasbourg pendant cinq heures. Peut-être rencontre-t-elle les mêmes difficultés, alors, encore un peu de patience – c'est un cas de force majeure, après tout.

(Interruption dans l'Assemblée: «Cirque itinérant!»)

Cinq heures, ce n'est pas normal. Je dis juste que je ne sais pas exactement ce qui lui est arrivé, mais que c'est ce qui m'est arrivé et que j'étais très contente de ne pas avoir de rendez-vous hier, parce que la même chose aurait aussi pu m'arriver. Je voulais juste exprimer ma solidarité sur ce point.

Deuxièmement, ce dialogue sur les droits de l'homme et le rapport sur les droits de l'homme constituent l'une de nos préoccupations fondamentales majeures. Je voudrais juste vous montrer le nouveau rapport de l'UE. Lorsque j'ai pris mes fonctions de commissaire, nous avions des rapports distincts au Conseil et à la Commission et je suis à présent très heureuse de vous montrer que le Conseil et la Commission ont rédigé ce rapport ensemble. L'avant-propos est de Bernard Kouchner, Javier Solana et moi-même. Je pense qu'il est très important de montrer que nous travaillons réellement ensemble sur ce sujet.

Comme je l'ai dit dans mes remarques introductives, nous essayons très fort d'avancer sur le chemin de la promotion des droits de l'homme. Cependant, nous savons aussi que le verre peut être à moitié vide ou à moitié plein. Il reste beaucoup à faire et il était très émouvant de voir autant de défenseurs des droits de l'homme ici ce matin. J'ai parlé d'Elena Bonner, mais j'aurais pu parler de n'importe lequel d'entre eux, et bien sûr, la vidéo de l'épouse de Hu Jia était très émouvante: elle a fait preuve d'un grand courage.

Je voudrais répondre à certaines des questions. Je ne peux pas répondre à toutes les questions au nom de la Commission, mais je donnerai tous les détails possibles.

Premièrement, concernant la peine de mort, permettez-moi de dire que j'ai repris ce sujet avec beaucoup de détermination. Je suis totalement opposée à la peine de mort et, tout au long de cette année, nous avons apporté un soutien massif aux Nations unies en vue de la résolution sur un moratoire dans un plus grand nombre de pays. Mais le problème demeure: de nombreuses exécutions ont encore lieu dans un certain nombre de pays: l'Iran, d'une part, la Chine, malheureusement, et beaucoup d'autres. Nous devons lutter contre ce phénomène en abordant le sujet dans chaque dialogue. Il est de la plus haute importance que nous le fassions: chaque personne exécutée est une personne de trop.

Permettez-moi de dire, dans ce contexte, que nous avons tous essayé de nous opposer à l'exécution de Wo Weihan. Malheureusement, il a été exécuté le jour même du dialogue sur les droits de l'homme entre l'UE et la Chine. Cela a été un exemple terrible de ce que peut être un dialogue de sourds.

Deuxièmement, permettez-moi de dire à M. Agnoletto que les clauses relatives aux droits de l'homme sont effectivement très importantes. En ce moment même, les États membres et la Commission sont en train de procéder à une vaste révision de la politique de l'UE en matière de clauses politiques types dans les accords extérieurs en général, afin de trouver le juste équilibre entre les principes essentiels, «intouchables» de l'Union européenne, d'une part, et, de l'autre, la nécessité d'une certaine flexibilité afin de négocier sur plusieurs éléments, parce que nous devons essayer de trouver un accord.

Cette révision est en cours. Il serait un peu prématuré pour moi d'en commenter l'issue à ce stade, car nous n'en sommes pas encore au résultat final, mais l'utilisation de la clause relative aux droits de l'homme est un point qui est soigneusement étudié. Mais les clauses politiques dans tous les accords politiques, et dans les accords commerciaux et sectoriels de différentes sortes, sont là et ils doivent être là.

Ma remarque suivante concerne le Conseil des droits de l'homme. Madame Andrikienė, j'admets qu'il pourrait y avoir de nombreuses améliorations et nous devrons donc insister pour avoir des rapporteurs spéciaux et peut-être aussi des résolutions par pays; je pense que cela pourrait être utile. Je trouve aussi très positif que tous les pays soient contrôlés tous les quatre ans et qu'il y ait aussi une participation de la société civile. Je dois dire que, jusqu'à présent, nous avons constaté que certains pays s'étaient sérieusement préparés. C'est une chose positive et la discussion approfondie est là et devrait se poursuivre. Nous savons tous que les choses ne sont pas parfaites, mais nous pouvons continuer et apporter des améliorations supplémentaires.

Permettez-moi de dire un mot sur la Chine et les droits de l'homme. Je suis toujours, en tant que commissaire chargée des relations avec la Chine, entre autres, très ouverte à la construction d'une relation forte avec la Chine, basée sur le respect mutuel. Cependant, je dois aussi vous dire que je suis préoccupée par ce que je perçois comme un certain durcissement de la position de la Chine sur les droits de l'homme, comme le montre l'exécution de Wo Weihan le jour du dialogue sur les droits de l'homme.

Cela a été confirmé par ce que nous avons entendu aujourd'hui et ces derniers jours sur l'annulation de manifestations à Pékin le jour du 60<sup>e</sup> anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'homme – il y a eu une déclaration présidentielle à ce sujet - le blocage des sites internet étrangers, par exemple le site de la BBC, et un rapport très négatif de la commission des Nations unies sur la torture il y a trois semaines.

Je voudrais aussi reprendre les paroles de Zeng Jinyan, l'épouse de Hu Jia, ce matin, qui a dit que la Chine se dirigeait à grands pas vers une société ouverte et démocratique. Je pense que ce mouvement est en cours. Il y a beaucoup d'autres choses, beaucoup de progrès ont été faits par la Chine ces dernières années, par exemple en matière de droits du travail. Il est important que des progrès aient été accomplis, mais beaucoup de problèmes persistent, en particulier au niveau de la mise en œuvre. Même quand les lois sont écrites, comme nous l'avons entendu aujourd'hui, nombre d'entre elles restent encore à appliquer.

Je répète donc que nous sommes, par exemple, prêts à apporter notre expertise dans le cadre des futures réformes législatives. Comme le président Pöttering l'a dit, la Chine est un grand pays. Nous avons de nombreux intérêts communs et nous devons collaborer, mais je pense que nous, l'Union européenne, nous ne devons pas prendre de décision à la hâte. Nous devons réfléchir aux récents signaux négatifs envoyés par la Chine en matière de droits de l'homme, lesquels compromettent le climat de confiance mutuelle. Je pense que c'est à présent à la Chine d'envoyer des signaux positifs afin de rebâtir cette confiance.

En ce qui concerne Guantánamo, nous avons demandé de manière répétée lors des nombreux débats qui se sont tenus ici, auxquels j'ai aussi participé, la fermeture de Guantánamo. Naturellement, nous saluons la déclaration du président désigné Barack Obama, qui s'est engagé à prendre des mesures pour fermer rapidement le centre de détention.

Nous sommes désireux de travailler avec l'administration américaine pour trouver des moyens de gérer les problèmes pratiques qui ne manqueront pas de se poser lorsque Guantánamo sera fermé, comme le transfert des détenus dans des pays tiers. Par exemple, l'Union européenne a récemment fait part de ses inquiétudes au sujet de la détention secrète, et nous espérons que le président désigné va tenter de résoudre ce problème et que les États membres seront en mesure de répondre. Je ne peux pas parler au nom des États membres en tant que tels.

Concernant la situation au Moyen-Orient, en particulier à Gaza, je déplore fortement le retour à la violence de ces derniers jours; les cinq mois de calme obtenus grâce à la trêve ont malheureusement été trop courts, mais ils ont été les bienvenus. Il a été très pénible d'assister au retour de la violence. Nous avons condamné les récentes attaques à la roquette à partir de Gaza, mais nous avons en même temps condamné la fermeture des points de passage.

J'ai moi-même demandé à l'ambassadeur israélien de venir dans mon bureau. Je lui ai clairement fait part de mes inquiétudes au sujet de la question à Gaza. Nous n'avons pas pu donner le carburant que nous avions normalement financé, nous n'avons pas pu permettre à l'UNRWA de faire ce qu'elle fait en temps normal. J'étais à New York avant-hier et nous nous sommes entretenus avec Ban Ki-moon, le secrétaire général de l'ONU, sur ce sujet. Le président du Conseil, M. Kouchner, et moi-même avons écrit une lettre aux autorités israéliennes afin de faire fonctionner le financement. Nous surveillons la situation de près. Malheureusement, ce n'est pas facile du tout, et dans tous nos dialogues et consultations, nous évoquons toujours ces choses.

Je voudrais à présent parler de la cohérence entre la politique extérieure et la politique intérieure qui a été évoquée. Oui, je pense que c'est vrai. C'est quelque chose que nous devons faire valoir. Cette question a été abordée avec M. Barrot. Il a tenté d'avancer sur la question de l'immigration en attachant davantage d'attention aux droits de l'homme. Je pense que cela renforce notre crédibilité, mais beaucoup de choses relèvent aussi de la compétence des États membres, ce qui signifie que cela n'est pas aussi facile.

Je salue la secrétaire d'État, M<sup>me</sup> Yade.

Je peux seulement dire que les dialogues sur les droits de l'homme sont réciproques: cela signifie que nous nous attaquons aussi aux problèmes de droits de l'homme dans l'Union européenne, et nous avons des experts en matière de JLS dans les différents États membres.

Il y a aussi un commissaire des Nations unies chargé des droits de l'homme qui envisage de créer un bureau à Bruxelles, alors nous essayons de renforcer la cohérence entre la politique intérieure et la politique extérieure.

Je vais m'arrêter ici. Je suis désolée, mais je ne peux rien dire sur la colonisation. Cela relève des États membres. Vous le savez très bien.

(Interruption de M. Matsakis)

Je suis désolée, mais cela ne relève pas de la compétence de la Commission d'aborder cette question.

Rama Yade, présidente en exercice du Conseil. – Madame la Présidente, Madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs les députés, je suis heureuse de représenter la Présidence française du Conseil de l'Union européenne pour faire part des avancées qui ont été réalisées ces derniers mois en matière de droits de l'homme.

Je voudrais, parce que vous l'avez souligné, mettre un accent tout particulier sur le rôle majeur des lignes directrices en tant que guide de l'action de l'Union européenne sur le terrain.

Alors que nous commémorons précisément cette année le vingtième anniversaire de la déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme des Nations unies, il faut rappeler que l'Union européenne s'est tout particulièrement mobilisée et a multiplié les interventions en leur faveur, que ce soit au moyen de démarches ou de déclarations publiques. L'Union européenne a également mis à jour ses propres lignes directrices sur ce thème afin de renforcer son soutien aux hommes et aux femmes qui luttent quotidiennement pour faire triompher l'universalité des droits de l'homme.

Pour compléter les thématiques existantes, nous avons, cette année, porté un projet de lignes directrices sur les violences faites aux femmes et les discriminations à leur encontre.

Je me félicite que les députés européens y trouvent satisfaction. Ces lignes directrices ont été adoptées par le Conseil le 8 décembre dernier. Il s'agissait là d'une des priorités de la Présidence française de l'Union.

Dans le même esprit, je voudrais également saluer l'adoption, par le Conseil de l'Union, de nouveaux documents relatifs à la mise en œuvre des résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité des Nations unies qui permettront aux opérations de politique étrangère, de sécurité et de défense de prendre à bras-le-corps le problème des violences sexuelles dans les conflits armés, mais aussi de renforcer la participation active des femmes à la reconstruction des sociétés sortant de conflits.

Le rapport 2008 qui a été fait par l'Union et qui évoque l'action et les succès de l'Union européenne porte aussi sur la lutte contre la peine de mort. Ainsi, une résolution transrégionale mais présentée à l'initiative de l'Union européenne appelant à la mise en place d'un moratoire universel sur la peine de mort a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies en décembre 2007. Et ce succès vient d'être prolongé par l'adoption, avec une confortable majorité, d'une nouvelle résolution essentiellement de suivi, sur ce même sujet, lors de la 63e session de l'Assemblée générale qui se tient actuellement.

L'Union européenne mène par ailleurs une trentaine de dialogues et de consultations sur les droits de l'homme avec les pays tiers, comme la Chine, les États d'Asie centrale ou l'Union africaine, et de nouveaux dialogues ont été lancés au cours du dernier semestre.

Le rapport de l'Union détaille également le rôle particulièrement actif de l'Union européenne dans les enceintes internationales compétentes en matière de droits de l'homme, que ce soit au sein de la troisième commission de l'Assemblée générale des Nations unies ou du Conseil des droits de l'homme.

Et sur les questions du Darfour, de la Birmanie ou de la crise alimentaire, ce dernier a su faire montre de réactivité mais il reste beaucoup à faire pour renforcer sa crédibilité et son efficacité.

Je sais que votre commission des affaires étrangères a adopté, début décembre, le projet de rapport de M<sup>me</sup> Andrikienė, qui prône le renforcement du Conseil des droits de l'homme et particulièrement du rôle de l'Union européenne en son sein. Je puis vous assurer que le Conseil partage cette vision.

De la même manière, nous devons rester particulièrement attentifs à ce que le Conseil des droits de l'homme comme d'autres enceintes multilatérales ne deviennent pas les chevaux de Troie de notions qui viendraient miner l'universalité des droits de l'homme. Ainsi, l'Union européenne, qui s'est engagée dans le processus de suivi de la conférence de Durban sur le racisme de 2001, sera extrêmement attentive à ce que ce processus ne conduise pas à une réouverture des textes déjà négociés, déjà adoptés, ou à la reconnaissance des concepts comme celui de la diffamation des religions, au détriment de la liberté d'expression. Soyez assurés que l'Union européenne sera inflexible sur ce point.

Il y a un autre point que je voudrais évoquer, c'est la lutte contre l'impunité. Vous savez que nous célébrons cette année le dixième anniversaire de l'adoption du Statut de Rome relatif à la Cour pénale internationale. Il importe donc que, au nom des valeurs européennes, nous réaffirmions notre attachement à la lutte contre l'impunité, parce qu'il n'y a pas de paix sans justice. C'est ce que l'Union européenne affirme sans ambages en apportant son soutien politique et financier à la justice pénale internationale, aux tribunaux ad hoc ou à la CPI. L'Union européenne a ainsi mené des campagnes de sensibilisation à l'égard de pays tiers afin qu'ils adhèrent au Statut de Rome, négocié l'insertion de clauses imposant de devenir partie au Statut de Rome dans les accords avec les pays tiers, ou adopté des déclarations rappelant l'obligation incombant au gouvernement soudanais de coopérer pleinement avec la Cour pénale internationale.

Je voudrais terminer mon intervention en évoquant la question de la dépénalisation de l'homosexualité. Demain, j'irai à New York pour porter ce projet que beaucoup de nations européennes ont soutenu, qui est un appel à la dépénalisation universelle de l'homosexualité.

Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs les députés, qu'il y a encore 90 pays qui, dans le monde, pénalisent l'homosexualité, dont 6 qui appliquent la peine de mort. Cela signifie que des hommes et des femmes ne sont pas en capacité de vivre leur identité sexuelle librement, sans risquer la prison ou de passer devant la justice. C'est la raison pour laquelle nous pouvons être fiers de cette initiative qu'en son temps, la Norvège avait portée en 2006 et, demain à New York, j'irai donc nous représenter pour finaliser ce texte, compter nos soutiens en espérant que nous aurons été plus loin qu'il y deux ans. Nous verrons effectivement, à ce moment-là, si un maximum d'États soutient cette initiative.

Avant de poursuivre nos débats, je voudrais vous dire, Mesdames et Messieurs les députés, Madame la Présidente, Madame la Commissaire, que je suis désolée d'être arrivée en retard. Mon avion a décollé plus tard que prévu, c'est ce qui explique mon retard. Je le regrette profondément, mais je pense que la suite de nos débats nous permettra d'échanger avec d'autant plus d'intensité.

La Présidente. – Le débat est clos.

#### Déclarations écrites (article 142)

**Tunne Kelam (PPE-DE),** *par écrit.* – (EN) La prise en considération des droits de l'homme a été l'enjeu central ces dernières années. Je salue l'intégration de la PESD dans ce processus. Il est réellement crucial qu'il soit tenu compte des droits de l'homme dans chaque action communautaire.

Néanmoins, il faut souligner que tenir compte des droits de l'homme dans les relations avec les pays tiers devrait s'appliquer à tous les partenaires de l'UE sans exception. Je peux citer un des derniers cas où les droits de l'homme ont été inclus dans l'accord commercial avec le Monténégro. En même temps, votre rapport souligne que des violations graves et systématiques des droits de l'homme continuent à se produire quotidiennement en Chine, en Russie, en Iran et dans d'autres pays. Pourtant, ces faits ne sont pas du tout

pris en considération lors du développement des relations économiques avec ces États. Il est inacceptable que les mêmes règles soient appliquées différemment selon les cas.

J'encourage donc fortement le Conseil et la Commission à tenir compte des droits de l'homme dans toutes les questions négociées avec la Chine, la Russie, l'Iran et d'autres. Malheureusement, nous devons conclure que la Russie, par exemple, ne prends pas le dialogue sur les droits de l'homme au sérieux. J'appelle les institutions européennes à être exigeantes et cohérentes en représentant et en défendant les valeurs fondamentales de l'Union partout dans le monde.

**Katalin Lévai (PSE),** *par écrit.* – (HU) Je salue le dernier rapport de la Commission sur les droits de l'homme. Premièrement, parce que le volet qui traite de la protection des minorités s'intéresse aussi à la plus grande minorité transnationale d'Europe, les Roms. Je trouve cependant intéressant que, bien que les attaques racistes et autres crimes ethniquement motivés soient en augmentation en Europe centrale et occidentale, le rapport se concentre davantage sur les Balkans, c'est-à-dire sur l'Europe du sud-est. Ce n'est pas seulement dans les pays qui aspirent à rejoindre l'Union européenne qu'il y a beaucoup à faire, mais aussi chez nous. En outre, je pense que nous n'avons pas encore d'initiative visant à répondre de manière collective aux préoccupations des minorités transnationales. À mon avis, un examen des droits d'une population de 10 millions de personnes aurait même mérité un chapitre du rapport à lui tout seul, d'autant que nous ne parlons pas d'un groupe ethnique homogène unique. Je regrette aussi l'absence d'une étude de l'impact social de la crise économique, puisque dans de tels cas, ce sont toujours les groupes sociaux vulnérables qui sont en danger. J'estime toutefois que l'évolution des questions liées au handicap en Europe mérite notre attention. Il est louable que la Commission travaille en ce moment sur le projet de décision du Conseil concernant l'adoption de la convention des Nations unies du 8 août 2008 sur les droits des personnes handicapées et son protocole facultatif. En ce qui concerne son contenu, la convention représente un changement significatif, puisqu'elle considère le handicap non seulement comme un problème social et de santé, mais aussi comme une question juridique et liée aux droits de l'homme. Ce document facilitera la vie des 650 millions de personnes handicapées dans le monde, dont 50 millions sont des Européens. Je juge important que nous encouragions, protégions et garantissions le respect total et égal de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés de nos concitoyens qui vivent avec un handicap.

**Sirpa Pietikäinen (PPE-DE),** *par écrit.* – (*FI*) L'Union européenne est l'un des principaux acteurs internationaux en matière de droits de l'homme. Le travail de l'Union est considérable, s'exprimant, comme elle le fait, au nom des droits de l'homme, apportant une aide au développement et défendant les valeurs de la démocratie. Le rapport annuel de l'UE sur les droits de l'homme, qui vient juste d'être publié, examine le travail multifonctionnel de l'Union dans le domaine des droits de l'homme.

Le rapport de l'UE sur les droits de l'homme pour 2008 fait état des nombreuses mesures positives qui ont été prises afin d'imposer les droits de l'homme dans le monde. Malheureusement, ces mesures restent insuffisantes par rapport à la situation générale et il reste beaucoup à faire pour que les droits de l'homme fondamentaux puissent devenir une réalité de la même manière dans le monde entier.

Le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, nous a rappelé la semaine dernière, à l'occasion du 60<sup>e</sup> anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies, que la déclaration des droits de l'homme était tout aussi nécessaire aujourd'hui que lorsqu'elle fut rédigée en 1948. Il a déclaré: «Les défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui sont aussi décourageants que ceux auxquels étaient confrontés ceux qui ont rédigé la déclaration».

Malgré tout ce travail important, l'UE devrait vraiment s'arrêter pour examiner sérieusement ses actions dans le domaine des droits de l'homme. Malheureusement, sa politique en matière de droits de l'homme manque encore de la détermination, de la cohérence et de la persistance que l'on attend d'un acteur fort dans le domaine des droits de l'homme.

Il faudrait mettre un terme à la mise en pièces progressive des droits de l'homme au niveau international. En tant qu'union fondée sur des valeurs, l'UE a le devoir spécial de tout faire pour que les droits de l'homme s'imposent dans le monde entier. Des déclarations seules, sans action concrète, ne sont que des mots creux.

### PRÉSIDENCE DE M<sup>ME</sup> LUISA MORGANTINI

Vice-présidente

# 14. Situation des droits fondamentaux dans l'Union européenne (2004-2008) - Espace européen de liberté, de sécurité et de justice (débat)

La Présidente. - L'ordre du jour appelle en discussion commune:

- le rapport (A6-0479/2008) de M. Catania, au nom de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures, sur la situation des droits fondamentaux dans l'Union européenne (2004-2008) (2007/2145(INI)),
- la question orale de M. Deprez, au nom de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures, au Conseil: Évolution en 2008 de l'espace européen de liberté, de sécurité et de justice (O-0128/2008 B6-0489/2008),
- la question de par M. Deprez, au nom de la commission LIBE, à la Commission: Évolution en 2008 de l'espace européen de liberté, de sécurité et de justice (O-0133/2008 B6-0494/2008).

**Giusto Catania**, *rapporteur*. – (*IT*) Madame la Présidente, Madame la Présidente en exercice du Conseil, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, il y a 60 ans, la déclaration universelle des droits de l'homme déclenchait une véritable révolution mondiale, affirmant l'idée prophétique d'Emmanuel Kant, le philosophe, selon laquelle la violation d'un droit dans un seul pays devrait être ressentie en tant que telle dans toute autre partie du monde.

La révolution des droits de l'homme a mis la communauté internationale face à deux concepts étroitement interconnectés. Le premier est qu'on ne peut pas et ne devrait pas faire la distinction entre citoyens et étrangers, homme et femme, blancs et noirs, chrétiens et juifs, musulmans et non-musulmans, croyants et non-croyants. En bref, elle confirme l'égalité pour tous dans la revendication de leurs propres droits. Le second concept est que l'humanité est elle-même un gage de dignité et que personne ne peut dès lors être traité de manière indigne, pas même le pire des criminels. Comme Kant le dit lui-même, nous ne pouvons refuser à l'homme mauvais le respect qui lui est dû en tant qu'homme.

L'Union européenne est considérée comme la patrie suprême, le temple de la protection des droits de l'homme. La protection efficace et la promotion des droits fondamentaux devraient être les pierres angulaires de la démocratie en Europe. La mise en œuvre des droits fondamentaux devrait être un objectif de toutes les politiques européennes et, à cet effet, les institutions de l'UE devraient les promouvoir activement, les protéger et les prendre pleinement en considération lorsqu'elles rédigent et adoptent une législation, grâce à l'aide des activités de l'Agence des droits fondamentaux. Cette agence peut assurer l'efficacité de la Charte européenne des droits fondamentaux tout en garantissant la conformité avec le système établi par la convention européenne pour la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Malheureusement, au sein de l'Union européenne, nous n'avons pas toujours pu, par les choix politiques faits par les gouvernements et les activités législatives des parlements, assurer la protection et la promotion des droits fondamentaux. Cela fait six ans que le Parlement européen n'a pas adopté de rapport sur la situation des droits fondamentaux dans l'Union européenne, alors que nous avons toujours été rapides pour signaler les violations des droits fondamentaux à l'extérieur de notre territoire. Nous ne pouvons pas uniquement attirer l'attention, à juste titre, sur Guantánamo, Abou Ghraib, les violations en Colombie et en Chine, et ensuite ignorer les violations qui ont lieu dans nos propres pays.

Je suis d'accord avec ce que la commissaire Ferrero-Waldner a dit aujourd'hui: nous devons renforcer la cohérence entre la politique intérieure et la politique extérieure de l'Union européenne. Une analyse approfondie de la situation des droits fondamentaux dans l'Union européenne risque de confirmer la conclusion fâcheuse qu'en Europe, les droits de l'homme ne sont souvent protégés que de manière formelle. Pour corroborer cette affirmation, il suffit de regarder les conditions des personnes déplacées, des minorités nationales, des Roms, des apatrides, des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants économiques.

Demain, c'est la Journée internationale des migrants et la convention des Nations unies n'a pas toujours pas été ratifiée par ne fût-ce qu'un des États membres. Ces dernières années, nous avons analysé l'état de dégradation de centres administratifs pour migrants qui, en termes de respect de la loi et de conditions de vie, sont de véritables trous noirs dans lesquels des hommes et des femmes sont souvent traités de manière

inhumaine et dégradante, sans les garanties juridiques indispensables prévues par des lois qui sont souvent inacceptables, sources d'abus et garantes de l'impunité.

La situation des droits de l'homme dans l'Union européenne n'est en aucun cas satisfaisante, et c'est bien ce que constate le rapport annuel d'Amnesty International. Nous devons donc essayer de mettre en œuvre une politique active pour prévenir les violations systématiques de droits qui devraient être officiellement garantis et définis comme inviolables.

C'est pourquoi nous invitons le Conseil – et je profite ici de la présence de la secrétaire d'État – à intégrer aux futurs rapports annuels sur les droits de l'homme dans le monde, outre une analyse de la situation dans le monde, une analyse de chaque État membre, afin que nous puissions – et j'ai bientôt fini, Madame la Présidente – éviter une approche discriminatoire. Quel genre d'Europe voulons-nous? C'est la question à laquelle ce rapport, dont j'ai la chance d'être le rapporteur, tente d'apporter une réponse.

**Gérard Deprez,** *auteur.* – Madame la Présidente, Madame la Présidente en exercice du Conseil, Monsieur le Vice-président, chers collègues, nous avons aujourd'hui le dernier débat de cette législature sur les progrès réalisés en matière d'espace européen de liberté, de sécurité et de justice. J'ai transmis à la Commission et à la Présidence du Conseil le contenu de la question orale relative à ce thème et je ne vais donc pas passer les quelques minutes que j'ai à les paraphraser. Madame la Présidente, en cette période où la ville de Strasbourg nous invite à célébrer avec faste les fêtes de Noël, je voudrais saisir cette occasion pour distribuer quelques cadeaux.

Le premier cadeau, il me plaît de l'offrir à la Présidence française du Conseil. Pas pour la permanence de sa présence ou pour sa ponctualité mais, d'une manière globale, pour la qualité de la préparation que la Présidence a mise au service des contacts avec le Parlement, pour la maîtrise dont elle a fait preuve et, en particulier, pour les éminents collaborateurs des ministres qui ont pris part aux négociations délicates ayant eu lieu avec le Parlement européen. Je veux tout spécialement associer à ces remerciements M. Jean-Pierre Jouyet, dont la convivialité, le professionnalisme et la compétence ont été unanimement appréciés par cette Assemblée.

Mon deuxième cadeau, je veux l'adresser à M. Jacques Barrot. Voilà un vice-président de la Commission qui était parfaitement à l'aise dans sa responsabilité antérieure et qui, à la demande de son président, et pour éviter à la Commission de sérieux déboires politiques qui auraient résulté du remplacement de M. Frattini, a accepté de reprendre au pied levé un portefeuille parmi les plus lourds et les plus sensibles de tous ceux que compte la Commission. Monsieur le Commissaire, cher Jacques, en moins d'un an, tu es parvenu non seulement à maîtriser une matière particulièrement complexe, mais aussi à imprimer ta marque, comme en témoignent les propositions qui viennent de nous parvenir sur les nouvelles orientations en matière de politique d'asile.

Mon troisième cadeau est pour mes collègues, dont la plupart sont de grands professionnels passionnés par leurs dossiers, dont quelques-uns sont de vrais bourreaux de travail, et l'un ou l'autre – il faut bien l'admettre – de sacrés caractériels qui suscitent chez moi et chez d'autres autant de respect que d'affection.

Mon dernier cadeau est pour nos collaborateurs, tant du secrétariat – Emilio De Capitani est là, qui n'écoute pas – que des collaborateurs des groupes politiques, des assistants de chacun d'entre nous, dont le zèle, le dévouement et la compétence constituent une part essentielle de la réussite de notre travail.

Les cadeaux ainsi distribués, j'en viens au bilan. Personne ne peut contester, Madame la Présidente, qu'en moins de dix ans, l'espace européen de liberté, de sécurité et de justice a connu un développement considérable. D'un stade totalement embryonnaire en 1999 - je rappelle que l'ambition du programme de Tampere était d'abord de jeter les bases d'une coopération entre les États membres et de promouvoir la reconnaissance mutuelle des décisions de justice –, le secteur JLS a connu un nouveau développement à l'occasion du programme de La Haye qui a renforcé le socle communautaire.

C'est sur cette double base et sous la pression des dramatiques événements extérieurs – je ne vais pas parler des attentats qui nous ont tant inquiétés et qui ont fait tant de morts et de malheurs – que nombre de politiques ont réalisé des progrès spectaculaires: la lutte contre le terrorisme et la grande criminalité, la lutte contre l'immigration illégale, la lutte contre le racisme et la xénophobie, la lutte contre les drogues et les toxicomanies.

Et ce n'est pas médire de nous tous – Conseil, Commission, Parlement – que de reconnaître que durant ces dix dernières années, notre approche a été conduite prioritairement – je ne dis pas exclusivement – par un réflexe défensif commandé à la fois par les dramatiques événements que je viens de rappeler et par les légitimes attentes de sécurité de notre population.

Ces derniers temps cependant, une autre approche s'est progressivement dessinée, qui emprunte une voie moins défensive et qui est animée par la volonté d'une démarche plus positive, plus volontariste vers l'espace que nous voulons créer ensemble. C'est ainsi que le traité de Lisbonne, vous le savez, a prévu de rendre contraignante la Charte des droits fondamentaux. C'est ainsi qu'il a été décidé de transformer l'Observatoire de Vienne en Agence des droits fondamentaux. C'est ainsi que le pacte sur l'immigration et l'asile, sans négliger les exigences défensives et sécuritaires, a ouvert la voie à une politique plus ouverte, centrée sur la gestion active des flux migratoires et les avancées en matière de partenariat.

Je voudrais en venir maintenant, Madame la Présidente, après les cadeaux, après le bilan, au défi que nous allons devoir affronter ensemble et aux orientations nouvelles qui devraient inspirer le programme de Stockholm, dont j'espère ardemment qu'il pourra être mis en œuvre sur la base du traité de Lisbonne qui serait enfin ratifié.

Comme je n'en aurai pas le temps, je tirerai une seule conclusion. Ce ne sont pas nos peurs ou les peurs de nos concitoyens qui doivent être nos guides. Ce qui doit nous conduire, ce sont d'abord nos valeurs qui doivent être adossées à des analyses objectives des risques auxquels nous devons faire face. C'est dans cet esprit, je l'espère, que nous rédigerons le programme de Stockholm et que nous le réaliserons tous ensemble.

Rama Yade, présidente en exercice du Conseil. – Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs les députés, le rapport Catania est un remarquable travail qui dresse un très large panorama de la situation des droits de l'homme au sein de l'Union européenne. Il contient de très nombreuses recommandations fort utiles, qui portent à la fois sur des aspects institutionnels et des aspects matériels des droits de l'homme. Certaines de ces recommandations interpellent la Commission – et je la laisserai répondre pour sa part.

Je vais peut-être me focaliser sur certains points qui ont été soulevés. Je pense par exemple à l'Agence européenne des droits fondamentaux de l'Union européenne. On reproche à l'Agence européenne d'avoir un champ de compétences restreint en raison de sa limitation au premier des trois piliers de l'Union européenne. Je crois utile de rappeler à cet égard qu'il existe, d'une part, une clause de réexamen du mandat de l'Agence, avant le 31 décembre 2009, permettant une éventuelle extension des compétences au troisième pilier sur la base d'une proposition de la Commission.

D'autre part, une possibilité est offerte à toute institution européenne ou à tout État membre de bénéficier volontairement des avis de l'Agence, en tenant compte des compétences des uns et des autres. Dans ce contexte, le Conseil, par la voix de la Présidence française, a sollicité le 3 septembre, et pour la première fois, l'avis de l'Agence sur la proposition de décision-cadre sur l'utilisation des données passagers par les autorités répressives des États membres, qui relève du troisième pilier de l'Union européenne.

Le Conseil a ainsi souhaité démontrer l'importance particulière qu'il attache à la question des droits de l'homme.

Je voudrais ensuite évoquer la question des migrants et des réfugiés. Des propositions très nombreuses ont été faites, des mesures ont été insérées dans le rapport, dans le domaine des migrants, et je ne peux que rappeler que le Pacte européen sur l'asile et l'immigration indique que le Conseil européen réaffirme solennellement que les politiques migratoires et l'asile doivent être conformes aux normes du droit international et en particulier à celles qui se rapportent aux droits de l'homme, à la dignité de la personne humaine et aux réfugiés.

Je voudrais évoquer un troisième point abordé par le rapport concernant, cette fois, le droit des enfants. Comment ne pas être d'accord avec vos conclusions en ce qu'elles concernent la condamnation de toute forme de violence envers les enfants, l'élimination du travail des enfants, l'attention apportée aux enfants roms, l'assistance à l'enfance. Je note que le rapport considère que la détention des délinquants mineurs ne doit être qu'une mesure de dernier recours et qu'il existe des mesures alternatives.

Beaucoup d'autres points sont soulignés dans ce rapport, et je ne peux pas m'arrêter sur tous. Je veux en tout cas conclure sur une note très positive dont je me réjouis particulièrement, pour signaler que la décision-cadre sur la lutte contre certaines formes et expressions de racisme et de xénophobie, par le biais du droit pénal, à laquelle fait référence le rapport, a été formellement adoptée au Conseil «Justice et affaires intérieures» du 28 novembre 2008, après sept années de longues discussions.

Je vais, pour répondre à M. le député Deprez, commencer par vous remercier des félicitations que vous avez adressées à la Présidence française de l'Union européenne. Croyez bien que cela nous va droit au cœur. Le président Sarkozy a voulu démontrer par là, par son activité, par la gestion d'une Présidence finalement de

crise, comme l'ont montré la crise de Géorgie et la crise financière, que l'Europe politique était de retour. Votre accueil nous fait chaud au cœur et c'est à notre tour aussi, de vous remercier, Mesdames et Messieurs les députés, pour la coopération très étroite qui nous a liés pendant ces mois de Présidence française.

Avant d'aborder les questions que vous avez soulevées, je voudrais commencer par dire deux choses. La première, c'est que je suis très sensible à la question du double standard qui a été évoquée par plusieurs d'entre vous. C'est vrai qu'on peut se demander s'il est possible, au fond, de défendre les droits de l'homme à l'étranger, hors des frontières européennes, tout en prêtant, comme on peut en être soupçonnés quelquefois, moins d'attention à la situation au sein même des frontières européennes.

C'est une question très pertinente et moi-même je ne cesse de rappeler qu'il faut que nous balayions devant notre porte pour renforcer notre crédibilité à l'extérieur, en matière de droits de l'homme. Et notre approche des droits de l'homme, elle doit être empreinte d'audace, mais aussi de modestie. Ce n'est que si l'on considère l'indivisibilité des droits de l'homme que nous aurons davantage de chances d'être écoutés à l'extérieur.

Certains d'entre vous ont également parlé de la remise du prix Sakharov à Hu Jia, ce dont je me félicite, bien sûr. Je salue la distinction qui a été attribuée à ce blogueur chinois, soutenu par le Parlement européen. Je crois que c'est une excellente chose. Moi-même, j'ai été très engagée dans la cause de la défense de Hu Jia, et j'espère que ce prix Sakharov permettra de faire avancer les choses en matière de droits de l'homme, notamment en Chine.

Je voudrais revenir sur les questions que vous avez soulevées, Monsieur le Député, et peut-être commencer par vous dire que le Conseil s'est attaché au cours de l'année écoulée à coopérer, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, très étroitement avec le Parlement européen. Un dialogue très riche a été mené avec le Parlement européen, et notamment la commission LIBE, sur les textes qui pourraient ou devraient être adoptés en priorité, compte tenu du calendrier institutionnel.

La Présidence a beaucoup sollicité les États membres pour qu'ils achèvent les ratifications, ce qui a permis une accélération des travaux au sein des parlements nationaux et l'adoption de nombreux textes, dont certains essentiels.

Nous espérons voir d'ici la fin de la législature en cours aboutir d'importants textes comme celui qui porte sur la communautarisation d'Europol et le mandat d'obtention de preuve. L'ensemble de ces textes devrait permettre de dresser un bilan non négligeable de l'Union européenne dans ces questions-là.

Vous aurez pu voir également que la Présidence a achevé ou fortement fait progresser de nombreuses initiatives que votre Parlement avait classées au rang de ses priorités.

En ce qui concerne notamment le troisième pilier, elle s'est attachée à faire fonctionner pleinement la codécision dans les domaines de l'immigration et de la justice ou de la justice civile. Et vous le savez, concernant les négociations avec les pays tiers, elle a défendu l'idée qu'une future négociation sur les échanges de données avec les États-Unis ne devrait se faire qu'avec le Parlement européen, ce qui n'a pas été simple.

Ce sont des progrès importants dans ces domaines, mais qui pourraient être encore plus significatifs si la méthode communautaire s'appliquait aux secteurs du domaine justice, liberté, sécurité relevant du troisième pilier.

La protection des droits fondamentaux dans l'espace européen, justement, de justice, de liberté et de sécurité, c'est un enjeu effectivement permanent et, tout comme vous, je pense que c'est notamment à travers la protection des droits fondamentaux que doivent se lire les évolutions dans le domaine de la justice, de la liberté et de la sécurité.

Je ne peux évidemment que vous confirmer la volonté du Conseil de travailler dans ce sens et nous pouvons marquer notre accord avec l'essentiel des points que vous soulevez, tout en ayant à l'esprit le contexte institutionnel qui est le nôtre.

Pour ce qui concerne la relance de la proposition relative à la protection des droits procéduraux dans le cadre des procédures pénales, un plan d'action pour la protection des personnes dans le cadre des procédures pénales, donc, devrait être mis en discussion l'année prochaine, et l'évaluation du mandat d'arrêt européen se poursuivra afin de parvenir à une mise en œuvre cohérente de la décision-cadre. Et le traité de Lisbonne, s'il entre en vigueur, apportera un nouvel élan à cette dynamique en donnant à la Charte des droits fondamentaux une valeur contraignante, mais également grâce aux évolutions institutionnelles que le nouveau traité autoriserait dans le domaine de la justice, de la liberté et de la sécurité.

On pourrait évoquer beaucoup d'autres sujets soulevés par le rapport et soulevés par les députés européens tout au long de ces derniers mois. Je crois que, là encore, nous pourrions poursuivre dans la suite du débat. Auparavant, je vais peut-être laisser M. Jacques Barrot – mais est-ce à moi de le dire, Madame la Présidente? – prendre la suite.

**Jacques Barrot,** *vice-président de la Commission.* – Madame la Présidente, je voudrais, en saluant avec beaucoup d'amitié M<sup>me</sup> la ministre, M<sup>me</sup> Rama Yade, remercier aussi à mon tour le rapporteur, M. Catania, ainsi que la commission, mais j'y reviendrai, Monsieur le président Deprez.

Le rapport que vous avez déposé est détaillé et riche, comme l'a souligné la Présidence. Cher Monsieur Catania, les droits fondamentaux sont au cœur de la construction européenne et la Commission est évidemment attachée à promouvoir leur respect effectif et rigoureux.

Vous soulignez dans le rapport qu'il y a encore des progrès sérieux à faire pour les États membres et pour les institutions. Il est vrai qu'il faut renforcer la promotion et l'application des droits fondamentaux à l'intérieur de l'Union. L'Union doit être exemplaire, non seulement pour la crédibilité de sa politique externe, mais aussi pour établir cette confiance mutuelle entre les États membres, confiance mutuelle qui est indispensable pour faire fonctionner un véritable espace de justice, de liberté et de sécurité.

Votre rapport fait des recommandations importantes et nous convenons avec vous qu'il est indispensable de renforcer le contrôle de conformité des projets législatifs à l'aune de la Charte, d'améliorer l'accueil des migrants et des demandeurs d'asile, de s'assurer que la lutte contre le terrorisme se fasse dans le plein respect des droits fondamentaux, de redoubler d'efforts dans la lutte contre la discrimination, d'améliorer la situation des Roms dans toute l'Union européenne et – j'ajoute aussi – d'établir avec le Conseil de l'Europe une coopération plus étroite. J'ai tout à fait l'intention de m'y attacher personnellement.

Les recommandations et les critiques légitimes ne doivent cependant pas masquer les progrès réels que la Commission et l'Union européenne ont réalisés en faveur des droits fondamentaux – comme vient de le dire M<sup>me</sup> Rama Yade –, à savoir l'adoption récente par le Conseil de la décision-cadre sur le racisme et la xénophobie et l'adoption de la décision-cadre sur la protection des données dans le troisième pilier, même si l'on considère que ce n'est qu'une première étape.

La Commission vient de proposer une nouvelle législation sur le droit d'asile, qui s'inspire de la volonté de promouvoir un haut niveau de protection. J'ai rappelé aux États membres l'obligation de respecter les droits fondamentaux lorsqu'ils transposent la directive sur le retour des immigrés illégaux, et j'y veillerai.

La nouvelle proposition de directive en matière de non-discrimination en dehors du lieu de travail va compléter notre arsenal législatif. L'égalité hommes-femmes, domaine dans lequel l'Union européenne s'est efforcée d'être à la pointe, a fait l'objet d'une proposition de la Commission pour améliorer la conciliation de la vie familiale et professionnelle en augmentant la durée minimale du congé de maternité.

Certes, Mesdames et Messieurs les parlementaires, il faut veiller à inscrire dans nos textes les droits fondamentaux, mais il faut aussi vérifier comment ils sont vécus sur le terrain. La tâche est très importante et pour la mener à bien, il faut mettre en place une véritable stratégie du respect des droits fondamentaux à l'intérieur de l'Union européenne. Le futur programme pluriannuel, le programme dit «de Stockholm» devrait, à mon sens, comporter une communication qui définira cette politique de respect des droits fondamentaux à l'intérieur de l'Union, en expliquant bien les possibilités et les limites d'action de la Commission dans ce domaine.

Il faut en effet rendre les droits fondamentaux aussi effectifs que possible. Il est inutile d'inventer toujours de nouvelles législations. Je dirais que le cadre normatif de base est là: la Convention européenne des droits de l'homme et la Charte des droits fondamentaux. Nous avons maintenant une information qui est apportée par le Conseil de l'Europe sur la violation des droits fondamentaux.

Enfin, nous avons maintenant un outil – et vous l'avez souligné – l'Agence des droits fondamentaux, dont M<sup>me</sup> la ministre a rappelé qu'elle ferait l'objet d'une clause de révision quant à son champ d'application à la fin de l'année prochaine. Il est vrai qu'il faut utiliser à fond ces instruments.

D'abord – je vais essayer de résumer – l'Union doit être irréprochable dans son activité législative. Il faut assurer un contrôle systématique et rigoureux de la compatibilité de la législation européenne avec la Charte des droits fondamentaux.

En 2005, la Commission a défini une méthode pour vérifier la conformité des propositions et il faut renforcer encore l'application, l'usage de cette méthode. Il faut vraiment que tout au long de nos processus législatifs, nous ayons à l'esprit le respect de ces droits fondamentaux.

Et puis, bien sûr, il faut intervenir auprès des États membres quand c'est nécessaire. J'envisage, dans ce futur programme de Stockholm, de bien expliquer la doctrine d'intervention de la Commission. Nous pouvons intervenir de deux manières dans le cadre des compétences prévues dans le traité.

D'abord, quand l'application d'une législation communautaire dans un État membre pose un problème de droits fondamentaux, normalement la Commission doit jouer son rôle de gardienne des traités, y compris par des procédures d'infraction. Il faudra voir et, sans doute, énumérer les situations où cette violation des droits fondamentaux exige précisément cette procédure d'infraction. Je serai particulièrement vigilant sur le respect des droits fondamentaux, en particulier des droits de l'enfant, lorsque les États membres – mais je l'ai déjà dit – vont mettre en œuvre la directive «Retour» Je suis intervenu sur le projet de prise d'empreintes digitales dans les camps nomades en Italie pour rappeler la nécessité de respecter le droit communautaire et les droits fondamentaux, en particulier les règles sur la protection des données à caractère personnel.

Il y a aussi les situations où nous allons au-delà des compétences communautaires. Ce sont des démarches politiques qui peuvent s'avérer nécessaires dans certaines circonstances, lorsque nous n'avons pas la possibilité de recourir à des mécanismes nationaux.

Sur la question des détentions secrètes de la CIA, la Commission est intervenue auprès de la Pologne, de la Roumanie, à plusieurs reprises, pour insister sur la nécessité de lancer des enquêtes. La Pologne a répondu en informant la Commission de l'ouverture d'une enquête criminelle. Le sénat roumain a fait une enquête qui doit être complétée pour tenir compte du deuxième rapport du Conseil de l'Europe.

Je sais que dans votre rapport, Monsieur Catania, vous faites allusion au fameux article 7, qui est un peu la dissuasion nucléaire, et vous vous demandez pourquoi on ne l'a pas utilisé. J'ai pu l'utiliser comme menace. Il est vrai que, lorsque j'ai rappelé à la Bulgarie qu'il était vraiment nécessaire de remettre en cause ce prix du journalisme qui avait été attribué à un journaliste connu pour ses propos abjects contre les Roms, ce prix lui a finalement été retiré. Mais il est vrai qu'il faut aussi réfléchir sur cet usage de l'article 7.

Ensuite, bien sûr, il faut essayer de faire avancer concrètement les droits humains dans certains domaines-clés pour l'espace de vie commun. Les droits de l'enfant! Alors là, ils concernent toutes les politiques de l'Union. Mais c'est en même temps un domaine où on peut faire des avancées concrètes. Je vous rappelle que dans la politique européenne d'asile, nous avons dit qu'il n'y avait pas la possibilité de détenir des mineurs non accompagnés. Nous avons, d'une manière générale, insisté pour que les enfants fassent l'objet d'une attention particulière.

Pour la réforme de Dublin II, nous avons insisté sur les exigences du regroupement familial. Je remercie aussi la Présidence française pour nous avoir incités encore à mettre en place ce mécanisme d'alerte rapide qui est indispensable pour prévenir les enlèvements d'enfants. Et puis, en mars 2009, je proposerai la révision d'une décision-cadre sur la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants, la pédopornographie et la lutte contre le trafic des êtres humains.

Pour la protection des données personnelles, il faut une stratégie globale et renouvelée qui englobera une révision de la directive 95/46 sur la base d'une évaluation à la lumière des développements technologiques.

Je me suis déjà exprimé sur le droit d'asile. S'agissant de la lutte contre le racisme et la xénophobie, évidemment, maintenant que nous avons un texte – merci à la Présidence française de nous avoir permis, enfin, de disposer de ce texte – il faut nous en servir et il faut éviter que la crise économique ne se traduise par davantage de xénophobie et de racisme, en particulier chez certains leaders d'opinion. Il faudra s'assurer que les droits fondamentaux seront vraiment respectés dans tous les domaines relevant de la lutte antiterroriste. La communication sur le racisme et la xénophobie pourrait définir les moyens de renforcer l'efficacité de l'action dans ce domaine.

Enfin, la Commission devra présenter en 2010 un rapport sur les crimes totalitaires. Il s'agit de promouvoir une culture de réconciliation propre à l'Union européenne, basée sur une reconnaissance des crimes et des victimes pour mettre fin aux clivages qui existent entre les nouveaux et les anciens États membres, qui ne sont pas toujours assez sensibilisés à l'histoire tragique des premiers. C'est une vaste action, une stratégie qui doit veiller beaucoup à la mise en œuvre des principes dont l'Union européenne s'est dotée.

Je dis à M. Catania que nous puiserons évidemment dans son rapport toute une série d'idées pour étoffer le programme de Stockholm.

J'en viens à la question du président Deprez. Je le remercie et je voudrais lui dire – je m'adresse aussi aux membres de sa commission –, qu'en tant que commissaire chargé de la justice, de la liberté et de la sécurité, c'est pour moi un appui et une chance que d'avoir une commission exigeante, mais une commission extrêmement attentive et engagée dans tous ces problèmes difficiles où il faut trouver le juste équilibre entre la nécessité de sécurité, évidemment légitime, et la possibilité qui doit être offerte aux libertés et à la justice de prendre toute leur dimension.

Il est vrai qu'il y a eu des progrès réalisés dans l'espace de liberté, de sécurité et de justice. Néanmoins, nous sommes maintenant, après Tampere, après La Haye, en charge de rédiger ce programme pluriannuel dit «de Stockholm» et il est trop tôt pour moi de développer aujourd'hui des idées précises sur le contenu du prochain programme pluriannuel. Je vais simplement mentionner quelques points en m'excusant d'être un petit peu long.

Premièrement, le respect effectif des droits fondamentaux dans l'Union doit devenir un principe au cœur de l'ensemble du programme pluriannuel.

Deuxièmement, la personne humaine doit être au centre de notre action, qu'il s'agisse d'un citoyen européen ou d'un ressortissant d'un pays tiers qui réside sur notre territoire. Il faut construire une Europe des résultats pour le bien des personnes. Cette Europe passe par la défense de leurs droits, par leur sécurité et par leur protection, notamment celle des plus vulnérables, comme les victimes, de même que par des garanties à un meilleur accès à la justice.

Je veux remercier Rama Yade d'avoir évoqué les droits procéduraux. Pour moi, c'est un texte très important. Je sens qu'il y aura quelques réticences à surmonter, mais il est essentiel, si nous voulons avoir une reconnaissance mutuelle des décisions de justice, de faire en sorte que la justice soit rendue partout en Europe avec un certain nombre de garanties procédurales, c'est tout à fait essentiel.

L'espace judiciaire européen doit évidemment aussi simplifier la libre circulation des citoyens, les relations commerciales, tout en gardant à l'esprit que nous avons à lutter contre la criminalité et le terrorisme dans le respect des règles du droit. Le modèle européen de justice s'imposera par l'équilibre et la cohérence au prix d'un effort pour accroître la confiance et la reconnaissance mutuelle.

Troisièmement, la dimension externe de l'espace de liberté, de sécurité et de justice. Cette dimension externe doit être intégrée et complémentaire à la dimension interne. On ne peut pas lutter contre la traite des êtres humains sans s'attaquer aux phénomènes dans les pays où le trafic commence souvent. Et puis toute la politique d'immigration, de gestion concertée des flux migratoires s'inscrit dans cette idée de lier la dimension externe et la dimension interne.

La Commission compte présenter une communication sur les futures priorités en mai 2009. Ensuite, il y aura un débat politique pour l'adoption du troisième programme pluriannuel à la fin de 2009. Mais je dois dire – comme je l'ai dit ce matin devant les coordonnateurs de la commission LIBE – que nous avons vraiment besoin du Parlement européen pour élaborer ce programme pluriannuel. Je ne doute pas que nous pourrons compter sur vos suggestions, sur vos propositions.

Il est vrai que l'espace de sécurité, de liberté et de justice a progressé mais il est vrai aussi que nous sommes à l'aube, en quelque sorte, de cette vraie communauté judiciaire où l'on pourra circuler dans l'espace européen et, en même temps, y faire valoir ses droits, quel que soit l'État membre où l'on est. C'est très important si l'on veut vraiment que le concept de citoyenneté européenne prenne un sens concret dans la vie des citoyens européens.

Il y a encore beaucoup à faire, c'est une tâche très passionnante, et je remercie encore une fois le Parlement européen, et particulièrement sa commission LIBE pour l'aide qu'elle nous apporte avec autant d'ardeur et de conviction.

**Ignasi Guardans Cambó,** *rapporteur pour avis de la commission de la culture et de l'éducation.* – (*ES*) Madame la Présidente, pour mon discours, j'utiliserai le temps qui est alloué à mon groupe parlementaire et le temps alloué à ma collègue M<sup>me</sup> Mohácsi, au nom de la commission de la culture et de l'éducation.

Je voudrais bien sûr commencer par féliciter le rapporteur pour l'excellent travail qu'il a réalisé et pour ses efforts, dont j'ai été le témoin direct, en vue de parvenir à un consensus avec les autres groupes sur le contenu de ce qui est à présent son rapport.

Je partage totalement l'engagement du rapporteur dans la défense des droits de l'homme et sa volonté d'aller un cran plus loin. C'est vrai: je suis entièrement d'accord avec ce qu'il a dit dans son discours, que parfois, en Europe, nous arrivons au paradoxe de défendre et d'attaquer l'état des droits de l'homme où que ce soit dans le monde, tout en négligeant des discriminations inacceptables dans nos propres pays, parce que, parfois, nous ne disposons pas des bons outils pour lutter dans une telle situation.

C'est une chose qui doit vraiment être dénoncée, et c'est le Parlement qui a l'autorité légitime pour le faire.

Le rapporteur est témoin du fait que nous avons eu quelques discussions afin de déterminer si ce rapport devait ou non inclure d'autres problèmes sociaux de notre société qui vont au-delà des droits de l'homme.

Je crois que dans certains paragraphes de ce rapport – et plus encore dans ses versions précédentes, bien sûr – il souffre un peu d'avoir trop tenté de résoudre tout, pas seulement les problèmes en matière de droits de l'homme, mais tous les problèmes sociaux qui existent actuellement en Europe.

Nos actions s'en trouvent parfois quelque peu affaiblies. Des problèmes allant de la pénurie de logements aux emplois pour les seniors doivent sans aucun doute être abordés, mais je ne suis pas du tout sûr qu'ils doivent l'être dans le même paquet ou sur la même liste que la défense des droits fondamentaux.

C'est néanmoins un fait que nous avons de sérieux problèmes à l'intérieur de nos propres frontières: des problèmes qui touchent des individus, en particulier, et des problèmes qui touchent des groupes. Des groupes sociaux sont parfois négligés ou font l'objet de discrimination en raison de leur sexe, de leur orientation sexuelle, de leur ethnicité, de leur religion, etc. Ces problèmes doivent être mis en évidence et ils doivent être abordés de manière globale. Ce travail a bien sûr été réalisé en coopération avec le Conseil de l'Europe, et le rapport fait une allusion bien méritée à cette grande institution.

À cet égard, la commission de la culture a fait une référence très spécifique à l'un de ces problèmes, sur lequel je voudrais attirer votre attention au nom de ma collègue, M<sup>me</sup> Mohácsi, qui a dirigé ce sujet en commission de la culture. Il s'agit de la discrimination à l'encontre des enfants roms dans le domaine de l'éducation.

Dans l'ensemble, le rapport traite très bien des problèmes qui touchent les enfants dans différents domaines, plus particulièrement la discrimination dont font l'objet les enfants roms, ainsi que la nécessité que les médias – comme cela a déjà été dit ici – et les parties concernées – les ONG et les associations sociales – participent à cette lutte contre la discrimination.

Le rapport contient beaucoup d'informations instructives et la société doit être informée de ce que ces valeurs impliquent. À cet égard, les médias, d'une part, et tout le secteur de l'éducation, d'autre part, ont une énorme responsabilité.

**Kinga Gál,** *au nom du groupe* PPE-DE. – (*HU*) Il est difficile pour le Parlement européen d'adopter une décision globale concernant la situation des droits fondamentaux dans l'Union européenne, puisque c'est précisément ces droits fondamentaux qui devraient être le moins soumis aux influences des partis et à l'orientation politique et qui devraient, au lieu de cela, être basés sur des faits et des données indépendants, dépourvus de toute hypocrisie. Par conséquent, le fait que nous ayons créé l'Agence européenne des droits fondamentaux au cours de la période examinée envoie un message significatif de la part du Parlement et, bien sûr, de notre part. C'est peut-être cet organe qui reprendra cette tâche pour les prochaines années. En même temps, le type de message que l'Europe envoie à ses citoyens au sujet des droits fondamentaux est, bien sûr, très important. Comment s'attaque-t-elle à ces problèmes? S'attaque-t-elle en fait aux véritables problèmes que rencontrent de nombreuses personnes?

Les 240 amendements proposés au projet de rapport montrent aussi la nature multiple de certaines questions problématiques et contestées. Quelques textes plus acceptables ont été concoctés avec succès à partir du rapport original, très discutable, grâce au rapporteur et aux rapporteurs fictifs. Cela ne veut pas dire qu'il ne subsiste pas de différends sur des sujets de principe entre les groupes politiques, tout comme il y a sans aucun doute d'importants différends dans les paragraphes controversés, qui reflètent des principes et, souvent, des attitudes émotionnelles, dont beaucoup relèvent de la compétence des États membres. Après tout, la moitié occidentale de l'Europe entend presque toujours par jouissance des droits fondamentaux la jouissance de l'absence de discrimination, que celle-ci concerne les nombreuses minorités immigrantes ou qu'elle soit basée

sur l'origine ethnique ou l'orientation sexuelle. En même temps, dans les nouveaux États membres, nous n'en sommes pas encore à ce point où nous parlons de souhaiter pouvoir jouir de nos droits fondamentaux. Dans de nombreux cas, nous avons encore peur pour nos libertés fondamentales et lorsqu'il s'agit des minorités, alors nous parlons de millions de minorités indigènes, dont les droits fondamentaux sont encore bafoués dans les nouveaux États membres. Il est important que ce rapport s'y intéresse aussi. En même temps, il y a une série de formules qui font toujours débat et sur lesquelles il n'y a aucun consensus que le Parti populaire européen juge acceptable. N'oublions toutefois pas ceci: la protection de nos droits fondamentaux peut, en pratique, varier d'un individu à l'autre. Le plus important, à cet égard, est le respect mutuel. Cela pourrait être utile dans la situation actuelle.

Martine Roure, au nom du groupe PSE. – Madame la Présidente, Madame la Ministre, Madame la Commissaire, nous savons tous que la protection des droits fondamentaux constitue la pierre angulaire de la mise en place de l'espace européen de liberté, de sécurité et de justice. L'Union européenne veut être très performante et elle s'est dotée d'une législation européenne fournie contre les discriminations. Mais alors que nous sommes prompts à dénoncer les droits de l'homme dans le monde, nous devons savoir avant tout – et vous l'avez dit, Madame la Ministre – balayer devant notre porte. C'est pourquoi nous demandons maintenant une politique active de lutte contre toutes les formes de discrimination et pour le respect de la dignité humaine, notamment dans les prisons, car l'humanité s'arrête souvent à leur porte.

Notons, d'autre part, qu'en ces moments de crise, les gouvernements semblent enfin découvrir ces citoyens européens qui vivent dans la pauvreté et dans la précarité alors même qu'ils travaillent. L'extrême pauvreté et l'exclusion sociale constituent une violation de l'ensemble des droits fondamentaux. Nous devons combattre les injustices auxquelles doivent faire face les personnes en situation d'extrême pauvreté et les travailleurs pauvres.

L'Europe doit rappeler que tous les droits fondamentaux, y compris les droits sociaux, sont indivisibles. Comment, en effet, exercer sa liberté d'expression si on n'a pas d'accès au logement, si on est à la rue ou si on n'a pas accès aux soins de santé. Nous devons entendre les voix de ces personnes en assurant à chacun l'ensemble des droits fondamentaux garantis par la Charte: le droit à une vie digne, à des soins de santé de qualité, à un logement décent, à l'accès aux services d'intérêts généraux, à un revenu minimum.

En conclusion, je voudrais – si vous me le permettrez – rappeler ces propos du père Joseph Wresinski, fondateur d'Aide à toute détresse quart-monde: «Là où des hommes sont condamnés à vivre dans la misère, les droits de l'homme sont violés. S'unir pour les faire respecter est un devoir sacré».

**Alexander Alvaro,** *au nom du groupe ALDE.* - (DE) Madame la Présidente, Madame Yade, Monsieur le Vice-président de la Commission, nous célébrons aujourd'hui le  $20^e$  anniversaire du prix Sakharov, et nous avons célébré, la semaine dernière, le  $60^e$  anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'homme – et ces deux événements n'ont jamais été autant d'actualité. Nous devons intensifier nos efforts actuels en vue de mettre les droits de l'homme et les droits fondamentaux en œuvre, non seulement en Europe, mais aussi partout dans le monde.

Madame Yade, j'ai le plus grand respect pour qui avez eu ici le courage de critiquer les relations de votre propre gouvernement avec la Libye. Tout le monde n'aurait pas osé faire cela, et je crois que c'est ce qui s'appelle «balayer d'abord devant sa propre porte».

En 2004, on a garanti au Parlement européen qu'un groupe de commissaires allait s'occuper des droits fondamentaux. Je crains que nous n'ayons pas encore reçu de rapport à ce sujet et malheureusement, nous avons assisté à des violations de la liberté de voyager en Italie, de la liberté d'expression dans certains États membres et du droit à la vie privée, entre autres, au Royaume-Uni.

Les droits fondamentaux sont comme des muscles: si on ne les utilise pas, ils perdent de leur force. Aidez-nous à présent à exercer ce muscle, afin de nous permettre de redécouvrir la base d'une coexistence décente dans nos sociétés à l'avenir également.

**Tatjana Ždanoka**, *au nom du groupe des Verts/ALE*. – (*EN*) Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord remercier notre rapporteur, M. Catania, pour ses meilleurs efforts en vue de prendre en compte les amendements présentés par les groupes politiques. C'était un exercice très ambitieux et j'espère qu'au bout du compte, le rapport sur les droits fondamentaux dans l'UE sera adopté.

Pour l'avenir, mon groupe pense que notre objectif, lorsque nous préparons ce genre de rapport, ne devrait pas seulement être de faire état des problèmes, mais aussi de montrer du doigt les États membres où certains

droits fondamentaux sont enfreints. Une lettre à cet effet, signée par les coprésidents du groupe des Verts, a récemment été envoyée au président du Parlement. Bien sûr, nous pouvons tous deviner de quel État membre il s'agit quand l'une ou l'autre violation des droits de l'homme est évoquée, mais nous pensons que les Européens doivent savoir très exactement qui ignore notre principe crucial de respect des droits fondamentaux.

En ce qui concerne le texte, je regrette profondément que certains de mes collègues ignorent le fait qu'il n'y a pas que les droits civiques et politiques qui comptent. Selon moi, les droits économiques, sociaux et culturels sont tout aussi importants.

Plusieurs propositions du groupe des Verts ont été reprises dans le texte final. Il s'agit des propositions suivantes: la protection de la vie privée dans la lutte contre le terrorisme, la nécessité de ratifier la convention-cadre sur la protection des minorités nationales et la charte des langues régionales ou minoritaires et l'interdiction de la discrimination à l'encontre des apatrides. Nous invitons aussi les États membres à ratifier la convention des Nations unies sur le handicap et à autoriser le comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination raciale à examiner des cas individuels.

Dans mon pays, la Lettonie, plus de 350 000 non-citoyens, comme on les appelle, dont beaucoup sont nés dans mon pays, ne peuvent même pas voter aux élections locales. Malheureusement, ce problème n'a pas été abordé dans le rapport, conformément au principe qui vise à ne pas citer d'État membre en particulier, mais je voudrais souligner que refuser à des résidents de longue durée le droit de participer à la vie politique au niveau local menace l'intégration sociale et politique. Octroyer le droit de vote à ces personnes est dès lors absolument essentiel.

**Konrad Szymański**, *au nom du groupe UEN*. – (*PL*) Madame la Présidente, j'ai de sérieuses objections à l'encontre d'au moins deux questions soulevées dans ce rapport. La première de ces objections est la question de l'orientation sexuelle et la seconde concerne ce que l'on appelle les droits génésiques.

Les propositions visant à autoriser l'accès universel à l'avortement et à reconnaître les soi-disant mariages homosexuels dans tous les États membres de l'Union européenne n'ont rien à voir avec les droits fondamentaux. Il n'existe aucun document international qui soutienne cette interprétation du droit de se marier. En outre, il n'y a aucune base juridique pour ces propositions dans le corps du droit communautaire lui-même. En essayant constamment d'introduire ces points dans la liste des droits fondamentaux, la Gauche européenne veut que nous nous accoutumions à ces concepts. Je voudrais toutefois vous rassurer et vous dire que nous ne donnerons jamais notre consentement.

Je voudrais demander aux représentants de la Commission européenne si la Commission a réellement l'intention de présenter une proposition de directive sur la lutte contre l'homophobie et quelles dispositions cette directive pourrait éventuellement contenir? La Commission pense-t-elle qu'il existe une base juridique pour élaborer une proposition de directive sur la reconnaissance mutuelle du statut de couple de personnes du même sexe dans tous les États membres de l'Union européenne? La Commission a-t-elle ce genre de projet? La directive proposée sur la discrimination en dehors du lieu de travail a-t-elle pour but d'introduire, de manière détournée, la reconnaissance des soi-disant mariages homosexuels dans les États membres de l'Union européenne? J'insiste pour obtenir une réponse précise et complète à ces difficiles questions juridiques.

**Miguel Portas**, au nom du groupe GUE/NGL. – (PT) L'Europe a tendance à surveiller les droits de l'homme de près aux quatre coins du monde – et elle a raison de le faire – et c'est pourquoi nous célébrons aujourd'hui les 20 ans su prix Sakharov. Elle a raison de le faire, mais – et c'est l'idée maîtresse du rapport Catania – elle oublie de vérifier si les droits fondamentaux sont bien respectés sur son propre territoire. Cela devrait vraiment être un programme politique pour la Commission et le Conseil, maintenant et dans le futur, étant donné que l'autorité avec laquelle nous parlons des droits fondamentaux en dehors de l'Europe dépend de notre propre respect de ces droits.

Je vais vous donner un exemple d'un aspect précis qui est important. Il est inacceptable que plusieurs gouvernements refusent actuellement d'accueillir des détenus de Guantánamo, dans des cas où leur culpabilité n'a pas été établie. Mon gouvernement, en revanche, a décidé d'accueillir ces détenus et je le félicite d'avoir adopté cette approche. Il a cependant déclaré qu'il le ferait pour aider l'administration américaine, et c'est là qu'est le problème. C'est également pour aider Washington que plusieurs gouvernements ont accepté les vols illégaux. Nous devons accepter des détenus dont la culpabilité n'a pas été établie si et quand ils le demandent, et pas pour aider un pays à résoudre un problème qu'il a lui-même créé.

**Georgios Georgiou,** *au nom du groupe IND/DEM.* – (*EL*) Madame la Présidente, bien sûr, le débat international sur les droits de l'homme est très utile. Je considère donc qu'il est de mon devoir de féliciter le rapporteur,

M. Catania, pour sa sensibilité et son insistance concernant la protection des droits de l'homme au sein de l'Europe également. Je voudrais toutefois profiter de cette occasion pour intervenir et attirer l'attention du Parlement sur un nouvel élément qui ne concerne plus les minorités, les violations des droits de l'homme dans le monde, les réfugiés économiques ou politiques, les sous-groupes européens, les minorités religieuses, les homosexuels etc., mais qui concerne les Européens eux-mêmes qui, en raison de la tempête prévue en ce début de crise économique internationale, seront divisés en catégories qui nécessitent la protection de leurs droits fondamentaux.

Je crains que nous ne devions faire face au phénomène de groupes d'Européens ayant perdu leur statut en raison de la perte de leur emploi et de leur protection sociale limitée, des groupes qui vont peut-être être entraînés à manifester et à réagir, qui vont peut-être compromettre les économies et les politiques à travers tout le continent européen. Ces groupes devraient, sans attendre, faire l'objet de dispositions et d'une protection immédiate de la part de l'Union européenne du point de vue des droits de l'homme. Les tristes événement qui se sont déroulés récemment en Grèce touchent évidemment l'Europe, qui ne peut en ce moment se payer le luxe dont elle disposait par le passé de se préoccuper des droits des étrangers et des minorités, mais qui doit obligatoirement intervenir dans les problèmes majeurs des citoyens européens confrontés au risque d'être moins bien lotis en termes de droits que ceux à qui l'on offre l'hospitalité au sein de l'Union européenne. L'heure pour l'Europe de s'attaquer aux nouveaux problèmes de droits de l'homme des citoyens européens est malheureusement arrivée sans prévenir.

**Koenraad Dillen (NI).** - (*NL*) Madame la Présidente, il ne faut pas parler de corde dans la maison d'un pendu. Une fois encore, le rapport de l'UE sur les droits de l'homme est plein de louanges quant à l'importance que l'Europe accorde aux violations des droits de l'homme où qu'elles se produisent dans le monde. Nous ne pouvons toutefois pas y échapper: l'indignation sélective et hypocrite est bien trop souvent à la base de la politique de l'UE en matière de droits de l'homme.

En particulier, comme cela a déjà été dit, même par nos députés de gauche, le Parlement européen ne devrait-il pas d'abord prendre la peine de balayer devant sa propre porte? Après tout, il y a moins de deux mois, ce Parlement a violé la liberté d'opinion, qu'il essaye de défendre si énergiquement aux quatre coins du globe, de l'Antarctique à la forêt amazonienne et d'Abou Ghraib à Harare, au sein de sa propre assemblée.

Mon collègue, M. Vanhecke, qui est l'éditeur responsable d'une publication flamande locale et qui a été poursuivi par le gouvernement belge et ses juges politiquement désignés en raison d'un délit d'opinion, n'a pas eu la possibilité de se défendre dans ce Parlement, lorsque celui-ci a décidé, le mois dernier, de lui retirer son immunité politique. En outre, aujourd'hui, alors que nous célébrons le prix Sakharov, le film *Fitna* de Geert Wilders, qui a reçu des menaces de mort de fanatiques islamiques aux Pays-Bas, a été interdit dans ce Parlement européen sur ordre de la conférence des présidents. Vive la liberté de parole et d'opinion! Mais pas dans ce Parlement, semble-t-il.

**Stefano Zappalà (PPE-DE).** - (*IT*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, il ne fait aucun doute que le rapport Catania marque une étape importante dans la vie de l'Union européenne, en ce sens qu'il confirme la situation qui y prévaut.

Il ne fait aucun doute que la forte pression migratoire à laquelle l'UE est soumise depuis plusieurs années, ainsi que les importants changements internes qu'elle subit, ont créé et continuent de créer de nombreux problèmes pour les États membres et pour les citoyens, tant européens que non européens. Il ne fait non plus aucun doute que l'Union européenne a des devoirs précis, comme celui de contrôler la situation tout en respectant le plus possible les droits de l'homme, mais en respectant aussi et en protégeant ses propres citoyens et systèmes d'organisation nationaux.

De ce rapport extrêmement long et exhaustif semble cependant émerger une critique générale des États membres à l'égard de violations qui existent sur leurs territoires et donc sous leur contrôle. Divers chapitres du rapport dépeignent une Europe qui, à mon avis, ne correspond pas à la réalité et donnent l'impression – clairement d'une manière qui n'était pas, je pense, voulue par le rapporteur – que la priorité est donnée à ceux qui, parfois, ne respectent pas les règles plutôt qu'à ceux qui les respectent ou qui veillent à ce qu'elles soient respectées.

Dans l'ensemble, bien que je cautionne certaines parties du rapport, je voudrais dire que certains passages devraient être réécrits, dans l'intérêt général. Enfin, Madame la Présidente, permettez-moi d'exprimer ma solidarité personnelle avec le Vatican concernant les attaques qui ont été lancées à son encontre au cours du débat au sein de cette Assemblée.

Jan Marinus Wiersma (PSE). - (*NL*) Madame la Présidente, aujourd'hui, nous nous trouvons une fois encore à tenir un important débat sur la promotion des droits de l'homme, qui donne le ton de la position et du rôle du Parlement européen et de l'Union européenne. Il détermine aussi, dans une certaine mesure, qui nous sommes. En tant qu'Européens, nous attachons beaucoup de valeur au respect des droits universels et inaliénables de chaque individu, où que cet individu puisse se trouver dans le monde. Alors que nos valeurs communes, l'égalité des chances et le respect des droits fondamentaux font partie inhérente des traités européens et constituent la base de l'Union européenne, il est beaucoup moins évident que nous nous demandions mutuellement des comptes quand les choses vont mal. Ce rapport de M. Catania a raison d'attirer l'attention sur ce point, et je voudrais féliciter le rapporteur et tous ceux qui l'ont aidé dans cette approche.

Je voudrais demander au commissaire ce qu'il pense de l'idée que nous, l'Union européenne, devions réexaminer la possibilité d'élaborer de meilleures règles afin de se rendre mutuellement des comptes quand nous pensons qu'il y a des problèmes liés aux droits de l'homme.

Je voudrais me concentrer sur un thème précis du rapport, à savoir la situation des Roms dans l'Union européenne. Ils ne sont pas seulement la communauté la plus discriminée d'Europe, ils sont aussi une minorité transnationale qui s'étend à travers de nombreuses frontières. À la suite des déchaînements de violence à l'encontre des Roms en Italie, il y a aujourd'hui plus d'un an, nous avons clairement vu les failles de la compétence strictement nationale en vue de garantir le respect de leurs droits.

Ce sont bien sûr les États membres qui sont les principaux responsables de la prise en charge des résidents, mais chaque État membre est tenu de le faire dans les limites fixées par les traités européens et internationaux. Bien trop souvent cependant nous sommes forcés de constater que les États membres recourent à ce que l'on appelle le principe de non-intervention. Les problèmes des minorités sont considérés comme une compétence exclusivement nationale. Ce n'est, selon moi, plus acceptable. Comme je l'ai dit, nous devrions en débattre et examiner si nous pouvons conclure des accords au sein de l'Union européenne quant à la manière dont nous gérons les violations des droits de l'homme dans l'UE et arrêter de ne pas oser nous demander mutuellement des comptes.

**Sophia in 't Veld (ALDE).** - (*NL*) Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord remercier chaleureusement la Présidence française et la féliciter de l'initiative qu'elle a prise dans le cadre des Nations unies en vue de dépénaliser l'homosexualité. C'est, à mon avis, un fantastique pas en avant, car la discrimination à l'encontre des lesbiennes, des homosexuels, des bisexuels et des personnes transgenres est encore à l'ordre du jour, même en Europe, je le crains.

L'Europe devrait, selon moi, être un exemple prééminent de l'application du principe d'égalité de tous aux yeux de la loi. À cet égard, la directive anti-discrimination qui est actuellement sur la table contient, à mon avis, bien trop d'exceptions qui se prêtent à la discrimination. Ces exceptions devraient être supprimées.

En ce qui concerne les mariages homosexuels, je voudrais réagir à ce que l'orateur précédent, M. Szymański, a dit. Pour être tout à fait franche, à mon avis, où que l'on se trouve sur l'échiquier politique, c'est une question de civilisation que l'État n'interfère pas dans le choix personnel du partenaire des individus. L'État ne peut pas interdire de relations sur la base de la religion, de la couleur ou de l'orientation sexuelle. Le choix d'un partenaire est un choix purement individuel. Cela n'a rien à voir avec l'État.

Madame la Présidente, je voudrais conclure en évoquant le sujet des dossiers passagers (PNR) qui a été abordé par M<sup>me</sup> Yade. Le Parlement européen, je le crains fort, n'est pas heureux du tout de la manière dont le Conseil européen mène sa barque. Cela a fait l'objet de débats précédents et j'espère que le Conseil est prêt à l'avenir à tenir compte des recommandations du Parlement dans ce domaine.

#### PRÉSIDENCE DE M. MARIO MAURO

Vice-président

Mario Borghezio (UEN). - (IT) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, notre pays peut véritablement être considéré comme un leader dans la lutte contre la discrimination et la persécution et, en ce qui concerne la protection des enfants roms, un sujet auquel, selon moi, le rapport Catania consacre beaucoup d'attention, nous devons vraiment remercier le ministre des affaires intérieures, M. Maroni. Grâce à un vaste contrôle de la situation des enfants roms, il a mis au jour une situation qui aurait peut-être pu être détectée avant.

Parmi les enfants roms de ces camps, 50 % sont livrés à eux-mêmes, ne sont pas envoyés à l'école et ne sont pas vaccinés. Le rapport devrait aussi souligner la responsabilité des familles roms qui, au lieu d'envoyer leurs

enfants à l'école, les envoient commettre des délits et font tout pour empêcher leur intégration. Je salue dès lors l'action de ces gouvernements, comme le gouvernement italien, qui œuvrent afin de faire en sorte que les enfants des Roms et les enfants des immigrants soient intégrés, par exemple dans le système scolaire, en leur ouvrant des voies qui leur permettent, à travers des classes d'accès, de commencer à apprendre notre langue.

Le rapport dit que le rapatriement n'est pas une option quand il y a danger dans les pays d'origine. D'où viennent les immigrants cependant? Ils viennent de pays qui se trouvent tous dans des situations dangereuses, alors cet élément du rapport n'a aucun sens. Nous devons appliquer les principes de protection des droits de l'homme en faisant preuve de bon sens, avec une nationalité européenne, et pas en se basant sur l'idéologie de ceux qui nous font la leçon sur la protection des droits tout en s'exprimant au nom de partis qui ont parmi leurs symboles le marteau et la faucille communistes. Quelle bonne source!

**Eva-Britt Svensson (GUE/NGL).** -(SV) Monsieur le Président, je voudrais remercier le rapporteur, M. Catania, tant pour le rapport que pour son engagement, qui est aussi fort que jamais, et son travail de promotion du respect des droits fondamentaux. Nous ne devons jamais faire de compromis sur les droits fondamentaux. Il ne doit jamais y avoir de raisons politiques ou culturelles de faire des compromis lorsqu'il s'agit des droits fondamentaux.

À M. Szymański, je voudrais dire que les droits fondamentaux incluent naturellement aussi les droits génésiques. Ils incluent également le droit à l'orientation sexuelle. Ce qui est important maintenant, c'est que toutes les institutions de l'UE s'attellent à faire en sorte que les droits fondamentaux – la Charte – ne restent pas simplement de beaux mots sur du papier, mais que des mesures concrètes soient véritablement mises en œuvre. Nous devons tout faire pour que les droits fondamentaux soient respectés, et cela s'applique à tous les groupes de la société. Je vous remercie.

**Hélène Goudin (IND/DEM).** - (*SV*) Monsieur le Président, dans les États membres de l'UE et dans ses institutions, et dans le monde occidental en général, il y a de sérieux problèmes de discrimination à l'encontre des homosexuels, des bisexuels et des transsexuels. Dans de nombreux endroits dans le monde, les problèmes sont encore plus importants. Là-bas, les gens risquent même l'emprisonnement ou l'exécution en raison de leurs préférences sexuelles. C'est bien sûr totalement inacceptable et ça ne devrait pas se produire en 2008.

Je crois que les droits de l'homme sont universels et non relatifs. Nous ne pouvons pas invoquer de vieilles coutumes pour défendre la persécution des homosexuels, bisexuels et transsexuels. Non, les droits de l'homme s'appliquent à tous les individus à travers le monde et ces droits doivent être inviolables. Chaque personne qui se revendique démocrate doit prendre ses responsabilités et lutter contre l'intolérance en toute situation.

Chose alarmante, il y a de nombreux députés de ce Parlement qui ont des points de vue hostiles sur les homosexuels. Cela était particulièrement évident avant et après l'exposition que j'ai accueillie à Bruxelles la semaine dernière. J'ai été totalement consternée en lisant les commentaires, mais malheureusement, je ne suis pas particulièrement surprise.

La lutte contre l'intolérance et pour les droits de l'homme doit se poursuivre partout – avec nos amis, au niveau national, au sein de l'UE et dans le monde à travers l'ONU. Je salue donc les initiatives de la Présidence française à cet égard. J'ai, en fait, eu une minute et demie. Je vous remercie.

**Irena Belohorská (NI).** – (SK) Je voudrais remercier le rapporteur, M. Catania, pour son rapport sur la situation actuelle des droits de l'homme et des libertés en Europe.

Les droits de l'homme fondamentaux sont souvent enfreints dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, qui mène à des violations du droit fondamental à la vie privée, à des menaces ou à des violations de la protection des données personnelles et à de fréquentes discriminations.

Nous avons vu combien de députés ont utilisé ce rapport pour promouvoir les programmes de leur parti en demandant l'autonomie. L'autonomie n'a pas sa place dans le cadre de l'Union européenne et, au XXI<sup>e</sup> siècle, l'autonomie en tant qu'idée politique n'a pas non plus sa place dans le traité de Lisbonne. Dans l'Union européenne, nous avons, comme privilège majeur, la libre circulation des personnes et nous devrions donc comprendre l'autonomie sous l'angle de la situation actuelle sur le marché de l'emploi. Seuls les réactionnaires et les personnes incapables de saisir l'idée principale de l'unification des États de l'Union européenne réchauffent leurs mains séparatistes au dessus du feu du nationalisme et du fascisme et c'est pour cette raison que je rejette toute justification de l'autonomie comme méthode efficace pour résoudre les problèmes des sociétés traditionnelles et des minorités nationales.

**Mihael Brejc (PPE-DE).** – (*SL*) C'est un rapport assez épais et je me demande quel est son but. Il contient 167 points sur 28 pages. Le rapport possède tous les éléments importants concernant les droits fondamentaux. Cependant, malgré quelques bons points d'emphase, le rapport ne reflète pas la situation actuelle des droits de l'homme. Il ne contient aucun fait ni argument afin d'étayer les affirmations faites. Ce qu'il contient, c'est beaucoup de mots, qui sont souvent contradictoires et hors de propos. Il contient également beaucoup d'illusions, ce qui n'est pas une bonne chose. Il est plein d'appels aux autorités compétentes, et pourtant, il contient même une disposition qui est contraire à la législation.

Je suis surpris que M. Catania n'ait pas basé son rapport sur les rapports annuels du Médiateur. S'il l'avait fait, il aurait pu comparer les évolutions d'année en année et nous familiariser tous avec les progrès accomplis dans ce domaine, ou l'absence de progrès. Je ne suis pas en désaccord avec les points pris individuellement, mais je pense que le rapport est simplement incohérent. Bien que la date limite de présentation des amendements ait été reportée, je crains de devoir vous dire que ce rapport ne peut être modifié, car il ne possède pas de structure de fond et juridique adéquate.

Maintenant, le rapport de la commission de la culture et de l'éducation est une toute autre chose, car il affirme clairement sa position sur les droits de l'homme en 12 points. Je crois que M. Catania, en tant que rapporteur, avait de très bonnes intentions. Je crois qu'il a fait un effort sincère pour présenter la situation des droits fondamentaux aussi bien que possible, mais, à mon avis, ce rapport, malgré quelques très bon points d'emphase, ne répond pas aux conditions minimales d'un débat sérieux, ce que je regrette beaucoup.

Si ce rapport est adopté, je crains que nous devions essuyer des critiques encore plus féroces de la part du public. C'est pourquoi, Monsieur Catania, je pense qu'il serait bon que vous réécriviez votre rapport de manière à ce qu'il présente un aperçu clair de la situation en 2004 et de la situation actuelle.

Je vous remercie.

**Stavros Lambrinidis (PSE).** – (*EL*) Monsieur le Président, une chose est certaine: la crise économique mondiale va renforcer la vague d'immigrants en direction de l'Europe et précipiter des milliers d'immigrants légaux qui vivent parmi nous au chômage. Il y a donc un très grand risque de voir s'accroître la xénophobie et le racisme et une très grande menace pour la cohésion sociale dans les pays d'Europe. Le contrôle obsessionnel des frontières dans ces circonstances ne résoudra pas le problème. Nous avons besoin de politiques sérieuses en vue d'intégrer les immigrants en Europe, des politiques qui feront que tant les immigrants que leurs enfants cesseront de se sentir comme des organismes étrangers dans notre société. Et pourtant, ce débat en Europe a maintenant pris fin. Nous l'avons vu à Thessalonique, lors du Conseil, nous l'avons vu à Groningue en 2004, et il a maintenant disparu. La raison, pour autant que je sache, en est très simple: les hommes politiques européens ne sont pas parvenus à convaincre leurs communautés qu'aujourd'hui, la diversité est simplement inévitable et souhaitable dans nos communautés. Le Conseil, la Commission et le Parlement doivent retrouver cette volonté politique.

**Inese Vaidere (UEN).** – (LV) Mesdames et Messieurs, en tentant de façonner un point de vue universel, le rapport a fini par être partial et déséquilibré. Il donne l'impression que, dans le domaine des droits fondamentaux, la situation dans l'Union européenne est mauvaise. C'est une exagération manifeste, qui nous discrédite, mais qui s'avère commode pour les pays extérieurs à l'UE avec lesquels nous entretenons un dialogue sur les droits de l'homme. Les différences colossales entre Etats à l'égard du nombre de minorités et d'immigrants n'ont pas été prises en considération. L'article 45 affirme, à tort, que dans les Etats membres d'Europe orientales, il y a peu d'immigrants. Avant l'occupation de la Lettonie, le pourcentage de Lettons en Lettonie était d'environ 80 %, et le pourcentage de Russes était de 8 %. Au début de l'année 1990, lorsque l'occupation a pris fin, les Lettons représentaient seulement 51 % de la population. La majorité du reste, en conséquence directe de la russification, sont les «immigrants russophones». Ceux qui ne veulent pas s'intégrer et obtenir la citoyenneté ne devraient pas être autorisés à avoir le droit politique de voter. La recommandation visant à donner aux membres de chaque minorité le droit d'être éduqués et de parler dans leur langue maternelle va à l'encontre des droits des autochtones de parler leur propre langue dans leur propre pays. Si ce rapport est adopté, il se peut que nous soyons obligés de rédiger immédiatement un autre rapport du Parlement européen sur la protection de la population et de la langue lettones en Lettonie. Il n'y a aucun amendement susceptible d'améliorer ce rapport. La seule solution est de le rejeter. Je vous remercie.

**Michael Cashman (PSE).** - (EN) Monsieur le Président, la discrimination est bien vivante et se porte bien, et elle vit dans le monde et dans l'Union européenne. C'est pourquoi je veux féliciter la Présidence française pour son initiative sur la dépénalisation de l'homosexualité aux Nations unies.

Il est décourageant d'entendre ici, aujourd'hui, au sein de cette Assemblée, des députés promouvoir l'intolérance. La discrimination balafre notre monde et – puis-je dire aux autres – elle balafre les âmes de ceux qui s'y adonnent. La discrimination peut s'exprimer par le biais d'hommes politiques et d'institutions, telles que le Vatican, qui devraient faire preuve d'un peu plus de bon sens. C'est pourquoi je voudrais vous remercier, au nom des personnes qui ne peuvent pas s'exprimer, parce que si elles le faisaient – en tant qu'homosexuels ou à cause de leur identité sexuelle – elles seraient battues, torturées, emprisonnées ou condamnées à la peine capitale, uniquement à cause de leur différence.

Nous allons gagner. Nous allons parvenir à l'égalité. En tant qu'homosexuel, j'y suis attaché. Nous parviendrons à l'égalité simplement parce que la justice et la bonté sont de notre côté. Merci à la Présidence. C'est un grand privilège pour vous de clore votre Présidence sur un tel engagement.

Armando França (PSE). – (PT) L'objectif des programmes de Tampere et de La Haye, dont nous débattons à présent à la suite de la question de M. Deprez, est de mettre en œuvre un espace européen de liberté, de sécurité et de justice à travers une coopération essentielle entre les États membres et entre ces derniers et les institutions de l'UE. Nous y parviendrons en renforçant les mesures qui garantissent la liberté, la sécurité et la justice, essentielles au processus d'intégration européenne. Notre Union n'existera toutefois véritablement que lorsque nous aurons créé, en parallèle au marché intérieur et de la coopération économique, un espace commun de liberté, de sécurité et de justice, lorsque les citoyens européens se sentiront également libres et que leurs droits fondamentaux seront protégés, et lorsqu'il y aura une justice équivalente pour tous. Le développement de la coopération dans ce domaine est donc d'une extrême importance. Le traité de Lisbonne sera par ailleurs décisif, car ses dispositions dans ce domaine sont souveraines et en octroient la compétence au Parlement européen et aux parlements nationaux.

**Genowefa Grabowska (PSE).** – (*PL*) Monsieur le Président, la communauté internationale aborde la question des droits de l'homme tous les vingt ans environ. En 1948, elle a adopté la déclaration internationale des droits de l'homme. Près de vingt ans plus tard, elle a adopté le pacte des droits de l'homme et, en 1989, un autre document a été adopté, à savoir la convention sur les droits de l'enfant.

Pendant ce temps, dans l'Union européenne, nous sommes toujours incapables d'élaborer un document législatif ou d'adopter une charte qui, en tant que charte des droits fondamentaux, serait un document contraignant.

Je salue donc le rapport de M. Catani, qui aborde les droits de l'enfant, et je voudrais souligner que ces droits devraient être de la plus haute importance pour nous, car les enfants représentent l'avenir de l'Europe, et l'Europe sera déterminée par la manière dont nous les élevons. C'est pourquoi la pauvreté, qui est une forme de discrimination qui touche tant d'enfants en Europe, doit être éradiquée et c'est pourquoi nous devons lutter contre celle-ci au nom d'un avenir bon et juste pour l'Europe.

**Carlos Coelho (PPE-DE).** – (*PT*) L'année prochaine, en 2009, le nouveau programme pluriannuel dans le domaine de la liberté, de la sécurité et de la justice devrait être adopté. Les résultats des dix dernières années sont positifs, mais nous devons éviter la tentation constante de favoriser l'aspect sécuritaire au détriment de la liberté et de la justice.

Par exemple, en termes de coopération judiciaire, l'application du principe de reconnaissance mutuelle est très bénéfique à tous ceux qui évoluent dans cette sphère, mais ce principe devrait avoir une contrepartie dans la protection adéquate des droits et des garanties procédurales des individus à travers l'Union, ce qui n'est pas encore le cas.

Divers systèmes d'information ont été mis en place afin de renforcer la sécurité, mais la décision-cadre sur la protection des données personnelles dans le cadre du troisième pilier n'a pas encore été adoptée, comme

M<sup>me</sup> Roure le sait très bien. La promotion et la protection efficace des droits fondamentaux sont à la base de notre démocratie et devraient être un objectif constant de toutes les politiques européennes. Les droits fondamentaux sont interdépendants et constituent un ensemble indivisible de droits. C'est dans cet esprit qu'ils sont inscrits dans la charte des droits fondamentaux. C'est pourquoi il est également vital de modifier le traité de Lisbonne afin que notre charte ait une valeur juridique contraignante.

Le rapport Catania identifie plusieurs priorités, des droits sociaux à la protection des données et à la protection des droits des minorités, entre autres. Cependant, en cette période de crise économique généralisée, je crois que nous devons prêter une attention particulière aux cas d'extrême pauvreté et d'exclusion sociale, qui constituent en eux-mêmes une sorte de violation des droits fondamentaux. Je pense qu'il est par conséquent essentiel d'intégrer la dimension sociale et la protection des droits fondamentaux à toutes les politiques de

l'UE, tout en assurant un contrôle systématique et rigoureux de la compatibilité des propositions législatives à l'égard de ces droits.

Charles Tannock (PPE-DE). – (EN) Monsieur le Président, je salue l'honnêteté et le détail du rapport Catania, même si j'en conteste certaines parties. Exposer nos propres manquements dans un rapport comme celui-ci devrait constituer pour nous un rappel que nous devons cesser de sermonner autant les autres à l'extérieur de l'UE. Beaucoup, au sein de cette Assemblée, ont fait la file pour réprimander les États-Unis au sujet des restitutions extraordinaires et pour critiquer les gouvernements européens qui ont coopéré avec la CIA. Personnellement, je serais horrifié si nous n'avions pas coopéré d'une manière ou d'une autre avec la CIA contre les fanatiques terroristes qui veulent détruire notre mode de vie.

Le rapport ne fait aucune allusion à l'action de l'Italie, par exemple, qui a expulsé des criminels étrangers. Une politique aussi populaire et fructueuse, semble-t-il, est manifestement trop controversée pour être ici mise en évidence. C'est aussi un sérieux coup au dogme absolutiste indiscutable qui a infecté le débat sur les droits de l'homme. J'aurais voulu, par exemple, que nous puissions expulser de mon pays, le Royaume-Uni, un criminel étranger comme le citoyen italien de ma circonscription de Londres qui a assassiné le directeur de son école, mais qui, après avoir purgé une peine de prison, a été autorisé par des juges à rester au Royaume-Uni, au nom des droits de l'homme. Les citoyens européens qui respectent la loi méritent de savoir que leurs propres droits sont protégés contre les personnes qui cherchent à les attaquer.

**Marios Matsakis (ALDE).** - (EN) Monsieur le Président, les droits des homosexuels sont un sujet important dans l'UE et, de temps en temps, ils sont à la base d'un intense débat.

Récemment, le sujet du droit des couples homosexuels à adopter des enfants a refait surface. À cet égard, je voudrais profiter de l'occasion pour poser à la Commission et au Conseil une question très franche: sont-ils d'accord avec – et soutiendraient-ils – une initiative en vue d'autoriser les couples homosexuels à avoir le droit d'adopter des enfants de la même manière que les couples hétérosexuels, ou estiment-ils que le droit d'un enfant adopté à être placé dans une famille hétérosexuelle est d'une importance capitale et, par conséquent, que l'adoption par des couples homosexuels ne devrait pas être jugée souhaitable et ne devrait pas être autorisée par la loi dans l'UE? J'espère une réponse courageuse et franche de la part du commissaire et de la ministre, ce qui serait très apprécié et nous serait très utile.

**Kathy Sinnott (IND/DEM).** – (EN) Monsieur le Président, les épisodes les plus tragiques de l'histoire humaine trouvent leurs racines dans le refus par un groupe appartenant à l'espèce humaine d'accorder le statut d'homme à un autre. Dans le passé, l'asservissement, la persécution et le génocide ont été le lot de ceux qui, en raison de leur langue, de leur race, de leur religion ou pour d'autres raisons, ont été considérés comme des sous-hommes.

Aujourd'hui, dans l'UE, nous aimerions penser que nous sommes au-dessus de cette barbarie, pourtant, aujourd'hui, le statut d'homme est refusé à certains en raison de leur âge, de leur corpulence et de leurs capacités. Les bébés avant la naissance et les bébés handicapés – même après la naissance – sont considérés par beaucoup comme des sous-hommes, avec pour conséquence que plus d'un million de bébés sont détruits dans l'UE chaque année, avant la naissance et parfois même après.

Ce qui est plus choquant, c'est que ce bain de sang a lieu au nom des droits de l'homme. Puis-je vous rappeler que la déclaration universelle des droits de l'homme, que nous honorons 60 ans plus tard, reconnaît le statut d'homme à part entière à l'enfant avant la naissance.

**Csaba Sógor (PPE-DE).** – (*HU*) Des minorités nationales se retrouvent dans de nouveaux pays sans que cela dépendent vraiment d'elles. Malheureusement, dans de nombreux nouveaux États membres, on les accable de culpabilité collective, car les États essayent de leur interdire l'éducation dans leur propre langue ou d'étudier leur propre histoire et d'apprendre les noms de leurs villes d'origine, des lieux ou cours d'eau locaux. Pire encore, un nouveau type de «sport» est introduit dans certains États membres, à savoir, le passage à tabac de minorités avec l'aide de la police. Certains voudraient interdire toute forme d'autonomie, car ils affirment que cela fragmenterait l'UE. Pourtant, les pays, tels que l'Italie ou la Finlande, qui ont donné une autonomie culturelle ou régionale à leurs minorités, ne se sont pas effondrés. Nous devons donner à chaque État membre la possibilité de respecter les droits des minorités nationales.

**Rama Yade,** présidente en exercice du Conseil. – Monsieur le Président, en ce 60<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le rapport Catania tombe à pic. La large diversité des sujets abordés, la force des propositions qui ont été faites, vos réactions aussi, sont à la hauteur du caractère crucial qui nous

réunit aujourd'hui. Alors, je vais essayer de répondre aux différentes questions qui ont été posées, en m'efforçant de regrouper les interventions puisque plusieurs d'entre elles portaient sur les mêmes sujets.

D'abord, je voudrais évoquer la question des droits sociaux et de l'extrême pauvreté qui a été soulevée par de nombreux députés, dont M<sup>me</sup> Roure. Évidemment, ces droits économiques, sociaux et culturels sont importants. Ils font partie de la deuxième génération des droits de l'homme et ce sont des droits symbolisés par la signature du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966. Effectivement, vous avez raison de souligner qu'il est important d'appliquer ces droits, lesquels risquent d'être discrédités à force de ne pas être appliqués.

Alors, l'Union européenne et la France sont bien sûr mobilisées dans la lutte contre l'extrême pauvreté. Je vous rappelle qu'au sein du Conseil des droits de l'homme, un rapporteur spécial a été créé spécifiquement sur ces sujets, sur ces droits. En ce moment a lieu l'élaboration des principes directeurs pour renforcer la lutte contre l'extrême pauvreté au niveau des Nations unies. Enfin, l'Union européenne et plus particulièrement la France ont pris des initiatives qui me semblent intéressantes. Ainsi, l'Union européenne a promu et soutenu le protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels qui vient d'être adopté par l'Assemblée générale des Nations unies, et créé un mécanisme de plaintes individuelles.

Mais, bien évidemment, je suis d'accord avec vous pour dire que c'est un combat de longue haleine, que tant qu'il y aura autant de discriminations, autant de pauvres, tant qu'il y aura autant de chômeurs, autant de problèmes liés à l'accès à la santé, évidemment, nous ne pourrons pas être satisfaits, mais l'effort est là, maintenu, constant, pour faire en sorte que les droits économiques, sociaux et culturels soient évidemment appliqués avec l'Union européenne en première ligne pour leur promotion.

Ensuite, il y a un deuxième sujet qui a été évoqué par beaucoup, c'est la question de l'homosexualité. Là, je voudrais dire que l'initiative portée par la France est très simple, et répéter qu'on est parti d'un constat, à savoir qu'il y a aujourd'hui dans le monde 90 pays qui pénalisent l'homosexualité, dont 6 qui appliquent la peine de mort. Cela signifie que des hommes et des femmes ne peuvent pas choisir librement de vivre en fonction de leur identité sexuelle, et ils risquent d'aller en prison ou bien d'être traduits en justice. On est donc là dans le domaine du droit fondamental.

Il ne s'agit pas d'ouvrir des sujets, bien qu'ils soient très intéressants, sur l'homoparentalité ou le mariage, il ne s'agit pas de trancher à travers cette initiative des débats de société, il s'agit d'étendre ce droit fondamental à l'échelle universelle et ce droit fondamental, c'est le droit à vivre librement son identité sexuelle, sans risquer d'être privé de liberté.

C'est aussi simple que cela, et je crois que c'est à l'honneur de l'Union européenne, des pays membres de l'Union européenne – puisque beaucoup d'entre nous soutenons ce projet – que d'aller au bout de cette initiative demain aux Nations unies. J'espère qu'un maximum d'États nous rejoindront parce que, en matière de droit fondamental, il n'y a pas, je crois, de débat possible puisqu'il s'agit tout simplement d'humanité et de liberté.

Passons ensuite à un autre sujet, la question des Roms, et plus largement des migrants, qui a été abordée par plusieurs d'entre vous. Concernant les Roms, la Commission a présenté un rapport dans le cadre de sa communication, le 2 juillet dernier, lequel recense les politiques et instruments existants, contribue à l'inclusion de la population rom et préconise de mobiliser ces politiques et ces instruments de façon plus systématique pour favoriser, justement, l'intégration des Roms.

Le 16 septembre dernier, la Présidence française a participé à Bruxelles au premier sommet européen sur les Roms, comme vous le savez, qui était organisé précisément par la Commission européenne avec le soutien de la Fondation Soros. Ce sommet regroupait les représentants des institutions européennes, des États membres, et a suscité une forte mobilisation de la société civile. Ma collègue du gouvernement français, la ministre du logement et de la ville, et le représentant du ministre des affaires étrangères y ont salué la mobilisation exceptionnelle des Européens de tout horizon autour de ce sommet.

Ce sommet était important parce que la question rom présente un intérêt commun aux Européens et appelle une politique volontariste de la part de chaque État membre, adaptée bien sûr aux spécificités nationales. Une politique volontaire de cette nature au niveau national doit notamment avoir pour objectif de rendre effectif l'accès de la population rom à l'éducation, à l'emploi, à la santé, au logement, et il est bien évident qu'une coordination entre les États membres de l'Union est absolument décisive, est absolument importante.

À l'initiative de la Présidence française, plusieurs idées ont permis de poursuivre concrètement la réflexion. Un deuxième sommet de l'égalité s'est tenu à Paris, les 29 et 30 septembre 2008. Une table ronde sur la pauvreté et l'exclusion a eu lieu les 15 et 16 octobre 2008 à Marseille avec deux de mes collègues du gouvernement. Bref, la situation des Roms fait l'objet d'une attention importante de la part des États membres de l'Union européenne, et je crois que, de ce point de vue, notre effort sera poursuivi même après la Présidence française de l'Union européenne, j'en suis sûre, et nous sommes complètement mobilisés sur cette question. N'en doutez pas.

Alors, concernant plus largement la question des migrants, j'ai envie, en cette fin de Présidence française de l'Union européenne, de citer ce succès qu'a été le Pacte européen sur l'immigration et l'asile. Pour la première fois avec ce Pacte, l'Union européenne ou les États membres de l'Union européenne partageront des objectifs, auront une position commune sur cette question, notamment autour de la création d'un bureau de l'asile, autour de l'objectif des visas biométriques, autour encore de l'action nécessaire de l'Union européenne lorsqu'il y a une pression trop forte sur un État, en particulier en matière d'immigration.

Le Pacte qui, je vous le rappelle, a été adopté par le Conseil européen en octobre propose des engagements politiques comme l'organisation de l'immigration légale en tenant compte des besoins et des capacités, la lutte contre l'immigration irrégulière, de manière commune, le renforcement de l'efficacité des contrôles aux frontières et la création d'une Europe de l'asile.

Bref, l'ensemble de ces éléments autour du Pacte sur l'immigration et l'asile sont, je pense, de nature à permettre à l'Union européenne d'avoir une stratégie commune dans ce domaine, et peut-être à travers cette stratégie commune de mettre en œuvre une véritable politique de l'immigration légale, en même temps que les droits afférents.

Je voudrais maintenant répondre à une question, une interpellation, une remarque concernant Guantanamo et les conséquences de la fermeture de Guantanamo pour vous dire que l'Union européenne a dit de nombreuses fois que la lutte contre le terrorisme devait être conduite dans le respect de l'État de droit, c'est-à-dire le respect des droits de l'homme, du droit international humanitaire et du droit international des réfugiés. Nous avons aussi dit qu'il ne pouvait exister de vide juridique pour quelques détenus que ce soit, et que l'existence de prisons secrètes est inacceptable.

Notre position n'a pas changé, et tout ceci est basé sur notre certitude que les sociétés démocratiques ne peuvent affronter le terrorisme à long terme que si elles restent fidèles à leurs propres valeurs. Et l'Union européenne pense que les États-Unis devraient, par conséquent, prendre des mesures pour fermer Guantanamo dès que possible. Nous menons donc un dialogue constant avec l'administration américaine sur cette question.

Un dernier point, je crois, a été soulevé par plusieurs d'entre vous, Mesdames et Messieurs les députés, je pense à la question des droits de l'homme, ici en Europe, et notamment le rôle du Conseil de l'Europe. Je voudrais d'abord commencer par saluer le rôle du Conseil de l'Europe dans la défense et la promotion des droits fondamentaux. Je crois que le Conseil de l'Europe, depuis sa création, a fait un travail formidable en la matière, notamment la Cour européenne des droits de l'homme.

Il existe en effet déjà des mécanismes de suivi des droits de l'homme dans les États membres, et je pense qu'à travers ces mécanismes-là, c'est une manière pour nous de ne pas céder au double standard et de balayer effectivement devant notre porte, puisque le Conseil de l'Europe et son instrument juridique, la Cour européenne des droits de l'homme, sont des éléments moteurs pour rappeler aux États membres de l'Union et au-delà – puisque le Conseil de l'Europe compte davantage de membres que l'Union européenne – pour rappeler les États membres à leur devoir, pour pointer les manquements et pour leur demander d'y remédier. Le Conseil de l'Europe est donc un instrument essentiel, une organisation essentielle dans la défense et la promotion des droits de l'homme.

Alors, parallèlement, il y a effectivement l'Agence des droits fondamentaux qui traite également des droits de l'homme dans les États membres et dont parlent différents rapports qui sont parus ces derniers temps. Mais l'Agence se concentre sur la situation des droits de l'homme dans les États membres lorsqu'ils mettent en œuvre le droit communautaire, tout simplement. Donc, je crois qu'il peut y avoir un modus vivendi entre ces deux organisations, sachant que le champ de chaque organisation est circonscrit à certains domaines. Et donc, loin d'être une limitation de son mandat, cette disposition dont je viens de parler cherche au contraire à éviter les doublons avec les activités du Conseil de l'Europe.

Le règlement établissant l'Agence prévoit expressément, par exemple, que l'Agence devrait coopérer étroitement avec le Conseil de l'Europe. Cette coopération devrait permettre d'éviter tout chevauchement,

et, là, je continue à citer les textes, «cette coopération devrait permettre d'éviter tout chevauchement entre les activités de l'Agence et celles du Conseil de l'Europe» Il est donc important que l'Agence des droits fondamentaux et les institutions du Conseil de l'Europe recherchent la complémentarité de leurs travaux et la complémentarité des instances en action. C'est la raison pour laquelle, évidemment, l'Agence a pour préoccupation constante de travailler dans la sphère de compétence qui est la sienne, tout en étant complémentaire de l'action du Conseil de l'Europe.

Je crois avoir répondu, en résumant, à l'ensemble des points que vous avez soulevés, Mesdames et Messieurs les députés, en laissant le soin, pour les questions le concernant et sur lesquelles il a été interpellé, au commissaire européen de répondre.

**Jacques Barrot**, *vice-président de la Commission*. – Monsieur le Président, la Présidence a répondu à des questions, donc je vais essayer d'être bref.

Je voudrais d'abord saluer ce qu'a dit Martine Roure en commençant notre débat, en disant que, précisément, la Charte des droits fondamentaux a su unir les droits sociaux et les droits civils. C'est cela l'apport positif, me semble-t-il, de cette Charte que nous allons – espérons-le – voir incorporer dans le droit européen. C'est vraiment la liaison des droits civils et des droits sociaux.

Cela étant, je voudrais répondre à quelques questions sur les minorités. Nous n'avons pas, en effet, de compétences particulières pour nous préoccuper du droit des minorités dans les États membres mais nous pouvons lutter contre la discrimination des personnes qui appartiennent à une minorité. Les discriminations personnelles entrent dans le champ de notre lutte antidiscriminatoire.

Sur les Roms – je crois que la Présidence a répondu – je veux rappeler en effet que nous avons organisé le sommet «Roms» le 16 septembre dernier. J'ai moi-même eu l'occasion de conclure ce sommet et je dois vous dire aussi que nous faisons, avec mon collègue Vladimir Špidla, de la discrimination des enfants roms une des priorités.

Cette discrimination est totalement inadmissible, mais l'Europe a tardé à s'occuper de ces problèmes. Les États membres ont des responsabilités majeures dans ce domaine et ils ont tardé à s'en occuper. Il est vrai qu'aujourd'hui, nous allons essayer d'utiliser tous les moyens à notre disposition pour stimuler vraiment l'intégration de la communauté rom.

Ceci étant dit, nous sommes très soucieux aussi de ne pas baser notre stratégie sur une approche exclusivement ethnique à l'égard des Roms. Une telle approche risquerait d'être contreproductive et elle annulerait les avantages de traiter de façon horizontale la problématique rom dans toutes les politiques de l'Union européenne.

J'en viens aussi à la différenciation sexuelle. Je crois honnêtement que ce qu'a répondu la Présidence est tout à fait juste. Vraiment, c'est un devoir de tolérance que de respecter et de faire respecter cette différenciation sexuelle. Il est bien évident que, sur ce point, il y a ce texte sur la discrimination, mais nous devons le faire appliquer.

Par ailleurs, je veux dire qu'en effet, il n'est pas dans les intentions de la Commission d'aller en quelque sorte prendre des positions à la place des États membres concernant l'organisation du droit de la famille. Nous avons déjà des difficultés pour – vous le savez – avoir des règles en matière de divorce. A fortiori, nous ne pouvons pas aller sur un terrain qui est laissé à l'unanimité.

J'ajoute que, néanmoins, la loi de libre circulation des personnes fait obligation, bien sûr, aux États membres de reconnaître certains liens qui sont contractés dans un autre État membre. Et là, je ne fais que répéter le droit européen.

Je voudrais dire en terminant que ce qui me paraît le plus important – ce que disait le président Deprez est juste – c'est que les peurs ne doivent pas nous servir de guide. Il faut reconnaître que, depuis les attentats du 11 septembre, il y a eu cette peur du terrorisme qui a fait qu'on a perdu de vue, à certains moments, la protection des droits, des libertés individuelles, de la vie privée, et qu'il faut, je crois, bien veiller à cet équilibre. Ce n'est pas en méprisant les droits fondamentaux, les droits humains et la vie privée qu'on luttera efficacement contre le terrorisme. Je crois qu'il faut vraiment arriver à cela.

Et puis, je dirai en terminant que, dans le domaine des droits fondamentaux, nous n'avons pas seulement à établir des textes mais à veiller à leur application. Le devoir de vigilance s'impose. Soyez assurés que, pour ce qui concerne la Commission et votre commissaire chargé de la justice, de la liberté et de la sécurité, je

veillerai personnellement à ce que l'application du droit européen fasse vraiment, à tous les niveaux, l'objet de notre vigilance.

**Giusto Catania**, *rapporteur*. – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je voudrais remercier le commissaire Barrot et M<sup>me</sup> Yade pour leurs paroles en faveur de mon rapport. Je souhaite également remercier les rapporteurs fictifs, M<sup>me</sup> Gál, M<sup>me</sup> Roure, M. Guardans et M<sup>me</sup> Ždanoka, pour les contributions actives qu'ils ont apportées au rapport et à sa composition.

Je pense que les questions qui ont été posées sont très intéressantes, et je tiens en particulier à m'attarder sur un point soulevé par le commissaire Barrot. Tandis que la crise économique s'intensifie, nous devons éviter d'avoir au sein de l'Union européenne une guerre ouverte entre les personnes pauvres, les citoyens faisant l'objet de discriminations en raison de leurs conditions sociales et les citoyens faisant l'objet de discriminations en raison de leurs conditions de vie ou leurs attentes, voire à cause de leur arrivée dans l'Union européenne et du fait qu'ils ont été accueillis de la meilleure façon possible.

Il est vrai que la crise risque d'accroître les actes racistes et la xénophobes, et je voudrais dire à M. Brejc que nous avons analysé très soigneusement le rapport de l'Agence européenne des droits fondamentaux et, avant cela, le rapport de l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes, et que nous avons constaté une augmentation exponentielle, ces dernières années, des actes racistes et xénophobes dans l'Union européenne. C'est pourquoi nous sommes très inquiets de ce qui se passe et nous pensons que nous devons encourager les processus qui rempliront activement un rôle dans lesquels la promotion et la protection des droits fondamentaux devient l'approche la plus efficace pour créer une Europe de paix, une Europe qui s'engage en faveur de la promotion du dialogue interculturel et est dénuée de pratiques barbares.

Je pense que, de la sorte, à travers ce rapport, nous pouvons contribuer à améliorer le rôle joué par l'UE sur la scène internationale. Je ne m'attarderai pas sur d'autres questions qui ressortent du débat, et dont certaines ne méritent pas une réponse de ma part, mais je me félicite grandement de l'échange qui a eu lieu et des propositions présentées par de nombreux collègues députés qui ont participé activement au débat.

Le Président. – Le débat conjoint est clos.

Le vote aura lieu prochainement.

#### Déclarations écrites (article 142)

**Marian-Jean Marinescu (PPE-DE),** *par écrit.* – (RO) En vertu de la charte des droits fondamentaux, chaque citoyen de l'UE est libre de chercher un emploi, de travailler et de s'établir dans un autre État membre.

Malheureusement, à ce jour, tous les citoyens européens ne peuvent jouir de cette liberté. La période de restriction de deux ans sur le marché du travail imposée aux nouveaux États membres expire à la fin de cette année. Cependant huit États membres ont déjà annoncé leur intention de prolonger cette période de trois années supplémentaires au vu de la crise financière actuelle.

Selon le rapport de la Commission du 11 novembre 2008, il n'y a aucune preuve concluante qui montre qu'un nombre significatif de travailleurs locaux perdraient leur emploi et verraient leur salaire réduit à cause de travailleurs issus des nouveaux États membres.

Maintenir les marchés du travail fermés, c'est prolonger la différence de traitement entre les citoyens européens. Abolir ces restrictions aiderait à éviter les problèmes qui découlent du travail non déclaré ou le faux travail indépendant.

C'est pourquoi j'estime que les États membres qui continuent à imposer des restrictions sur le marché du travail devraient garder à l'esprit, d'abord et avant tout, le réel impact positif de la libre circulation des travailleurs sur la croissance économique durable.

La libre circulation s'est avérée non seulement un facteur positif, mais aussi une nécessité.

Rareş-Lucian Niculescu (PPE-DE), par écrit. – (RO) Sans commenter en détail le contenu de ce rapport, à l'encontre duquel de nombreuses critiques peuvent être dirigées, je voudrais attirer votre attention sur un article contre lequel je vais voter, bien que j'aie rejeté en commission un amendement visant à le supprimer. Je veux parler du point 46, qui recommande qu'une définition soit établie au niveau européen pour les minorités nationales sur base de la recommandation 1201 du Conseil de l'Europe (1993). Cette recommandation ne devrait pas être invoquée sans une clarification extrêmement méticuleuse de

l'interprétation qui en est faite, car elle contient une formulation ambiguë qui pourrait être interprétée comme l'octroi de droits collectifs aux minorités ou d'une autonomie territoriale sur la base de critères ethniques. Je crois que le Parlement européen ne devrait pas accepter sans la critiquer une référence à cette recommandation. Même la commission de Venise (la commission européenne pour la démocratie par le droit) a souligné qu'il convenait d'être particulièrement prudent à l'égard de toute interprétation de la recommandation 1201.

# 15. Modalités adoptées par le Conseil pour la révision du règlement sur l'OLAF (débat)

**Le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M<sup>me</sup> Gräßle, au nom de la commission du contrôle budgétaire, au Conseil sur les modalités adoptées par le Conseil pour la révision du règlement sur l'OLAF (O-0116/2008 - B6-0492/2008).

**Ingeborg Gräßle,** *auteure.* – (*DE*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs du Conseil, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, en tant que rapporteure sur l'OLAF, l'Office européen de lutte anti-fraude, on fait des découvertes intéressantes, par exemple, que tout le monde parle de lutter contre la fraude, mais aussi que personne ne fait rien. Une autre découverte est que les États membres calculent tous leurs paiements à l'Union européenne jusqu'au dernier centime, mais lorsqu'il s'agit de dépenser cet argent, ils commencent à se sentir généreux et facilitent même la vie des fraudeurs, par exemple, en mettant encore 36 mois en moyenne avant de notifier les irrégularités à l'Union européenne. Le Parlement européen estime que c'est inacceptable. Nous voulons voir une lutte contre la fraude efficace, qui comporte des actions de prévention. Nous voulons que les États membres mettent la lutte contre la fraude à l'ordre du jour et nous voulons voir une discussion conjointe afin de déterminer ce dont nous avons besoin et ce que sont les problèmes.

Nous voulons voir les autorités judiciaires nationales montrer davantage d'intérêt pour le suivi des résultats des enquêtes de l'OLAF. Il faut mettre un terme aux lacunes juridiques qui ont jusqu'à présent permis aux combines d'exister. Les fonds européens doivent être traités de la même manière que les fonds nationaux. Nous voulons un office indépendant, qui dispose des ressources et des bases juridiques nécessaires pour pouvoir remplir sa mission. Nous voulons un office qui puisse collaborer discrètement et efficacement avec les États membres.

Notre avis sur la base juridique, le règlement 1073/99, couvre tous ces points. Nous demandons que ce règlement – qui est au cœur de l'OLAF – soit davantage développé avec le Conseil. Nous invitons le Conseil à incorporer notre avis et à ouvrir des pourparlers sur le développement ultérieur de ce règlement. Nous voulons apporter une solution aux problèmes de l'OLAF.

Je voudrais remercier tous les groupes de cette Assemblée d'avoir apporté leur appui à ceci sous la forme d'une résolution, sur laquelle nous allons voter demain. Je voudrais inviter les Présidences française et tchèque à saisir la balle du Parlement au bond et à la faire passer. Dans nos propositions, nous avons aussi repris des solutions élaborées et proposées par le groupe de travail du Conseil. Je voudrais vous assurer de notre intérêt à amener ce règlement à une conclusion rapide et de notre volonté à entamer des discussions constructives sur la base de nos propositions.

Consolider toutes les bases juridiques de l'OLAF, comme le Conseil l'envisage, signifierait perdre beaucoup de temps encore pour une issue incertaine. L'OLAF va bientôt fêter son  $10^{\rm e}$  anniversaire. Une consolidation serait synonyme de 10 années supplémentaires sans amélioration de la base juridique. Nous prenons la lutte contre la fraude trop au sérieux pour permettre cela. C'est pourquoi nous voulons faire ce qui est faisable maintenant, en coopération avec le Conseil. Je vous remercie beaucoup.

Rama Yade, présidente en exercice du Conseil. – Monsieur le Président, Madame la Députée, je souhaite avant tout rappeler l'importance que le Conseil attache à la lutte contre la fraude et à la protection des intérêts financiers de l'Union européenne. Le Conseil considère que la réglementation relative à l'Office européen de lutte antifraude doit non seulement être adaptée aux besoins mais qu'elle doit également être cohérente.

Dans ce contexte, il convient de rappeler l'invitation du Conseil, lancée en 2007, de présenter un instrument juridique consolidé couvrant les différents aspects de l'activité de l'OLAF, ce qui permettrait d'apporter la clarté souhaitée par tous. Le Conseil a pris bonne note des amendements du Parlement européen adoptés le 20 novembre dernier concernant la modification du règlement relatif aux enquêtes de l'OLAF, ainsi que des débats intervenus préalablement au sein de la commission du contrôle budgétaire sur ce dossier.

Le Conseil a également pris bonne note du point 44 de la résolution du Parlement européen du 23 octobre 2008, accompagnant sa première lecture du budget pour 2009, qui touche à ce même point. La question du calendrier des travaux du Conseil a déjà été évoquée lors du trilogue budgétaire du 13 novembre dernier et de la réunion de concertation avec le Parlement européen du 21 novembre du même mois, par mon collègue Eric Woerth, président du Conseil Ecofin budget.

Lors de ce trilogue, en réponse aux préoccupations du Conseil qui, je pense, sont aussi partagées par le Parlement européen, la Commission a annoncé qu'elle présentera un document de travail sur la question de la consolidation de la législation concernant l'OLAF au début de l'année prochaine. Je peux donc réaffirmer très volontiers ce que le Conseil a déjà indiqué lors du trilogue du 13 novembre, et de la réunion de concertation du 21, c'est-à-dire que le Conseil examinera avec diligence et avec la plus grande attention le résultat des travaux du Parlement européen sur la proposition de modification du règlement n<sup>O</sup> 1073/1999, ainsi que le document de travail à venir de la Commission.

J'espère avoir l'occasion de reprendre la parole pour répondre à vos remarques éventuelles si elles interviennent avant 18 heures. Je m'excuse par avance de devoir vous quitter à cette heure-là.

Jean-Pierre Audy, au nom du groupe PPE-DE. – Monsieur le Président, Madame la Ministre présidente en exercice du Conseil, mes chers collègues, la Commission européenne doit assurer la protection des intérêts financiers de l'Union européenne, et pour cela elle dispose, en application des traités, d'une responsabilité partagée avec les États membres – je regrette, d'ailleurs, que le banc de la Commission soit vide – elle dispose de pouvoirs importants pour lutter contre la fraude, la corruption et toute autre activité illégale qui met en cause les intérêts financiers de l'Union.

C'est la démission, souvenons-nous, de la Commission Santer, en mars 1999, qui a entraîné la création de l'Office de lutte antifraude, dit OLAF, dont nous fêterons, l'année prochaine, le dixième anniversaire.

Mon excellente collègue, Inge Gräßle, a raison d'interpeller le Conseil sur la question de la révision tant attendue du règlement de 1999 car depuis cette date, il est prévu, sur la base d'une évaluation de la Commission devant intervenir trois ans après la création de l'Office, de réviser ce règlement qui devait être adapté. Votre réponse, Madame la Présidente, nous rassure. C'est une réponse de cohérence.

Cette évaluation a eu lieu en 2003, et nous avons une proposition de règlement. Il est maintenant nécessaire de mettre en cohérence l'ensemble de ce dispositif, tant sur les enquêtes internes qu'externes et sur les missions générales de l'OLAF. Il y a le règlement de 1999, le numéro 1073, mais nous avons également le règlement de 1996 qui est relatif aux contrôles et vérifications sur place effectués par la Commission, et celui de 1995 qui est relatif à la protection des intérêts financiers de l'Union.

L'évaluation de 2005 comprenait 17 propositions, et cette évaluation proposait la création d'un procureur européen, car si l'OLAF exerce des pouvoirs d'enquête, c'est une administration qui n'est pas contrôlée par une autorité judiciaire indépendante. Cette autorité pourrait être tout à la fois une sécurité pour l'enquêté et un appui pour l'OLAF lui-même. Donc, quelle est la vraie nature de l'OLAF? Est-ce un auxiliaire de justice, mais de quelle justice pénale européenne? Est-ce un service administratif particulier? Un long chemin nous attend. Merci, Madame la Présidente, de l'impulsion que vous avez donnée aujourd'hui.

**Herbert Bösch,** *au nom du groupe PSE.* – (*DE*) Monsieur le Président, comme l'auteure l'a déjà très justement souligné, le Conseil néglige son devoir de protéger les intérêts financiers de l'Union. Après tout, Madame Yade, l'important n'est pas quels traités sont consolidés et lesquels ne le sont pas, mais bien que vous entamiez des négociations. Si vous n'entamez pas les négociations maintenant, vous allez tout à fait délibérément reporter la réforme de la lutte contre la fraude au niveau européen au prochain mandat parlementaire, et vous le savez bien. Nous allons également devoir dire à nos électeurs en juin que ce sont les États membres qui manquent d'intérêt pour ce sujet; nous pouvons en effet leur donner plusieurs exemples.

Sur le sujet de la fraude à la TVA, qui coûte à l'Allemagne, par exemple, 16 à 18 milliards d'euros par an, nous aurions la possibilité de prendre les mesures anti-fraude adéquates via un OLAF réformé, par exemple. Pourtant, même la meilleure autorité anti-fraude est impuissante si les États membres refusent de fournir des informations.

En ce qui concerne le suivi des affaires par l'OLAF, nous devons souvent avancer à l'aveuglette, car les autorités nationales ne nous ont pas dit quelles actions avaient été entreprises sur la base des résultats des enquêtes de l'OLAF. Une action est nécessaire à cet égard.

Ayant été moi-même impliqué en 1999, je peux dire que la chose la plus importante que nous ayons écrite dans le règlement 1073/99 est que cette unité anti-fraude, qui a fait du bon travail au cours des dernières années, devait être réformée après quelques années. Cela ne peut être remis à plus tard; je voudrais le rappeler au Conseil aujourd'hui.

**Bart Staes**, au nom du groupe des Verts/ALE. – (NL) Monsieur le Président, Madame la présidente en exercice du Conseil, Mesdames et Messieurs, j'ai écouté très attentivement votre réponse. Vous avez dit que vous alliez étudier ces propositions avec la plus grande vigilance, avec la plus grande attention. Je dois malheureusement dire que cette réponse n'est, à nos yeux, pas suffisante.

Nous avons fait nos devoirs. Nous avons adopté le rapport de M<sup>me</sup> Gräßle en première lecture. Nous l'avons fait à cause des lacunes de la législation actuelle. Nous avons essayé de corriger ces faiblesses, et M. Bösch a raison quand il dit que nous avons fait face à de nombreuses difficultés. Nous n'avons adopté le rapport sur la fraude à la TVA que récemment. Le niveau de la fraude fiscale dans l'Union européenne se situe quelque part entre 200 et 250 milliards d'euros.

Nous avons donc besoin d'une législation rigoureuse. Tant vous, Madame Yade, que le Conseil dans son ensemble devriez faire votre travail. Je voudrais vous demander d'être un peu plus précise au sujet des délais que le Conseil a l'intention d'observer à l'égard de ce dossier, car il est absolument vital.

**José Javier Pomés Ruiz (PPE-DE).** – (ES) Monsieur le Président, je suis reconnaissant envers M<sup>me</sup> Yade d'être présente à ce débat sur un sujet qui est une importante source d'inquiétude pour nos concitoyens.

Ce Parlement arrive à la fin de son mandat, au cours duquel nous avons tenté de dire au contribuable que nous vérifions les comptes ici et que nous le faisons aussi bien que possible. Nous admettons que des fautes sont commises et que les choses ne sont pas toujours faites correctement, mais, surtout, nous avons calculé le montant de la fraude et nous faisons tout notre possible. C'est la raison pour laquelle nous avons créé l'OLAF, l'Office européen de lutte anti-fraude, il y a dix ans. Celui-ci a maintenant un urgent besoin d'un cadre juridique approprié.

Madame Yade, si vous dites que nous devrions attendre que la Commission produise son rapport et alors seulement commencer à négocier le statut définitif de l'OLAF, nous allons perdre du temps. Les élections approchent et nous serons ensuite dans un autre mandat parlementaire. Le message que nous voulons transmettre aux citoyens européens, c'est que tout le monde ici – le Conseil, les Présidences française et tchèque, ce Parlement et la Commission – est désireux de mettre un terme au type de fraude qui existe dans les pays en développement et même dans les pays très développés.

Je vous remercie, Madame Yade, de votre présence à ce débat, et je regrette que la Commission ne soit pas présente elle aussi.

**Inés Ayala Sender (PSE).** – (ES) Monsieur le Président, je salue moi aussi la proposition de M<sup>me</sup> Gräßle, au nom de la commission du contrôle budgétaire, d'avancer et de mettre la pression afin que la législation que nous adoptons sur l'OLAF puisse être mise en œuvre aussi vite que possible.

Je suis donc aussi reconnaissante envers M<sup>me</sup> Yade de sa présence, car la proposition adoptée par le Parlement insiste, à juste titre, sur la nécessité de garantir et de protéger les droits des personnes qui font l'objet d'une enquête de l'OLAF à être présumées innocentes et à pouvoir être défendues, ainsi que les droits des informateurs.

Avant tout, des règles plus claires et plus transparentes doivent aussi être définies, ainsi qu'un code de conduite, que nous devrons faire connaître à tous les citoyens le plus vite possible. À cet égard, nous sommes reconnaissants envers M<sup>me</sup> Gräßle pour son initiative et envers la commission du contrôle budgétaire pour le soutien qu'elle lui a apporté.

Bien sûr, nous demandons instamment au Conseil d'essayer de débloquer les négociations aussi vite que possible, de manière à avancer, si possible avant la fin de ce mandat parlementaire – autrement dit, avant les prochaines élections. Cela sera crucial en vue de garantir tous les droits que le Parlement va renforcer sur la base du rapport de M<sup>me</sup> Gräßle.

**Paul Rübig (PPE-DE).** – (*DE*) Monsieur le Président, Madame Yade, Mesdames et Messieurs, les élections du Parlement européen ont lieu l'année prochaine et la désinformation est particulièrement rampante à l'approche

de ces élections. C'est pourquoi nous voulons une réforme rapide de l'OLAF. Les exemples de non-respect et de désinformation au détriment de l'Union européenne doivent être épinglés clairement et sans ambiguïté. Je crois que ce soutien et cette clarté sont ce dont le public européen a besoin.

**Markus Pieper (PPE-DE).** – (*DE*) Monsieur le Président, Madame la Présidente en exercice du Conseil, en tant que membre de la commission du développement régional, je comprends l'importance du travail de l'OLAF dans le domaine des Fonds structurels. Le dernier rapport sur les intérêts financiers des Communautés fait état de plus de 3 800 cas d'irrégularité, ce qui représente une augmentation de 19 % par rapport à 2006. Le montant concerné s'élève à 828 millions d'euros, 17 % de plus que l'année précédente.

C'est pourquoi le Conseil doit dès aujourd'hui renforcer la lutte contre la fraude, en procédant à une véritable réforme de la base juridique, plutôt qu'en effectuant des opérations de chirurgie esthétique sur les textes existants.

Si le Conseil prend ce problème au sérieux, il doit également s'atteler à améliorer son système de notification. Jusqu'à présent, les États membres ont mis en moyenne 36 mois simplement pour informer l'OLAF en cas d'irrégularité. Des chiffres fiables devraient être communiqués rapidement, sous format électronique, de manière à ce que l'OLAF puisse faire efficacement son travail. Nous le devons à toutes les personnes concernées, le contribuable, ainsi que ceux qui dépensent les fonds de l'UE au mieux de leurs connaissances et de leur conscience.

**Mairead McGuinness (PPE-DE).** - (*EN*) Monsieur le Président, je serai brève. Je me suis précipitée pour soutenir M<sup>me</sup> Gräßle dans ses efforts et je pense que c'est notre cas à tous ici aujourd'hui. Nous avons entendu que la réputation de l'Union européenne était salie par le sentiment que la fraude est autorisée à régner. Tout ce qui pourrait renforcer et améliorer l'efficacité de l'OLAF doit donc être salué et soutenu. Dès lors, par ces quelques mots, je félicite M<sup>me</sup> Gräßle de ses efforts et j'encourage vivement le Conseil et la Commission à l'écouter attentivement.

Rama Yade, présidente en exercice du Conseil. – Monsieur le Président, Mesdames et Messiers les députés, je comprends parfaitement les préoccupations du Parlement européen. Le Conseil dispose désormais des résultats de la première lecture du Parlement européen. Il y a une logique de travail et de fonctionnement qui fait que le Conseil, qui a fait son travail en appelant à une consolidation de la législation de 2007, a besoin des documents produits par la Commission pour pouvoir aller plus loin. Tant que ce travail n'aura pas été communiqué par la Commission au Conseil, je suis obligée de vous dire que nous devrons attendre ce moment-là.

Je suis convaincue qu'une fois que nous disposerons du document de travail sur la consolidation de la législation concernant l'OLAF, annoncé par la Commission, nous pourrons avancer rapidement sur le dossier de la réforme. Mais nous avons besoin de ce document et le Parlement peut compter sur le Conseil pour faire progresser ce dossier dans le respect habituel de la bonne coopération institutionnelle afin de clarifier au mieux le cadre juridique s'appliquant à l'OLAF.

**Le Président.** – J'ai reçu une proposition de résolution (1) présentée conformément à l'article 108, paragraphe 5, du règlement.

Le débat est clos.

Le vote aura lieu jeudi 18 décembre 2008.

(La séance est suspendue quelques instants)

### PRÉSIDENCE DE M<sup>ME</sup> DIANA WALLIS

Vice-présidente

### 16. Heure des questions (question à la Commission)

**La Présidente.** – L'ordre du jour appelle l'heure des questions (B6-0491/2008).

<sup>(1)</sup> Cf. procès-verbal.

Les questions suivantes sont posées à la Commission.

Première partie

J'appelle la question n° 32 de M. **Zwiefka** (H-0934/08):

Objet: Plans d'urgence pour les PME

Compte tenu de la crise financière et économique actuelle - selon Jean-Claude Trichet, la crise la plus grave depuis la Seconde Guerre mondiale - je souhaiterais poser une question à la Commission à propos de ses plans d'urgence pour les PME.

Le plan-cadre de relance, qui doit être présenté le 26 novembre, est censé contenir des mesures à court terme pour aider à prévenir une récession. La Commission recherche de nouveaux fonds et de nouvelles destinations pour les fonds existants. Elle entend aussi augmenter le capital de la Banque européenne d'investissement, l'institution de prêt à long terme de l'UE. La Banque a déjà réuni 30 milliards d'euros pour aider les petites entreprises éprouvant des difficultés à obtenir un financement. Si de telles mesures sont tout à fait louables, l'un des problèmes les plus sérieux à ce stade pour les PME reste la question des défaillances dans le remboursement des prêts. La Commission a-t-elle prévu des plans d'urgence visant plus spécifiquement ce problème?

**Joaquín Almunia**, *membre de la Commission*. – (ES) Madame la Présidente, dans la proposition de *Small Business* Act de la Commission, celle-ci reconnaît totalement les problèmes rencontrés par les petites et moyennes entreprises.

En ce qui concerne l'accès aux financements, qui est l'objet de la question de M. Zwiefka, la Commission, avec la Banque européenne d'investissement (BEI), a annoncé des mesures spécifiques en vue d'améliorer la situation.

Bien sûr, nous reconnaissons qu'il est nécessaire d'apporter une aide spéciale aux PME. La crise financière a considérablement réduit les canaux de financement à la disposition des entreprises, en particulier les PME, dans de nombreux États membres. Les institutions communautaires et les États membres ont pris des mesures concrètes dans leurs domaines de compétence afin de contrer ces effets.

La Commission a introduit des mesures en vue de stabiliser le système financier, ce qui aidera les banques à recommencer à prêter à leurs clients. Nous avons également soutenu certaines modifications des règles comptables et la procédure accélérée pour la recapitalisation des banques et les systèmes de garantie des dépôts bancaires.

En outre, comme vous le savez, le 26 novembre, la Commission a approuvé le plan de relance d'un montant de 200 milliards d'euros. Ce plan a reçu le soutien et l'aval du Conseil européen la semaine dernière. Comme notre communication le dit, cette somme de 200 milliards d'euros inclut 30 milliards issus du budget de l'UE ou d'actions de financement de la BEI afin de revitaliser l'économie.

Que ce soit au moyen de ressources budgétaires ou d'actions de financement, ces mesures comportent clairement des lignes de financement et d'aide qui profiteront considérablement aux PME. Elles viennent s'ajouter à l'accord conclu lors de la réunion informelle du Conseil Ecofin qui s'est tenue à Nice en septembre dernier, pour que la BEI intensifie et, dans le même temps, avance ses lignes de financement spécifiques pour les PME.

En plus de ces accords, la BEI a annoncé qu'elle allait proposer aux PME un financement intermédiaire – dont le nom technique est «financement mezzanine» – via le Fonds européen d'investissement, pour une valeur totale de 1 milliard d'euros.

Comme je l'ai déjà dit, dans les plans des divers États membres, et dans le cadre du plan de relance qui a reçu l'aval du Conseil européen la semaine dernière, il y a déjà plusieurs exemples de grands pays européens, en termes de taille économique, tels que le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne et l'Espagne, qui ont mis en place des mesures spécifiques pour les PME, qui, nous le savons tous, représentent une masse considérable en termes de chiffres de vente, d'emploi et de tissu productif dans tous nos pays.

Enfin, je voudrais évoquer les accords que la Commission a adoptés en cette période de difficultés économiques particulières, en recourant aux dispositions définies et prévues par le Traité, afin d'introduire la flexibilité nécessaire dans le cadre des aides d'État. Cela profitera aussi particulièrement aux PME. Un exemple est l'accord que nous avons adopté hier en vue de revoir la règle *de minimis* à la hausse pour les aides d'État.

Pour finir, une réunion dans le cadre d'un «dialogue constructif» va avoir lieu en janvier entre la Commission, les PME, leurs représentants, ainsi que les banques, afin d'échanger des opinions sur l'efficacité des aides d'État, la situation actuelle et l'éventuelle nécessité de renforcer les décisions adoptées ces derniers mois.

**Tadeusz Zwiefka (PPE-DE).** – (*PL*) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, je vous remercie beaucoup de vos explications détaillées. Étant donné que vous avez évoqué le travail de la Commission et les engagements de la Banque européenne d'investissement, je voudrais vous demander si, de manière générale, les banques, qui sont actuellement engagées dans un dialogue et reçoivent beaucoup d'aide, ont également souscrit à une politique qui garantit le fonctionnement plus ou moins harmonieux du secteur des PME? Ont-elles également pris le même engagement?

**Joaquín Almunia,** membre de la Commission. – (ES) En réponse à la question de M. Zwiefka, nous allons sans aucun doute parler aux banques. Elles révèlent aussi les difficultés qu'elles traversent dans leurs bilans et états financiers.

Évidemment, toutes les ressources, toutes les décisions et toutes les mesures adoptées, au niveau européen et au niveau des États membres, ainsi que la fourniture de liquidités et les réductions du taux d'intérêt par la Banque centrale européenne et d'autres banques centrales, visent toutes à éviter un effondrement du crédit et à stimuler et créer un cadre adéquat en vue de récupérer les niveaux de crédit et de financement nécessaires aux familles et aux entreprises.

Les petites et moyennes entreprises dépendent sans doute beaucoup plus du crédit bancaire pour leur financement que les grandes entreprises. La raison en est que, malgré les difficultés actuelles sur le marché, les grandes entreprises peuvent émettre directement leurs actions ou obligations et obtenir un financement sur les marchés des valeurs mobilières ou les marchés des instruments à taux fixe. Les PME ont besoin du canal bancaire.

Nous espérons sincèrement que les banques et le système de crédit répondront positivement à ce volume d'aide et de soutien, qui est à présent nécessaire, mais d'une taille qui aurait été inimaginable il y a quelques mois à peine.

Je crois que ce ne sont pas seulement nos gouvernements, les institutions européennes et les banques centrales qui doivent assumer leurs responsabilités – et nous les assumons. Les banques ont elles aussi des responsabilités, en ce sens qu'elles ont reçu une aide sous la forme d'une recapitalisation sur la base de fonds publics ou de dépôts garantis par le trésor public. Elles ont donc des responsabilités envers le reste de la société et, en particulier, envers les PME.

**Mairead McGuinness (PPE-DE).** - (EN) Monsieur le Commissaire, je pense que votre dernier commentaire était très approprié. Les banques doivent se rendre compte qu'elles doivent aider les PME et qu'elles ont gagné de l'argent grâce à elles dans le passé.

Je suppose que ma question est très basique: cela va-t-il marcher? Nous ne savons peut-être pas maintenant si cela va marcher, mais quand le saurons-nous et quand dirons-nous qu'il faut faire autre chose? Le chiffre de 30 milliards d'euros est un chiffre considérable, mais les autorités irlandaises ont déjà dû injecter 10 milliards d'euros dans les banques, et certains experts indépendants disent que 30 milliards d'euros sont nécessaires pour recapitaliser les banques irlandaises. Peut-être pourriez-vous commenter?

**Silvia-Adriana Țicău (PSE).** – (RO) Je voudrais vous demander quelle est la procédure qui permet aux PME de Roumanie d'accéder à un financement issu de ce budget de 30 milliards d'euros. Quelle est la procédure que les États membres peuvent suivre pour faciliter l'accès des PME à ces financements? Vous parliez d'un plan en France, au Royaume-Uni... Ma question est la suivante: s'agira-t-il d'une procédure où les premiers arrivés seront les premiers servis ou les États membres, et donc les PME de Roumanie, auront-ils la possibilité d'obtenir un financement du même ordre?

**Joaquín Almunia**, *membre de la Commission*. – (*ES*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nous sommes dans une économie de marché et de là où vous êtes assis, je suis sûr que vous êtes d'accord avec cette affirmation. Les règles du jeu dans l'économie de marché sont ce qu'elles sont.

Je ne crois donc pas que quiconque pense que le système de crédit, le système financier ou le système économique en général fonctionnerait mieux si toutes les décisions prises par les opérateurs économiques et, en particulier dans ce cas-ci, les opérateurs financiers, étaient prises à la place par les ministres nationaux ou à Bruxelles, dans un des nombreux bâtiments où les institutions européennes accomplissent leur travail.

Ce sont donc les banques qui doivent décider d'accorder ou non un crédit. Le fait est que, lorsque les banques sont tributaires de fonds publics et de garanties publiques, elles doivent aussi satisfaire à un certain nombre de conditions. Les conditions varient d'un plan national d'aide au secteur bancaire à l'autre, en fonction des circonstances, des caractéristiques et du type d'instrument utilisé dans les différents pays.

Pour notre part, à la Commission européenne, nous avons approuvé les systèmes de garantie de dépôts présentés par chaque État membre afin de garantir qu'ils respectent les règles de la concurrence et des aides d'État. Nous sommes actuellement en train de mettre un point final à l'approbation des plans de recapitalisation nationaux les plus récents.

La Commission a adopté et publié des normes générales qui expliquent les critères que nous utilisons dans ces circonstances exceptionnelles pour analyser si ces plans sont conformes aux règles du Traité. Nous avons, à la Commission, fixé un délai de six mois dans tous les cas, parce que nous devrons alors – et nous voudrons – savoir ce qu'il se sera produit au cours des six mois écoulés depuis que nous avons autorisé ces plans.

Si l'argent des contribuables – l'argent des citoyens – mis à disposition à travers ces plans d'aide est bien utilisé et que les circonstances économiques difficiles affectent encore le fonctionnement des marchés financiers, nous pourrions autoriser la poursuite des plans. Si la situation économique s'est améliorée – comme nous espérons qu'elle le fera – ou si l'argent n'est pas utilisé aux fins pour lesquelles il a été autorisé, nous agirons aussi en conséquence et adopterons les décisions nécessaires.

L'argent des contribuables est risqué afin d'améliorer le fonctionnement des circuits financiers et les marchés et circuits du crédit, et nous ne sommes pas prêts à autoriser qu'il soit dépensé à mauvais escient ou utilisé sans que des résultats suffisamment probants ne soient produits.

En ce qui concerne la deuxième question, dans les programmes d'aide aux petites et moyennes entreprises, la Banque européenne d'investissement agit via des intermédiaires dans chaque État membre. C'est par conséquent l'intermédiaire ou les intermédiaires qui transmettent les crédits et les facilités financières, sur la base des programmes d'aide que nous avons établis, au tissu productif, à savoir les PME. Ces intermédiaires ou agents financiers doivent également fournir les informations auxquelles vous avez fait allusion.

La Présidente. - J'appelle la question n° 33 de M. Ryszard Czarnecki (H-0952/08):

Objet: Lutte contre le terrorisme

La dizaine d'attaques terroristes de la semaine dernière à Bombay a causé la mort d'au moins 188 personnes, alors que des centaines d'autres ont été blessées. Quelles mesures la Commission va-t-elle prendre pour contraindre le gouvernement pakistanais à cesser de soutenir les groupes terroristes basés sur son territoire?

J'appelle la question n° 34 de M. **Kuc** (H-0955/08):

Objet: Mesures de la Commission à l'encontre des groupes terroristes au Pakistan

Quelle est la nature des mesures arrêtées par la Commission pour contraindre les autorités pakistanaises à se garder de soutenir et de faciliter les activités des groupes terroristes?

**Ján Figel**, *membre de la Commission.* – (EN) Je pense que je peux dire que la Commission partage avec beaucoup de monde le choc des récents événements à Bombay, qui ont aussi été clairement et vivement condamnés par le Conseil de l'Union européenne le 8 décembre.

À cet égard, l'Union européenne a exprimé l'espoir de voir le Pakistan coopérer totalement avec les enquêteurs indiens et les deux pays travailler ensemble afin de traduire les responsables en justice. Les réseaux terroristes visent à compromettre la paix et la stabilité régionales; nous ne devons pas les laisser atteindre leur but. L'UE a donc demandé instamment que la coopération régionale dans la lutte contre le terrorisme soit intensifiée.

Le dialogue et la coopération sont la voie à suivre, de manière à ce que les lacunes dans les perceptions et approches mutuelles puissent être comblées. Il n'y a pas d'autre possibilité que de travailler avec le gouvernement civil pakistanais. Le président Zardari s'est, comme vous le savez, montré résolument en faveur d'une réconciliation. Les autorités pakistanaises ont procédé à des arrestations en rapport avec les allégations de participation d'organisations et de citoyens pakistanais aux attentats de Bombay. Ce sont des mesures très notables.

Ce qu'il faut à présent, c'est l'engagement ferme de la part du gouvernement du Pakistan de prendre des mesures énergiques à l'encontre des réseaux terroristes afin d'empêcher d'autres attentats. La Commission envisage la possibilité de lancer des projets visant à renforcer les capacités contre-terroristes pakistanaises.

Une visite du coordinateur du contre-terrorisme européen, Gilles de Kerchove, accompagné de la Commission, est prévue pour janvier prochain. C'est tout ce que je peux dire en réponse aux deux questions.

**Ryszard Czarnecki (UEN).** – (*PL*) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, nous avons rédigé ces questions il y a trois semaines, avec M. Kuc. Comme vous l'avez dit vous-même, certaines choses ont changé depuis lors. Je voudrais donc que vous évaluiez et que vous commentiez la déclaration du gouvernement pakistanais, qui affirme qu'ils ne peuvent envisager de remettre les terroristes qu'ils ont arrêtés aux autorités indiennes. Ce genre de déclaration pourrait-il avoir un impact sur les relations entre New Delhi, Islamabad et Karachi?

**Wiesław Stefan Kuc (UEN).** – (*PL*) Je voudrais ajouter quelque chose à ma question. Comment pouvons-nous empêcher que le territoire du Pakistan soit utilisé pour l'entraînement des combattants talibans, qui jouent ensuite un rôle significatif dans les combats en Afghanistan, où des troupes européennes et américaines sont déployées?

Ján Figel, membre de la Commission. – (EN) Comme je l'ai dit, c'est un sujet vraiment difficile, délicat et important. Une des manières d'apporter notre contribution sera de favoriser la démocratie, l'État de droit, les politiques de contre-terrorisme et la coopération dans la région et dans ce pays en particulier. Je pense qu'il existe toute une série de possibilités. D'un côté, nous essayons d'aider à bâtir la confiance, mais nous surveillons également de près les procédures et les mesures qui sont prises. Bien sûr, la décision des Pakistanais de ne pas extrader est un déni de justice, mais faire ce qui est important pour le système pakistanais au Pakistan même, pour ne plus laisser le champ libre au terrorisme dans le pays ou dans le voisinage, qui a affecté de manière si tragique la situation à Bombay en Inde.

En termes de coopération globale, je pense que l'Union européenne, avec beaucoup d'autres pays partenaires, peut tisser des liens plus forts avec les gouvernements décidés à agir davantage dans un esprit de prévention et à partager davantage les actions des services de renseignement contre les réseaux. J'espère que les mesures énergiques prises ces derniers jours à l'encontre du réseau concerné au Pakistan seront un bon exemple, mais nous devons encore voir comment les choses vont évoluer dans ce pays. Nous sommes présents, du moins avec des possibilités limitées. Nous avons augmenté l'enveloppe financière pour la coopération avec le Pakistan pour la période 2007-2010. L'enveloppe contient 200 millions d'euros. Nous nous concentrons entre autres véritablement sur le renforcement de l'État de droit, des institutions démocratiques et de la capacité à agir en ce sens.

C'est tout ce que je puis dire pour l'instant. Peut-être n'aurons-nous pas seulement davantage d'informations, mais aussi des résultats réels en janvier, après la visite de la Commission et du coordinateur du Conseil dans le pays.

**La Présidente.** – J'appelle la question n° 35 de M<sup>me</sup> **Ticau** (H-0966/08):

Objet: Investissements dans les infrastructures énergétiques

La crise économique et financière frappe de nombreux États membres. Il ne se passe pas une semaine sans que nous apprenions le licenciement de milliers de travailleurs dans plusieurs d'entre eux. Un des moyens qui peut permettre à l'Europe d'affronter cette crise est d'investir dans les infrastructures énergétiques. Cependant, la construction de ce type d'infrastructures (oléoducs, gazoducs, infrastructures de production et de transport de l'électricité) nécessite de très lourds investissements dans des projets qui ne pourront être mis en œuvre qu'à moyenne ou à longue échéance. Pour pouvoir investir suffisamment dans des infrastructures énergétiques, les États membres ont besoin soit d'une augmentation appropriée du budget des réseaux RTE-E, soit d'une majoration de leurs déficits budgétaires pendant une certaine période. Quelles sont les mesures que la Commission envisage de prendre pour aider les États membres, dans cette phase de crise économico-financière, afin qu'ils puissent accroître significativement leurs investissements dans des infrastructures énergétiques?

**Joaquín Almunia**, *membre de la Commission*. – (*ES*) Madame Țicău, vous m'interrogez au sujet des investissements dans les infrastructures énergétiques. Le deuxième examen stratégique du secteur de l'énergie adopté par la Commission met en évidence le besoin urgent pour l'Union européenne d'accroître ses investissements dans les infrastructures énergétiques afin de faciliter la réalisation de nos objectifs stratégiques

en matière d'énergie, qui comprennent la sécurité des approvisionnements, la durabilité et la compétitivité. Le Conseil des ministres de l'énergie, qui s'est réuni la semaine dernière, a également souligné l'importance d'accroître nos investissements dans les infrastructures, sans parler de l'accord sur l'énergie et le changement climatique, qui a reçu l'aval du Conseil européen le week-end dernier et qui a été adopté par vous-mêmes, ici, dans cette Assemblée, aujourd'hui.

La Commission insiste – et je crois que nous pouvons aussi compter sur le soutien du Conseil et du Parlement – sur le fait que l'actuelle récession économique ne devrait pas être une raison pour reporter ou réduire l'investissement dans les infrastructures énergétiques. L'investissement dans l'énergie, en particulier dans les infrastructures énergétiques, devrait favoriser la création d'emplois, stimuler l'innovation, encourager le développement de nouvelles activités et l'utilisation de nouvelles technologies et renforcer la confiance économique. Il devrait aussi être bénéfique en ce sens que, grâce à cet investissement, notre économie progressera plus rapidement vers une économie faible en émissions de CO<sub>2</sub>.

Dans le plan de relance économique approuvé par la Commission qui a reçu l'aval du Conseil, nous proposons qu'entre aujourd'hui et 2010, 4 milliards d'euros supplémentaires issus des ressources budgétaires communautaires inutilisées soient mobilisés pour les réseaux transeuropéens de l'énergie et les investissements connexes. Cela signifie 4 milliards d'euros sur les 5 milliards d'euros que nous proposons d'utiliser dans la communication, dans notre plan, qui seront alloués à ces fins.

La semaine dernière, le Conseil européen a approuvé les points essentiels de notre proposition sur ce sujet, bien que nous devions encore voir comment l'autorité budgétaire – le Conseil et ce Parlement – interprétera les déclarations générales incluses dans les conclusions de la Présidence du Conseil européen.

En outre, la Banque européenne d'investissement a procédé à des augmentations significatives allant jusqu'à 6 milliards d'euros par an afin de financer des investissements relatifs au changement climatique, à la sécurité, à la fourniture d'énergie et aux infrastructures énergétiques. Elle a aussi annoncé son engagement d'accélérer l'utilisation de l'actuel instrument de garantie du crédit pour aider à financer des projets du réseau transeuropéen, afin d'encourager une plus grande participation du secteur privé, ce qui est essentiel. Selon différentes estimations, nous ne pouvons financer le volume d'investissement nécessaire entre aujourd'hui et 2020 ou 2030 uniquement à partir de fonds publics.

Enfin, il y a un facteur qui, j'espère, sera significatif, qui a également reçu l'aval du Conseil européen et qui a été inclus dans nos propositions. Il s'agit de la décision de lancer le Fonds européen 2020 pour l'énergie, le changement climatique et les infrastructures, une initiative qui implique la Banque européenne d'investissement, les agences nationales de financement des infrastructures et, éventuellement, d'autres agents, en vue de financer des projets de capital et quasi-capital dans le domaine des infrastructures en général et des infrastructures énergétiques en particulier.

Dans le domaine qui fait l'objet de votre question, vous verrez donc que de nombreuses décisions importantes ont été annoncées ces dernières semaines ou sont à présent mises en œuvre.

**Silvia-Adriana Țicău (PSE).** – (RO) Je vous remercie beaucoup de votre réponse. Je voudrais dire qu'il est d'une importance vitale que des investissements soient réalisés dans le réseau d'alimentation électrique. Si nous voulons encourager l'énergie renouvelable ou l'énergie produite à partir de sources renouvelables, les producteurs de ce type d'énergie doivent pouvoir accéder au réseau d'alimentation électrique afin de pouvoir atteindre le consommateur final. C'est pourquoi j'espère que ces instruments financiers deviendront opérationnels aussi vite que possible et de manière transparente.

Joaquín Almunia, membre de la Commission. – (ES) Madame la Présidente, je vais répondre très brièvement.

Je suis tout à fait d'accord. Le Conseil de l'énergie dont j'ai parlé, qui a eu lieu les 8 et 9 décembre, a adopté la directive sur les énergies renouvelables. Je pense que c'est un pas supplémentaire dans la direction que vous avez indiquée.

Je suis tout à fait d'accord avec vos propositions et avec les priorités que vous avez définies dans ce domaine.

Deuxième partie

### La Présidente. – J'appelle la question n° 36 de M<sup>me</sup> Panayotopoulos-Cassiotou (H-0889/08):

Objet: Éducation des enfants de migrants

Dans une communication récente (COM(2008)0423), la Commission propose qu'une consultation soit organisée sur le thème de l'éducation des enfants de migrants (les enfants de travailleurs européens migrants sont également mentionnés). Quels instruments financiers la Commission prévoit-elle de mettre à la disposition des États membres pour permettre un renforcement de l'enseignement de la langue d'origine de ces enfants, a fortiori lorsque cette dernière figure parmi les langues officielles de l'Union européenne?

**Ján Figel',** *membre de la Commission.* – (EN) Je voudrais remercier M<sup>me</sup> Panayotopoulos-Cassiotou, non seulement pour sa question, mais aussi pour sa détermination à améliorer et à accroître la coopération dans le domaine de l'éducation.

Sur ce sujet précis, je puis dire que le programme d'apprentissage tout au long de la vie est non seulement un bon intitulé, mais aussi un instrument très puissant et le principal instrument permettant de mettre une source de financement dans le domaine de l'éducation à la disposition de la Commission. La promotion de l'apprentissage des langues et de la diversité linguistique fait partie des objectifs spécifiques de l'ensemble du programme.

Un volet du programme, appelé Comenius, soutient des projets transnationaux visant à répondre aux besoins spécifiques des enfants issus de familles de migrants, y compris un volet linguistique ou d'enseignement des langues. L'activité clé «Langues» dans le cadre de Comenius, soutient l'enseignement de n'importe quelle langue du monde, y compris les langues officielles de l'UE. L'activité clé «TIC» — un autre volet de Comenius — soutient aussi des projets de développement d'utilisations innovantes des technologies de l'information et des communications appliquées à l'enseignement des langues, en particulier pour les besoins de l'enseignement spécialisé et pour les besoins des enfants issus de familles de migrants.

Le Fonds social européen est la principale source de financement du soutien spécial à l'éducation et à la formation des migrants et autres groupes moins favorisés de la population. Les autorités nationales sont les principales responsables de sa mise en œuvre.

Enfin, le Fonds européen d'intégration, qui vise les ressortissants de pays tiers arrivés récemment, soutient les politiques d'intégration, y compris dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement des langues.

La discussion sur le résultat de la consultation publique sur le livre vert sur la migration et la mobilité prendra fin à la fin de l'année. Elle est ouverte et utile à toutes les parties concernées et j'invite à nouveau tous ceux qui sont intéressés à répondre. Il y a des questions liées aux instruments de financement de l'éducation des enfants issus de familles de migrants. Ces questions seront intégrées à un document stratégique répondant au livre vert l'année prochaine, au cours de la Présidence tchèque.

Marie Panayotopoulos-Cassiotou (PPE-DE). - (EL) Madame la Présidente, je remercie le commissaire de sa réponse. Je salue le fait que la discussion soit ouverte. Cela me donne la possibilité de dire publiquement que la langue maternelle des enfants d'immigrants européens est une ressource européenne qui doit être préservée. Les compatriotes du commissaire d'Espagne et d'Allemagne et d'autres pays européens où ils ont émigré, ainsi que les Grecs, voulaient que leurs enfants apprennent le grec et l'espagnol. Les nouveaux immigrants des nouveaux pays européens devraient donc aussi conserver leurs langues, tout comme la deuxième génération née des premiers immigrants. Les langues officielles européennes sont une ressource pour l'Europe et doivent primer.

Ján Figel', membre de la Commission. — (SK) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, l'objectif de la coopération dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnelle est de soutenir la diversité culturelle qui ressort également très clairement de la composition de nos langues. Une excellente conclusion et, à mon sens, une conclusion politiquement importante pour l'avenir de l'Union, a été adoptée en novembre, quant les ministres des 27 États membres ont affirmé leur détermination de créer les conditions qui permettront que la mobilité des jeunes gens devienne la règle plutôt que l'exception.

La mobilité est aujourd'hui plutôt limitée en raison du manque de moyens, mais elle pourrait à l'avenir être l'un des principaux instruments de soutien à la diversité, à l'ouverture, à la communication et au dialogue entre les cultures.

Je suis ravi du soutien croissant à cette coopération, en particulier au Parlement européen. Je voudrais donc exprimer ma gratitude pour votre compréhension et votre soutien constant.

**Justas Vincas Paleckis (PSE).** - (*LT*) Une question du domaine de l'éducation, liée à la migration, mais cette fois des nouveaux États membres vers les anciens. Comme nous le savons, certains des nouveaux États membres de l'UE sont confrontés à un problème de «fuite des cerveaux», par exemple des enseignants qui après avoir terminé leurs études supérieures dans un pays partent pour un autre dans lequel leur travail ne correspond pas à leur profession, mais où ils reçoivent un salaire plus élevé. Que pense la Commission de ce problème et quelles mesures propose-t-elle de prendre?

**Silvia-Adriana Țicău (PSE).** – (RO) Monsieur le Commissaire, je vous remercie pour les informations que vous nous avez données. Je voudrais toutefois élargir légèrement le sujet en évoquant les enfants qui restent à la maison pendant que leurs parents sont partis travailler à l'étranger. Il est bon que ces enfants apprennent aussi la langue du pays où leurs parents travaillent et que nous nous soucions de l'emploi dans leur pays. Je fais allusion aux cas où les enfants sont restés avec leurs grands-parents. Je voudrais également dire qu'il est important que les enfants qui sont partis avec leur famille pour d'autres pays où leurs parents ont trouvé un emploi reçoivent une aide afin d'apprendre la langue de leur pays de destination plus facilement et rapidement, de manière à ce qu'ils puissent démontrer leurs facultés intellectuelles et acquérir des connaissances au cours de leur éducation

**Ján Figel',** *membre de la Commission.* – (*SK*) Madame la Présidente, je ne peux qu'être d'accord avec ce qui vient d'être dit. Je commencerai par la deuxième question.

La directive ou le règlement de la Communauté européenne sur l'éducation des enfants de travailleurs migrants existe depuis 1977, autrement dit depuis plus de 30 ans. C'est donc une question qui mobilise les États membres – anciens, nouveaux, moins anciens et moins nouveaux – autour des conditions d'éducation des générations à venir.

Cette directive demande en fait aux États membres de dispenser à ces enfants un enseignement dans la langue du pays d'accueil, autrement dit, dans la langue officielle du pays et, simultanément, de soutenir l'éducation dans la langue de naissance et la culture du pays d'origine, en coopération avec le pays en question. Il y a donc, d'une part, un devoir d'enseignement et, d'autre part, un devoir d'assistance. Quoi qu'il en soit, la question des enfants de migrants s'inscrit dans ce livre vert ou rapport vert, et il va donc y avoir des débats et, éventuellement, des mesures ou des recommandations supplémentaires. Nous sommes actuellement en phase d'audition et nous allons ensuite peut-être prendre des mesures concrètes, y compris une législation, car l'éducation des enfants de travailleurs migrants constitue un élément très important de leur adaptation et de leur intégration. Il semble bien que, dans de nombreux cas, des problèmes apparaissent précisément en raison du manque d'éducation dans ce contexte ou de la mauvaise qualité de celle-ci.

S'agissant de la première question, relative aux enseignants et à la fuite des cerveaux, je pense tout d'abord qu'il est très important que l'Union se soucie davantage de la formation des enseignants. Cela s'est produit pour la première fois l'année dernière et la question est extrêmement importante puisque, quelles que soient les réformes ou modernisations envisagées ou mises en œuvre dans le domaine de l'éducation, les enseignants seront au cœur de ce processus et ils doivent en être les sujets et non les objets. Des sujets tels que l'apprentissage tout au long de la vie, bien sûr, commencent avec les enseignants. Les enseignants doivent être les premiers à bénéficier d'un apprentissage tout au long de la vie, si cet apprentissage doit être transmis à la plus jeune génération. La maîtrise de nombreux nouveaux sujets et les expériences et la technologie dans le processus d'enseignement sont très importants. Le vieillissement de la population s'applique aussi aux enseignants. De nombreux pays de l'Union sont confrontés à une pénurie croissante ou à un déficit d'enseignants et on estime que plus d'un million d'enseignants manqueront au cours de la décennie à venir, plus de la moitié des enseignants ayant plus de 50 ans dans bien des pays.

Je n'aborde ici que les marges du problème global, mais la fuite des cerveaux est liée à la valeur que nous accordons à l'intelligence et à la manière dont nous allons investir dans la propriété intellectuelle, le talent et la possibilité pour les gens de développer leurs dons dans leur pays plutôt que de le quitter en quête de meilleures chances de réussir. C'est précisément pour cette raison que l'aide devrait aller, par exemple, non seulement à des améliorations majeures à la qualité et à l'accessibilité de l'éducation, mais aussi à la pertinence de l'éducation. Ce devraient être les objectifs pour l'année prochaine qui a été déclarée Année européenne de la créativité et de l'innovation. Toute l'Union a des efforts plus sérieux à faire pour devenir plus attrayante pour le personnel hautement qualifié et attirer des talents plutôt que de simplement déplorer l'exode des talents. Et bien sûr, il incombe à chaque pays d'investir davantage dans l'éducation, même aujourd'hui, en

pleine crise, car les investissements dans l'éducation sont décisifs et fondamentaux, même dans une période comme celle-ci, si nous voulons sortir de la crise mieux préparés à la compétition, plus en mesure d'innover et simplement munis d'un potentiel humain plus fort.

Je voudrais juste conclure en disant qu'il n'est pas possible de parvenir à une collaboration à long terme sérieuse et fiable dans le domaine de l'éducation sans accorder une attention particulière à la question des enseignants, d'une formation de qualité pour les enseignants et d'une aide à leur formation continue, non seulement au début, mais aussi tout au long de leur carrière.

**La Présidente.** – J'appelle la question n° 37 de M. **Ó Neachtain** (H-0896/08):

Objet: Livre blanc sur le sport

La Commission pourrait-elle préciser quels éléments du Livre blanc sur le sport (COM(2007)0391) ont été mis en œuvre jusqu'à présent et quelles sont les priorités politiques de la Commission dans le domaine du sport pour les mois à venir?

Ján Figel, membre de la Commission. – (EN) Je pense que le livre blanc est déjà une contribution très fructueuse de l'Union européenne, à commencer par la Commission, et par la réflexion très positive du Parlement (M. Mavrommatis siège ici en tant que rapporteur sur le livre blanc) et des États membres. Je vous rappelle que la semaine dernière, le Conseil européen a adopté des conclusions spécifiques sur le sport – pour la première fois depuis le Conseil de Nice en décembre 2000 – et je pense que c'est également le reflet de la nouvelle situation.

En réalité, en un an, beaucoup de choses se sont produites et beaucoup de choses sont en train de se produire dans ce domaine. Par exemple, 38 des 53 actions prévues dans le plan d'action intitulé «Pierre de Coubertin» ont été soit lancées soit déjà mises en œuvre, et certaines d'entre elles ont déjà été réalisées ou conclues: deux tiers des actions. Cela montre donc la soif et la quête de résultats, et j'en suis ravi. Bien sûr, la Commission est à l'origine d'une partie de ces résultats.

Ces résultats satisfaisants ont été possibles grâce aux engagements de la part des États membres, mais aussi à ceux des organisations sportives.

Je pense que le livre blanc a aussi permis de ou aidé à intégrer pleinement le sport et les projets liés au sport dans les programmes communautaires existants. Des projets liés au sport ont récemment reçu de l'aide, par exemple, du Fonds européen de développement régional, du Fonds social européen, du programme d'apprentissage tout au long de la vie, du programme dans le domaine de la santé publique ainsi que des programmes Jeunesse en action et L'Europe pour les citoyens.

Des progrès ont été accomplis dans certains domaines. Je tiens à en mentionner quelques-uns. Les lignes d'action en matière d'activité physique adoptées récemment par les ministres des sports et transmises aux ministres de la santé, la lutte contre le dopage, un cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie et un système européen de transfert de crédits pour l'enseignement et la formation professionnels, où le sport est un des premiers domaines utilisés comme domaines pilotes. Les joueurs formés au niveau local: je vous rappelle que nous avons adopté, en mai dernier, une décision sur les joueurs formés au niveau local. L'étude sur le bénévolat dans le sport: un sujet très important. La lutte contre le racisme et la xénophobie: de nombreuses actions, également au Parlement européen. Le sport en tant qu'outil dans les relations extérieures de l'UE. Une méthode statistique européenne pour mesurer l'impact économique du sport. Et puis, «Lutter contre la discrimination basée sur la nationalité»; l'étude d'impact sur les agents de joueurs, qui commence à être mise en œuvre; une conférence sur le système des licences en football. Nous nous préparons pour le prochain semestre et le dialogue social européen qui, je pense, a démarré le 1<sup>er</sup> juillet à Paris entre les partenaires du football professionnel, l'UEFA, la FIFPro, l'APFL et l'ECA. Beaucoup d'abréviations, mais cela concerne les employeurs et les employés, et l'UEFA en tant qu'organe de coordination du football européen.

Je suis heureux que ce dialogue social ait commencé. Par conséquent, s'il ne m'est aujourd'hui pas possible de vous fournir un rapport d'avancement détaillé sur toutes les actions que je viens de citer, on peut à présent raisonnablement conclure qu'une part conséquente et représentative du plan d'action a déjà progressé assez considérablement au niveau de la mise en œuvre.

Enfin, et ce n'est pas le moins important, je tiens à vous dire qua eu lieu, fin novembre, le premier Forum européen du sport à Biarritz, organisé par la Commission, où des intervenants du domaine du sport – 300 participants de différentes associations, fédérations, mais aussi la Commission et les États membres – se sont

rencontrés. La réunion a été suivie d'une conférence ministérielle. Je pense que ce forum a été très important en tant que premier événement de ce genre, mais il y a beaucoup de messages de continuité et d'ouverture dans ce domaine pour les prochaines Présidences et les prochaines réunions.

Je suis donc heureux que cette quête de coopération entre les parties concernées dans le domaine du sport soit à présent plus visible et fructueuse.

**Seán Ó Neachtain (UEN).** – (*GA*) Madame la Présidente, le commissaire pourrait-il développer ce qu'il a dit au sujet du bénévolat dans le sport et de la manière dont la Commission allait encourager ce bénévolat?

**Ján Figel**, *membre de la Commission*. – (*SK*) À mon avis, le bénévolat dans le sport constitue un des aspects ou une des activités essentielles pour que le sport fonctionne pour tous, et pour la hiérarchie organisationnelle globale du sport ou au moins le modèle européen du sport. Je veux dire par là que créer un espace et un soutien pour le bénévolat dans le sport est une condition préalable très importante.

Dans le livre blanc, nous avons promis une étude du bénévolat dans le sport. Un appel d'offres a été lancé concernant cette étude et est en fait terminé, et l'étude débutera donc en 2009. Cela signifie que nous pouvons espérer avoir les résultats à la fin de l'année ou début 2010 et les aspects sociaux, économiques et juridiques du bénévolat dans le sport feront partie de l'analyse, qui nous aidera à préparer des recommandations pour la phase suivante du processus. Je suis ravi d'ajouter que, dans le cadre du programme intitulé Service volontaire européen pour les jeunes, le volume du bénévolat est en hausse et il reçoit aussi beaucoup de soutien de la part de cette Assemblée. Il est également prévu d'organiser une Année européenne du bénévolat.

Selon moi, le bénévolat prend aussi une nouvelle importance par le fait qu'il est reconnu comme un type d'éducation informelle. En novembre, pour la première fois dans l'histoire, le Conseil a adopté sa première recommandation sur le service volontaire des jeunes dans l'Union européenne. C'est la première action législative dans le domaine des jeunes depuis la naissance de cette coopération il y a plus de 20 ans et je suis ravi qu'elle soit également étroitement liée au bénévolat dans le sport.

Une série de récents projets européens, en particulier ceux entrepris par la Commission et le Parlement, visaient à soutenir le bénévolat dans le contexte d'événements sportifs internationaux. En conséquence, cette étude nous aidera à préparer les prochaines étapes. À mon avis, le secteur du bénévolat connaît une croissance énorme, tant qualitative que quantitative.

Manolis Mavrommatis (PPE-DE). - (EL) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, je voudrais une fois encore vous féliciter pour l'initiative de la Commission de présenter le Livre blanc sur le sport au Parlement, et en tant que rapporteur du Parlement européen, je voudrais poser la question supplémentaire suivante: comme MM. Sarkozy et Barroso nous l'ont dit hier, le traité de réforme sera appliqué, pour autant qu'il soit approuvé par l'Irlande, d'ici la fin 2009, et le sport est donc maintenant un aspect actif du traité de Lisbonne ou de réforme. Nous avons entendu votre programme. Je voudrais savoir plus particulièrement quels seront la ligne financière et le budget pour le sport l'année prochaine et les années qui suivront, si nous pouvons les calculer dès maintenant.

**Avril Doyle (PPE-DE).** - (*EN*) Je voudrais demander au commissaire s'il pourrait nous dire ce qu'il pense des sports dans nos programmes scolaires, de l'actuelle épidémie d'obésité infantile et de la relation sérieuse entre les deux, et s'il peut nous dire si certains États membres n'étaient pas représentés lors du Forum des sports à Biarritz en novembre.

**Ján Figel'**, *membre de la Commission*. – (*SK*) À mon avis, le nouvel accord est une occasion de créer non seulement une politique européenne des sports, mais aussi un programme européen dans le domaine des sports, et je crois que sa popularité et sa proximité par rapport aux citoyens de l'Union européenne ressembleront à celles du programme Erasmus, qui est devenu à la fois extrêmement populaire et efficace. Il ne s'agit pas simplement de plus grande mobilité des personnes, mais aussi du processus de Bologne et du nombre de possibilités éducatives que nous voyons après vingt ans comme un chemin européen vers une plus grande ouverture et une plus grande pertinence de l'éducation, des qualifications et de l'attrait de l'Europe. Et c'est très important.

Le sport est nécessaire et populaire et c'est pourquoi tout programme dans le cadre de l'article 149 devrait être étroitement lié à l'espace et à l'agenda de l'éducation et de la jeunesse, car le sport a été explicitement ajouté à l'article 149 pour la première fois. Des instruments similaires et des formations similaires du Conseil de ministres seront mis sur pied en vertu de cet article.

Je suis ravi de dire que la Commission est disposée à participer à la préparation de l'application de cet article, et le livre blanc est une excellente condition préalable ou mesure dans ce sens qui, en même temps, ne préjuge de rien, mais place le sport davantage au centre de la coopération entre les pays et entre les organisations sportives en Europe.

En ce qui concerne les finances, les débuts sont souvent plutôt modestes et, en même temps, très nécessaires. Je compte sur une ligne budgétaire spéciale ou un article approuvé au Parlement pour l'année prochaine totalisant 6 millions d'euros pour contribuer à certaines activités et certains préparatifs pour la future période du programme des sports. Il serait prématuré de ma part de parler aujourd'hui des conséquences budgétaires. Je parlerai plutôt du travail préparatoire. Certaines idées ont déjà été approuvées par le Parlement.

En ce qui concerne Biarritz ou l'éducation et le sport, mon avis est que Biarritz a été une réussite et j'ai déjà dit qu'il s'agissait d'un premier forum. En même temps, les conclusions du Conseil européen ont été rendues en deux semaines, et ce n'est pas tous les jours que les Premiers ministres et les présidents parlent de sport. Les conclusions formelles sont très encourageantes, non seulement en ce qui concerne le forum de Biarritz, mais aussi en ce qui concerne la future coopération et le contenu de cette coopération.

L'obésité et le sport pour tous sont étroitement liés, étant donné que le sport est l'un des antidotes ou l'une des armes les plus efficaces dans la lutte contre l'obésité. En Europe, il y a malheureusement une diminution générale des niveaux d'éducation physique en termes de nombre d'heures par élève au cours de l'année scolaire, et c'est une tendance négative qu'il faut modifier. En même temps, la qualité du temps passé sur ce type d'éducation doit être améliorée et je suis ravi que nous soyons parvenus, pour la première fois, à élaborer un ensemble de lignes d'action en matière d'éducation physique qui a, en fait, été approuvé à Biarritz. Il a été produit par des experts et je crois qu'il sera approuvé, peut-être mis en œuvre, mais principalement approuvé et adopté au niveau des différents États membres par les ministres de la santé, lors du Conseil Santé. Rien que cela montrera que le sport a besoin d'une approche horizontale. Cela nécessitera davantage de coordination et de cohérence dans nos différents domaines politiques et la Commission s'efforcera d'y parvenir, avec votre aide.

**Christopher Beazley (PPE-DE).** – (*EN*) Madame la Présidente, c'est une motion de procédure. Je voudrais juste dire, en présence de M. Cappato, que je suis très déçu que la question 38 ne reçoive pas de réponse de la Commission européenne maintenant. Vos services m'ont fait comprendre que M. Cappato recevrait une réponse écrite, ou envisagez-vous de revenir à la question 38 ultérieurement?

**La Présidente.** – Monsieur Beazley, j'étais sur le point de dire que la question n° 38 recevrait une réponse écrite.

Je suis, moi aussi, déçue que nous n'ayons pu traiter cette question, mais en fait, l'heure des questions est toujours structurée en sorte que nous ayons 20 minutes par commissaire, et le commissaire Figel a déjà dépassé ce temps de beaucoup. Nous devons donc à présent passer au commissaire Almunia.

**Christopher Beazley (PPE-DE).** – (*EN*) Le commissaire pourrait-il m'envoyer une copie de sa réponse à M. Cappato? Ce sujet m'intéresse.

Vous pouvez soutenir que ce n'est pas le moment d'en discuter. Il ne devrait pas y avoir d'autre drapeau que le drapeau olympique aux Jeux olympiques. Si nous avions un drapeau européen, mes compatriotes et les vôtres gagneraient peut-être un peu plus de médailles.

**La Présidente.** – Monsieur Beazley, j'ai conscience que nous souhaitons poursuivre avec ceux qui ont posé des questions. Je suis sûre que M. Cappato aura la bonté de vous envoyer une copie de sa réponse.

**La Présidente.** – J'appelle la question n° 39 de M. **Medina Ortega** (H-0886/08):

Objet: Euro et inflation

Eu égard aux tensions inflationnistes qui se sont fait sentir l'année dernière dans le monde, comment la zone euro a-t-elle réagi et quelles sont les perspectives actuelles en ce qui concerne le maintien du pouvoir d'achat de la monnaie commune?

**Joaquín Almunia**, *membre de la Commission*. – (*ES*) Madame la Présidente, Monsieur Medina Ortega, vous m'interrogez au sujet de l'évolution de l'inflation dans la zone euro et de ses conséquences en termes de réaction de la zone euro.

Ces 15 derniers mois, nous avons sans aucun doute assisté à deux processus apparemment contradictoires, mais tous deux se sont produits dans nos économies. D'une part, jusqu'en juillet 2008, les économies de la zone euro, toutes les autres économies européennes et beaucoup d'autres dans les pays industrialisés et émergents ont subit un choc sévère à la suite de la hausse des prix du pétrole et des autres matières premières non alimentaires.

Ces hausses stupéfiantes ont vu le prix du baril de pétrole bondir à près de 150 dollars en juillet et les prix du blé, du maïs, du riz et des autres matières premières atteindre des niveaux extraordinairement hauts, causant d'évidents problèmes sociaux et faisant grimper l'indice des prix. La zone euro a connu une hausse de l'indice des prix de quelque 4 % en juin-juillet derniers.

À partir de l'été, le sévère ralentissement économique – et à présent, la récession, dans de nombreux cas – dans les économies majeures de la zone euro et aux États-Unis et au Japon a provoqué un choc négatif extrêmement fort dans la demande, que l'on peut également constater dans des pays émergents tels que la Chine, l'Inde et d'autres. Les prix des matières premières se sont à présent effondrés, et le baril de pétrole doit maintenant coûter environ 43 ou 45 dollars, mais la même tendance à la dégringolade peut être observée dans les prix de nombreuses autres matières premières. En ce qui concerne notre indice des prix, Eurostat a publié l'indice des prix pour novembre ce matin, qui montre que le taux d'inflation en glissement annuel dans la zone euro est de 2,1 %.

Les prix ayant augmenté considérablement au cours du premier semestre de cette année, l'inflation moyenne dans la zone euro sera d'environ 3 % en 2008. Je ne pourrais pas vous donner le chiffre exact, mais nous le découvrirons exactement dans un mois. De manière générale, cependant, nous pouvons dès à présent dire que, pour la première fois depuis que la zone euro existe en tant que telle, soit depuis 1999, l'inflation moyenne dans les 16 pays de la zone euro sera inférieure à 2 % l'année prochaine, ce qui est en-dessous de la limite définie par la Banque centrale européenne comme étant cohérente avec la stabilité des prix. Bien entendu, nous ne pouvons pas exclure la possibilité qu'au milieu de l'année, en juin ou juillet, l'inflation en glissement annuel puisse même être négative, en conséquence de cette forte hausse des prix du pétrole et des matières premières.

Cela ne signifie toutefois pas qu'il n'y ait pas de problèmes de formation des prix. Même en période d'inflation basse, en raison de la crise et de la tendance des prix des matières premières, il y a des problèmes microéconomiques qui affectent la formation des prix. La Commission vient juste de publier une communication sur les prix des denrées alimentaires, dans laquelle nous analysons les actions que nous mettons en œuvre afin d'éliminer les cas d'abus ou de mauvais fonctionnement du marché de la vente au détail concernant les prix des denrées alimentaires. Dans le contexte de la révision du marché intérieur, la Commission a aussi annoncé toute une série d'actions en vue de surveiller les marchés où les prix ne sont pas formés correctement.

Nous agissons donc au niveau macroéconomique dans les domaines de compétence de la Commission et de la Banque centrale, et nous agissons aussi au niveau microéconomique.

Enfin, vous avez aussi évoqué certains aspects du pouvoir d'achat extérieur. L'euro s'est considérablement apprécié face au dollar et à d'autres devises. En juillet, le taux de change effectif réel de l'euro face aux devises du reste de nos partenaires et concurrents était extrêmement haut, et il y a eu une surévaluation manifeste du taux de change effectif de l'euro. Aujourd'hui, la situation est revenue à des niveaux plus normaux, qui peuvent être jugés proches de ce qui, dans un travail scientifique ou analytique, peut être considéré comme le taux de change d'équilibre de l'euro.

**Manuel Medina Ortega (PSE).** – (ES) Merci, Monsieur le Commissaire, pour cette réponse extrêmement pertinente, correcte et complète.

Je dois formuler ma question suivante avec prudence, car fixer les taux d'intérêt n'est pas le travail de la Commission, mais celui de la Banque centrale européenne, et les deux organes sont indépendants l'un de l'autre. Il semble cependant que les taux d'inflation et d'intérêt soient interdépendants.

Certaines personnes pensent que la Banque centrale européenne a augmenté les taux d'intérêt à un moment où il n'était peut-être pas nécessaire de le faire, infligeant ainsi aux consommateurs des épreuves considérables, tandis que nous assistons à présent à un processus différent, une espèce de compétition autour des réductions de taux d'intérêt. Je crois que le taux aux États-Unis est de 0,25 %, un taux presque nul.

La Commission effectue-t-elle une quelconque évaluation de l'effet des décisions de la Banque centrale européenne sur l'inflation, et cherche-t-elle à prévoir ce que pourraient être leurs conséquences à l'avenir?

**Joaquín Almunia**, *membre de la Commission*. – (*ES*) Madame la Présidente, notre rapport sur les dix premières années de l'euro – UEM 10 – que j'ai eu l'occasion de présenter aux députés de cette Assemblée et à la commission des affaires économiques et monétaires du Parlement, comprend une analyse de l'évolution de l'inflation et des instruments utilisés dans le cadre de la politique monétaire, entre autres.

Nous avons effectué cette analyse de manière très prudente afin de ne pas jeter le moindre doute sur notre respect pour l'indépendance de la Banque centrale européenne. Je peux néanmoins également dire que, si vous regardez les chiffres de l'inflation dans la zone euro entre 1999 et 2007, l'inflation moyenne dans la zone, chaque année en fin d'année, lorsqu'il est possible de calculer la moyenne de toute l'année, a toujours été légèrement supérieure à l'objectif de stabilité des prix de la BCE, tout en en restant très proche.

Je pense donc que l'on peut dire que les résultats annuels depuis l'introduction de l'euro et depuis que la BCE a été chargée de la politique monétaire pour l'euro ont été très positifs, et bien meilleurs que les résultats que beaucoup d'économies qui appartiennent à présent à la zone euro obtenaient lorsqu'elles avaient leurs propres politiques monétaires et leurs propres banques centrales, bien sûr.

Pour les raisons que je vous ai exposées dans ma première réponse, cette dernière année 2008 a été beaucoup plus compliquée, parce qu'elle s'est composée de deux moitiés radicalement différentes. La première moitié de l'année a été marquée par une hausse des prix causée par un choc inflationniste extérieur extrêmement virulent. La seconde moitié a vu les prix s'effondrer pour toute une série de raisons, mais principalement à cause du ralentissement économique et, dans notre cas, de la récession dans laquelle nous sommes malheureusement en train de sombrer.

Dans de telles circonstances, il est très facile de critiquer la banque centrale, qu'elle soit basée à Francfort, Washington, Londres ou n'importe quelle autre capitale du monde. Pourtant, tout au long de cette crise, depuis août 2007, la BCE s'est montrée rationnelle dans ses analyses, calme dans sa prise de décisions et concluante dans ses orientations stratégiques.

C'est la banque qui a dirigé la réaction à la crise des prêts à haut risque en août 2007. Je pense que ses actions ont été cohérentes avec le mandat qui lui avait été confié par le Traité, le Conseil, le Parlement et l'Union européenne en général. À l'heure actuelle, je pense qu'elle fait ce qu'une banque devrait faire, à savoir, avant tout, mettre des liquidités à disposition et empêcher que le manque de liquidités génère un resserrement du crédit qui pourrait aggraver encore les choses.

Quelle direction les décisions de la BCE prendront-elles à l'avenir, je ne puis le dire. M. Trichet, qui vient régulièrement vous rendre visite, pourra vous dire cela en des termes de banquier central. Cependant, comme je suis depuis de nombreuses années la communication de la BCE du jeudi de la première semaine de chaque mois, juste après la réunion de son conseil des gouverneurs, je pense qu'il est assez facile de comprendre non seulement les décisions que la banque prend mais aussi, sans les annoncer à l'avance, les orientations des marchés et la manière dont elle définit sa politique monétaire pour les mois à venir.

Gay Mitchell (PPE-DE). - (EN) Je me joins au commissaire pour saluer les actions entreprises par la Banque centrale européenne. Je pense qu'elles ont été très cohérentes et très mesurées. Mais j'ai une question pour le commissaire, malgré l'indépendance de la Banque centrale, que nous soutenons tous au sein de cette Assemblée et qu'il soutient. Maintenir l'inflation sous contrôle a aidé à créer quelque 16 millions d'emplois dans la zone euro au cours de ses 10 ans d'existence. Étant donné que l'inflation a chuté à un niveau aussi bas, quelles devraient être à présent, selon le commissaire, les priorités de la Banque centrale européenne? L'indépendance de la Banque centrale doit être protégée, mais cela ne nous empêche pas de donner notre avis. Dès lors, le commissaire pense-t-il que la BCE devrait à présent changer ses priorités, étant donné que le taux d'inflation est si bas et que les taux d'intérêt ne peuvent plus faire baisser l'inflation?

**Paul Rübig (PPE-DE).** – (*DE*) Madame la Présidente, dans quelle mesure la zone euro et la zone non euro diffèrent-elles à cet égard, et dans quels secteurs prévoyez-vous le taux d'inflation le plus élevé dans un proche avenir?

**Joaquín Almunia**, *membre de la Commission*. – (ES) Monsieur Mitchell, le Traité définit la stabilité comme le mandat principal. Le principal mandat de la banque centrale européenne est de maintenir des prix stables. Une fois que ce mandat ou objectif principal a été atteint, ou dans la mesure où il est atteint, le mandat est de veiller à ce que la politique monétaire soit coordonnée avec le reste des objectifs de la politique économique. C'est une chose à laquelle la BCE elle-même et les autres institutions européennes doivent veiller.

Qu'entend la BCE par stabilité des prix? Je crois que cela a été défini très clairement en 2003, si je ne me trompe. Elle entend par là une inflation inférieure à 2 %, mais très proche de 2 % à moyen terme.

Pendant toutes ces années, de 1999 à aujourd'hui, atteindre cet objectif tout juste inférieur à 2 % a signifié essayer de maintenir l'inflation à un bas niveau. L'année prochaine, si les prévisions sont correctes, la stabilité des prix pourrait, pour la première fois, être interprétée comme une tentative de maintenir les 2 % sans les dépasser, car nous allons probablement vivre une situation dans laquelle non seulement l'inflation en glissement mensuel, mais peut-être même les prévisions de l'inflation à moyen terme vont chuter sous la barre des 2 %.

Le mandat restera toutefois le même. Les instruments utilisés et les méthodes en vue d'atteindre les objectifs seront différents, bien sûr, mais l'objectif restera le même.

Le deuxième domaine d'activité ou ensemble d'actions de toute banque centrale et, bien sûr, de la Banque centrale européenne, est de mettre des liquidités à disposition. C'est extrêmement important à l'heure actuelle.

Je pense que la BCE fait ce qu'elle a à faire, mais elle ne fait pas de secret du fait – elle le dit assez ouvertement – qu'elle fournit des liquidités le matin, mais normalement, avant de fermer le magasin à la fin de la journée, elle reçoit des liquidités des institutions financières qui n'ont pas utilisé ces liquidités pour leurs opérations de crédit. Cela a maintenant donné lieu à un débat: ces derniers jours, les journaux publient des déclarations du vice-président de la BCE, M. Papademos, et d'autres dirigeants, selon lesquelles la banque et en train de débattre de la manière dont elle devrait utiliser les instruments nécessaires pour garantir que cette mise à disposition de liquidités soit effective et pas seulement une opération circulaire qui finit par un retour l'après-midi de l'argent à la place où il se trouvait le matin.

J'en viens à présent à la seconde question, sur la différence. Dans certains États membres de l'UE en dehors de la zone euro, l'inflation est plus élevée que dans la grande majorité des pays de la zone euro. Si vous lisez la note qu'Eurostat a fait circuler ce matin sur l'inflation à la fin du mois de novembre, vous verrez que la plupart des pays européens en dehors de la zone euro ont un taux d'inflation plus élevé que le pays ayant le taux d'inflation le plus élevé au sein de la zone euro.

Il y a donc en ce moment plus d'inflation en dehors, dans une large mesure parce qu'il y a des pays extérieurs à cette zone qui traversent un processus de convergence rapide où il y a une plus grande pression inflationniste due à une série d'effets plus marqués liés à l'utilisation de l'énergie, à une plus grande dépendance envers les sources énergétiques étrangères dont le prix a augmenté, ou à l'«effet Balassa-Samuelson», en jargon technique.

Dans une comparaison secteur par secteur, l'inflation est clairement plus élevée dans le secteur des services. Malgré la chute très rapide de l'inflation en glissement annuel ces derniers mois, vous verrez que l'inflation dans le secteur des services est restée assez constante, à 2,5-2,6 %. L'inflation dans le secteur des produits alimentaires, des préparations alimentaires et des produits industriels a fluctué beaucoup plus pour les raisons que j'ai exposées avant dans ma réponse à M. Medina Ortega. Le secteur des services a cependant conservé un taux d'inflation supérieur à l'objectif de stabilité des prix, qui est de rester sous la barre des 2 %. Mais son taux reste malgré tout proche de 2 %.

**La Présidente.** – J'appelle la question n° 40 de M. **Papastamkos** (H-0891/08):

Objet: Organisation de la gouvernance économique de l'Union européenne

L'union économique, avec ses imperfections, et l'union monétaire intégrale accusent une asymétrie notoire pour ce qui est de la pression réglementaire et de son caractère exhaustivement contraignant.

Quelle devrait être, de l'avis de la Commission, l'orientation stratégique à conférer à l'organisation de la gouvernance économique de l'Union européenne afin de pallier cette asymétrie?

**Joaquín Almunia,** *membre de la Commission.* – (ES) Madame la Présidente, M. Papastamkos m'interroge au sujet de la gouvernance dans la zone euro.

Je viens juste de parler de la gouvernance dans le pilier monétaire de l'Union économique et monétaire, la Banque centrale européenne et le système européen de banques centrales. Très franchement, je pense qu'elle fonctionne très bien. Je pense que c'est une réussite.

La gouvernance dans l'autre pilier, le pilier économique de l'Union économique et monétaire, fonctionne, mais il reste beaucoup de chemin à parcourir. La coordination des politiques fiscales et budgétaires fonctionne,

et je pense que jusqu'à présent, depuis la révision de 2005, le Pacte de stabilité et de croissance et la coordination budgétaire qui est implicite dans la mise en œuvre du Pacte fonctionnent très bien.

Nous sommes à présent soumis à un test très sévère, car, en raison du ralentissement économique et des mesures d'incitation fiscales, plus les paquets destinés à soutenir le système financier, les finances publiques subissent une pression extrême et le Pacte de stabilité et de croissance doit être mis en œuvre dans un contexte très difficile.

Il doit être mis en œuvre avec la flexibilité qu'il possède, tout en maintenant et en respectant les règles du Pacte, et ce sera un test majeur.

Il y a un deuxième facteur qui est aussi analysé dans notre rapport sur les dix premières années de l'Union économique et monétaire. Au-delà de la coordination de nos politiques fiscales et budgétaires, je crois qu'il est nécessaire d'améliorer la coordination de nos politiques macroéconomiques. Il y a des déséquilibres macroéconomiques très significatifs dans certains pays, dont la Hongrie et la Lettonie, qui ont actuellement de grosses difficultés avec leur balance des paiements et demandent une aide financière substantielle de notre part et de la part du Fonds monétaire. Ceci indique qu'il y a eu une accumulation de déséquilibres que nous n'avons pas pu corriger à temps au moyen de notre système de coordination.

Il s'agit de pays qui n'appartiennent pas à l'Union économique et monétaire et qui en sont à la troisième phase avec l'euro. Même à l'intérieur de la zone euro, cependant, il y a des différences dans les déficits comptables actuels et dans l'évolution du coût unitaire de la main-d'œuvre. Ils ont, selon moi, besoin d'une coordination plus efficace que celle que nous sommes parvenus à fournir jusqu'ici, malgré les efforts de l'Eurogroupe à cet égard.

Je pense que l'Eurogroupe fait un bien meilleur travail depuis que le Premier ministre luxembourgeois, M. Juncker, a pris la Présidence en 2005 et a installé une Présidence stable. Il reste toutefois beaucoup de chemin à parcourir en termes de coordination interne des politiques macroéconomiques ou de certaines réformes structurelles, qui vont au-delà de la coordination budgétaire, et il reste clairement beaucoup de chemin à parcourir en termes de coordination externe.

Je crois qu'en tant que monnaie, l'euro est suffisamment important pour nous et le reste du monde pour ne pas nous permettre le luxe d'échouer à faire en sorte que les intérêts, les positions et les priorités de l'euro dans les pays de la zone euro soient représentés dans les forums et dans les institutions multilatérales de manière cohérente, systématique et intégrée.

**Georgios Papastamkos (PPE-DE).** - (*EL*) Madame la Présidente, je remercie le commissaire de sa réponse. Je salue le fait que vous ayez mentionné qu'il restait beaucoup de chemin à parcourir en matière de gouvernance économique et que vous ayez confirmé l'asymétrie entre une construction monétaire stricte et une gouvernance économique détendue, incomplète, imparfaite. Je voudrais demander ceci au commissaire:

La main sur le cœur, d'après votre expérience à ce jour et compte tenu de la récente crise financière et du fait qu'elle s'est muée en crise économique, si nous devions réviser le Traité aujourd'hui, quelles propositions feriez-vous en termes de fondements institutionnels pour la promotion de la gouvernance économique dans l'Union européenne?

**Joaquín Almunia,** *membre de la Commission.* – (ES) Je pense que je peux répondre très rapidement, de manière à ne pas répéter certains des points que j'ai abordés dans ma réponse précédente.

Mes idées concernant ce qui doit être fait sont reflétées dans le rapport sur les dix premières années de l'Union économique et monétaire et dans la communication plus politique que la Commission a adoptée à mon initiative et dont nous avons débattu ici au Parlement et au Conseil. Nous avons besoin d'une meilleure coordination des politiques fiscales et budgétaires non seulement à court terme, mais aussi à moyen et long terme; nous avons besoin d'une coordination – qui a jusqu'à présent été très faible – des politiques macroéconomiques non fiscales, d'améliorer la capacité des économies de la zone euro à s'adapter et d'améliorer la préparation des pays qui aspirent à rejoindre la zone euro dans les années à venir, puisque de plus en plus de pays en font la demande. Nous avons besoin de coordination sur la base d'une stratégie claire et précise, avec des priorités explicites et une voix unique à l'extérieur de la zone euro, et nous avons besoin d'une gouvernance qui consiste à continuer à rendre le travail de l'Eurogroupe plus efficace, conformément à ce que nous faisons sous la Présidence de M. Juncker depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

**Armando França (PSE).** – (*PT*) l'apprécie beaucoup vos opinions. Je voudrais entendre votre avis sur ce qui suit: selon moi, l'organisation économique et monétaire de l'UE ne sera complète que lorsque l'espace commun de liberté, de sécurité et de justice aura été créé. En d'autres termes, nous avons besoin de lois communes, égales pour tous, et il faut que les tribunaux fassent appliquer ces lois de la même manière dans toute l'Union. Nous sommes cependant loin d'établir un espace commun de liberté, de sécurité et de justice. Ma question est la suivante: si, pour quelque raison que ce soit, le traité de Lisbonne n'entre pas en vigueur, ce que nous ne voulons pas, avez-vous le sentiment que cela compromettrait le processus d'intégration européenne, en particulier l'Union économique et monétaire?

**Joaquín Almunia,** *membre de la Commission.* – (ES) Monsieur França, ma réponse doit être brève, mais votre question est très intéressante.

Au niveau du texte juridique – la lettre du Traité – je dois dire que la grande majorité des préceptes du droit primaire dont l'Union économique et monétaire a besoin pour fonctionner comme nous voudrions tous qu'elle fonctionne sont dans les textes depuis le traité de Maastricht et ont été repris dans les traités qui ont suivi. Aujourd'hui, ils sont inclus dans le traité de Nice; demain, ils le seront dans le traité de Lisbonne.

Il y a quelques améliorations supplémentaires dans le traité de Lisbonne, mais l'essentiel de ce dont l'Union économique et monétaire a besoin en termes de traité se trouve dans les textes depuis Maastricht.

Cependant, l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne ainsi que les décisions visant à stimuler l'intégration européenne, telles que celles adoptées la semaine dernière lors du Conseil européen et ce matin par vous ici même, créent le cadre nécessaire pour que l'intégration économique et monétaire pousse de l'avant dans la direction qui doit être la sienne. La formulation même du Traité pourrait déterminer la mesure dans laquelle l'Union économique et monétaire progressera, et si elle ira dans la bonne direction ou dans la mauvaise direction.

Je crois que le traité de Lisbonne en tant qu'objectif politique et la volonté politique dont font preuve les dirigeants, les États membres, le Parlement et la Commission afin de faire avancer le traité de Lisbonne malgré les difficultés des référendums ratés successifs, c'est ce dont l'Union économique et monétaire a besoin en termes d'espace politique, d'environnement politique, afin d'aller dans la bonne direction.

Les questions 41, 42 et 43 recevront une réponse écrite.

**Gay Mitchell (PPE-DE).** - (*EN*) Je ne retarderai pas les travaux. Je me rends compte qu'il y a des problèmes, mais, hier soir, l'heure des questions au Conseil a été annulée.

Je travaille en commission, comme beaucoup de députés ici. Il y en a d'autres qui ne participent pas aux travaux du Parlement, que ce soit en commission ou en plénière. La seule chance pour nous de montrer que nous participons est de nous exprimer en plénière.

Je connais des députés qui ne viennent pas au Parlement, mais qui touchent leur salaire. Ceux d'entre nous qui y viennent devraient avoir la possibilité de poser des questions aux commissaires. Ma question est à deux questions d'ici. Il est peut-être temps que nous passions à un système de loterie et chaque commissaire devrait alors répondre à quatre ou cinq questions et le reste recevrait une réponse écrite. Mais il est vraiment inacceptable de continuer avec le système actuel.

Je vous remercie de m'avoir laissé m'exprimer. Je veux juste que cela figure au procès-verbal, parce que je pense que c'est très injuste.

**La Présidente.** – Monsieur Mitchell, je voudrais dire que siéger ici ce soir m'a mise plutôt mal à l'aise. Il y a des problèmes, et nous devons trouver une solution.

Je pourrais peut-être dire, lors de l'audition des membres de la Commission, qu'ils pourraient peut-être comprendre que nous avons une file de députés qui attendent des réponses et que, si nous apprécions beaucoup les réponses détaillées, nous apprécierions parfois des réponses plus rapides. Ce n'est pas à moi de critiquer, mais peut-être pourriez-vous prendre acte du commentaire.

**La Présidente.** – J'appelle la question n° 44 de M. **Angelakas** (H-0890/08):

Objet: Traitements pharmaceutiques - soins de santé transfrontaliers

L'article 14 de la proposition de directive relative à l'application des droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers (COM(2008)0414) fait référence à la reconnaissance des prescriptions établies dans

un autre État membre. Or, toutes les préparations pharmaceutiques ne sont pas commercialisées dans tous les États membres, une même préparation peut faire l'objet de conditionnements différents et circuler dans diverses contenances selon les États membres, des préparations pharmaceutiques peuvent être commercialisées dans certains États membres sous une marque commerciale et non sous leur dénomination générique, et les préparations indiquées sur une ordonnance peuvent l'être dans une langue inconnue du médecin qui dispense les soins ou du pharmacien qui délivre les médicaments.

Compte tenu de ce qui précède, que pense la Commission de la possibilité de remplacer un produit qui est prescrit sur une ordonnance mais n'est pas commercialisé dans un État membre par un autre médicament (princeps ou générique), sachant que certains États membres de l'Union européenne interdisent cette pratique?

Pourrait-elle fournir des informations plus détaillées sur les mesures qu'elle compte adopter (cf. article 14, paragraphe 2, points a) et b)) pour permettre la vérification de l'authenticité d'une prescription et l'identification correcte des médicaments prescrits?

Androulla Vassiliou, membre de la Commission. – (EL) Madame la Présidente, comme la Commission l'a indiqué et souligné à plusieurs reprises, la règle qui interdit aux pharmaciens établis dans un État membre d'accepter des prescriptions à usage personnel délivrées par un médecin établi dans un État membre différent va au-delà des réglementations nécessaires à la protection de la santé publique et va donc à l'encontre de la législation communautaire, plus précisément de l'article 49 du Traité. En conséquence, si un produit médicinal possède une autorisation de mise sur le marché sur le territoire d'un État membre conformément à l'article 6, paragraphe 1, de la directive 2001/83, cet État membre doit veiller à ce que les prescriptions signées par les personnes autorisées dans d'autres États membres puissent être utilisées sur son territoire. Conformément à la jurisprudence de la Cour de justice, toute restriction d'une telle reconnaissance ne doit pas donner lieu à discrimination, doit être motivée et doit être proportionnée.

En outre, la Commission estime que, pour des raisons de santé publique, il serait proportionné que la législation nationale prévoie que les pharmaciens puissent refuser de dispenser une prescription s'ils ont des doutes légitimes et justifiés quant à l'authenticité de la prescription et d'exonérer les produits médicinaux pour lesquels une prescription spéciale est requise, tel que prévu à l'article 71, paragraphe 2, de la directive 2001/83.

En ce qui concerne l'article 14 de la proposition de directive relative à l'application des droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers, il vise à garantir la reconnaissance des prescriptions délivrées légalement dans un autre État membre dans les limites que j'ai indiquées. L'objectif de l'article 14, paragraphe 2, est de faciliter l'application de la reconnaissance des prescriptions délivrées par un médecin dans un autre État membre en approuvant des mesures qui aideront les pharmaciens à dispenser les prescriptions délivrées dans un autre État membre s'il n'y a aucun doute quant à l'authenticité de la prescription ou l'identification du médicament prescrit. La Commission ne peut donner de détails au sujet des mesures qui doivent être approuvées en vertu de l'article 14, car ces mesures seront, bien sûr, approuvées conformément à la procédure réglementaire dans le cadre d'un comité composé de représentants des États membres, et la Commission ne peut donc pas prévoir aujourd'hui quelles mesures seront décidées par les représentants des États membres. De même, la Commission voudrait souligner que l'article 14, paragraphe 2, fait simplement référence à des mesures qui garantiront l'identification correcte des médicaments prescrits et ne prévoit aucune solution spécifique en vue d'atteindre cet objectif.

En outre, la Commission est consciente de la question à laquelle l'honorable député fait allusion concernant les différentes politiques suivies par les différents États membres en termes de facilité de remplacement d'un médicament peut-être commercialisé comme médicament breveté par un médicament générique, mais cette question est l'une de celles qui sont abordées par les États membres eux-mêmes. En tant que Commission, nous ne pouvons pas forcer les États membres à décider si les pharmaciens peuvent remplacer un médicament par un autre. Cela appartient bien sûr aux États membres.

Je voudrais donc finir en disant qu'une prescription délivrée par un médecin établi dans un autre État membre offre les mêmes garanties aux patients qu'une prescription délivrée par un médecin établi dans l'État membre en question et, conformément à l'arrêt de la Cour du 7 mars dans l'affaire Schumacher et dans l'affaire de la Commission contre l'Allemagne en 1990, il en va de même pour les médicaments achetés dans une pharmacie dans un autre État membre.

**Emmanouil Angelakas (PPE-DE).** - (*EL*) Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord souhaiter bonne chance à la commissaire dans ses efforts relatifs à l'instrument législatif en matière de soins de santé transfrontaliers. Je voudrais poser la question suivante:

Étant donné que les patients qui voyagent dans les États membres doivent toujours pouvoir trouver leurs médicaments et que cela est particulièrement important pour les patients qui souffrent de maladies chroniques telles que les maladies cardiaques, les maladies mentales ou d'autres affections de ce genre, avez-vous peut-être envisagé de créer une base de données des médicaments brevetés disponibles dans l'Union européenne, de sorte que les médecins sachent qu'un patient qui voyage d'un État membre A vers un État membre B sera sûr de trouver ses médicaments? Et si tel est le cas, comment l'imaginez-vous?

Androulla Vassiliou, membre de la Commission. – (EL) Madame la Présidente, je voudrais dire à l'Assemblée que l'EMEA, qui – comme vous le savez – est l'Agence européenne des médicaments à Londres, est actuellement en train de mettre en œuvre un grand projet de compilation d'un inventaire précis de tous les médicaments qui sont autorisés dans les divers États membres et qui ont peut-être la même composition, de manière à ce qu'un pharmacien qui se voit remettre une prescription sache quel médicament dans son État membre correspond au médicament prescrit, si, bien sûr, il est commercialisé sous un nom différent dans les États membres. Je pense qu'il s'agit d'un projet très important. Je ne sais pas exactement quand il sera terminé, mais il est en cours.

La Présidente. - J'appelle la question n° 45 de M. Gklavakis (H-0892/08):

Objet: Étiquetage des produits alimentaires

Le scandale qui a récemment éclaté en Chine à propos de certains produits alimentaires a mis une nouvelle fois en lumière la nécessité d'améliorer l'étiquetage des produits, mais également de renforcer la traçabilité des matières premières utilisées pour leur fabrication. La législation communautaire en vigueur concernant l'information des consommateurs prévoit que certaines indications sont obligatoires et d'autres, facultatives.

La mention de l'origine du produit va-t-elle devenir obligatoire?

Est-il prévu d'apporter des modifications à l'étiquetage des produits transformés d'origine animale? Sera-t-il fait mention du pays d'origine des sous-produits animaux entrant dans la composition du produit? Cette mention sera-t-elle obligatoire dans tous les États membres?

L'étiquetage des produits transformés d'origine animale importés de pays tiers fera-t-il l'objet de dispositions spécifiques?

S'agissant de la vente à distance ou en ligne de denrées alimentaires, quel régime est-il prévu de mettre en place?

**Androulla Vassiliou,** *membre de la Commission.* – (*EL*) Madame la Présidente, je voudrais dire que le principe fondamental de la législation de l'Union européenne en matière de denrées alimentaires est que seules des denrées alimentaires sûres peuvent être mises sur le marché communautaire et que toutes les denrées alimentaires et les aliments destinés aux animaux légalement introduits sur le marché de l'Union européenne doivent être sûrs, quelle que soit leur origine. Toute une série de mesures de sécurité alimentaire et de mesures visant à faciliter le retrait du marché des denrées alimentaires et des aliments pour animaux ne présentant pas tous les critères de sûreté a été introduite dans le cadre de la législation communautaire.

En vertu de la réglementation alimentaire générale, la traçabilité sur le territoire de l'Union européenne est obligatoire pour les entreprises alimentaires à tous les niveaux et à toutes les étapes de la chaîne alimentaire, des importateurs aux détaillants. En ce qui concerne les produits d'origine animale en particulier, y compris les produits en provenance de pays tiers, la législation alimentaire renforce encore la traçabilité pour les produits d'origine animale qui sont couverts par le règlement (CE) n° 853/2004 en imposant les obligations suivantes.

Les exploitants du secteur alimentaire doivent disposer de systèmes et de procédures afin d'identifier les exploitants du secteur alimentaire desquels ils reçoivent et auxquels ils livrent des produits d'origine animale. Ces produits doivent également porter une marque de salubrité ou une marque d'identification. La Commission ne prévoit aucun changement dans les règles de traçabilité ou les marques de salubrité ou d'identification pour les produits transformés d'origine animale.

En ce qui concerne l'indication obligatoire du lieu d'origine de tous les produits alimentaires en général, il convient de souligner que l'indication du lieu d'origine des denrées alimentaires n'est pas une mesure de sécurité alimentaire; c'est un outil utilisé par les citoyens pour reconnaître les caractéristiques de chaque produit. L'indication du lieu d'origine est toutefois requise, par principe, dans les cas où le risque existe que les consommateurs soient induits en erreur s'agissant de l'origine réelle du produit alimentaire, ainsi qu'en

application des règles spéciales, telles que les règles sur les fruits, les légumes, la viande bovine, le vin, le miel et le poisson. Dans ces cas, l'indication de l'origine est obligatoire. Une indication de l'origine est également requise pour la viande de volaille importée et, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010, elle devra également figurer sur les aliments préemballés étiquetés comme biologiques. Dans ces cas, l'indication de l'origine est nécessaire et obligatoire.

Bien sûr, la Commission est consciente qu'il s'agit d'une question nécessitant un débat plus approfondi, et nous savons que souvent les citoyens veulent connaître l'origine des produits. Ce n'est toutefois pas une raison suffisante pour rendre l'indication de l'origine obligatoire, précisément parce que nous estimons qu'il ne s'agit pas d'une mesure de sécurité alimentaire. Comme je l'ai expliqué, c'est un outil en vue d'informer les citoyens des caractéristiques de l'origine des produits. L'étiquetage des produits alimentaires peut, bien sûr, être volontaire plutôt qu'obligatoire, auquel cas nous devons suivre certaines règles communes, de manière à ce qu'il y ait conformité entre tous les États membres.

Néanmoins, la proposition de la Commission relative aux informations alimentaires couvre toutes les méthodes utilisées pour fournir des denrées alimentaires aux consommateurs, y compris la vente à distance. L'objectif est de préciser que, dans de tels cas, les informations utiles obligatoires, telles que les ingrédients et les allergènes contenus dans les produits alimentaires, doivent aussi être données à l'acheteur lors d'une vente à distance; non seulement à la livraison des produits, mais aussi dès le moment où quelqu'un amorce le processus de commande, il doit savoir exactement quels sont les ingrédients et si le produit qu'il a l'intention d'acheter contient des allergènes ou quoi que ce soit d'autre.

**Ioannis Gklavakis (PPE-DE).** - (*EL*) Madame la Présidente, je remercie la commissaire. Je voudrais toutefois dire ceci: l'Union européenne a pris toutes les mesures que l'on connaît dans le domaine de la production agricole et de la mise sur le marché des produits sur son territoire, mesures qui visent à protéger les consommateurs et l'environnement. Sur ce point précis, la Commission pense-t-elle prendre des mesures garanties concernant les produits en provenance de pays tiers, de manière à ce qu'eux-mêmes puissent renforcer les règles en matière d'étiquetage? Parce que, si sur le territoire de l'Union européenne les étiquettes que nous voyons sont fiables, je crains que celles des pays tiers ne le soient pas.

Si vous ne faites rien à ce sujet, les agriculteurs européens qui sont soumis à ces mesures devront faire face à un coût financier et feront faillite et les produits qui viennent des pays tiers seront d'une qualité douteuse pour le consommateur, ce qui signifie que si nous ne faisons rien, nous affaiblirons l'Europe.

**Androulla Vassiliou,** *membre de la Commission.* – (*EL*) Madame la Présidente, permettez-moi de dire que nous demandons que les réglementations qui s'appliquent aux biens produits dans l'Union européenne soient aussi adoptées par les pays qui exportent des produits vers l'Union européenne. Je voudrais d'ailleurs vous rappeler que si cela ne s'appliquait pas, nous ne serions pas en position d'interdire les importations de viande du Brésil et nous ne pourrions pas stopper les importations de lait et de produits laitiers de Chine, etc. C'est précisément parce que nous avons ces règles de sécurité que nous devrions nous sentir assurés que les biens importés dans l'Union européenne sont aussi sûrs que les biens produits dans l'Union européenne.

Bien sûr, le fait qu'il puisse y avoir des fraudes, que ces biens soient produits dans l'Union européenne ou importés, ne devrait pas nous échapper. Par exemple, on a découvert qu'une petite quantité de produits laitiers circulant en Italie avait été frauduleusement importée de Chine, mais cela ne signifie pas que nos réglementations ne sont pas bonnes. Cela signifie simplement que les citoyens trouvent souvent des moyens frauduleux d'importer ce genre de produits.

**Jim Allister (NI).** - (EN) Madame la Commissaire, je voudrais faire observer que les dispositions actuelles ne fonctionnent pas. Une récente expérience dans ma circonscription l'illustre bien. Des bruits alarmants courent au sujet d'aliments pour bétail contaminés à la dioxine concernant des produits qui circulent dans toute l'Irlande.

Dans ma circonscription d'Irlande du Nord, où aucun de ces aliments pour bétail contaminés n'a été consommé, tous les produits à base de porc ont dû être retirés des rayons. Pourquoi? Parce que nous ne pouvions pas dire exactement dans quel pays d'origine le porc utilisé avait été produit.

Cela illustre clairement que les dispositions actuelles ne fonctionnent pas. Nous n'aurions pas dû avoir à infliger tous ces dommages à notre industrie porcine locale parce que nous ne savions pas exactement d'où venait le porc que nous avions en rayon. Dès lors, compte tenu de ceci, allez-vous vous pencher sur les problèmes et nous dire quelles leçons vous en avez tirées?

**Marian Harkin** (ALDE). - (EN) Je voulais tout particulièrement interroger la commissaire au sujet des produits alimentaires transformés en provenance de pays tiers, en particulier les filets de poulet qui arrivent d'Amérique du Sud en blocs d'une tonne surgelés, sont dégelés dans un pays de l'UE, sont peut-être enduits de chapelure ou de pâte à frire et sont ensuite vendus comme des produits européens. Comment la Commission peut-elle surveiller cela? Vous nous disiez que l'étiquetage du pays d'origine n'est pas une garantie de sécurité alimentaire – vous avez raison – et que c'est un instrument supplémentaire pour aider les consommateurs. Mais cela aide aussi les producteurs, car les consommateurs peuvent alors comparer deux produits similaires.

Vous avez dit qu'en 2010, l'indication des endroits où les produits alimentaires préparés sont vendus sera obligatoire. Cela signifie-t-il plus particulièrement que dans les restaurants, où ils vendent des produits alimentaires etc., ils devront indiquer le pays d'origine des produits animaux?

Enfin, Madame la Commissaire, je voudrais juste vous féliciter d'être exceptionnellement travailleuse et innovante.

**Androulla Vassiliou,** *membre de la Commission.* – (EN) Tout d'abord, je pense que la question de la crise irlandaise est la preuve que les systèmes qui sont en place sont bons. Vous ne partagez pas cet avis, mais je pense que si les systèmes en place n'étaient pas bons, la crise irlandaise serait passée inaperçue.

C'est en fait parce que nous avons découvert l'existence de cette viande contaminée à la dioxine – grâce à la traçabilité des négociants, et de l'endroit où ils achètent et où ils livrent leur viande – que nous avons directement pu la retirer.

(Interruption dans l'Assemblée)

C'est une mesure de précaution que le gouvernement d'Irlande a décidé de prendre. La traçabilité est possible parce qu'ils gardent une trace de l'endroit où ils vendent leurs produits.

Vous avez votre propre avis à ce sujet. Bien sûr, je suis certaine que mes services vont se pencher sur la crise irlandaise, parce qu'elle a coûté plusieurs millions d'euros à l'Union européenne et beaucoup d'argent au gouvernement irlandais; c'est donc quelque chose qui ne passera pas inaperçu et que nous étudierons.

Je crois cependant, et c'est mon opinion personnelle, que c'est grâce aux règles de traçabilité que nous avons véritablement pu affronter cette crise.

**La Présidente.** – Je ne suis pas sûre que vous ayez répondu à la question de M<sup>me</sup> Harkin.

**Androulla Vassiliou,** *membre de la Commission.* – (EN) Ce que j'ai dit au sujet de l'étiquetage concernait le poulet importé. Lorsque le poulet est importé, il doit être étiqueté, et j'ai dit précisément que l'étiquetage obligatoire était nécessaire dans le cas de la viande de volaille.

Cependant, si la viande est dégelée et vendue sous une autre forme, elle doit se soumettre aux règles de l'Union européenne. Elle ne doit pas se soumettre aux règles du pays d'origine. Tout producteur de viande, qu'il s'agisse de la personne qui produit la volaille ou de la personne qui fabrique le produit alimentaire, doit se soumettre à nos lois alimentaires très strictes. Si ce n'est pas le cas, alors il est responsable.

**Avril Doyle (PPE-DE).** - (EN) J'ai reçu une lettre des services de l'heure des questions à tout juste midi aujourd'hui, me disant: «Votre question est l'une des premières questions à la Commission. Normalement, elle recevra une réponse orale. Si vous n'êtes pas présente, la question tombe et vous ne recevrez pas de réponse.»

Alors, parce que je voulais une réponse, comme tous ceux qui posent une question, je suis restée ici pendant une heure, dans ce qui est probablement l'une des journées les plus chargées de ma carrière. J'aurais dû être à trois autres endroits au cours de cette dernière heure.

Maintenant, je ne me plains pas auprès de vous, Madame la Présidente, vous ne pouvez que suivre les règles qui vous sont imposées. Cependant, si vous pouviez tenir compte sur votre liste, lors du calcul de la proportionnalité des questions supplémentaires (et j'en prends plus que ma part), du temps que les députés passent dans l'Assemblée – plutôt que de permettre à certains députés de venir et de poser une question supplémentaire immédiatement, juste parce que vous équilibrez les groupes politiques ou quoi que ce soit – je pense que nous serions tous ravis de nous soumettre à votre règle empirique.

En l'état, vous avez un travail impossible à faire. Je vous en prie, retournez en conférence des présidents et jetez un œil sur le système et la manière dont les questions sont ordonnées. Si nous ne restons pas dans

l'Assemblée – pendant une heure, dans mon cas, ayant été invitée à faire acte de présence parce que ma question était l'une des questions – nous n'obtenons pas de réponse du tout, même pas une réponse écrite. Voilà notre frustration. Je vous remercie pour votre patience.

**La Présidente.** – Je comprends votre frustration, Madame Doyle, et croyez-moi, les services et moi-même faisons de notre mieux – et je sais que nous devrions faire mieux.

Je vous remercie tous de votre patience et, étant donné que c'est la dernière heure des questions avant Noël, je voudrais vous souhaiter un joyeux Noël et une bonne année!

Les questions qui n'ont pas reçu de réponse par manque de temps recevront une réponse écrite (voir annexe).

L'heure des questions est close.

(La séance, suspendue à 19 h 55, est reprise à 21 h 05)

### PRÉSIDENCE DE M. EDWARD McMILLAN-SCOTT

Vice-président

# 17. Cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité dans l'enseignement et la formation professionnels - Système européen de crédits d'apprentissages pour l'enseignement et la formation professionnels (ECVET) (débat)

**Le Président.** – L'ordre du jour appelle en discussion commune

– le rapport (A6-0438/2008) de M. Andersson, au nom de la commission de l'emploi et des affaires sociales, sur la proposition de recommandation du Parlement européen et du Conseil relative à l'établissement d'un cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité dans l'enseignement et la formation professionnels (COM(2008)0179 - C6-0163/2008 - 2008/0069(COD)), et

– le rapport (A6-0424/2008) de M. Mann, au nom de la commission de l'emploi et des affaires sociales, sur la proposition de recommandation du Parlement européen et du Conseil établissant le système européen de crédits d'apprentissages pour l'enseignement et la formation professionnels (ECVET) (COM(2008)0180 - C6-0162/2008 - 2008/0070(COD)).

**Jan Andersson,** *rapporteur.* – (*SV*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, je voudrais tout d'abord dire un mot rapide au sujet de la valeur de l'enseignement professionnel. Il est important de développer l'enseignement professionnel dans tous les États membres de l'UE. C'est important pour l'UE elle-même, pour la compétitivité et pour la manière dont nous pouvons nous débrouiller dans le monde, mais il est aussi important pour les individus que nous ayons un enseignement professionnel de qualité dans l'UE. C'est le contexte général ici.

Nous savons que l'enseignement professionnel est organisé de manières très différentes dans les divers États membres. Cette proposition de cadre de référence n'est pas une menace pour la manière dont les États membres organisent l'enseignement professionnel à travers l'Europe, mais nous pouvons nous baser sur la tradition que nous avons, qu'il soit organisé au niveau local, régional ou national. Bien sûr, il y a eu un cadre commun pour l'assurance qualité et l'enseignement professionnel auparavant, mais les États membres souhaitent à présent développer ce cadre, en particulier, sous l'angle de la mondialisation accrue et de la nécessité d'un enseignement de meilleur qualité.

En ce qui concerne le travail que nous avons accompli sur le cadre pour l'assurance de la qualité, je voudrais remercier la Commission et le Conseil de leur excellente coopération, qui nous a permis d'arriver à des solutions communes.

De quoi s'agit-il donc? Eh bien, les États membres tenaient bien entendu énormément à ce que nous ne leur fassions pas la leçon, mais qu'il s'agisse plutôt de quelque chose qu'ils puissent voir apporter une valeur ajoutée aux États membres eux-mêmes. Nous devons partager notre expérience. J'ai personnellement visité des projets pilotes relatifs à l'assurance qualité dans la formation en mécanique automobile destinée aux jeunes dans mon propre pays, où la coopération en cours s'avère extrêmement fructueuse.

Nous avons un marché de l'emploi commun, nous avons des objectifs communs et il est donc important que nous ayons ce genre de partage d'expérience et un cadre commun à l'intérieur duquel ce partage

d'expérience puisse avoir lieu. Avec les États membres, nous avons également pris la précaution de dire que les indicateurs inclus ici ne devraient pas être considérés comme un instrument de contrôle, mais bien comme une ressource pour les États membres. Il devrait être possible de les utiliser lors du développement de leurs systèmes et lors de la réalisation du contrôle qualité de ces derniers. J'espère et je crois que cette étape de conclusion d'un accord entraînera le développement de l'enseignement professionnel sur le marché intérieur. Je suis sûr que ce sera le cas et je suis également sûr que le partage d'expérience et les outils qui sont à présent à la disposition des États membres seront bénéfiques aux États membres eux-mêmes, à l'UE et à tous les individus. Je vous remercie.

**Thomas Mann,** *rapporteur.* – (*DE*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, quand il est question d'enseignement en Europe, tout le monde parle de Bologne, et à juste titre. Depuis que les États membres de l'UE ont décidé, en 1999, de créer un espace européen commun de l'enseignement supérieur à l'horizon 2010, de nombreux obstacles à la mobilité sont tombés. Penser en termes de baccalauréats et de maîtrises et reconnaître les niveaux d'éducation au moyen du système européen de transfert de crédit (ECTS) nous fait prendre conscience de la nécessité d'une action commune.

L'idée est que l'enseignement et la formation professionnels (EFP) fonctionnent selon le même principe. Le sommet de Barcelone de 2002 a été un tournant, qui préconisait la reconnaissance transnationale des acquis d'apprentissage. La même année a vu le lancement du processus de Copenhague pour une coopération renforcée en matière d'enseignement et de formation professionnels. En 2006, nous avons défini de nouvelles conditions, c'est-à-dire le cadre européen des certifications (CEC). J'étais le rapporteur pour le rapport d'initiative du Parlement européen à cette époque.

La fonction du CEC est triple: premièrement, lier les cadres de certifications nationaux et sectoriels; deuxièmement, garantir la comparabilité de l'enseignement professionnel et général, et troisièmement, garantir la transparence et la perméabilité.

Afin de permettre le transfert et la reconnaissance de ces acquis d'apprentissage, le système européen de crédits d'apprentissages pour l'enseignement et la formation professionnels (ECVET) a maintenant été créé. Ce n'est que lorsque la transparence des aptitudes et des compétences sera totale que tous les obstacles à leur transférabilité et à leur acceptation tomberont, au niveau des États membre et au niveau transnational. De cette manière, l'ECVET contribue au développement de la coopération européenne dans le domaine de l'enseignement général et professionnel.

L'ECVET va accroître l'ouverture à la mobilité et faciliter la réalisation des plans de carrière, et il devrait aussi faire progresser l'inclusion sociale des travailleurs et des apprenants. La promesse sérieuse de respecter les critères de qualité dans l'EFP signifie que les caractéristiques nationales spécifiques doivent être prises en considération. Tout le monde ne sait pas comment l'étroite coopération entre les écoles et l'industrie fonctionne – c'est-à-dire le système double – et tout le monde ne se rend pas compte de l'investissement considérable en compétences, en temps et en coût que nécessite l'obtention d'un diplôme de maîtrise en artisanat ou la reconnaissance en tant que «Fachwirt» (une qualification professionnelle non universitaire). Les activités des États membres devraient être complétées et leur coopération renforcée. En ce qui concerne les points de crédit, il faut garantir que des modules pour l'évaluation des connaissances et des compétences puissent être ajoutés dans certains cas, tandis qu'un examen final peut continuer à être requis dans d'autres. Cette liberté est essentielle.

Mesdames et Messieurs, le fait que la commission de l'emploi et des affaires sociales ait voté à une quasi-unanimité en faveur de mon rapport m'a encouragé à négocier avec la Commission et le Conseil. Nous nous sommes réunis à Bordeaux, en marge d'une conférence sur l'enseignement organisée par la Présidence française. Je voudrais remercier tous les rapporteurs fictifs d'avoir soutenu ce compromis.

J'espère que le travail que nous avons réalisé ensemble sera considéré comme une contribution satisfaisante en vue de rendre l'EFP efficients, transparents et mobiles. Puisse l'ECVET devenir un fondement important de la zone d'apprentissage européenne.

**Ján Figel'**, membre de la Commission. – (EN) Monsieur le Président, je voudrais aussi commencer par exprimer la même gratitude et les mêmes sentiments que ceux exprimés par M. Andersson dans ses commentaires d'introduction sur l'importance de la recommandation relative à l'établissement d'un cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité dans l'enseignement et la formation professionnels à l'égard de l'excellent travail et de l'excellente coopération entre les institutions. Les commissions parlementaires et la Commission espèrent s'approcher d'un accord en première lecture sur deux instruments importants.

Premièrement, je voudrais remercier la commission de l'emploi et des affaires sociales pour son travail. Je voudrais également mentionner la contribution de M<sup>me</sup> Mănescu et de la commission de la culture et de l'éducation et, sur le second sujet – parce que nous avons lié les deux sujets – celle des mêmes commissions: culture et éducation, et emploi. Je voudrais également citer M. Oprea pour sa contribution sous la forme de nombreux points intéressants que MM. Andersson et Mann ont déjà mis en évidence.

La population et les États membres ont beaucoup parlé du processus de Bologne, mais on parle à présent de plus en plus de l'importance des compétences, de l'enseignement et de la formation professionnels et du processus de Copenhague. Cette année a vu le premier concours EuroSkills, qui contribuera à accroître la popularité, l'attrait, la qualité et l'échange des meilleures pratiques dans le domaine très important de l'EFP. Je voudrais faire quelques remarques sur l'importance des deux instruments sur lesquels vous allez voter en plénière demain à travers vos rapports.

Concernant la recommandation relative à l'établissement d'un cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité dans l'enseignement et la formation professionnels: l'enseignement et la formation professionnel ont été éclipsés par des processus de réforme en Europe, mais si nous voulons véritablement rendre notre Union plus compétitive et plus cohésive au niveau social, tel que le décrit la stratégie de Lisbonne, il faut accorder de l'importance et veiller à la qualité de l'enseignement général et de l'enseignement professionnel. La nature plutôt technique de la première recommandation ne devrait rien enlever à l'importance de cet instrument. L'assurance qualité est à la base de toutes les initiatives politiques en matière d'EFP. Elle aide à bâtir la confiance mutuelle et à moderniser les systèmes d'EFP en améliorant l'efficacité de la formation.

Le cadre pour l'assurance qualité est destiné à améliorer constamment l'enseignement et la formation professionnels. Il est basé sur un cycle de qualité qui établit des liens entre les quatre phases: planification, mise en œuvre, évaluation et réexamen. Il comprend des moyens de contrôler le fonctionnement de l'EFP et il mesure l'amélioration de l'EFP au niveau du système et au niveau du fournisseur. L'approche de l'assurance qualité se reflète dans les principes généraux contenus dans l'annexe à la recommandation de 2007 établissant le CEC (cadre européen des certifications), il fait donc déjà partie du CERAQ (cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité dans l'enseignement et la formation professionnels) établi.

La qualité, l'approche des acquis d'apprentissage et le cadre des certifications sont liés. Nous avons besoin de ces instruments au sein d'une seule et même mosaïque. L'assurance qualité est une condition sine qua non à la confiance entre les systèmes et les pays afin de transférer les acquis d'apprentissage sous forme de résultats. Je pense que les compromis qui ont été trouvés sont très importants. La Commission soutient le texte tel qu'il a été proposé. Vos contributions améliorent le texte; par exemple, le nouveau délai d'élaboration d'une approche nationale, une référence explicite à la participation des autorités locales et régionales. En expliquant la nature de boîte à outils, comme on l'appelle, du cadre, votre contribution a aussi aidé à clarifier la signification du texte original.

Concernant l'autre instrument, je voudrais juste dire qu'il est également nécessaire si nous voulons réellement promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie et faciliter la véritable mobilité. Comme j'aime le dire, nous sommes des citoyens, pas des touristes, au sein d'une Union européenne. Cette mobilité est nécessaire tant pour les apprenants que pour les travailleurs, afin que la population puisse profiter de la richesse qu'offrent les différents systèmes d'enseignement et de formation professionnels européens, au niveau national ou même régional. Cela n'est possible que si les acquis d'apprentissage des individus sont évalués de manière adéquate lorsqu'ils passent d'un environnement d'apprentissage à un autre.

Il va maintenant y avoir beaucoup plus d'ouverture grâce à l'ECVET, le système européen de transfert de crédits pour l'EFP. L'objectif de l'ECVET est double: premièrement, soutenir et favoriser la mobilité transnationale et, deuxièmement, donner accès à l'apprentissage tout au long de la vie afin de répondre aux besoins réels des individus, du marché de l'emploi et de nos sociétés.

Je ne veux pas en dire plus, mais je veux juste vous garantir que cet instrument est et sera compatible avec l'autre, le système européen de transfert de crédits pour l'enseignement supérieur général (ECTS), et avec les divers systèmes de certification qui existent déjà en Europe. Il sera mis en œuvre conformément aux règles et aux instruments juridiques de chaque pays participant.

M. Mann a souligné la participation facultative des États membres. Cela montre la diversité de nos systèmes, mais aussi la maturité pour trouver des instruments communs à la suite de notre travail commun et de notre volonté de créer les conditions nécessaires à la compatibilité et à la transférabilité entre différents systèmes. Au cours de ce processus, nous avons pu voir comment une approche du bas vers le haut pouvait aider à analyser et à élaborer les instruments, dans les deux cas.

À cet égard, je voudrais également dire que le compromis trouvé est acceptable et très important, non seulement pour la conclusion, mais aussi pour la satisfaction de toutes les sensibilités ou préoccupations. Je pense qu'il améliore même le texte. J'apprécie tout particulièrement la contribution qui vise à attribuer un rôle plus fort aux autorités nationales et régionales et celle qui vise à souligner l'importance d'une période d'essai ou des résultats au cours du processus de mise en œuvre. La Commission soutient donc les propositions et le compromis qui ont été trouvés.

Marie Panayotopoulos-Cassiotou, au nom du groupe PPE-DE. – (EL) Monsieur le Président, je suis particulièrement fière de pouvoir, en tant que première personne à s'exprimer après les rapporteurs, souligner l'importance majeure pour tous les Européens du renforcement des systèmes d'enseignement et de formation professionnels, en respectant les caractéristiques propres des systèmes d'éducation dans chaque État membre et au moyen de la coordination, de manière à ce qu'ils puissent être donnés dans un cadre commun et être utilisés comme des outils, comme la Commission l'a très justement souligné, et comme les rapporteurs ont eu l'occasion de nous le faire comprendre en commission à travers leur excellent travail.

Nous avons pu donner un point de départ aux jeunes Européens, pour qu'ils aient le choix entre deux voies: celle de l'enseignement supérieur, des études théoriques, et celle des études pratiques, qui représentent le sens pratique et la création. L'enseignement professionnel à tous les niveaux est l'avenir de l'Europe, c'est l'avenir de chaque État membre pris individuellement, c'est l'antichambre de la création et de la productivité, qui mène au progrès et à l'innovation. Je suis sûre que ces deux directives, qui seront bientôt approuvées et mises en pratique, seront utilisées par les autorités de chaque État membre et par les instituts d'enseignement, de manière à ce que nous ayons des résultats l'année prochaine, qui sera l'année de la créativité et de l'innovation.

**Corina Crețu,** au nom du groupe PSE. – (RO) Pour commencer, je voudrais saluer la présence du commissaire Figel à ce débat et l'attention qu'il prête à ces rapports. Bien sûr, je voudrais aussi féliciter nos collègues députés, MM. Andersson et Mann.

En ma qualité de rapporteure fictive pour le groupe PSE pour ce rapport et de membre de la commission de l'emploi et des affaires sociales, je voudrais dire à quel point je suis heureuse que la mise en œuvre du système européen de crédits d'apprentissages pour l'enseignement et la formation professionnels ait été approuvée. C'est une étape importante vers l'harmonisation de la législation en matière d'enseignement dans les pays de l'UE et vers la suppression des obstacles que l'on rencontre lorsque l'on passe d'un système d'enseignement et de formation professionnels à un autre.

Les travailleurs hautement qualifiés seront la force motrice économique de l'Union européenne, selon la stratégie de Lisbonne et les réunions les plus récentes consacrées à la formation professionnelle. Dans l'économie moderne, cela signifie des travailleurs capables de parler plusieurs langues et qui ont acquis une expérience de travail dans des environnements multiculturels. Étant donné les différences entre les États membres en matière de définition des certifications et des diplômes, il est extrêmement important, dans l'environnement actuel, de créer les conditions nécessaires à la mobilité dans le secteur de l'éducation. Cela facilitera la formation de travailleurs hautement qualifiés capables de répondre aux nouvelles exigences de l'économie européenne.

Une autre conséquence de ce cadre législatif sera la hausse du niveau de mobilité des étudiants et élèves d'autres pays, des nouveaux États membres, dont les systèmes d'enseignement et de formation professionnels ne sont que partiellement intégrés au niveau européen. Le système européen de crédits profitera aux étudiants et aux élèves qui n'ont pas eu, dans le passé, les mêmes chances de travailler et de recevoir une formation dans des environnements multilingues et interculturels que les élèves et les étudiants des anciens États membres de l'Union européenne.

J'ai plaidé, à travers les amendements que j'ai présentés, en faveur de la nécessité de mettre ce système en œuvre dès que possible, afin de faciliter l'accumulation, le transfert et la reconnaissance des résultats des personnes qui voudraient obtenir une certification professionnelle, indépendamment de l'État membre d'où elles viennent ou dans lequel elles vivent. Nous devons créer des réseaux durables au niveau européen entre les fournisseurs nationaux et régionaux d'enseignement et de formation professionnels, sur la base de structures existantes. Afin de faire en sorte que ces réseaux et ces partenariats soient aussi efficaces que possible, nous devons garantir un niveau de qualité élevé, qui soit aussi uniforme. Je salue, à cet égard, le rapport de M. Andersson relatif à l'établissement d'un cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité dans l'enseignement et la formation professionnels.

Je voudrais également souligner la nécessité que les instruments prévus dans ce cadre s'appliquent aussi aux États membres dès que possible, afin que nous puissions atteindre les niveaux de qualité communs les plus élevés possible dans le domaine de l'éducation. Nous devons définir clairement les conditions d'obtention d'une certification complète et d'une certification partielle. Il est grand temps que nous donnions une impulsion à la mobilité de la main-d'œuvre européenne.

**Hannu Takkula**, *au nom du groupe ALDE*. – (FI) Monsieur le Président, je voudrais aussi dire quelques mots au sujet de cet excellent rapport. Je voudrais remercier le rapporteur, M. Andersson, ainsi que les autres personnes qui se sont exprimées ici aujourd'hui et, en particulier, le commissaire Figel'.

Il est important que nous parlions de l'enseignement et de la formation professionnels, car nous avons décidé ensemble que l'Europe devait avoir un marché intérieur. Si nous voulons un marché intérieur fonctionnel, cela signifie que nous avons aussi besoin d'une main-d'œuvre viable et bien formée, garantissant ainsi que, alors que nous bâtissons l'Europe, non seulement les aspects économiques, mais aussi les aspects relatifs au travail et aux compétences sont abordés.

Ce rapport ne concerne pas seulement l'enseignement et la formation, mais aussi la culture et l'emploi, et nous avons également décidé de la question des compétences professionnelles dans le cadre des processus de Bologne et de Copenhague, qui méritent aussi d'être pris en considération à cet égard.

Je voudrais faire une remarque. Même si je sais que l'enseignement et la formation relèvent très largement de la compétence des États membres, nous pouvons néanmoins les encourager au niveau européen à œuvrer en faveur d'une réelle assurance de la qualité de l'enseignement et de la formation professionnels, du niveau de l'enseignement et des acquis d'apprentissage. C'est très important pour la mobilité.

Nous devons nous souvenir que, avec la menace d'une récession économique, l'investissement dans l'enseignement et la formation engendre une main-d'œuvre fiable, de bonne qualité et qualifiée. C'est crucial si nous voulons réaliser des innovations et avoir de nouvelles qualifications et compétences, et si nous voulons renforcer notre base économique et donc accroître notre PNB.

Les décideurs d'aujourd'hui oublient souvent que l'enseignement et la formation sont la clé de la construction d'un avenir meilleur et du renforcement de notre base économique. C'est le message que nous devrions transmettre aux États membres et à leurs décideurs, et nous, représentants de l'Union européenne, devons les encourager sur cette voie. Nous avons besoin d'un marché de l'emploi viable et de qualité et d'une main-d'œuvre qualifiée.

**Sepp Kusstatscher**, *au nom du groupe des Verts/ALE*. – (*DE*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, ces deux recommandations du Parlement européen et du Conseil devraient être un incitant puissant à améliorer constamment l'enseignement et la formation professionnels (EFP) dans toute l'Europe, grâce à une planification concertée, à une mise en œuvre énergique, à une évaluation et à un réexamen. Cela nécessite une plus grande transparence parmi un large éventail de systèmes d'EFP, afin de permettre la comparabilité et la reconnaissance mutuelle des certifications et de garantir une meilleure perméabilité.

Nous parlons d'une culture de l'amélioration continue de la qualité. Un meilleur enseignement est plus que juste une question de certifications, plus qu'une porte plus grande ouverte sur le marché de l'emploi et aussi plus qu'une simple contribution au renforcement de la compétitivité des entreprises et des travailleurs. À cet égard, cela me gêne d'entendre de si nombreuses allusions au «capital humain», comme si les êtres humains n'étaient qu'un facteur de production.

Le statut dont bénéficie l'EFP varie énormément parmi les 27 États membres. Il est vrai que nous n'avons nullement besoin d'une harmonisation bureaucratique des dispositions, que Bruxelles nous nourrisse à la petite cuillère, comme M. Takkula vient de le dire. Pourtant, nous ferions bien d'exercer une pression, du moins une pression douce, afin de faire en sorte que les meilleurs modèles et les meilleures normes prennent progressivement le dessus dans tous les États membres de l'UE; dès à présent, je dirais, plutôt que dans un avenir lointain.

Nous pouvons et devrions apprendre les uns des autres. Quoi qu'il en soit, l'EFP devrait bénéficier du même statut que l'enseignement général dans toute l'Europe.

Je voudrais remercier MM. Andersson et Mann pour leurs rapports.

**Jiří Maštálka**, *au nom du groupe GUE/NGL*. – (*CS*) Je voudrais, moi aussi, commencer par remercier les rapporteurs, MM. Mann et Andersson, pour leur travail et surtout pour la patience dont ils ont fait preuve lors de la négociation des compromis. Selon moi, la proposition de M. Andersson fait très justement état de la nécessité de respecter les dispositions en matière de subsidiarité et, par ailleurs, la formulation décrit bien les mécanismes et délais dans lesquels le système d'évaluation des indicateurs de référence devra être opérationnel dans les États membres. À mon avis, elle soutient aussi une plus grande activité de toutes les parties impliquées dans la dispense de l'enseignement professionnel, y compris dans la manière dont elle soutient l'auto-évaluation en tant qu'outil supplémentaire en vue d'améliorer la qualité.

Je salue le fait que le compromis parvienne aussi à incorporer ce que j'estime être des propositions extrêmement significatives, qui ont été adoptées par la commission de l'emploi et qui visent principalement à encourager les États membres à prendre des mesures plus efficaces dans ce domaine, à mettre en évidence le rôle des étudiants lors de l'évaluation de la satisfaction des résultats scolaires et à soutenir les personnes qui dispensent l'enseignement. J'estime qu'il est important de soutenir le point n° 1 du projet de rapport de M. Mann, qui souligne l'importance fondamentale du développement personnel et professionnel des individus. En conclusion, je voudrais signaler que les compromis proposés utilisent le terme «apprentissage tout au long de la vie» et élargissent ainsi très justement le cercle des citoyens qui participent au processus d'éducation, et c'est pourquoi je les soutiens.

**Joel Hasse Ferreira (PSE).** – (*PT*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, l'assurance qualité pour l'enseignement et la formation professionnels est essentielle, non seulement pour certifier le processus d'apprentissage tout au long de la vie pour chaque travailleur européen, mais aussi pour faciliter la mobilité à travers l'Union. Un élément important dans ce processus est l'évaluation de l'enseignement et de la formation professionnels en eux-mêmes. En ce sens, il est important d'accroître l'échange des meilleures pratiques au niveau européen, national, régional et local.

Monsieur le Président, le cadre de référence établi définit, tout en respectant la subsidiarité, des principes communs, des critères de qualité et des indicateurs utiles en vue d'évaluer et d'améliorer les services fournis. Ces indicateurs pourraient fonctionner, non comme un instrument de contrôle, mais principalement comme une boîte à outils afin d'atteindre les objectifs de la stratégie de Lisbonne en termes d'enseignement et de formation.

Monsieur Figel', après avoir félicité M. Andersson pour son excellent rapport, je voudrais évoquer quelques points du rapport de M. Mann, que je félicite également. Je dois souligner l'importance de lier ce processus de certification à l'attribution de crédits dans l'enseignement supérieur. De cette manière, nous garantirons que les processus de certification sont complémentaires et que les conditions nécessaires à la mobilité professionnelle des travailleurs et des jeunes européens sont améliorées. Il est aussi important de faciliter, et non seulement de faciliter mais aussi d'encourager, la participation des autorités locales et régionales dans la liaison des cadres de certification régionaux et locaux au système européen de crédits pour l'enseignement et la formation professionnels.

Monsieur le Président, ce n'est que de cette manière que nous pourrons accroître la mobilité et le transfert de certifications entre les différents secteurs de l'économie et entre les différents marchés de l'emploi, apportant ainsi une contribution décisive à la cohésion sociale et à une plus grande égalité des chances à travers l'Union européenne.

Enfin, Mesdames et Messieurs, pour en revenir au rapport Andersson, je voudrais souligner à quel point il est important de soutenir la stratégie d'apprentissage tout au long de la vie et d'encourager une culture d'amélioration de la qualité à tous les niveaux, en multipliant les liens formels entre l'enseignement et la formation et le développement de la validation de l'expérience acquise. De cette manière, nous améliorerons le niveau d'éducation des jeunes ainsi que la formation des travailleurs qui, en termes de développement économique et social, sont essentiels pour parvenir à un modèle social européen.

Marian Harkin (ALDE). - (EN) Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter MM. Andersson et Mann pour leur excellent travail et, bien entendu, pour leurs bons résultats. La plupart d'entre nous ici ce soir conviendront que le cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité dans l'enseignement et la formation professionnels s'avèrera un instrument très utile pour aider les États membres à promouvoir et à contrôler l'amélioration continue de leurs systèmes d'enseignement et de formation professionnels.

Ce cadre sera fondé sur des références européennes communes et se basera sur l'application limitée et, en fait, le succès limité du cadre précédent, appelé cadre commun pour l'assurance de la qualité.

Nous avons tiré les leçons de notre expérience avec ce cadre précédent lorsque nous avons élaboré la proposition actuelle, et je crois que nous avons considérablement amélioré ce qui était déjà là.

Le cadre proposé contribuera à la qualité et à l'efficacité de l'investissement dans le capital humain de différentes manières, mais j'en mentionnerai simplement trois: en offrant un meilleur enseignement et de meilleures compétences, en améliorant les normes et en encourageant la mobilité. L'utilisation de ce cadre est facultative, et j'espère que le commissaire Figel' a raison quand il dit qu'il reflète non seulement notre diversité, mais aussi notre maturité. Il nous donne un cadre commun, avec des critères de qualité communs, et ce résultat ne saurait être atteint que par une action communautaire. Ce faisant, nous avons évité le champ de mines que constituent divers accords bilatéraux, et avec la réduction au minimum des normes administratives, nous proposons un bon mécanisme avec lequel comparer les normes de qualité.

C'est un bon acte législatif, pratique, et qui donnera de bons résultats. Quand le Parlement parvient à une législation telle que celle-ci, sa journée a été bonne.

**Marusya Ivanova Lyubcheva (PSE).** – (BG) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, le processus d'élaboration des recommandations en vue d'améliorer la qualité de l'enseignement et de la formation professionnels a été une réussite indiscutable.

Étant donné que la politique dans ce domaine est une responsabilité nationale, la qualité de l'enseignement professionnel dans les États membres varie considérablement, et elle n'est pas à la hauteur du niveau de mobilité sur le marché de l'emploi ou du taux dynamique du développement économique et technologique. Cela rend les objectifs de Lisbonne plus difficiles à atteindre. Cela contribue encore moins à garantir une situation équivalente pour tous en vue de développer une économie de la connaissance.

Sur la base de la nouvelle approche du cadre de référence, les États membres peuvent recevoir de l'aide afin de parvenir au respect des critères généraux, à la comparabilité et à la compatibilité de leur offre d'enseignement. Les niveaux de coordination prévus dans les recommandations, y compris avec les organisations partenaires et professionnelles, élargissent le champ des possibilités. Elles aideront incontestablement à améliorer le marché de l'éducation, qui doit suivre l'exemple du marché de l'emploi.

Cela aidera sûrement, en particulier, les pays dans lesquels ce processus a des difficultés à fonctionner en raison des transformations qui ont lieu dans leurs économies. Si un point de référence type peut être établi, cela garantira la transparence, la cohérence et la transférabilité de la foule de courants de développement à l'intérieur des frontières de l'UE.

Cela devrait être réalisable sans porter atteinte à l'autonomie dont disposent les États membres pour la gestion de leurs propres systèmes d'enseignement et de formation professionnels. Dans le même temps, cependant, cela créera un environnement commun et constitue une condition sine qua non pour une base commune de qualité et une approche efficace pour les spécialistes de la formation.

Nous devrions aussi examiner sérieusement la nécessité de synchroniser les besoins des entreprises avec le développement économique et technologique, afin de rendre les systèmes de formation du personnel qualifié encore plus efficaces. Cela aidera à résoudre une série de problèmes qui ont donné lieu à des flux migratoires de tailles diverses.

En outre, une approche ciblée peut être utilisée pour résoudre les problèmes avec différentes tendances professionnelles. La transparence, la coopération et des normes strictes dans l'organisation des processus en vue d'améliorer la qualité de l'enseignement et de la formation professionnels en participant au réseau européen de la qualité doivent être des lignes directrices nationales fondamentales dans ce processus.

Tomáš Zatloukal (PPE-DE). – (CS) Je voudrais mentionner brièvement que l'enseignement et la formation professionnels dans l'Union européenne fonctionne au niveau national et régional, de façon autonome, conformément à diverses normes, et crée ainsi un large spectre de domaines de connaissance différents et de certifications différentes. L'Europe a donc besoin de critères communs afin de garantir la transparence et la transférabilité entre les nombreux courants éducatifs qui existent en Europe. Les systèmes d'enseignement et de formation professionnels doivent dès lors être suffisamment flexibles pour répondre efficacement, en particulier aux besoins du marché de l'emploi. L'efficience et l'efficacité de l'enseignement offert en vue de répondre à ces besoins doivent être régulièrement évaluées, contrôlées et développées sur la base des faits. Un signe positif est que les principes visant à garantir un enseignement professionnel de qualité comportent, en fait, des recommandations en vue de l'introduction d'un cadre européen des certifications. Je considère

personnellement le cadre de référence européen comme un outil pour encourager des améliorations de la qualité dans les systèmes d'enseignement et de formation professionnels au sein des divers États membres.

**Zbigniew Zaleski (PPE-DE).** – (*PL*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, la proposition concerne la formation professionnelle à différents niveaux, selon l'intelligence, la motivation, les intérêts, et en fonction des besoins du marché. Des normes communes en matière d'emploi nécessitent l'harmonisation des modèles de formation, de l'Espagne à la Roumanie.

Je voudrais souligner qu'en encourageant l'enseignement universitaire, nous ne devrions pas compromettre l'enseignement professionnel à un niveau inférieur — au niveau secondaire inférieur ou supérieur. Il ne faut pas de diplôme pour être serveur; parfois même un cours de courte durée suffira. Ces derniers temps, dans des pays tels que la Pologne, l'offre pour ce genre de formation s'est réduite. En tant qu'enseignant, je voudrais dire que je soutiendrais, dans la mesure du possible, des programmes scolaires flexibles, adaptés aux besoins des étudiants, et particulièrement axés sur les compétences en langues étrangères, afin que chacun puisse se débrouiller dans un pays étranger.

Enfin, Monsieur le Commissaire, je voudrais dire que l'investissement dans l'éducation est l'un des meilleurs investissements en Europe. Ne lésinons pas sur l'éducation. Ne refusons pas ce financement aux futures générations.

**Dragoş Florin David (PPE-DE).** – (RO) L'enseignement et la formation professionnels sont des outils essentiels, qui offrent aux citoyens européens la capacité, la connaissance et les compétences requises pour faire partie intégrante du marché de l'emploi et d'une société de la connaissance. De manière générale, cette recommandation est excellente. J'ai cependant le sentiment qu'elle doit couvrir deux domaines supplémentaires, que j'ai d'ailleurs mis en évidence: la création d'un système de consultation pour les citoyens européens, afin de les aider à choisir le bon type d'études et la spécialisation qui correspond à leurs compétences personnelles et, éventuellement, la création d'une plate-forme pour la qualité dans l'enseignement.

Je voudrais souligner le fait que nous devons adopter une approche complémentaire de l'enseignement, facilitant une meilleure adaptation du processus éducatif aux besoins du marché de l'emploi. Les stratégies en matière d'apprentissage tout au long de la vie, et de mobilité, sont vitales pour accroître les chances de trouver un emploi sur le marché du travail. Je voudrais, moi aussi, remercier les deux rapporteurs et vous souhaiter un joyeux Noël.

Nicodim Bulzesc (PPE-DE). – (RO) Dans l'Union européenne, les personnes qui voudraient utiliser dans leur pays d'origine les certifications ou modules de formation professionnelle qu'elles ont obtenus dans un autre pays sont encore confrontées à des obstacles. Cela en décourage beaucoup, ce qui entraîne un ralentissement de la mobilité transfrontalière. C'est pourquoi créer un système européen de crédits d'apprentissages pour l'enseignement et la formation professionnels (ECVET) pourrait stimuler la mobilité des étudiants et des travailleurs. Je pense également que le rapport de M. Mann a très bien identifié les améliorations que ce système apportera, ainsi que les problèmes qui pourraient apparaître une fois qu'il aura été mis en œuvre.

Heureusement, nous pouvons nous référer à l'expérience acquise dans le cadre du système de transfert de crédits. En tant qu'enseignant qui a eu affaire au système de crédits, je suis d'accord avec les recommandations du rapporteur. Nous devons avoir une base quantitative type au niveau européen pour attribuer les crédits, et des critères clairs doivent être définis afin de garantir la pertinence, la transparence et la comparabilité mutuelle du système et la confiance entre les États membres. Je suis également d'accord avec la proposition de passer par une période d'essai avant d'accepter le système, car les États membres ont des systèmes d'éducation différents et je crois qu'il faut davantage de temps pour harmoniser 27 systèmes de formation professionnelle.

Mairead McGuinness (PPE-DE). - (EN) Monsieur le Président, je suis ici pour soutenir mon voisin, M. Mann, et je voudrais le féliciter, ainsi que l'autre rapporteur, pour son travail. Mais il y a un problème particulier qui est apparu, dans mon État membre et peut-être dans le vôtre, Monsieur le Président. L'essor du secteur du bâtiment a, selon moi, créé un énorme problème, en particulier pour les jeunes hommes qui n'ont vraiment pas été encouragés à se lancer dans des études ou dans une formation à cause de l'attrait de salaires élevés dans le secteur du bâtiment.

Malheureusement, ce phénomène est passé, et de nombreuses personnes de cette catégorie se retrouvent sans formation et donc sans accès à un éventuel autre emploi. Je pense donc que les différents États membres, et sans aucun doute l'Irlande, doivent cibler ces groupes en particulier, afin que lorsque la crise sera passée

(et nous espérons que c'est pour bientôt) ils soient formés à d'autres emplois. Évidemment, l'idée de l'assurance et du contrôle qualité est vitale. Je crains que l'enseignement soit désormais un business dépourvu de cet élément de contrôle qualité, et l'idée de mobilité transfrontalière des travailleurs demande que nous adoptions une approche européenne coordonnée de l'enseignement et de la formation professionnels.

Czesław Adam Siekierski (PPE-DE). – (*PL*) Monsieur le Président, le système proposé pour le transfert et l'accumulation de crédits dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnels devrait contribuer à la mobilité des travailleurs à l'intérieur des frontières de l'Union européenne. Si l'Union européenne doit rivaliser avec les pays tiers, si son économie doit croître, s'il doit y avoir un taux d'emploi plus élevé et moins de différences entre les régions, alors nous devons encourager l'apprentissage tout au long de la vie. Nous avons besoin des personnes plus âgées. L'Union européenne a besoin de leur expérience, de leurs qualifications et de leurs connaissances.

Si nous voulons une économie et une société de la connaissance, alors nous devons investir dans l'éducation. Nous devons empêcher les gens de quitter le système scolaire sans certification. Il est également important de donner accès à l'éducation et aux certifications, en particulier aux gens qui ont des difficultés financières, y compris ceux qui vivent dans de petites villes et des villages, qui n'ont pas encore facilement accès aux services éducatifs.

**Paul Rübig (PPE-DE).** – (*DE*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, je voudrais vous féliciter de tout cœur! Je pense qu'il s'agit d'un des plus grands défis avant Noël. Si l'on considère l'année à venir, la crise économique, il y a beaucoup de choses auxquelles nous devons à présent nous mettre, et l'enseignement et la formation jouent réellement un rôle clé.

Nous disposons de trois indicateurs qui nous aideront à surmonter la crise: la recherche et le développement, les infrastructures, et l'enseignement et la formation. Je crois que nous devons à présent établir de nouvelles normes afin de démontrer à la population que l'apprentissage tout au long de la vie joue un rôle absolument crucial, en particulier pour les petites et moyennes entreprises, que nous voulons maintenir les personnes qui y sont employées à leur poste et que nous voulons les former mieux afin de créer de futures opportunités pour elles sur le marché.

L'Union européenne joue un rôle très central et essentiel dans ce domaine, et je serais très heureux si nous adoptions le *Small Business Act* demain. Nous disposerions alors de fonds supplémentaires dans ce domaine.

**Ján Figel'**, *membre de la Commission*. – (EN) Monsieur le Président, je serai bref, car je me suis déjà beaucoup exprimé au début de ce débat. Je poursuivrai là où le dernier orateur a fini, en particulier à cause de la crise.

Nous devons investir mieux et davantage dans l'enseignement et la formation. Pas moins, mais mieux et davantage, ce qui signifie efficacité, compatibilité, pertinence, etc., et ensuite, encore davantage. C'est la position de la Commission et, bien sûr, j'ai aussi le sentiment que cela s'applique ici.

Les messages de ce soir au sujet de la mobilité d'une main-d'œuvre qualifiée, de l'apprentissage tout au long de la vie, de l'accumulation et du transfert de connaissances et d'une culture de la qualité sont très importants pour nos systèmes nationaux d'enseignement et de formation, et ils devraient devenir une réalité.

Je voudrais juste confirmer que les instruments que nous adoptons – vous voterez demain, je l'espère, sur le texte de compromis ou les amendements présentés, que je confirme et salue – font de l'Europe un endroit plus compétent et plus convivial en matière de qualifications, une Europe plus conviviale pour les gens et les citoyens, et c'est quelque chose que nous devons vraiment partager, davantage peut-être que par le passé. Grâce à ces instruments, nous pouvons offrir de meilleures conditions pour la motivation, la mobilisation pour l'innovation et tous ces objectifs importants.

Sous la Présidence tchèque, la Commission essayera d'aider à organiser des conférences: la conférence principale de lancement des deux instruments et, ensuite, des conférences plus spécifiques sur la suite de la mise en œuvre. Les deux rapporteurs pourraient peut-être nous aider et être présents à nos côtés lors de ces événements. Bien sûr, la mise en œuvre est le volet le plus important qui nous attend.

Je voudrais également vous dire, comme beaucoup l'on dit ce soir: joyeux Noël et bonne année 2009, l'Année européenne de la créativité et de l'innovation.

**Le Président.** – Je vous remercie, et je vous souhaite également un joyeux Noël et une bonne année, à vous et à tout le collège des commissaires et à tout le personnel.

**Jan Andersson,** *rapporteur.* – (*SV*) Monsieur le Président, M. Takkula n'est plus là, mais il a demandé s'il y avait un conflit entre le fait d'avoir des objectifs au niveau européen et le fait que le système scolaire restera essentiellement un système national. Je ne vois aucun conflit. Je pense que ce cadre de référence se base sur des objectifs au niveau européen et que nous avons, en même temps, confiance dans les États membres. Nous leur offrons des possibilités et ce que nous appelons une boîte à outils. Je ne pense pas qu'il y ait le moindre conflit possible.

Je voudrais souligner ce que M. Figel' a dit, à savoir qu'il est plus important que jamais d'investir dans l'éducation, considérant la crise que nous sommes en train de traverser en matière d'économie et d'emploi. C'est ce qui favorisera la compétitivité de l'UE et qui donnera aussi aux individus les outils pour progresser dans leur vie et bénéficier d'une formation supplémentaire en cours de carrière.

Je voudrais conclure en remerciant une fois encore la Commission ainsi que les rapporteurs fictifs. Nous avons extrêmement bien travaillé ensemble tout au long du voyage, et je voudrais vous souhaiter à tous un joyeux Noël et une bonne année.

**Thomas Mann,** *rapporteur.* – (*DE*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, je vous remercie beaucoup de votre excellente coopération et pour celle de votre équipe. Nous avons réellement rampé ensemble sur ce coup-là, pour ainsi dire. Je pense que nous sommes ainsi parvenus à un bon résultat.

M. Kusstatscher a tout à fait raison: l'Union européenne est extrêmement ambitieuse dans le domaine de la formation professionnelle. En définitive, nous ne voulons ni plus ni moins que l'émancipation de la formation professionnelle de l'enseignement supérieur. M<sup>me</sup> Panayotopoulos-Cassiotou a tout à fait raison: nous devons aboutir à des résultats tangibles. Nous voulons des réalités, pas les habituelles déclarations d'intention ni les habituels beaux discours. La phase de coopération peu méthodique laisse la place à une période de coordination plus intensive.

Pour le moment, les résultats scolaires dans les États membres varient de manière significative. La conséquence de cela est que nous avons besoin d'accords entre les entreprises et les autorités nationales concernant les établissements scolaires. M. Takkula a tout à fait raison, nous ne voulons pas que l'Union européenne nous surprotège et il n'y a absolument aucun plan allant dans ce sens. Des dispositions juridiques non contraignantes, ou obtenir l'intérêt et impliquer d'autres personnes, c'est ce dont nous avons réellement besoin.

Nous voulons provoquer une réunion des experts – lors d'auditions, dans les groupes de travail ainsi que pour l'élaboration d'études. Ensuite, nous avons besoin des établissements scolaires. M. Maštálka a tout à fait raison. Nous pouvons aussi utiliser les réseaux existants et les partenaires sociaux à cet effet. Ce n'est qu'alors que les bienfaits seront apparents pour les employés et les employeurs et les fournisseurs publics et privés de services d'éducation: un système gagnant-gagnant classique. Tant M. Ferreira que M. Rübig ont fait allusion à l'importance de l'apprentissage tout au long de la vie, à juste titre, puisque c'est à ce niveau que nous pouvons vraiment faire la différence.

Madame Harkin, comme vous, je saisis l'importance de la nature volontaire de ce cadre, parce qu'il inclut tous les acteurs. Sur la base d'une confiance sans cesse croissante, nous verrons les premiers États membres travailler ensemble à partir de 2012. Une phase d'essai est nécessaire; c'est un fait. Nous incorporerons l'évaluation des niveaux 1 à 8 de l'EQR et mon excellente voisine a, bien sûr, tout à fait raison quand elle dit que cela doit se faire. Les jeunes ont le droit de voir que l'on a recours à eux, que l'on a besoin d'eux et qu'ils peuvent approfondir leur développement personnel à tout moment conformément aux dispositions juridiques nationales. Les autres pays auront alors la liberté de monter à bord plus tard et de rejoindre ce système ECVET dès qu'ils le pourront. Je pense que les chances que cela arrive sont extraordinairement bonnes. Si nous continuons à discuter des choses dans un cercle coopératif de cette nature, nous réussirons à faire quelques pas supplémentaires en avant. Je crois que nous avons réussi à mettre quelque chose en mouvement ici.

**Le Président.** – Le débat est clos.

Le vote aura lieu demain, jeudi 18 décembre 2008.

### Déclarations écrites (article 142)

**Dumitru Oprea (PPE-DE),** par écrit. – (RO) En ma qualité de rapporteur pour avis pour le système européen de crédits d'apprentissages pour l'enseignement et la formation professionnels, je voudrais souligner une

fois encore l'importance de la création et de la mise en œuvre de ce système qui vise à améliorer la qualité et l'attrait de l'enseignement et de la formation professionnel.

La nécessité de mettre l'ECVET en œuvre est basée sur le désir de réduire les variations dans les acquis d'apprentissage, dues au fait qu'il existe différents systèmes de formation professionnelle. Nous devons améliorer la transparence des certifications professionnelles et de l'apprentissage tout au long de la vie.

La mise en œuvre de l'ECVET doit être basée sur l'engagement commun d'observer les principes visant à garantir la bonne qualité de l'enseignement et de la formation professionnels. En fait, un élément vital à cet égard doit être d'encourager l'établissement de partenariats entre les institutions d'éducation, les entreprises et les autorités nationales, afin de développer un environnement de confiance mutuelle.

Enfin, mais ce n'est pas le moins important, je voudrais mentionner que l'ECVET met l'accent sur les acquis d'apprentissage et non sur le temps passé à acquérir des connaissances, des compétences et du savoir-faire.

## 18. Évaluation et développement futur de l'agence FRONTEX et du système européen de surveillance des frontières EUROSUR

**Le Président.** – L'ordre du jour appelle le rapport (A6-0437/2008) de M. Moreno Sánchez, au nom de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures, sur l'évaluation et le développement futur de l'agence FRONTEX et du système européen de surveillance des frontières EUROSUR [2008/2157(INI)].

**Javier Moreno Sánchez,** *rapporteur.* – (*ES*) Monsieur le Vice-président de la Commission, Mesdames et Messieurs, les acronymes FRONTEX et EUROSUR nous rappellent une dure réalité contre laquelle nous devons lutter: des milliers de personnes continuent à arriver clandestinement en Europe chaque jour, fuyant la pauvreté et en quête d'un avenir meilleur. Elles sont poussées par d'énormes pressions sociales et familiales générées par l'espoir qu'elles puissent envoyer de l'argent dans leur pays d'origine. Malheureusement, beaucoup d'entre elles payent leur rêve européen de leur vie.

Nous, à qui incombe la responsabilité politique en Europe, devons faire face à cette situation au moyen d'une réponse commune basée sur le respect de la dignité et des droits fondamentaux des immigrants. Nous devons ouvrir nos frontières à l'immigration légale et à l'intégration des travailleurs qui ont des droits et des devoirs, et les fermer à l'immigration clandestine, aux organisations criminelles et aux trafiquants d'êtres humains.

Pour ce faire, nous avons FRONTEX et EUROSUR, des instruments qui apportent une valeur ajoutée au travail des États membres et reflètent l'esprit de coopération et de solidarité européen nécessaire.

L'objectif que nous poursuivons est le développement d'un système européen de gestion intégrée pour toutes les frontières extérieures de l'UE, basé sur une coordination et une interopérabilité opérationnelles entre les systèmes de surveillance nationaux, car, lorsqu'une route d'immigration clandestine est fermée, les organisations criminelles créent une nouvelle route en moins d'une semaine.

Mesdames et Messieurs, nous sommes d'accord avec l'approche de la Commission, comme l'indique le rapport de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures.

Maintenant que l'agence a pris ses premières mesures positives, nous devons définir son futur rôle et le rythme de son développement.

Mesdames et Messieurs, FRONTEX fonctionne. Les chiffres des opérations Hera dans les îles Canaries et les milliers de vies sauvées en Méditerranée le confirment, tout comme la coordination améliorée, l'échange de meilleures pratiques et la formation spécialisée dispensée dans des domaines tels que l'asile, le droit maritime ou les droits fondamentaux.

Jusqu'ici, tout va bien, mais nous devons aller plus loin. FRONTEX doit disposer de ressources matérielles et logistiques adéquates pour pouvoir exécuter les opérations spéciales conjointes ainsi que les missions de surveillance permanentes dans les zones à haut risque.

Certains États membres parlent de solidarité, mais ne la mettent pas en pratique, ce qui réduit l'efficacité de FRONTEX. Au vu de cette situation, nous invitons la Commission et les États membres à choisir une de ces deux options: soit nous modifions le règlement FRONTEX afin de rendre la solidarité obligatoire, comme dans le règlement RABIT, soit nous permettons à FRONTEX d'acheter ou de louer son propre équipement.

Cela signifiera bien entendu une augmentation substantielle de son budget mais renforcera la dimension européenne de l'agence et permettra à ses ressources matérielles d'être disponibles plus rapidement, en particulier à court terme.

En outre, nous invitons la Commission à proposer un réexamen de son mandat afin de combler le vide juridique qui entrave son action dans les opérations de sauvetage en mer et de rapatriement.

Mesdames et Messieurs, sans coopérer avec les pays d'origine, nous ne pourrons gérer efficacement les flux migratoires. Des expériences comme la coopération entre l'Espagne et le Sénégal ont produit des résultats très positifs, qui doivent être développés au niveau européen.

Nous invitons donc la Commission à intégrer la coopération en matière d'immigration dans tous les accords qu'elle signe avec des pays tiers et à organiser des campagnes d'information avec ceux-ci sur les risques de l'immigration clandestine.

FRONTEX doit pouvoir continuer à développer les accords de travail et à mettre en place une coopération avec les pays d'origine conformément à ses besoins spécifiques. Il est également important d'explorer les canaux de coopération avec les organes régionaux comme le Mercosur ou la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest, qui sont régis par le principe de la libre circulation des personnes.

Mesdames et Messieurs, nous devons garder à l'esprit que FRONTEX et EUROSUR ne sont pas une panacée, mais de précieux outils qui servent une politique de l'immigration européenne dont l'objectif ultime est que l'immigration soit un facteur de développement, tant pour les pays d'accueil que pour les pays d'origine, mais, par dessus tout, pour les immigrants eux-mêmes.

L'immigration ne peut pas rester ce piège mortel. Nous devons prendre des mesures pour faire en sorte que l'immigration cesse d'être une obligation et devienne un droit et un choix personnel.

**Jacques Barrot**, vice-président de la Commission. – Monsieur le Président, je veux bien sûr saluer le rapport sur l'évaluation et le développement futur de l'agence FRONTEX et du système européen de surveillance des frontières EUROSUR. Je remercie M. Moreno Sánchez.

Le Parlement européen a, de façon continue, soutenu l'agence FRONTEX depuis sa création et notamment en ce qui concerne les ressources financières. Je suis heureux de voir cet appui confirmé à nouveau à ce moment crucial de l'existence de l'agence, au moment où nous étudions la possibilité d'extension de son mandat.

La quasi-totalité des points soulevés dans le rapport s'inscrivent dans le droit fil de nos communications et ont tout à fait mon accord. À titre d'exemple, je retiens l'invitation explicite adressée à la Commission de présenter des propositions afin d'étendre le mandat de l'agence, l'appel pour les patrouilles permanentes dans les zones à haut risque et le besoin de rendre la solidarité européenne opérationnelle dans les moments où il s'agit de contrôler nos frontières. Toutefois, un certain nombre de points méritent quelques clarifications.

À l'heure actuelle, la mise à disposition des équipements techniques par les États membres se fait sur une base volontaire. La Commission a insisté à plusieurs reprises pour que les États membres tiennent leurs engagements pour faire en sorte que l'équipement soit réellement disponible pour les opérations conjointes, particulièrement dans les secteurs à haut risque.

Mais les expériences de cette année indiquent que le déploiement d'un nombre suffisant de navires reste problématique. Il est donc nécessaire de réfléchir à d'autres solutions. Par exemple, imposer aux États membres de mettre à la disposition de l'agence un certain équipement ou alors permettre à l'agence de louer ou d'acheter son propre équipement. Ce sera un problème clé à examiner dans le cadre de la proposition que la Commission va déposer pour adapter le cadre juridique de l'agence.

Je rappelle, à cet égard, que les résultats de l'évaluation indépendante sur le mandat de l'agence prévue par l'article 33 du règlement FRONTEX seront connus en 2009. C'est à ce moment-là que la Commission fera connaître ses propositions sur le futur mandat de l'agence. Cette révision pourrait inclure des dispositions précises pour ce qui concerne la contribution aux interventions de sauvetage en mer, pour la participation à des actions de retour, pour la coopération renforcée avec des pays tiers.

Il est vrai aussi, Mesdames et Messieurs les parlementaires, que la Commission désire intensifier les campagnes d'information à travers ses délégations, dans les pays tiers, dans le cadre de la politique des relations extérieures de l'Union européenne et sur la base de la définition commune des rôles, des mandats et des rôles de FRONTEX. La Commission examinera les types de soutien dont les pays tiers limitrophes pourront bénéficier.

Je suis de ceux qui pensent que si FRONTEX pouvait exercer ses opérations de surveillance au plus près des frontières des côtes des pays tiers, cela éviterait des catastrophes humanitaires et cela permettrait une efficacité beaucoup plus grande dans la surveillance de nos frontières.

En tout cas, je remercie le Parlement européen de ce rapport qui rejoint les propositions de la Commission. Donc, je voudrais vous remercier pour le soutien important et global du Parlement européen aux communications de la Commission, s'agissant de FRONTEX. Je crois que nous avons atteint un consensus entre les institutions européennes sur les lignes globales pour le futur développement de FRONTEX.

**Tobias Pflüger,** rapporteur pour avis de la commission du développement. – (DE) Monsieur le Président, qu'est-ce que l'agence FRONTEX a à voir avec le développement? Elle a énormément à voir avec lui, comme l'ancien rapporteur spécial des Nations unies sur le droit à l'alimentation, M. Ziegler, l'a clairement expliqué dans le périodique *Le monde diplomatique* en mars dernier. Il a écrit, «Cela nous ramène à FRONTEX. L'hypocrisie des commissaires de Bruxelles est détestable: d'une part, ils organisent la famine en Afrique; de l'autre, ils criminalisent les réfugiés de la faim.»

Un exemple précis est que l'UE pratique le dumping agricole, détruisant ainsi la culture africaine locale de denrées alimentaires, renforçant ainsi la nécessité pour les gens de fuir leur pays d'origine. Un autre exemple spécifique est celui des navires-usines de l'UE qui appauvrissent les terrains de pêche dans les zones d'exclusion des États africains. On assiste aussi à une destruction rapide des villages de pêcheurs traditionnels, dans la ceinture du Sahel, par exemple, mais le Mali et la Guinée-Bissau sont aussi des exemples de ce phénomène.

Ce que cela signifie, c'est que, avec FRONTEX, nous avons une institution qui interdit l'accès à l'Europe et organise des expulsions, sans tenir compte de la convention des Nations unies relative au statut des réfugiés. En attendant, des expulsions de masse – comme celle qui a eu lieu de Vienne à partir de 11 États membres le 14 novembre – sont organisées. Le rapport parle beaucoup de «solidarité». Cependant, il ne s'agit pas ici de solidarité avec nos semblables, qui fuient leur pays, mais plutôt de solidarité entre États membres. Ce qui est nécessaire est absolument clair: c'est de la solidarité avec les personnes qui fuient des conditions de vie insupportables. Tout ce que FRONTEX parvient à faire, c'est allonger les routes par lesquelles les gens fuient. Elle n'apporte absolument aucune solution. C'est pourquoi, la seule chose sensée à faire est de demander le démantèlement de FRONTEX.

Dans ce contexte, je vous conseillerai de jeter de temps en temps un œil sur les opinions qui s'expriment en Afrique, par exemple celle de l'ancienne ministre de la culture et du tourisme du Mali, Aminata Traore, qui l'a exprimée très clairement, de la manière suivante, «Les ressources humaines, financières et technologiques que l'Europe emploie contre les vagues d'immigration d'Afrique sont, en réalité, les instruments d'une guerre entre ce pouvoir mondial et les jeunes Africains de la ville et de la campagne, dont les droits à l'éducation, à la participation économique, à l'emploi et à l'alimentation sont totalement ignorés dans leurs pays d'origine sous la tyrannie de la conformité structurelle.» Je pense que ces paroles sont claires.

**Le Président.** – Je suis sûr que l'opinion de la ministre du tourisme du Mali est importante, mais nous préférerions entendre la vôtre, Monsieur Pflüger.

Simon Busuttil, au nom du groupe PPE-DE. – (MT) Je voudrais tout d'abord remercier mon collègue, M. Moreno Sánchez, pour son rapport et le remercier d'avoir été ouvert à nos idées et à nos amendements dans les conclusions de son rapport. Personnellement, Monsieur le Président, je ne peux pas dire que je sois satisfait de FRONTEX et de son travail. En fait, vers la fin de l'été dernier, le directeur exécutif de l'agence à qualifié la mission méditerranéenne connue sous le nom de NAUTILUS d'échec. Alors comment pourrais-je être satisfait? Cela serait demander l'impossible. De la part du directeur exécutif de FRONTEX, je m'attendais à entendre parler non de l'échec de la mission, mais bien de la manière dont FRONTEX pourrait être performante et efficace. Je voudrais ajouter que, malgré cela, le Parlement européen a toujours montré un soutien inébranlable à l'agence FRONTEX, comme le commissaire l'a très justement dit. Année après année, la ligne budgétaire consacrée à cette agence a été augmentée, dans le but de rendre ses missions plus permanentes et productives. Comment pouvons-nous rendre FRONTEX plus efficace? Premièrement, oui, en examinant comment nous pouvons étendre sa compétence, comme le commissaire et le rapport l'ont déjà suggéré. Nous devons aussi renforcer son efficacité en examinant comment nous pouvons convaincre les États membres d'honorer la promesse qu'ils ont faite lorsqu'ils se sont engagés à fournir l'équipement nécessaire aux missions de FRONTEX. Autrement nous devrons aussi envisager la possibilité de doter FRONTEX de son propre équipement. Le deuxième élément nécessaire pour renforcer l'efficacité est la coopération internationale. Récemment, le Parlement européen était au Sénégal, où il a pu observer par lui-même la méthode de coopération qui est en place entre l'Espagne et le Sénégal. C'est le type de coopération que nous

devons reproduire dans d'autres régions et zones telles que la Méditerranée ainsi qu'à proximité de la Grèce. Pour conclure, il y en a qui affirment que, d'une certaine manière, FRONTEX ne respecte pas, ou ne possède pas le mandat pour respecter, les droits de l'homme. Je ne suis pas du tout d'accord. En fait, je crois que si FRONTEX n'existait pas, il y aurait beaucoup plus de gens qui se noieraient ou qui périraient que ce n'est déjà le cas. Cela montre que FRONTEX joue son rôle dans le respect de la vie humaine et des droits de l'homme. Pourtant, nous devons en faire plus, nous voulons que FRONTEX soit plus productive dans ses opérations. Si elle y parvient, nous aurons fait d'une pierre deux coups. Premièrement, nous aurons mis fin aux voyages clandestins et, deuxièmement, nous aurons mis un terme à cette tragédie humaine qui est un phénomène courant sur nos mers, et une honte pour nous tous.

**Inger Segelström,** *au nom du groupe PSE.* – (*SV*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire et Vice-président, Mesdames et Messieurs, je voudrais commencer par féliciter M. Moreno Sánchez et la commission, car nous avons eu une discussion constructive sur FRONTEX et EUROSUR cette fois, mais je voudrais aussi les remercier de continuer à suivre si étroitement le travail de FRONTEX. Cela est nécessaire, car tant de gens s'inquiètent de la manière dont il faudrait développer FRONTEX si elle doit être les murs et la forteresse de l'UE face au reste du monde et aux pauvres du monde entier.

Il est apparu récemment que FRONTEX n'avait pas compris que l'une de ses missions était de lutter contre le trafic d'êtres humains. Je suis ravie d'avoir reçu du soutien à ce sujet et que nous clarifions la question. Je crois que tout le monde ici convient de l'importance de contribuer, dans la mesure du possible, à empêcher les gens de se mettre en danger lorsqu'ils tentent d'entrer dans l'UE. Ce ne sont pas des criminels; ce sont des pauvres gens qui cherchent une vie meilleure pour leurs familles. Je suis également ravie d'avoir reçu du soutien en vue d'étendre les règles applicables en mer, en particulier en Méditerranée, dans le droit communautaire et le droit international.

Il est inacceptable que les pêcheurs qui chargent des réfugiés soient soupçonnés de contrebande et qu'il y ait un manque de clarté autour de la question de savoir s'ils devraient pouvoir laisser les réfugiés dans le port le plus proche, par exemple, ou en ce qui concerne les règles à appliquer. C'est donc une bonne chose que, dans le prochain programme pour la politique européenne en matière d'asile, de réfugiés et de migration, nous nous attaquions aussi à la manière de mieux utiliser FRONTEX à l'avenir. Avant de conclure, je voudrais souhaiter à tous les députés, à notre fantastique commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures, au président et au commissaire Barrot un joyeux Noël et une bonne année. Je vous remercie.

**Adina-Ioana Vălean** *au nom du groupe ALDE.* – (*EN*) Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter le rapporteur, M. Moreno Sánchez, de ce rapport équilibré. Je lui suis reconnaissante d'avoir tenu compte de la plupart de mes préoccupations et même de mes critiques.

FRONTEX est un instrument essentiel dans la politique d'immigration et a prouvé sa nécessité et son efficacité. Elle demeure cependant un organe extrêmement politisé, qui est trop dépendant de la bonne volonté des États membres et des intérêts nationaux dictés par la presse et l'opinion publique.

Il était crucial de rappeler aux États membres leur devoir moral et leur engagement. Il est également important de rappeler que FRONTEX est un organe communautaire du premier pilier. En tant que tel, cette agence devrait non seulement respecter les valeurs fondamentales de l'UE dans ses activités, mais aussi œuvrer à leur promotion, en particulier dans un domaine qui touche à des questions critiques relatives à la migration et à la liberté de mouvement.

La légalité de ses actions pourrait toutefois être remise en question. Premièrement, parce que les opérations de coordination entreprises par FRONTEX sur l'initiative des services de renseignements sont basées sur des analyses de risque et des évaluations de la menace opérées sous le sceau du secret. Cela signifie peu de transparence et aucune responsabilité démocratique. Deuxièmement, l'opération conjointe étant coordonnée par FRONTEX, cela crée une externalisation de la frontière qui remet en question son respect de l'obligation de l'UE d'observer le principe de protection des demandeurs d'asile et des réfugiés.

Je préconise donc une évaluation et un réexamen complet des opérations de FRONTEX et de sa responsabilité, avec la participation du Parlement. Je voudrais également demander à la Commission d'évaluer complètement les opérations de FRONTEX s'agissant de leur impact sur les libertés et droits fondamentaux, y compris la responsabilité de protéger.

Enfin, je crois que l'accent a jusqu'à présent surtout été mis sur les problèmes maritimes, mais, comme cela a été dit, il faut s'attaquer à toutes les routes de migration. Les routes terrestres vont bientôt également

nécessiter une attention rapprochée sur les frontières orientales et pour une fois, nous devrions être proactifs et nous attaquer au problème avant qu'une situation d'urgence n'apparaisse là aussi.

**Giusto Catania**, *au nom du groupe GUE/NGL*. – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je crois que nous devrions essayer de dresser un bilan des échecs de FRONTEX au cours des trois dernières années. Nous découvrirons ainsi qu'il y a eu beaucoup de propagande.

Il y a eu à peine plus de 30 opérations conjointes aux frontières, les décès en mer ont augmenté au cours des trois dernières années et la plus grande partie des ressources qui, hélas, continuent d'augmenter, est destinée à la protection des frontières maritimes, même si FRONTEX prétend que seulement 15 % des immigrants irréguliers arrivent dans l'Union européenne par la mer. Appelons-les comme ça, des immigrants irréguliers. Je sais que j'ai aussi le soutien du commissaire Barrot sur ce point, alors arrêtons de les appeler des immigrants clandestins.

Une des choses que FRONTEX nous a démontrées, c'est qu'il est possible d'utiliser des armes à feu de manière aveugle et arbitraire. Lors d'une opération conjointe en septembre dans la région de Lampedusa, nous avons constaté les dégâts. Maintenant, malgré le fait que certaines de nos observations aient été intégrées au rapport Moreno Sánchez, je veux souligner ces critiques, parce que je suis assez sûr du fait que ce Parlement peut changer d'avis rapidement au sujet de FRONTEX. Il y a peu, j'étais extraordinairement seul quand je disais qu'il fallait modifier le mandat de FRONTEX, en plaçant la priorité sur le sauvetage en mer, mais demain, cela pourrait finalement devenir l'opinion générale de ce Parlement.

Je continue à être critique de FRONTEX, parce que je crois que les activités de l'agence ne respectent pas les droits des demandeurs d'asile. Faire faire demi-tour aux gens aux frontières est une utopie réactionnaire, et je crois qu'il est très difficile de restreindre le besoin naturel de libre circulation des hommes et des femmes. Aujourd'hui, FRONTEX est le symbole de l'Europe forteresse et un outil concret pour militariser nos frontières.

**Johannes Blokland**, *au nom du groupe IND/DEM*. – (*NL*) Monsieur le Président, l'Europe forteresse commence à présent sur le continent africain, où les immigrants clandestins sont interceptés par les autorités avant d'atteindre l'Union européenne, et ce avec l'aide financière et logistique de l'Union européenne au nom des autorités locales. En tant que telle, l'aide européenne aux pays africains pour tenter de contrer l'immigration non désirée vers l'Europe fonctionne, mais a-t-elle l'effet que nous avions escompté?

J'apprécie que le déploiement de FRONTEX ait permis à de nombreuses personnes d'être sauvées en mer, mais j'ai peur pour ceux qui ont fui pour des raisons politiques ou religieuses. Selon des rapports d'Amnesty International et de l'UNHCR, des personnes sont renvoyées dans leur pays d'origine sans la moindre forme d'enquête. Les États membres veulent empêcher les immigrants clandestins de recourir à nos systèmes judiciaires, et à juste titre. Se pose toutefois la question morale de savoir si cette approche permet aux réfugiés politiques et autres d'accéder à la procédure d'asile.

Le traité relatif aux réfugiés est-il respecté par les pays africains? Dans ce contexte, j'encouragerais vivement la Commission et le commissaire Barrot à lier l'aide aux pays africains au traitement humain des réfugiés politiques, conformément à la convention des Nations unies relative au statut des réfugiés. L'amendement 4 au rapport de M. Moreno Sánchez a tout mon soutien.

En conséquence, Monsieur le Président, les activités de FRONTEX mènent à un nouveau problème, que cela nous plaise ou non. C'est pourquoi FRONTEX devrait assumer toute la responsabilité. Je préconise que des dispositions soient prises à très court terme afin de faire en sorte que les réfugiés politiques et autres puissent continuer à bénéficier d'un traitement humain, car cela déterminera, dans une certaine mesure, la réussite de FRONTEX.

**Philip Claeys (NI).** - (*NL*) Monsieur le Président, j'ai eu l'honneur de rédiger un avis sur FRONTEX au nom de la commission des affaires étrangères, mais cet avis a été rejeté par une courte majorité, parce que la gauche a refusé d'accepter que les problèmes impliquant la Lybie et la Turquie soient explicitement mentionnés dans le texte. Imaginez dès lors ma surprise et, en fait, ma satisfaction, lorsque j'ai remarqué que la commission des libertés civiles était enfin en mesure de prendre mes préoccupations en considération.

La Libye est un important pays de transit pour l'immigration clandestine en direction de l'Europe. C'est en réalité également le cas de la Turquie, sauf que ce pays est aussi le pourvoyeur de nombre d'immigrants. Il est donc essentiel que ces pays et leurs autorités de contrôle aux frontières coopèrent totalement avec FRONTEX. Cela s'applique aussi, en fait, aux accords de réadmission, à l'égard desquels la Turquie reste, depuis des années, inflexible dans son refus d'y prendre part. La Turquie refuse de signer un accord et elle ne

surveille pas non plus efficacement ses frontières sur l'Europe. On pourrait s'attendre à ce qu'un pays qui souhaite entrer dans l'Union européenne fasse davantage d'efforts. Il est scandaleux que la Commission et le Conseil ne rappellent pas ses responsabilités à la Turquie.

FRONTEX et EUROSUR sont des instruments clés dans la lutte contre l'immigration clandestine et pourraient aussi être déployés dans la lutte contre la criminalité transfrontalière, le trafic de drogues, le trafic des êtres humains et le trafic d'armes. Sans une gestion efficace des frontières extérieures communes, Schengen ne peut pas fonctionner et nous ne pouvons même pas envisager d'adopter une politique d'immigration commune. Ce n'est donc pas simplement une question de fonds, mais aussi, et surtout, une question de volonté politique. Quand j'entends parler d'Europe forteresse, je suis triste de constater qu'elle laisse tellement à désirer que nous devrions peut-être utiliser la formule Europe passoire à la place.

**Carlos Coelho (PPE-DE).** – (*PT*) Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président de la Commission, Mesdames et Messieurs, je dois tout d'abord féliciter le rapporteur, M. Moreno Sánchez, pour son excellent travail, ainsi que mon collègue, M. Busuttil, en sa qualité de rapporteur fictif au nom du groupe du Parti populaire européen (Démocrates-chrétiens) et des Démocrates européens. Un espace sans frontières intérieures ne peut pas fonctionner sans que la responsabilité soit partagée et sans solidarité dans la gestion des frontières extérieures. C'est essentiel en vue de s'attaquer au phénomène migratoire de manière globale et harmonisée, de lutter contre l'immigration clandestine et de garantir la gestion intégrée des frontières, avec l'utilisation commune de ressources physiques et humaines.

Les contrôles aux frontières ne sont pas seulement axés sur les passages non autorisés, mais aussi sur d'autres aspects de la criminalité transfrontalière, comme la prévention du terrorisme, de la traite d'êtres humains, de la contrebande de drogues et du commerce illicite d'armes, aidant ainsi à renforcer la sécurité intérieure dans son ensemble.

Je ne doute pas que FRONTEX puisse jouer un rôle vital dans cette stratégie intégrée pour les frontières de l'UE. À la suite de l'augmentation substantielle de son budget, qui a toujours été réclamée par ce Parlement et soutenue par le commissaire Barrot, je crois que la prochaine étape devrait être de revoir son mandat, de manière à combler les vides juridiques à l'égard des opérations de sauvetage en mer, de la coopération lors des opérations d'expulsion et même de l'option d'utilisation de son équipement par les pays tiers, comme le vice-président Barrot l'a déjà signalé.

Je suis donc d'accord avec le renforcement du rôle de FRONTEX, mais cela doit se faire de manière progressive et conformément aux besoins réels. Je reconnais également l'importance d'optimiser l'exploitation de tous les systèmes et outils de surveillance, essentiellement en étendant leur couverture, en créant des synergies et en approfondissant la coopération avec les agences européennes comme Europol, ainsi qu'avec d'autres organisations internationales.

**Marian-Jean Marinescu (PPE-DE)**. – (RO) Je voudrais tout d'abord saluer l'exercice réalisé par l'équipe d'intervention rapide aux frontières (RABIT) à la frontière orientale de la Roumanie à la fin du mois d'octobre dernier, coordonné par l'agence européenne FRONTEX. Ce type d'exercice, le troisième du genre jusqu'ici, a démontré le rôle important que joue FRONTEX en proposant de l'aide aux États membres qui servent de frontière extérieure à l'Union européenne et ont par conséquent besoin d'une plus grande assistance technique et opérationnelle.

Je salue également l'accord signé au début de ce mois par FRONTEX et la police des frontières géorgienne, qui marque une étape importante dans la sécurité des frontières et dans la lutte contre l'immigration clandestine. La stratégie à long terme proposée par la Commission européenne en vue de gérer les frontières est la bienvenue car les États membres ayant des frontières extérieures méridionales sont confrontés à des problèmes majeurs causés par l'immigration clandestine. Cette stratégie doit être complétée par les efforts des pays voisins en vue de renforcer la sécurité de leurs propres frontières. En conséquence, les plans d'action inclus dans le cadre de la politique européenne de voisinage doivent promouvoir des projets et une aide financière visant à rendre les frontières des pays tiers plus sûres.

En ce qui concerne l'évaluation par le Parlement du paquet stratégique pour la gestion à long terme des frontières de l'UE, je regrette que le débat sur les rapports FRONTEX et EUROSUR ne coïncide pas avec le débat sur la proposition de la Commission relative au système d'entrée/de sortie, au programme d'enregistrement des voyages et au système électronique d'autorisation de voyage (ESTA) afin que nous puissions avoir une vision globale de la manière dont la gestion des frontières orientales de l'Union européenne va évoluer à l'avenir.

**Dushana Zdravkova (PPE-DE)**. – (*BG*) Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, 670 km de côte de la mer Noire font partie de la frontière orientale extérieure de l'Union européenne depuis plus de deux ans maintenant.

La participation des services de contrôle frontalier de Bulgarie et de Roumanie aux projets et activités d'ordre général organisés par FRONTEX donne de bons résultats. Cependant, l'action militaire entre la Russie et la Géorgie plus tôt cette année et la tension continue dans les relations entre ces deux pays, ainsi que l'instabilité générale dans la région du Caucase, soulignent le fait que notre frontière commune de la mer Noire doive encore faire face à des défis inquiétants.

Afin de relever efficacement ces défis, une stratégie en matière de sécurité doit être élaborée pour la région de la mer Noire, afin d'en faire une véritable zone de sécurité et de stabilité. Cette stratégie doit avoir pour objectif de faire participer les pays de la région aux projets et activités qui sont entrepris par les États membres de l'Union européenne. C'est le seul moyen pour nous de garantir une protection efficace de la frontière qu'est la mer Noire et de garantir la tranquillité d'esprit de nos concitoyens.

Une autre initiative importante qui doit recevoir plus de ressources et de fonds, non seulement des institutions européennes, mais aussi des États membres, est la dispense de davantage de formations au personnel participant à la logistique et aux opérations de FRONTEX. Dans le monde actuel, protéger une frontière n'implique pas seulement de la garder physiquement, mais aussi des activités qui nécessitent des connaissances et des compétences supplémentaires dans toute une série de domaines.

Pour leur permettre d'accomplir efficacement les missions qui leur ont été confiées, les personnes qui travaillent pour les autorités de contrôle frontalier des États membres doivent être versées dans le droit international et maritime ainsi que dans le droit d'asile et les droits de l'homme fondamentaux.

Je voudrais souscrire au commentaire du rapporteur, M. Sánchez, pour qui un plan général complet doit être élaboré, qui définira le cadre général de la stratégie de l'Union européenne en matière de contrôle des frontières.

**Rareş-Lucian Niculescu (PPE-DE)**. – (*RO*) Je voudrais souligner l'importance particulière de certaines des évaluations contenues dans le rapport de M. Moreno Sánchez et dans la communication de la Commission. Je veux parler de ces points qui nous rappellent le défi que constituent les routes d'immigration terrestres à travers la frontière orientale. Je veux dès lors mettre en évidence le fait que la frontière orientale de l'UE doit recevoir davantage d'attention et de ressources.

En fait, selon certaines estimations, environ 25 % des immigrants clandestins actuellement présents sur le territoire de l'UE sont originaires des États qui bordent la frontière orientale et ils sont entrés dans l'UE en franchissant cette frontière orientale. La frontière extérieure orientale de l'Union européenne est non seulement très longue, mais aussi très difficile en raison de nos régions voisines. Outre le problème de l'immigration clandestine, nous devons également garder à l'esprit le danger de la criminalité organisée, dont les principales routes croisent également des chemins dans cette zone géographique.

En tant que député européen de Roumanie, qui gère plus de 2 000 km de frontière extérieure orientale de l'UE, je voudrais aussi souligner qu'il est vital de consacrer toute notre attention à cette frontière.

**Czesław Adam Siekierski (PPE-DE).** – (*PL*) Monsieur le Président, l'Union européenne manque d'un plan de coopération global avec les pays qui bordent ses frontières orientales.

Outre les objectifs à long terme que l'Union européenne a fixés pour ces pays, nous devrions aussi définir des objectifs spécifiques à court terme et mettre en œuvre un système permettant d'évaluer dans quelle mesure ces pays respectent les principes de coopération transfrontalière établis. Au niveau de nos frontières avec des pays tiers, le travail de l'agence FRONTEX devrait inclure des mesures en vue de lutter contre le trafic d'êtres humains. Plus important encore, toutes les régions à haut risque devraient disposer de patrouilles de surveillance conjointes, régulières, permanentes et opérationnelles tout au long de l'année.

En tant qu'élément clé de la stratégie globale de l'Union européenne en matière d'immigration, la mission de l'agence FRONTEX devrait être de sécuriser les frontières extérieures de l'Union, tout en garantissant aussi que celle-ci ne devient pas un instrument de création de nouvelles frontières – des limites qui divisent l'Europe – et de construction de nouveaux murs.

**Carl Schlyter (Verts/ALE).** – (*SV*) Monsieur le Président, j'apprécie les chapitres du rapport qui parlent du caractère sacré de la vie humaine et du fait que nous devrions défendre les droits de réadmission des réfugiés,

c'est-à-dire le droit de ne pas être renvoyé dans une situation inacceptable. Je suis néanmoins très préoccupé par le fait que FRONTEX participera à la construction de l'«Europe forteresse».

On dirait, selon moi, que notre solidarité les uns envers les autres en vue de fermer nos frontières est plus grande que notre solidarité avec les gens qui viennent vers nous. Nous avons une espèce d'idée fausse que l'Europe devrait prendre en charge une part disproportionnément grande des réfugiés du monde. Ce n'est pas vrai du tout. Ce sont les pays pauvres du monde qui reçoivent, de loin, le plus de réfugiés. Nous ne recevons qu'une infime proportion de ces gens. En outre, lorsque nous parlons d'intégrer des accords de réadmission dans tous les accords avec d'autres pays, je pense que nous sommes totalement sur la mauvaise voie.

Nous devrions d'abord générer un développement au moyen d'accords de commerce équitable et alors peut-être devrons-nous aussi accueillir moins de réfugiés. C'est une bien meilleure politique tant pour nous que pour les autres pays.

**Jacques Barrot**, *vice-président de la Commission*. – Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention toutes les interventions. Je voudrais d'abord vous dire qu'en mon âme et conscience, je ne peux pas laisser dire que FRONTEX serait le symbole d'une Europe forteresse qui se fermerait à tous les gens qui ont besoin de protection ou qui aspirent à venir en Europe. C'est tout à fait faux! Et comme l'ont très bien dit à la fois Simon Busuttil,

M. Coelho, M<sup>me</sup> Cederschiöld et M<sup>me</sup> Vălean, il est évident que FRONTEX a sauvé jusqu'à présent beaucoup de vies humaines, et je ne peux pas laisser dire que FRONTEX serait ainsi en quelque sorte une militarisation de l'Europe. Je ne peux pas laisser dire cela.

Cela étant, il vrai que nous devons progresser, que M<sup>me</sup> Cederschiöld a bien dit qu'il fallait que FRONTEX puisse nous aider dans la lutte contre la traite des êtres humains, que M<sup>me</sup> Vălean a rappelé aussi qu'il fallait regarder du côté des frontières terrestres et qu'il fallait rappeler aux États leurs devoirs.

Actuellement, 80 % de ce passage irrégulier des frontières est pratiquement géré - il faut bien le dire - par des passeurs, par des exploitants sans scrupules. Il faut savoir qu'aujourd'hui, pour venir depuis la Libye jusqu'aux côtes canariennes, il faut payer des sommes extrêmement importantes - 2 000, 3 000 euros - au risque, d'ailleurs de faire naufrage et de périr noyé avant d'atteindre les côtes. Alors, je ne peux pas laisser dire cela.

Je crois que FRONTEX a un rôle à jouer, un rôle positif, bien sûr. Nous avons besoin de cette gestion intégrée des frontières dont parlait M. Coelho et il est vrai qu'il faudra maintenant réfléchir sur un nouveau mandat de FRONTEX. FRONTEX doit prendre sa place dans cette approche globale qui lie développement et gestion concertée des flux migratoires. C'est là la vraie réponse à vos interrogations.

Je voudrais aussi rappeler, si besoin est, que la Commission doit évidemment préparer des lignes directrices pour les opérations conjointes organisées par FRONTEX en mer. Ce sont des experts du Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés et de l'Organisation internationale des migrations qui s'associent aux experts des États membres et de FRONTEX pour s'assurer, précisément, que FRONTEX respecte les règles de la Convention relative au sauvetage en mer qui impose que les personnes recueillies puissent ensuite être accueillies dans un endroit sûr, un endroit où leur sécurité vitale n'est plus menacée et où on peut subvenir à leurs besoins en attendant que leur sort soit réglé.

Voilà ce que je voulais dire. Je conçois très bien l'insuffisance des moyens de FRONTEX et il faudra probablement, d'une manière ou d'une autre, soit contraindre les États membres à mettre vraiment à la disposition de FRONTEX les moyens qui sont les leurs, soit doter FRONTEX de moyens propres, ce qui, évidemment, dans le cadre budgétaire actuel, paraît difficile.

En tout état de cause, il est vrai qu'il faut élargir le mandat de FRONTEX, il faut lui permettre de pouvoir ainsi coopérer avec les États tiers dont sont originaires les immigrés pour pouvoir assurer conjointement une surveillance intelligente, humaine, de ces migrations irrégulières qui se font, encore une fois, au détriment des personnes concernées.

Je veux remercier Monsieur Moreno: son rapport est équilibré, il ouvre la voie à un FRONTEX qui serait mieux équipé et qui serait en même temps tout à fait - je dirais - orienté vers cette préservation des vies humaines. C'est à cela que nous pensons lorsque nous pensons à FRONTEX, il ne faut pas l'oublier. Voilà simplement ce que je voulais dire après avoir écouté avec attention toutes les interventions de ce débat, et je vous affirme que lorsque nous rédigerons des lignes directrices pour FRONTEX, je me souviendrai évidemment de ce débat.

**Javier Moreno Sánchez**, *rapporteur*. – Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, je crois que nous sommes sur le bon chemin. Ceux qui suivent l'aventure européenne depuis de longues années savent que, quand le Parlement et la Commission avancent main dans la main, les choses avancent dans l'Union européenne.

Je crois que nous sommes sur la bonne voie et, pour cela, nous voulons continuer.

(ES) Je voudrais tout d'abord remercier tous les députés qui ont pris la parole ce soir. Je pense que des opinions divergentes ont été exprimées au cours de ce débat, comme dans tous ceux qui ont lieu dans cette Assemblée et comme la démocratie elle-même, mais je crois qu'il y a un consensus assez substantiel. Je veux naturellement remercier les rapporteurs fictifs des autres groupes politiques et les membres de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures, parce que leurs contributions nous ont permis de produire ce qui a été décrit ici comme un rapport équilibré et un rapport qui, je crois, est assez complet.

Je voudrais aussi remercier le directeur exécutif de FRONTEX, M. Laitinen, et son directeur exécutif adjoint, M. Arias, qui m'ont toujours fourni les informations que je leur avais demandées, ainsi que toute l'équipe qui travaille à l'agence.

J'ai eu l'occasion de voir par moi-même – par exemple, lorsque nous étions au Sénégal et au siège de l'agence à Varsovie – que tous les hommes et les femmes qui travaillent pour FRONTEX sont extrêmement dévoués à leur travail et très conscients du travail qu'ils accomplissent. J'ai donc demandé au président de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures, M. Deprez, d'organiser une audition avec la commission des budgets, afin qu'ils puissent nous expliquer tout ce qu'ils font.

Ce n'est pas seulement une question d'opérations. Ils font un excellent travail de formation du personnel, comme M. Marinescu l'a expliqué, dans les exercices RABIT et dans l'identification des faux documents de voyage. C'est un travail extrêmement important dont on parle rarement. C'est pourquoi j'ai proposé d'organiser cette audition.

Il y a selon moi deux concepts dont nous devons débattre de manière plus approfondie. Je pense qu'il a été dit ici – le vice-président de la Commission l'a mentionné, le reste d'entre nous également – que FRONTEX devait être basée sur la plus grande certitude juridique possible, car sans cette certitude elle ne peut souvent pas agir et elle se retrouve alors dans des situations impossibles.

Avec le nouveau mandat révisé, nous devons savoir ce qu'ils peuvent et ne peuvent pas faire en cas de sauvetage en mer ou de rapatriement.

Pour conclure, je crois que le plus important, comme nous l'avons vu dans les délégations dans divers pays, c'est l'étiquette européenne, l'esprit européen. De nombreux pays préfèrent voir le nom «Europe» plutôt que le nom d'un pays particulier qui était une puissance coloniale par le passé, et ils ne le voient pas aussi clairement. Je considère cela comme une valeur ajoutée. Je crois que nous devons investir dans FRONTEX et aller de l'avant. Nous devons réfléchir au rythme, et convaincre les États membres.

Le Président. - Le débat est clos.

Le vote aura lieu demain, jeudi 18 décembre 2008.

### Déclarations écrites (article 142)

**Cristian Silviu Buşoi (ALDE),** par écrit. – (EN) Je voudrais tout d'abord vous faire part de mon optimisme à l'égard de l'avenir de l'agence FRONTEX, compte tenu des chiffres plutôt encourageants de l'évaluation de l'activité de l'agence.

Cependant, je partage entièrement l'avis du rapporteur: FRONTEX doit être accompagnée d'une politique d'immigration légale afin de lutter efficacement contre l'immigration clandestine. Il n'est pas raisonnable de tenter de bâtir une Europe forteresse en se concentrant uniquement sur les immigrants clandestins, car tant que les écarts dans le développement économique persisteront, la migration sera aussi une réalité. En outre, je suis d'accord avec la nécessité de respecter totalement la dignité humaine et les droits fondamentaux tout en protégeant nos frontières extérieures, parce que cela fait partie des valeurs européennes.

Je voudrais également souligner l'importance de la solidarité entre les États membres de l'UE. Étant donné la suppression des contrôles aux frontières dans l'espace Schengen, les États membres ne pourraient pas être plus interdépendants: ils sont conjointement responsables de la sécurité des frontières. C'est pourquoi tous les États membres devraient participer aux activités de FRONTEX et fournir les ressources nécessaires. Enfin,

mais ce n'est pas le moins important, la coopération avec les pays tiers devrait également être une priorité en vue d'accroître l'efficacité de FRONTEX.

**Janusz Lewandowski (PPE-DE),** par écrit. — (PL) Le travail de l'agence FRONTEX m'intéresse, car c'est la seule institution européenne basée en Pologne. Malgré les inquiétudes antérieures quant au degré de sécurité des frontières orientales de l'Union européenne, il s'avère que la principale menace en termes d'immigration clandestine vient du bassin méditerranéen. La majeure partie du travail de FRONTEX concerne donc cette région. J'ai eu l'occasion de visiter Malte et d'y voir les camps de réfugiés africains, je comprends donc la gravité du problème et les profondeurs insondables du désespoir humain qui mène à des tentatives désespérées de traverser la mer pour atteindre Malte et le continent de l'Union européenne.

L'immigration clandestine constitue un défi pour nous tous et nécessite une stratégie commune et des instruments communautaires. Depuis 2005, FRONTEX fournit ces instruments, ainsi qu'un système de surveillance pour les frontières EUROSUR. Le Parlement est conscient du besoin croissant de financement et a, pour la troisième année consécutive, demandé une augmentation du budget de l'agence FRONTEX. Jusqu'à présent, le niveau de participation des différents États membres a été très inégal, et il y a un déséquilibre significatif en termes de financement, d'équipement et concernant aussi les aspects opérationnels. Les raisons géographiques et les différences de sensibilité à l'égard du problème de l'immigration signifient que la participation inégale des États membres dans ce domaine de la politique communautaire semble être un problème permanent difficile à surmonter.

**Bogusław Rogalski (UEN),** par écrit. – (PL) Étant donné la menace de l'immigration clandestine, l'Europe doit gérer ses frontières de façon plus intégrée, et adopter une approche harmonisée du phénomène de migration, y compris la gestion de l'immigration légale. Même si nous acceptons que chaque État membre ait le contrôle de ses propres frontières, au vu de la situation sur nos frontières orientales et méridionales, nous devrions coopérer afin de partager les ressources matérielles et humaines disponibles, afin de lutter contre ce phénomène.

Mettre en œuvre des systèmes de contrôle aux frontières valables limiterait la criminalité transfrontalière, ce qui contribuerait à son tour à accroître notre sécurité intérieure. Outre les mesures visant à contrôler les afflux d'immigrants clandestins, FRONTEX devrait aussi contribuer à renforcer un partenariat global avec les pays tiers et être chargée de prendre certaines décisions concernant le droit d'asile.

L'immigration clandestine est également associée au nombre élevé de décès qui se produisent lorsque les gens essayent de franchir les frontières clandestinement. Sachant cela, nous devrions créer des patrouilles opérationnelles tout au long de l'année dans les zones à haut risque où les gens risquent de perdre la vie. Il est également vital de créer deux divisions distinctes, dont l'une surveillerait les frontières terrestres tandis que l'autre surveillerait les frontières maritimes, en se concentrant particulièrement sur l'utilisation que font les migrants des routes aux frontières orientales.

Il est aussi nécessaire de continuer à former le personnel participant aux activités de FRONTEX, avec l'objectif de parvenir à une plus grande efficacité et à de plus hauts niveaux de professionnalisme, et de créer un système commun d'échange d'informations, dans le but d'optimiser les activités de FRONTEX.

## PRÉSIDENCE DE M<sup>ME</sup> RODI KRATSA-TSAGAROPOULOU

Vice-présidente

# 19. L'impact de la contrefaçon sur le commerce international - Aspects de la contrefaçon touchant à la protection des consommateurs (débat)

La Présidente. - L'ordre du jour appelle en discussion commune:

- -le rapport (A6-0447/2008) de M. Susta, au nom de la commission du commerce international, sur l'impact de la contrefaçon sur le commerce international [2008/2133(INI)] et
- la question orale (B6-0486/2008) de M<sup>me</sup> McCarthy, au nom du groupe PSE, à la Commission, sur les aspects de la contrefaçon touchant à la protection des consommateurs (O-0097/2008).

**Gianluca Susta**, *rapporteur*. – (*IT*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, je voudrais tout d'abord remercier tous ceux qui ont travaillé avec moi afin de rédiger ce rapport, y compris les rapporteurs fictifs, indépendamment des positions que chaque groupe politique adoptera demain lors du vote sur le rapport.

Lutter contre la contrefaçon est avant tout un moyen de soutenir la compétitivité du système européen, et cela relève totalement des principes fondamentaux de la stratégie de Lisbonne. Je crois que ce problème devrait également être considéré sous l'angle de sa portée juridique et pénale dans notre monde globalisé. Un rapport de l'OCDE de 2005 nous dit que des produits de contrefaçon pour un montant d'environ 150 milliards d'euros sont vendus dans le monde, sans compter la contrefaçon totalement intérieure et le piratage en ligne. Un commentateur déclare que, en réalité, le chiffre d'affaires de la contrefaçon est d'environ 500 milliards d'euros.

En violant les droits des marques déposées, les droits des brevets et les droits de propriété intellectuelle, la contrefaçon représente un obstacle aux points forts de notre industrie, notre capacité d'innovation et de création. Cette situation nécessite des mesures ciblées extrêmement coordonnées, un soin significatif dans les relations avec diverses régions du monde et, je le crois, une approche différente de la relation entre les institutions communautaires et les États membres.

Étant donné qu'il a été produit par la commission du commerce international, le rapport a choisi, en raison de responsabilités institutionnelles, de s'étendre sur les aspects extérieurs de la contrefaçon, mais le lien entre les aspects extérieurs et intérieurs de la contrefaçon en Europe – qui reste le plus gros marché du monde, et le deuxième plus gros importateur du monde – est très clair.

Donc, pour résumer, nous devons réaffirmer certaines conditions préalables fondamentales en vue de lutter contre la contrefaçon: il faut renforcer notre système de défense contre l'entrée des produits de contrefaçon, et cela signifie aussi coordonner les forces de police chargées de contrôler les produits aux frontières et renforcer les douanes. Nous devons par ailleurs aussi nous concentrer de manière significative sur l'harmonisation des dispositions civiles et pénales dans nos systèmes juridiques internes et travailler au sein de l'Organisation mondiale du commerce afin de renforcer les instruments dont l'OMC s'est déjà dotée.

Il est clair que se tourner peut-être plus souvent vers l'Organisation mondiale du commerce pour résoudre certains problèmes liés aux différends qui sont apparus aide à renforcer la lutte contre la contrefaçon, tout comme nous pensons qu'il devrait y avoir une certaine forme de sanction pour les pays extérieurs à l'Union européenne qui se déclarent, d'une certaine manière, prêts à servir d'intermédiaires pour l'entrée de ces produits en Europe et pour la circulation de ces produits dans le monde.

Nous avons besoin d'une protection plus efficace de la propriété intellectuelle, d'une meilleure capacité de défense dans les grandes régions géopolitiques mondiales, et de nous protéger des grands pays qui font leur apparition sur le marché mondial. C'est pourquoi nous considérons l'ACAC avec grand intérêt. Il s'agirait d'un accord international majeur dans un cadre multilatéral, qui n'annulerait pas la validité d'un cadre bilatéral entre les États-Unis, le Japon et l'Europe, en laissant de la place au Brésil, à l'Inde, à la Chine et aux autres grandes régions commerciales du monde. Il se focaliserait sur deux choses. D'une part, sur la transparence et le respect des droits civils et politiques ainsi que de la vie privée. De l'autre, tout en respectant totalement les droits fondamentaux, il se focaliserait sur le renforcement des intérêts des échanges commerciaux qui, pour nous, sont des intérêts étroitement liés au développement et, partant, à la liberté de nos États au sein de l'UE et de l'UE elle-même, en tant qu'acteur politique majeur sur les marchés mondiaux.

Je crois donc que nous devrions agir sur la sensibilisation des consommateurs, l'harmonisation du droit pénal, des contrôles plus stricts et l'utilisation d'outils en vue d'exercer des pressions. En ce qui concerne certains pays en développement, nous avons le système de préférences généralisées, et nous devrions veiller à ce que ce système soit renforcé, mais, en même temps, à ce qu'il soit aussi utilisé pour lutter contre la volonté de ces pays d'agir comme intermédiaires pour l'entrée de ces produits de contrefaçon.

Le rapport vise à créer un cadre réunissant les intérêts majeurs de la liberté, les intérêts majeurs du libre échange, des libertés civiles, des libertés politiques et du développement, pour tenter de porter un coup à un phénomène qui rend actuellement les choses très difficiles pour le système concurrentiel de l'Union européenne. Certes, nous aurions pu espérer un peu plus, en ce sens que certaines questions ont été laissées à l'arrière-plan du rapport, comme la création d'un observatoire ou la définition de dispositions en matière de traçabilité. Ce sont des questions pour lesquelles nous n'avons pas pu trouver d'accord à la majorité.

Nous croyons cependant que nous avons apporté une contribution majeure à la Commission et au Conseil, en particulier à la Commission, afin de l'aider à procéder à l'avenir à une révision complète des règles, afin de mettre l'Europe à l'abri de ce phénomène néfaste.

**Eija-Riitta Korhola**, *auteure*. – (*EN*) Madame la Présidente, je voudrais remercier le rapporteur pour son travail approfondi. La contrefaçon et le piratage du droit d'auteur sont un fardeau pour l'économie européenne et mondiale et presqu'aucun secteur n'échappe à cette activité illégale. Elle porte atteinte aux entreprises légitimes et surtout, aux yeux de la commission IMCO, représente un préjudice pour les consommateurs.

Le problème est grave et devient de plus en plus grave. Pourtant, des produits contrefaits et piratés continuent à être disponibles librement sur le marché intérieur. Pour lutter contre la contrefaçon et le piratage, nous devons tout d'abord renforcer la répression, aider les autorités douanières à les détecter et conclure des accords en vue de saper la contrefaçon et le piratage sur le lieu d'origine de l'infraction. Une action est également requise afin d'empêcher l'internet de devenir un canal de distribution des produits contrefaits et piratés encore plus actif, en renforçant les solutions en vue d'obtenir des réparations plus efficaces.

Deuxièmement, nous avons besoin de campagnes de sensibilisation. Trop souvent, les consommateurs ne sont pas conscients de l'ampleur et des répercussions du problème. La vie des consommateurs est mise en danger par des produits dangereux, en particulier de faux médicaments. Les campagnes gouvernementales doivent être plus axées sur les coûts sociaux de la contrefaçon et du piratage, comme la santé et la sécurité.

Troisièmement, nous devons rassembler plus de données et réaliser plus d'évaluations et d'études. Des données complètes et comparables sont vitales tant pour les efforts en matière de répression que pour les campagnes de sensibilisation. Cette année, la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs a adopté le nouveau paquet relatif à la commercialisation des produits, qui a créé le nouveau cadre de surveillance du marché et d'application du droit communautaire en vue de garantir la sécurité des produits disponibles sur le marché intérieur. Plus tôt au cours de ce mandat législatif, nous avons adopté un code des douanes modernisé et des instruments en vue d'aider à créer des douanes efficaces et sans papier. Nous voulions ainsi renforcer l'efficacité opérationnelle des autorités douanières aux frontières extérieures de l'UE – le dernier tampon de protection – en vue d'empêcher l'entrée sur le marché intérieur de produits de contrefaçon.

Lutter contre la contrefaçon et le piratage est un problème qui devrait continuer à être au sommet de notre agenda politique. Au Parlement, nous invitons la Commission à coopérer avec les gouvernements, les autorités douanières, l'industrie et les consommateurs dans tous les États membres de l'UE. Nous devons agir ensemble si nous voulons lutter efficacement contre ce phénomène. Avec ce débat ce soir, nous mettons la Commission au défi de mettre au point une approche cohérente et coordonnée en vue de s'attaquer à la contrefaçon et au piratage. Ce n'est que de cette manière que nous pourrons nous assurer de la confiance des consommateurs dans les produits vendus sur le marché intérieur.

**Jacques Barrot**, *vice-président de la Commission*. – Madame la Présidente, je veux remercier M. Susta pour son rapport sur l'impact de la contrefaçon sur le commerce international et, bien sûr, la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs. Ces questions sur la contrefaçon et le piratage méritent – comme vient très bien de le montrer M<sup>me</sup> Korhola – vraiment toute notre attention, toute notre détermination.

La Commission est pleinement engagée dans la promotion d'un haut niveau de protection de la propriété intellectuelle et de son respect dans les pays tiers. Conformément au rôle de l'Europe dans le monde et à la stratégie de la Commission pour faire respecter les droits de la propriété intellectuelle, nous coopérons avec les partenaires qui partagent nos préoccupations. Il en est ainsi avec les États-Unis, le Japon, le G8 ou les pays de l'OCDE. Nous voulons que les secteurs industriels européens les plus modernes, les plus innovants, les plus axés sur la qualité, identifiée comme l'un de nos principaux atouts en termes de compétitivité mondiale, ne soient pas malmenés voire spoliés par des pays tiers.

L'implication du Parlement européen sur cette question est bienvenue. Merci. La Commission a suivi l'élaboration du rapport de M. Susta, et je le remercie d'avoir ainsi pris une position très ambitieuse et constructive. Nous prenons note des propositions concernant les travaux avec la Chine, l'utilisation du règlement des litiges à l'OMC, notre système de préférences généralisées ainsi que la nécessité d'aider davantage nos petites et moyennes entreprises.

Toutefois, dans plusieurs domaines, la version finale du rapport fait marche arrière par rapport à l'approche initiale. Et puis, le rapport adopte un ton plus réservé, plus défensif, notamment en ce qui concerne l'ACTA, l'accord commercial anti-contrefaçon. L'ACTA a pour objet de s'attaquer aux activités illégales à grande

échelle, et de protéger les innovateurs de l'Union européenne. Et l'ACTA ne vise pas à limiter les libertés civiles ou à exercer une pression sur les consommateurs.

Comme la Commission l'a répété maintes fois au Parlement européen, l'ACTA n'ira pas plus loin que le régime actuel de l'Union européenne concernant l'application des droits de la propriété intellectuelle. Le régime actuel respecte les droits fondamentaux, les libertés civiles, notamment la protection des données à caractère personnel. L'application de sanctions pénales devra être négociée par la Présidence de l'Union européenne au nom des États membres.

En ce qui concerne les questions présentées par la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs, je souligne que, depuis la conférence à haut niveau, organisée au mois de mai dernier avec les députés du Parlement européen, la Commission a réfléchi aux moyens qui seraient les plus appropriés pour soutenir les États membres, les autorités judiciaires et policières, les entreprises, les consommateurs, dans la lutte qu'ils mènent contre ces malfaiteurs. Il est vrai que ces problèmes complexes font référence à différents domaines et relèvent de plusieurs directions générales de la Commission. Il faut une coopération renforcée.

Au début de cette année – et c'est important – une unité spécialisée dans la mise en vigueur des droits de propriété industrielle et intellectuelle a été créée. J'insiste sur ce point. En plus, il faut disposer d'une base de connaissances solide pour mettre en place une stratégie durable de lutte contre la contrefaçon et le piratage. Mais là, nous avons un problème: c'est la production des statistiques. Il nous faudrait des statistiques pour avoir une idée précise de l'étendue et de la dimension du problème. L'OCDE l'a d'ailleurs souligné dans son rapport intitulé «L'impact économique de la contrefaçon et du piratage».

Il nous faut donc faire en sorte que des informations exactes et complètes puissent être recueillies. Les entreprises disposent de données indispensables mais certaines de ces données sont jugées sensibles. Il faut dire que les seules statistiques que les États membres sont obligés de fournir sont celles qui concernent les saisies douanières.

De même, il est difficile d'obtenir des informations sur le nombre de personnes ayant subi un préjudice dû aux produits contrefaits. Même si des systèmes tels que le système communautaire d'échange rapide d'informations pour les produits de consommation non alimentaires (le RAPEX) fournissent des éléments, ces derniers ne seront pas complets. Le système RAPEX a été conçu pour éviter les accidents dus à des produits dangereux. Il est vrai que les produits contrefaits pourraient faire partie de cette catégorie. Le principal avantage du RAPEX, c'est de permettre que des informations concernant des produits de consommation dangereux, repérés dans un État membre, soient rapidement transmises aux autres États membres et à la Commission pour éviter que d'autres consommateurs les achètent.

Toutefois, étant donné que RAPEX couvre tous les produits de consommation dangereux, ce n'est pas nécessairement l'instrument le plus approprié pour recueillir des informations sur les préjudices dus aux produits contrefaits.

La base de données européenne sur les accidents, qui est alimentée par un suivi systématique des dommages corporels, recueille des données sur les accidents et les dommages corporels communiqués par les services d'urgence des hôpitaux. Cependant, les informations fournies sur l'origine du dommage corporel sont parfois trop générales et le niveau de détail n'est pas suffisant pour qu'il soit possible d'établir si le dommage est dû à un produit contrefait. En outre, la disparité des méthodes utilisées par les États membres pour enregistrer les causes d'accidents fait de la comparaison et de la production des statistiques un exercice difficile et manquant de précision.

Il est donc manifeste que nous devons promouvoir la création de réseaux d'échange rapide par l'intermédiaire de points de contact nationaux. Cette approche permettrait de renforcer la coordination, le partage d'informations entre les organes administratifs, les autorités judiciaires et policières et les secteurs d'activité économique concernés dans l'ensemble de l'Union européenne. À cet égard, l'Observatoire pourrait être très utile. La Commission examine actuellement les possibilités concrètes les mieux adaptées pour le mettre en place.

Conformément au principe de subsidiarité, il incombe aux États membres de veiller à ce que les produits commercialisés soient tous des produits sûrs, à ce que la surveillance du marché s'effectue de manière efficace, mais cette surveillance n'a pas été assurée avec la même rigueur dans tous les États membres au cours des années passées. La Commission a donc proposé un règlement portant sur l'accréditation et la surveillance du marché, qui a été adopté en juin 2008 par le Conseil.

Ce règlement établit un cadre commun en ce qui concerne la surveillance du marché. Il concerne le système mis en place par la directive relative à la sécurité générale des produits mais le complète. Il fixe des exigences communes en matière de surveillance du marché, exigences que tous les États membres sont tenus de respecter. Le règlement introduit un mécanisme de coopération entre les autorités, au niveau aussi bien national que transfrontalier. Ce mécanisme devrait permettre de diffuser les informations utiles de manière efficace, par exemple pour alerter de l'arrivée de produits dangereux à l'un des points d'entrée.

En juillet dernier, la Commission a adopté une communication sur une stratégie dans le domaine des droits de propriété industrielle pour l'Europe. Nous voulons donc mettre en place une stratégie intégrée comprenant des mesures non législatives pour renforcer l'application de ces dispositions. Cette stratégie permettra de développer un nouveau plan d'action en matière de douanes pour lutter contre la contrefaçon et le piratage, pour établir de nouvelles approches qui permettront d'améliorer la collecte d'informations, de promouvoir les campagnes de sensibilisation générale et d'accroître l'efficacité des réseaux de coopération à tous les niveaux.

Le Conseil s'est déclaré très favorable à cette approche. Il a adopté, le 25 septembre 2008, un plan européen global de lutte contre la contrefaçon et le piratage. Cette résolution, qui établit ce plan européen global de lutte contre la contrefaçon et le piratage, est un signal politique majeur. Nous avons là la preuve que les États membres attachent une importance notable au respect des droits de propriété intellectuelle.

Dans ce cadre, la Commission a rencontré les directeurs généraux des douanes des États membres à l'occasion d'un séminaire de haut niveau, qui s'est tenu à Paris les 25 et 26 novembre 2008. Ce séminaire a permis de définir les grands axes d'un nouveau plan douanier de lutte contre la contrefaçon pour les années 2009 à 2012.

Ce plan douanier de lutte contre la contrefaçon sera élaboré par la Commission sous la future Présidence tchèque. La Commission attache une grande importance à la protection et au respect effectif des droits de propriété intellectuelle sur les marchés tiers. Elle a mis en place des dialogues structurés sur les questions liées aux droits de propriété intellectuelle avec ses principaux partenaires commerciaux, la Chine par exemple. La Commission a proposé d'introduire des dispositions détaillées concernant les droits de propriété intellectuelle, axées plus particulièrement sur le contrôle de leur application dans les accords commerciaux bilatéraux et régionaux.

En ce qui concerne la sensibilisation et la mise en garde des consommateurs contre les risques de plus en plus importants, la Commission considère bien sûr que c'est un problème majeur. La collecte et l'analyse de données solides sont fondamentales pour étayer nos travaux, nous permettre de développer des politiques et des stratégies efficaces. En disposant d'informations de qualité, nous pourrons informer, éduquer les consommateurs, sans susciter pour autant la méfiance et l'inquiétude pour les lignes de produits sensibles tels les produits pharmaceutiques ou les denrées alimentaires. Les États membres ont un rôle important à jouer à cet égard en veillant à cet échange d'informations.

Je conclus en m'excusant, Madame la Présidente, d'avoir été un peu long. Nous voulons soutenir les États membres pour pouvoir contribuer plus efficacement à promouvoir l'innovation, à protéger la santé et la sécurité des consommateurs, et nous avons besoin d'une approche globale. C'est pourquoi la Commission concentre ses efforts sur la mise en place d'un mécanisme qui permettra de développer la connaissance et la coopération entre les États membres, les consommateurs et les entreprises.

Vous voyez, Monsieur Susta, votre rapport vient à point nommé. Nous sommes là au cœur d'un sujet qui, personnellement, m'a toujours tout à fait préoccupé, celui de la contrefaçon. Nous ne pouvons pas défendre une Europe de l'innovation si nous ne luttons pas efficacement contre la contrefaçon. Je remercie donc le Parlement européen de la sensibilité qu'il apporte à ce problème majeur. Je vous remercie de votre attention et maintenant, Madame la Présidente, je vais écouter attentivement les interventions des parlementaires.

**Eva Lichtenberger,** rapporteure pour avis de la commission des affaires juridiques. – (DE) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, M. Susta a déjà décrit clairement l'importance de ce sujet, je n'ai donc pas besoin de le répéter.

La commission des affaires juridiques s'est penchée sur ce sujet, en particulier en ce qui concerne les négociations relatives à l'ACAC, et elle a soulevé les points suivants: le manque de transparence, par exemple, dans les négociations internationales, la question du lien réciproque avec les organisations et les accords internationaux tels que celui sur les ADPIC ou le TDA de l'OMPI, l'absence de base juridique pour la définition

de la nature et de l'ampleur des dispositions en matière de sanctions – un point qui est aussi très important pour les États membres.

Je voudrais résumer tout ceci brièvement en une conclusion, à savoir que, quoi que les États membres pensent ou quoi que nous pensions de l'harmonisation des dispositions en matière de sanctions ou quelle que soit la manière dont cela se passe, nous devrions pouvoir décider du sujet en question par nous-mêmes. On ne devrait pas laisser des négociations internationales qui ne sont pas suffisamment transparentes restreindre, à l'avance, la liberté d'action de l'Union européenne et des institutions dans une mesure telle que le Parlement européen n'est même plus en position de prendre des décisions avec la latitude qui lui est due. Aussi ne devons-nous pas préjuger. Le Parlement européen défend ses droits. En fin de compte, cela affecte aussi et compromet peut-être les domaines de la vie privée, de la protection des données et les droits des citoyens.

Nous pourrions bien avoir l'occasion de voter sur deux décisions demain, à condition que le groupe du Parti populaire européen (Démocrates-chrétiens) et des Démocrates européens n'y fasse pas obstacle en tentant de modifier une des décisions par un amendement oral. J'espère qu'il changera d'avis. Je vous remercie.

**Corien Wortmann-Kool**, *au nom du groupe PPE-DE*. – (*NL*) Monsieur Barrot, c'est vrai. Vous vous êtes exprimé longuement au cours de cette dernière heure. Si, en agissant de la sorte, vous vouliez souligner le fait que la Commission a l'intention de faire de la lutte contre la contrefaçon une priorité, alors vous êtes pardonné. De plus, nous serions ravis de vous aider à rester fidèle à votre noble ambition, car cela reste un problème majeur et, en fait, un problème toujours croissant. Il ne s'agit plus de jolis sacs Gucci, mais de la santé et de la sécurité des citoyens et consommateurs européens.

Je voudrais remercier de tout cœur le rapporteur de son excellent rapport que nous avons approuvé à l'unanimité moins deux voix en commission du commerce international. La semaine dernière, nous étions empêtrés dans des négociations complexes au sujet des nouvelles résolutions, mais je suis heureuse que nous ayons pu retrouver notre chemin. J'espère donc que, demain, nous pourrons adopter cette résolution de la commission du commerce international à une large majorité. Nous apprécions que le groupe de l'alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe ait retiré la résolution alternative.

Nous avons besoin d'une bien meilleure coopération si nous voulons remporter le combat contre la contrefaçon. Les bureaux des douanes jouent un rôle important à cet égard, ainsi que l'illustre l'effort coordonné de cinq pays européens, dans lesquels les bureaux des douanes et l'industrie collaborent étroitement et ont détruit une quantité considérable de produits de contrefaçon. Excellent!

Nous avons également besoin d'une meilleure coordination, mais nous ne proposons pas de nouvelle agence européenne dans notre résolution, bien que nous ayons envisagé cette idée. À cet égard, je voudrais attirer votre attention sur la proposition de M. Martin de créer un tableau de bord européen. C'est une excellente idée.

Je voulais également vous parler des sanctions, à vous en particulier, qui êtes le commissaire chargé de la justice. J'espère que vous prendrez nos propositions au sérieux et que vous en tiendrez compte.

**David Martin**, au nom du groupe PSE. – (EN) Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord remercier M. Susta de sa bonne coopération sur ce rapport. Nous n'étions pas d'accord sur tout, mais il s'est toujours montré très coopératif et aussi flexible que possible.

Pour commencer, M. Susta nous a donné quelques chiffres généraux concernant l'ampleur de la contrefaçon. Cette semaine justement, dans ma circonscription, deux événements distincts ont attiré l'attention sur l'ampleur de la contrefaçon au niveau régional. Premièrement, l'agence des frontières britannique a fait une descente sur un navire à Grangemouth en Écosse, dans ma circonscription, et a saisi pour 3,6 millions de livres sterling de faux produits de designers. Le navire était venu en Écosse de Chine via les Pays-Bas.

Cette semaine encore en Écosse, il a été révélé que, depuis le début de l'année, la police écossaise avait saisi un demi-million de CD et de DVD d'une valeur à la revente de près de 5 millions de livres sterling. Dans son communiqué de presse, la police a poursuivi en disant que la distribution de ces DVD et albums de contrefaçon était presque totalement contrôlée par le crime organisé. C'est donc clairement un problème colossal dans toute la Communauté européenne.

Comme d'autres l'ont dit, la contrefaçon est souvent considérée comme un crime sans victimes, mais bien sûr, comme nous l'avons dit, c'est loin d'être le cas. Il y a au moins trois groupes de perdants face aux produits de contrefaçon.

Le premier groupe ce sont bien entendu les entreprises: le commerce affecte les détaillants légitimes et d'autres entreprises qui payent des taxes, emploient des personnes et génèrent des revenus; la contrefaçon empêche également les auteurs, artistes et chercheurs d'obtenir un bénéfice juste de leur talent et investissements. Il y a les clients, que M<sup>me</sup> Wortmann-Kool a évoqués, qui sont tués, blessés ou incommodés par de faux produits. Il y a ensuite le troisième groupe de personnes, les victimes de la criminalité et du comportement antisocial, souvent financés par le produit de la vente des biens de contrefaçon.

Le groupe PSE est, dans une large mesure, d'accord avec ce que le commissaire a défini comme les trois domaines d'action nécessaires pour s'attaquer à ce problème. Premièrement, nous devons durcir l'action à l'encontre des pays tiers qui encouragent ou ferment les yeux sur la contrefaçon et ne protègent pas les droits de propriété intellectuelle des autres. Nous ne croyons pas que l'ACAC soit la solution absolue à ce problème et nous croyons sans aucun doute que si l'ACAC entre en vigueur, nous devrons faire en sorte qu'il soit plus transparent, démocratique et, de manière générale, multilatéral. Comme M<sup>me</sup> Wortmann-Kool l'a dit, nous considérons qu'une partie de la solution réside dans un tableau d'affichage international qui montre du doigt les pays qui ne respectent pas les droits des autres en ce qui concerne les produits de contrefaçon.

Le deuxième domaine dans lequel nous devons agir est le travail que sont en train d'accomplir les autorités répressives telles que la police, les inspecteurs des pratiques commerciales et les autorités douanières. Nous sommes impatients de voir la proposition tchèque l'année prochaine en vue d'une meilleure coopération européenne dans ce domaine.

Le troisième et dernier domaine est la nécessité de sensibiliser le public au préjudice causé par la contrefaçon et d'expliquer aux jeunes que les personnes qui travaillent à la création de films, de programmes télévisés et de musique ont le droit d'en vivre.

Ce que ne nous ne croyons pas, c'est que nous devons criminaliser les personnes qui téléchargent occasionnellement une chanson ou de la musique en les piratant ou qui achètent un faux CD ou un faux maillot de football. Nous ne voulons pas criminaliser ces personnes: nous voulons les sensibiliser et les mettre de notre côté afin de lutter contre les véritables criminels.

Carl Schlyter, au nom du groupe des Verts/ALE. – (SV) Madame la Présidente, je vous remercie, Monsieur Susta. Cela aurait bien sûr dû être facile pour nous de trouver un accord satisfaisant sur ce point. Cependant, le règlement du Parlement nous oblige à présenter des résolutions séparées sans aucune possibilité de voter sur des amendements individuels. Il est donc difficile de parvenir à un compromis dans lequel les désirs de la majorité du Parlement ont une chance d'être correctement représentés. C'est extrêmement dommage, car cela signifie que si la résolution des Verts ne reçoit pas de soutien demain, par exemple, nous voterons une résolution qui implique le contrôle de l'internet et cela signifiera que les distributeurs seront chargés de ce contrôle. Cela serait très dommage, car ce n'est même pas l'intention du Parlement.

Le piratage et la contrefaçon constituent une menace pour les consommateurs et la population en général de deux manières. Ils peuvent être exposés à des produits dangereux pour l'environnement ou a de faux médicaments qui sont dangereux pour la santé et ainsi être directement touchés. Cependant, ils peuvent aussi être confrontés à la menace de mesures excessives en vue de protéger les marques déposées, et le droit d'auteur, en particulier. Il s'agit de trouver un bon équilibre. Je pense que le message clair du Parlement à la Commission et au Conseil pour la poursuite de leurs négociations est que, quelle que soit l'issue du vote de demain, nous dirons clairement que l'usage personnel qui n'est pas destiné à faire du profit ne doit pas être traité comme un crime. L'ACAC ne doit pas donner accès aux ordinateurs, lecteurs de musique et autres dispositifs similaires privés. C'est un message clair du Parlement.

En ce qui concerne le droit pénal, nous devons voter pour la proposition alternative des Verts si nous ne voulons pas d'une espèce d'image de nous-mêmes introduisant soudainement le droit pénal au niveau européen. Nous ne disposons bien sûr d'aucun mandat pour faire quoi que ce soit de ce genre. La question est de savoir si cela peut fonctionner et comment cela peut créer un équilibre dans l'échelle des sanctions dans un pays alors que l'échelle des sanctions d'un autre pays se retrouverait, en fait, complètement faussée. Il semble alors qu'appliquer cela au niveau international ne fonctionnera pas. Les propositions des Verts sont donc meilleures.

La proposition originale dit qu'aucune exception ne sera faite pour les voyageurs. Mettre sur un même pied un voyageur qui rapporte avec lui des biens pour une valeur ne dépassant pas 400 euros et un homme d'affaires qui peut rapporter 50 conteneurs est inacceptable. Il est surtout inacceptable de voter en vue de

supprimer les règles relatives au contenu qualitatif de l'internet, aux statistiques qualitatives qui réglementent le contenu ainsi qu'à la responsabilité secondaire et à la responsabilité des intermédiaires.

Afin de permettre à plus de députés de voter sur la résolution des Verts, nous présenterons un amendement oral en vue de supprimer l'article 15, qui a fait l'objet de quelque controverse, et j'espère alors que beaucoup d'entre vous pourrons soutenir notre proposition. Je vous remercie.

**Pedro Guerreiro**, *au nom du groupe GUE/NGL*. – *(PT)* Madame la Présidente, la résolution du Parlement européen du 13 décembre 2007 sur le secteur textile indiquait que la moitié de toutes les procédures douanières européennes contre la contrefaçon concernait le textile et les vêtements. La même résolution soulignait la nécessité d'appliquer des règles contraignantes au marquage d'origine pour le textile importé de pays tiers et invitait le Conseil à adopter la proposition de règlement en cours sur l'indication «fabriqué en» afin de mieux protéger les consommateurs et de soutenir l'industrie européenne.

Le fait est qu'une proposition de la Commission européenne à cet égard, bien qu'inadéquate, attend son heure depuis 2005. En conséquence, notre question est la suivante: quand l'Union européenne va-t-elle définir des règles sur le marquage d'origine pour les importations ou pour les produits fabriqués dans les divers États membres?

**Bastiaan Belder**, *au nom du groupe IND/DEM*. – (*NL*) Madame la Présidente, je voudrais remercier le rapporteur pour ce précieux rapport. Non seulement la contrefaçon est un fléau économique, mais elle constitue aussi une menace contre la sécurité des consommateurs et la santé publique. Non seulement la production, mais aussi le commerce et le transport de produits de contrefaçon devraient être une priorité.

À la fin du mois derniers, j'ai effectué une visite de travail extrêmement utile au Kosovo, où la situation est alarmante. La présence internationale chaotique, qui fait partiellement double emploi, combinée à la faiblesse du gouvernement de Pristina, offre une excellente base opérationnelle pour les contrebandiers au Kosovo. Il est malsain de voir des criminels des camps albanais et serbes travailler si bien ensemble dans un effort multiethnique.

Je demanderai instamment à l'Union de déployer une mission Eurlex au Kosovo dans le cadre de la lutte contre ces pratiques de contrebande. Il est inacceptable que l'Union européenne reste là sans rien faire alors qu'un trou noir est en train d'apparaître le long de ses frontières. La lutte contre les produits de contrefaçon ne devrait pas seulement se dérouler à la table des négociations, mais tout autant sur le terrain. J'espère que la Commission accordera à ce sujet l'attention qu'il mérite; en fait, je me suis entretenu avec la Commission à Pristina au sujet de ce sujet précis. C'est un point d'une importance vitale dans notre lutte en vue de protéger la propriété intellectuelle, en particulier dans les Balkans occidentaux.

Christofer Fjellner (PPE-DE). - (SV) Madame la Présidente, il s'agit bien sûr d'un sujet extrêmement vaste. Comme je l'ai déjà dit, il englobe tout, des médicaments, pièces automobiles et produits des créateurs aux téléchargements illégaux. Dans ce domaine, il est absolument clair que la contrefaçon constitue un énorme problème et que les produits de contrefaçon représentent une menace pour des produits qui représentent de grosses sommes d'argent et même pour la sécurité. On ne sait toutefois pas avec certitude à quel point ces sommes sont importantes et combien de ces produits circulent sur le marché européen. Je crois donc que l'enquête actuellement menée par la Commission est une très bonne chose.

J'ai choisi de me focaliser sur l'ACAC, c'est-à-dire l'accord commercial anti-contrefaçon, qui est en train d'être négocié par les États-Unis, le Japon, l'UE et d'autres pays. À cet égard, le problème est, bien sûr, que ces négociations sont entourées de bien trop de secret. Nous réagissons tous à des rumeurs concernant ce qu'il est en train de se passer. Il y a des craintes justifiées – des craintes que le personnel chargé des contrôles aux frontières fouille tout, des ordinateurs aux lecteurs MP3. Nous avons entendu des rumeurs concernant une interdiction des lecteurs DVD multi-régions. Je voudrais faire observer que cette incertitude et ces rumeurs nuisent à la lutte contre le piratage et la contrefaçon. Je crois dès lors que nous avons tous ici un désir commun de voir davantage d'ouverture. Nous devons avoir une idée plus claire du mandat sur lequel ceci est réellement basé, de ce à quoi la Commission veut parvenir et de ce qui sera considéré comme inacceptable.

Dans mon propre amendement au rapport, qui a, par chance, également fait l'objet d'une audition, je me suis concentré sur ce que nous ne voulions pas voir dans l'ACAC. Dans cet amendement, j'ai signalé, en particulier, que nous ne devions pas avoir de mesures qui restreignent la vie privée et que nous ne devrions pas non plus aller au-delà de la législation existante dans ce domaine et enfin, mais ce n'est pas le moins important, que cet accord ne devait pas entraver l'innovation et la concurrence.

Il est néanmoins dommage que, dans un domaine aussi important que celui-ci, nous devions définir ce que nous ne devrions pas faire, alors qu'il y a tant de choses importantes que nous devrions faire. Cependant, la raison à cela, ce sont précisément les cachoteries et l'incertitude que créent ces cachoteries. Nous ne devons pas nous retrouver dans une situation dans laquelle la lutte et les outils que nous utilisons pour nous aider sont un plus gros problème que le piratage lui-même. C'est ce qui me préoccupe. Je vous remercie beaucoup.

Christel Schaldemose (PSE). - (DA) Madame la Présidente, je voudrais, moi aussi, remercier la Commission de sa présentation constructive du problème. Je fais partie de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs et j'ai participé à la formulation de la question que nous avons posée à la Commission sur ce qu'il fallait faire au sujet de la contrefaçon du point de vue de la protection des consommateurs. Je voudrais commencer par dire que je pense qu'il est extrêmement important que nous fassions réellement un effort en vue de réduire l'étendue de la contrefaçon. Cela ne devrait faire aucun doute. Cependant, je pense aussi qu'il est extrêmement important que nous nous renseignions sur les conséquences pour les consommateurs. Il ne fait aucun doute que cela est extrêmement important pour les entreprises. Nous avons cependant commencé à constater qu'il y avait des problèmes et que ceux-ci pouvaient affecter la santé et la sécurité des consommateurs. Je pense donc que, même s'il est difficile d'obtenir des statistiques précises et de qualité, nous devons faire un effort afin de découvrir à quel point les médicaments de contrefaçon, ou tout autre produit, pourraient être dangereux. J'ai rendu visite aux autorités danoises qui travaillent dans ce domaine et j'ai assisté à des saisies de chewing-gum, d'eau, de poudre à lessiver et de toute sorte de produits de la vie quotidienne. Il va sans dire qu'il pourrait très bien aussi y avoir des conséquences physiques pour les consommateurs si nous utilisons du chewing-gum contrefait et qui ne respecte probablement aucune règle relative à ce que le chewing-gum – ou tout autre produit – peut contenir. Je pense simplement que nous avons besoin d'informations, parce que, si nous n'obtenons pas ces informations sur les blessures ou les effets sur la santé, je crois qu'il pourrait être difficile d'inciter les consommateurs à nous aider dans cette lutte, à faire quelque chose au sujet de la contrefaçon des produits. Les consommateurs devraient savoir que cela a des conséquences, pour qu'ils participent également en n'achetant pas les produits bon marché et contrefaits. C'est pourquoi il est vital que nous obtenions des informations et des données dans ce domaine. Je me réjouis donc que la Commission présente une proposition spécifique sur la manière dont nous pouvons résoudre ce problème.

**Georgios Papastamkos (PPE-DE).** - (*EL*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, le phénomène de la contrefaçon, de l'imitation, est un problème juridique qui a des répercussions financières évidentes. La dimension juridique à laquelle je fais allusion concerne la violation des droits de propriété intellectuelle; la dimension financière a à voir avec les droits de douanes et la TVA perdus, qui sont un élément important du budget européen, les ressources propres de l'Union européenne.

La dimension économique du problème est évidente. Les produits de contrefaçon nuisent à la compétitivité des entreprises européenne et, par extension, à l'emploi. La dimension la plus inquiétante du problème est la menace pour la santé et la vie même des consommateurs. Certes, Monsieur le Commissaire, intensifier notre travail avec nos partenaires commerciaux est une mesure. Je dirais que créer un observatoire européen de la contrefaçon et du piratage et approuver une marque de fabrique «fabriqué en» constituerait aussi un pas dans la bonne direction.

Néanmoins, Monsieur le Commissaire, bien que cela ne relève pas de votre portefeuille, je voudrais vous dire et rappeler aux honorables députés que les restrictions quantitatives ont été abolies sur les importations de produits textiles d'habillement. Dans ma circonscription, lorsque j'étais membre du parlement hellénique, des usines ont été fermées et des milliers de travailleurs se sont retrouvés au chômage. Aucune opération douanière avec les pays importateurs n'a été entreprise au préalable; la Commission elle-même l'a admis. La coopération douanière est arrivée après l'événement et l'Union européenne est en train de payer pour mettre en place une coopération douanière. Cela a été votre erreur. Cela a été l'erreur de la Commission. Nous avons révisé le régime du sucre et ceux qui se sont enrichis, ce sont les entreprises multinationales exportatrices de sucre, pas les producteurs des pays pauvres en développement, selon des statistiques officielles.

Monsieur le Commissaire, je ne suis pas favorable à une Europe qui soit fermée au monde. Nous sommes favorables à une Europe ouverte au monde, mais avec des règles, des principes, de la transparence et des règles du jeu identiques. Des produits sont importés dans l'Union européenne avec du dumping social, avec du dumping écologique, et la Commission européenne ne réagit pas. La Commission européenne a un rôle souverain dans la politique de commerce extérieur commune. Vous négociez avec les pays tiers partenaires; vous fixez les conditions de la coopération. Heureusement, le traité de Lisbonne modifie les conditions de notre relation interinstitutionnelle et le Parlement européen légiférera avec vous et la culture de la coopération

entre la Commission européenne et le Parlement européen va aussi changer. Nous attendons que cela se produise.

**Francisco Assis (PSE).** – (*PT*) Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président de la Commission, Mesdames et Messieurs, le phénomène de la contrefaçon menace sérieusement les intérêts socio-économiques les plus légitimes dans l'Union européenne, compromet la compétitivité des entreprises, porte préjudice à l'emploi, met en danger la santé et la sécurité des consommateurs et nuit sévèrement aux États membres et à l'Union européenne elle-même. Nous devons par conséquent lutter énergiquement contre celle-ci.

L'Union européenne, en raison de l'ouverture et de la transparence de son marché, en raison du fait qu'elle est le deuxième importateur de biens et de services du monde, et en raison de sa spécialisation économique dans les produits à forte valeur ajoutée, est particulièrement exposée aux maux de la contrefaçon. Les effets négatifs de ce phénomène se propagent à travers le tissu économique, mais ont un impact particulièrement grave sur les petites et moyennes entreprises, qui sont naturellement moins bien préparées à faire face à une menace aussi sérieuse.

Lutter contre ce crime particulièrement dangereux nécessite de renforcer la coopération, tant intérieurement au sein de l'Union européenne qu'extérieurement dans nos relations avec d'autres pays ou blocs régionaux qui sont aussi confrontés à ce problème.

Au niveau intérieur, des mesures doivent être adoptées à deux égards: l'harmonisation progressive des droits des États membres, en particulier les droits pénaux, et le renforcement de la coopération douanière. Étant donné la situation particulière des petites et moyennes entreprises, comme je l'ai déjà dit, il est vital de mettre en place un service d'assistance technique pour ces entreprises, car elles sont moins bien préparées à faire face à ce genre de problème. Ce n'est que de cette manière qu'elles pourront défendre leurs droits.

À un niveau international plus vaste, les initiatives en cours doivent être poursuivies, tant en termes d'accords bilatéraux que dans le contexte plus vaste de la réglementation multilatérale du commerce international. Cela contribuera à renforcer le rôle que l'Organisation mondiale du commerce peut et doit jouer dans ce domaine, à travers son organe de règlement des différends.

La contrefaçon menace certains des fondements même de notre modèle d'organisation économique et sociale. Elle compromet l'investissement dans la recherche et l'innovation, dévalue l'intelligence et l'effort de qualification, encourage la criminalité organisée et affaiblit clairement l'État de droit. C'est pourquoi lutter contre la contrefaçon doit être un impératif absolu pour tous les États membres de l'UE.

**Jacques Toubon** (**PPE-DE**). – Madame la Présidente, mes chers collègues, la contrefaçon est un fléau économique, social et sanitaire d'une dimension que l'on sous-estime à mon avis. Certains estiment qu'à Anvers ou à Rotterdam, un tiers des marchandises qui sont débarquées dans les containers sont des contrefaçons. Je dis bien un tiers, et ces estimations sont faites par des services officiels.

Je le dis très clairement et je ne vais pas tourner autour du pot, je suis vraiment déçu par les propositions du Parlement européen et par ce débat ce soir. Et pour une fois, je suis plus déçu par le Parlement que par la Commission et par le Conseil, car le Conseil et la Commission, dans ce domaine, ont fait leur travail.

Le plan d'action du 25 septembre, le séminaire du 25 novembre, les propositions que vient d'énoncer M. Barrot au nom de la Commission sont des actions réelles et non des bonnes paroles. Et ce que je voudrais vous dire simplement M. le Commissaire, c'est que je souhaiterais vraiment que l'Observatoire, par exemple, vous le mettiez en œuvre dès le premier semestre de 2009 et que l'on fasse passer dans ce Parlement le règlement sur la surveillance du marché que le Conseil a adopté.

Je le dis à mon collègue Susta, je ne parle pas ici de sa proposition alternative de résolution, malheureusement nous ne la discuterons pas. Je parle de son rapport, il est beaucoup trop faible, beaucoup trop timide, rien sur l'indication d'origine, rien sur l'Observatoire et une timidité et une réticence sur la protection de la propriété intellectuelle et industrielle. L'ACAC, vous dites, il faut faire l'ACAC, mais vous dites qu'il ne faut pas utiliser les moyens efficaces pour pouvoir l'appliquer. En outre, j'ai été, je dois dire, sidéré par les propos de mes deux collègues suédois pour lesquels on a l'impression que le danger vient, non pas de la contrefaçon, mais de la lutte contre la contrefaçon.

Mes chers collègues, nous sommes à côté de la plaque si nous n'y allons pas plus fort. On traite ce sujet comme si c'était une activité économique à la marge, sans plus, alors que ce peut être la fin de nos industries, ce peut être l'exploitation généralisée des travailleurs des pays émergents, ne l'oubliez pas, et enfin, ce peut être l'insécurité générale pour les consommateurs. Il faut que nous agissions!

**Małgorzata Handzlik (PPE-DE).** – (*PL*) Madame la Présidente, il n'est pas nécessaire que je rappelle aux personnes qui sont réunies ici, et qui participent aussi à ce débat, les dangers des produits de contrefaçon. Il y a de nombreux cas où les produits de contrefaçon constituent un danger pour la santé ou même la vie des consommateurs, et il n'est pas nécessaire de s'étendre davantage sur ce point. Il suffit simplement de souligner que les produits de contrefaçon incluent non seulement des copies de produits de luxe et de CD, mais aussi des médicaments, des biens de consommation pour les enfants et les adultes, ainsi que des pièces automobiles. Ils constituent souvent un risque pour la sécurité, et les pertes qu'ils entraînent n'affectent pas seulement les PMF

Les personnes impliquées dans des activités de contrefaçon sont membres de gangs criminels. Leurs activités s'inscrivent dans une entreprise très profitable contre laquelle nous devons tenter de lutter. C'est pourquoi nous avons besoin d'une action conjointe, non seulement dans le domaine des services de douanes et d'accises, mais aussi au niveau de l'étroite coopération administrative entre les États membres, laquelle laisse selon moi actuellement quelque peu à désirer.

Seules les actions de la Commission européenne en vue de prévenir la contrebande de cigarettes de contrefaçon sont un exemple positif de cette coopération. Je voudrais que nos expériences dans ce domaine soient appliquées dans la lutte contre les produits de contrefaçon. Le problème de la contrefaçon relève de la compétence de plusieurs directions générales de la Commission. Ce serait une bonne idée de créer une direction générale unique, qui serait responsable de ces questions, et de définir ses compétences.

Le Parlement est actuellement en possession d'une déclaration écrite sur ce que l'on appelle les «produits analogues», à laquelle j'ai également contribué. Un grand nombre de produits originaux sont copiés par des produits analogues. On ne sait souvent pas clairement en vertu de quelle législation ceux qui produisent des produits analogues peuvent être poursuivis, si cela relève de la législation en matière de concurrence déloyale ou de la législation en matière de propriété intellectuelle. En outre, les consommateurs qui achètent des produits analogues ont souvent l'impression erronée qu'il s'agit de produits de marque. Il est difficile de définir l'ampleur du problème sur le marché européen.

C'est pourquoi je voudrais demander à la Commission si elle a l'intention de répondre à notre requête et de mener une étude sur l'influx et le statut des produits analogues sur le marché intérieur.

Emmanouil Angelakas (PPE-DE).-(EL) Madame la Présidente, un nombre particulièrement élevé de produits de contrefaçon vendus via l'internet ou la filière de production légale sont des produits médicinaux contrefaits. Les dangers pour la santé des patients qui les prennent à leur insu sont évidents. Ces produits sont fabriqués dans des usines ou des ateliers qui ne respectent pas les règles de bonne fabrication et dans de nombreux cas ils ne contiennent aucune trace de l'ingrédient pharmaceutiquement actif. Dans un récent communiqué, le président Kovács a déclaré que, lors de contrôles effectués par les autorités douanières dans les pays de l'Union européenne au cours des deux derniers mois, plus de 34 millions d'antibiotiques, de médicaments contre le cancer et d'autres médicaments contrefaits avaient été découverts. Le moment est peut-être venu, Monsieur le Commissaire, pour l'Union européenne d'ouvrir des bureaux de contrôle des exportations de médicaments, par exemple, en Chine et en Inde, selon les mêmes principes que la FDA, qui a ouvert des bureaux de ce type le mois dernier. Vous devriez savoir que, sans la coopération obligatoire des agences responsables des médicaments dans ces pays, il sera impossible de contrôler les 3 000 usines pharmaceutiques en Inde et les 12 000 usines en Chine.

**Czesław Adam Siekierski (PPE-DE).** – (*PL*) Madame la Présidente, il ne fait aucun doute que, ces derniers temps, le problème des produits de contrefaçon et du piratage est devenu une question clé dans le domaine du commerce international.

L'Union européenne, en tant que deuxième plus gros importateur du monde, est particulièrement susceptible d'être inondée de faux produits de marque, jouets ou médicaments, principalement en provenance de pays asiatiques. Il faut souligner que ce phénomène a bien plus d'ampleur et des conséquences beaucoup plus sérieuses que nous ne l'imaginons. Les produits qui atteignent le marché européen et qui enfreignent les droits de propriété intellectuelle sont, d'une façon générale, d'une qualité inférieure et, par conséquent, souvent aussi considérablement meilleur marché que les produits originaux. Et donc le consommateur préfère acheter les faux produits parce qu'ils sont moins chers.

La production de biens de contrefaçon et le piratage sont des formes de vol, et je soutiens donc toutes les initiatives en vue de les combattre. Je suis particulièrement préoccupé par la croissance de ce phénomène ces derniers temps. C'est pourquoi nous devons prendre des mesures décisives, non seulement au niveau

européen, mais aussi dans le cadre de l'OMC. Nous ne pouvons pas laisser ces personnes nous voler impunément.

**Jacques Barrot**, *vice-président de la Commission*. – Madame la Présidente, d'abord, évidemment, j'ai écouté avec beaucoup d'attention toutes les interventions. J'en rendrai compte à mon collègue Charlie McCreevy, bien sûr, chargé du marché intérieur.

Je crois que le Parlement a bien mesuré la gravité du phénomène et ses incidences, dont Jacques Toubon a rappelé que c'était un fléau à la fois économique, social et sanitaire. Il est évident que l'Union européenne, tout en étant ouverte aux échanges commerciaux, ne peut pas accepter que ces échanges commerciaux se fassent au mépris des règles du jeu élémentaires et au détriment des consommateurs. Il faut donc bien agir et je voudrais rappeler un certain nombre de choses.

D'abord, et je réponds notamment à M. Toubon, l'Observatoire européen sur la contrefaçon et le piratage sera lancé par la Commission au printemps 2009. Cet Observatoire doit fournir des statistiques sur la contrefaçon et la piraterie dans le marché intérieur.

L'Observatoire doit identifier des zones géographiques vulnérables et le trafic illicite des sites web qui vendent des marchandises de contrefaçon. Il doit aussi organiser la coopération administrative entre les États membres, organiser l'échange d'informations et, comme le disait M. Martin, sensibiliser les consommateurs. C'est vraiment une tâche majeure pour cet Observatoire.

Pour le reste, il vrai que les dispositions pénales ont été proposées par la Commission en 2006, que nous avons l'appui du Parlement mais que, pour le moment, le Conseil n'est pas encore engagé dans cette adoption des dispositions pénales.

À cet égard, la coopération ne doit pas seulement concerner les douanes mais aussi la police, les autorités judiciaires et, de manière générale, tous ceux qui peuvent intervenir sur la surveillance et le contrôle de cette falsification.

Je voudrais dire à ceux qui ont insisté sur la nécessité d'avoir des mentions qui indiquent l'origine des produits que nous avons proposé un *made in* et que ce *made in* n'est pas encore adopté par le Conseil. Il faut vraiment que l'Union européenne n'ait pas peur de cet affichage qui permettra au consommateur de pouvoir juger et d'éviter d'être la victime de pratiques totalement contraires à toutes les règles du jeu.

J'ajoute que L'ACTA ne peut pas être accusé d'aller plus loin que le régime actuel de l'Union européenne pour l'application des droits de propriété intellectuelle, et notamment accusé de violer des libertés fondamentales et la protection des données personnelles. L'ACTA reste dans le cadre du régime actuel de l'Union européenne.

En tout cas, je remercie le Parlement de bien vouloir se joindre à la Commission pour essayer d'obtenir une lutte efficace contre la contrefaçon. Nous prenons acte de ce rapport, nous prenons acte aussi de la volonté du Parlement européen de lutter efficacement contre ce système.

Je n'ai sans doute pas répondu à toutes les questions. Il y a notamment aussi les produits que l'on peut qualifier de similaires, sur ce point-là aussi nous devons obtenir des règles qui permettent d'éviter un abus, qui est tout à fait condamnable, au détriment du consommateur. Voilà ce que je voulais indiquer en conclusion, mais sachez que toutes les remarques qui ont été faites ce soir seront portées à l'attention des commissaires car, encore une fois, il s'agit là d'un dossier complexe qui doit mettre en œuvre plusieurs orientations de la Commission et qui implique aussi de la part du Conseil et de la part du Parlement un engagement sans faille.

La Présidente. - La discussion commune est close.

Le vote aura lieu demain, 18 décembre 2008.

### 20. Ordre du jour de la prochaine séance: voir procès-verbal

#### 21. Levée de la séance

(La séance est levée à 23 h 40)